

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

ndzuani dans l'attente d'une libération

quand bacar joue les *victimes*
le *plan com'* à destination de maore
mwali, le nouveau déversoir
des sans-papiers

maore

quand la loi (et ses
interprétations)
étouffe les "étrangers"

indexation des salaires :
le piège de la consommation ?

ngazidja - ndzuani

les ravages de
l'alcool à tout prix

notre dossier

bob denard, quel héritage ?

enquête sur les années "mercénaires"



Mohamed Bacar,
le 11 juin,
à Mutsamudu.



Promotion spéciale Nouvel an
du 14 décembre 2007 au 15 janvier 2008

Mohéli Laka Lodge
La nouvelle destination exotique



Tarifs
demi-pension et taxes incluses

La demi-pension comprend un petit déjeuner (avec jus frais, café ou thé) et un dîner (entrée, plat, dessert, café ou thé, boisson gazeuse ou eau minérale). Le supplément de la pension complète est de 11 euros par personne (5.500 fc).

Bungalows
chambre simple 40 euros [17.500 KMF]
chambre double 60 euros [30.000 KMF]

Suite panoramique
chambre simple 70 euros [32.500 KMF]
chambre double 85 euros [40.000 KMF]

Appartement
2 personnes 110 euros [57.500 KMF]
3 personnes 125 euros [62.500 KMF]
4 personnes 140 euros [72.500 KMF]

Lit suppl. : 25 euros / enfant - 12 ans (1/2 pension incluse) - Réduction de 5 euros / jour pour enfant de moins de 5 ans - Les enfants de moins de 2 ans logent gratuitement avec leurs parents.

www.lakalodge.com - Réservations et informations par e-mail : info@lakalodge.com

Promotion spéciale Nouvel an pour groupes de 4 personnes
5 nuits en demi-pension pour le prix de 5
12 nuits en demi-pension pour le prix de 10

A. Moheli: tél +269 72 48 38, portable +269 33 35 77

COMORES AUTOMOBILE SERVICES
76.29.69



Votre spécialiste en utilitaire

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT :
utilitaires, 4x4, véhicules légers et de tourisme



LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX !



ECHAPPEMENT ▼ AMORTISSEURS ▼
VIDANGE ▼ PNEUMATIQUE ▼
FEINAGE ▼ BATTERIE ▼

Sogil Distribution

Route d'Oasis - Moroni - 35.75.75

Glaces Menorquina, Nestlé, Gervais

- Cornets (extrême, pivot)
- Mega
- Smarts (spécial enfants)
- Bacs
- Maxibon

Consommation sur place ou à emporter

Distribution à domicile
à l'occasion d'évènements

DISTRIBUTEUR DE
- MACHINES AUTOMATIQUES "BIANCHI"
- GRANDES MARQUES DE GLACES

Nouveau aux Comores !

Distributeur à pièces de boissons chaudes et fraîches




Capuccino
Chocolat
Café 50%arabica
50% robusta

EN PRÉAMBULE

sommaire (68)

4 ENTRE NOUS

LE BLOG DE LA RÉDACTION

LE JOURNAL DES LECTEURS les femmes, des salopes ?
DES NOUVELLES DE... nassuf djailani
PORTRAIT TYPE gwagwa

8 FAUT QU'ÇA SORTE

DIPLOMATIK[®] banque mondiale : 20 ans d'erreurs
LA QUESTION que pense aly de la crise anjouanaise ?
HUMANITAIRE "l'aide est une aide"

11 RUE DES INCONGRUS

jetez-les aux fauves, ça réglera le problème

12 NOUVELLES DU FRONT

16 GROS PLAN

PETITS COMMERCANTS "le rêve américain"

20 DÉCRYPTAGE

20 NDZUANI dans l'attente d'une libération
le point sur la situation - exsangues, les anjouanais
révent de délivrance - le plan com' de bacar en direction
de maore - sambi, majoré et les accords du 7 novembre -
mvali, l'anti-eldorado des sans-papiers
26 SANS-PAPIERS quand la loi (et ses interprétations)
étouffe les "étrangers"
29 ÉCONOMIE l'indexation : un piège ?

30 OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR les voleurs de bœufs font parler
la poudre

32 GÉOPO

ETATS-UNIS quand les vieux démons racistes
ressurgissent

34 DOSSIER

bob denard, quel héritage ?

34 au cœur du système mercenaire
37 avec la france, des liens étroits
38 1985 : la mutinerie avortée
la révolution décapitée
40 1989 : l'assassinat d'abdallah
42 1995 : le coup d'état contre djohar
le rôle ambigu de la france
44 la culture mercenaire en héritage
45 sangani : des armes à la terre

46 HORS-PISTE

LITTÉRATURE ET COLONIE
ngazidja en 1898 : une société bouleversée
moroni en 1967 : une déliquescence annoncée

50 QUESTION(S) D'ÉPOQUE

la bêtise est éternelle, mon cher watson !



Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION
Troisième année - numéro 68
BP 53 II, Moroni - Ngazidja, Union des Comores
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 36 17 97 - 35 66 18
Tel. Mamoudzou : 06 39 40 56 58
e-mail : kashkazi2005@yahoo.fr / www.kashkazi.com
Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saindou
Rédactrice en chef : Lisa Giachino
Rédaction : Rémi Carayol, Naoueridine Papamwegne, Daan-Ouni Msoli, Ahmed Abdallah
Collaborateurs : Nassuf Djailani, Souef Elbadawi, Le Quotidien de la Réunion, Syifa International, Eric Tranois
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 59 65

Jusqu'à quand ? Jusqu'où ?

par Kamal'Eddine Saindou

VENONS EN À L'ÉVIDENCE. Les Comores n'ont jamais été aussi près de l'implosion. Le démantèlement tant redouté fait son œuvre et, quitte à choquer certains esprits conformistes, on en vient à douter de la sincérité du "désir de vivre ensemble, de la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu *indivis*" -désir qu'Ernest Renan décrit comme l'un des éléments constitutifs d'une nation. Nous écrivions dans nos précédentes éditions (lire *Kashkazi* n°64) qu'au-delà de sa gravité et de sa longue durée, la crise séparatiste née en 1997 à Ndzuani n'est que le prolongement de la sécession de Maore en 1975 et de la tentative de rupture de Mwali en 1992. Qu'elle s'inscrit de ce fait dans la logique des soubresauts qui ont secoué cet archipel depuis son accession à l'indépendance. Certes, la crise actuelle est avant tout le fait d'un régime ; d'une classe dirigeante que le peuple qu'elle dirige rêve de voir dégouliner. Certes, le danger de voir une des trois îles de l'Union "quitter le navire", pour reprendre les propres termes de Mohamed Bacar, n'a rien à voir avec la volonté populaire de 1997 - nous sommes en présence d'un régime qui, aux abois, semble préférer la voie de la sécession plutôt que celle des urnes. Il n'empêche. La crise actuelle n'est que le prolongement de celle née il y a plus de dix ans...

sultans dépassait à peine les limites d'une île, ce qui n'a pas empêché certains d'entre eux d'œuvrer au resserrement des liens intra ou inter îles, à travers les filiations, les échanges et parfois les conquêtes. Mais leurs propres limites n'ont pas permis la formation du "capital social sur lequel on assied une idée nationale" que Renan décrit comme la somme d'"un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire". Ceux qui ont écrit l'histoire de ce pays se sont chargés de nous abreuver de suzerains sans autres ambitions que les luttes fratricides et sans gloire, prêts à se livrer au plus fort et au mieux offrant. L'allusion à quelques faits de résistance, ne fait émerger aucun nom héroïque. Les seules figures qu'on livre à notre mémoire, sont des acolytes dont le mérite est celui d'avoir vendu le territoire ou une partie.

La chute d'Ali Soilihi a emporté son utopie avec lui. En revenant au pouvoir, Ahmed Abdallah a adhéré à l'option d'une fédération qu'il avait rejetée lors des négociations avec la France lorsqu'il préparait l'accession de l'archipel à la souveraineté. Mais très vite, sans doute par l'intrusion de l'élément mercenaire qui répondait à des intérêts qui ne pouvaient pas être ceux de la nation comorienne, pris dans sa logique du pouvoir, il a renoncé à l'idée de fédération. Les intérêts partisans ayant repris le dessus sur toute autre considération, ni Djohar, ni Taki, n'ont réussi à proposer une alternative à l'Etat fiction.

La crise séparatiste comme réponse à cet échec, reposa de nouveau en 1997, la question de la nature de l'Etat, dans des termes inappropriés certes. En revanche, ceux qui déclaraient combattre ce séparatisme, n'ont pas eu le courage d'affirmer la nature de l'Etat qu'ils défendaient. Encore une fois, les politiques ont esquivé le fond du problème. Évitant de considérer le séparatisme comme l'un des termes du débat pour lui opposer une autre vision, ils se sont engouffrés dans une réconciliation sur rien. Face aux séparatistes qui assument leur vision des Comores, les autres forces politiques se sont contentées de manœuvres politiciennes, de consensus, dans le seul but de se maintenir au pouvoir, quitte à composer avec ceux qu'ils affirmaient combattre. Cela a abouti à cette constitution invivable. Cette structure insoutenable qu'est l'Union...

La lutte contre le séparatisme telle qu'elle a été conduite a été une grande supercherie. De même que le schéma d'une Union des Comores est une imposture.

ser la place à une nouvelle citoyenneté qui dépasserait les limites des clans, abolirait les priviléges des classes, et introduirait une séparation de l'Etat et de la religion.

"*On l'oublie parfois, mais qui aurait pensé que c'était un Mohélien qui administrait la région de Mutsamudu et que cela ne posait aucun problème ?*" se souvient l'historien Ahmed Djabir, ancien gouverneur du régime d'Ali Soilihi. Tout le monde convient aujourd'hui qu'il s'agit de la seule tentative comorienne de construction d'une nation et d'affirmation de l'Etat. L'histoire ne fournit pas d'autres exemples d'hommes qui ont eu cette vision. Le règne des

La LUTTE CONTRE LE SÉPARATISME telle qu'elle a été conduite a été une grande supercherie. De même que le schéma d'une Union des Comores est une imposture. En affirmant que le chef de l'Etat n'a pas de territoire, ni de population, les chefs des exécutifs des îles ont ramené les Comores au temps des chefferies. Après 32 ans d'indépendance officielle, l'Etat comorien reste donc à inventer. Les soubresauts et les crises seront pour longtemps le lot de cet archipel tant qu'il n'aura pas résolu "ses doutes sur ses frontières", interrogé sa population sur son véritable désir de vivre ensemble et construit cette "conscience morale" que Renan qualifie de "légitime" lorsqu'"elle prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit de la communauté". On en est encore loin. Les espaces communs se rétrécissent. Les réflexes de solidarité se recroquevillent. On n'a jamais été autant Anjouanais, Mohéliens, Grands-comoriens, Mahorais, jusqu'aux couleurs des drapeaux et à la forme de la carte d'identité. Bientôt, chaque île enseignera sa vérité à ses enfants, livrera ses propres diplômes. La seule communauté pour laquelle les Comoriens sont dévoués à se sacrifier ne dépasse pas encore les contours de l'île, si ce n'est ceux du village. Jusqu'à quand ? Jusqu'où ?

retrouvez toutes les archives de kashkazi depuis sa naissance sur :

www.kashkazi.com

retrouvez également, en accès gratuit, des documents qui servent nos enquêtes

Pourquoi Kashkazi n'est pas sorti en novembre

carnet de notes

Le numéro 68 de *Kashkazi* que vous tenez entre les mains aurait dû sortir le 1^{er} novembre 2007. Suite à des contraintes d'ordres humain et financier, la rédaction a dû se résoudre à reporter sa publication. 29 mois après la naissance de *Kashkazi* et un an après sa mue en version mensuelle, il s'agit de la première interruption de sa parution non souhaitée par la rédaction. Cette décision difficile a été motivée par deux raisons :

1- l'un de nos journalistes a été très malade en octobre, ce qui a considérablement perturbé l'organisation interne de la société. Le journal ne comptant que trois journalistes aidés par deux collaborateurs extérieurs et deux correspondants, qui remplissent également les tâches de commercial, gestionnaire, maquettiste et distributeur, l'absence ne serait-ce que d'une de ces trois personnes pénalise considérablement la réalisation du journal dans les délais impartis.

2- les conséquences de cette absence auraient pu être atténuées -par exemple grâce au report d'une semaine de la sortie du journal- mais une deuxième "tule" s'est ajoutée à cette défaillance humaine : nous n'avons pas trouvé suffisamment de publicité pour assumer le coût de l'impression. Habituellement, nous avons besoin de trois pages de publicités en couleur pour espérer pouvoir payer notre imprimeur ; le mois dernier, nous n'en remplissions qu'une demie... La trésorerie très limitée de la société ne nous permettant pas de faire face à un tel manque à gagner, et la volonté de la direction étant de ne pas se faire entraîner dans la spirale de l'endettement, nous avons donc dû prendre la lourde décision de ne pas sortir en novembre.

Cette interruption démontre la fragilité de *Kashkazi*. En effet, plus de deux ans après sa naissance, le journal continue de vivre mois après mois. Si nous arrivions ces derniers mois à l'équilibre, jamais nous n'avons réussi à engranger des bénéfices. Toutefois, la situation économique de la société reste très précaire. La volonté de la rédaction (nous rappelons que le capital de la société éditrice est détenu à 100% par ses trois journalistes fondateurs) de rester entièrement maîtresse du contenu du journal et de ne céder à aucune sirène politique ou économique, mais aussi d'éviter les annonces de type sensationaliste et de privilégier l'analyse, le reportage et l'enquête dans la région, est en effet une véritable gageure dans le contexte économique, politique et culturel de l'archipel, où le lecteur reste très réduit.

Cette indépendance que jamais nous ne dilapiderons, n'est pas sans conséquences : les annonceurs de Maore, qui constituaient pour nous une manne financière non négligeable, refusent toujours de nous considérer en tant que support possible pour leurs publicités. Il s'agit bel et bien d'une censure économique, fondée sur les directives des patrons les plus influents qui, depuis les débuts de *Kashkazi*, espèrent sa mort, ainsi que sur des idées reçues à propos de notre titre et surtout de notre lectorat.

Car, et c'est cela qui nous fait le plus rager, le journal marche très bien au niveau des ventes. Chaque mois, nous enregistrons des taux d'inventaire inférieurs à 5% -ce qui, dans le monde de la presse non seulement local mais international, est très rare. Parfois, ce taux n'atteint même pas les 1% (ce fut le cas pour le n° 65, où nous avons comptabilisé à Maore, pour 1.000 exemplaires, 2 inventus).

En espérant que cette interruption ne soit qu'un accident de parcours, nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs les plus fidèles à s'abonner et à abonner leurs amis, ainsi qu'à faire connaître autour d'eux la fragilité de notre situation. Enfin, nous ne finirons pas sans remercier les nombreux auteurs de messages de soutien qui nous sont parvenus ces dernières semaines.

LA RÉDACTION

Une brève réflexion sur l'avenir

par **Fred Dharma**, "citoyen du monde"

**VUE
D'EXTÉRIEUR**

JE DÉCOUVRE, tout juste un an après sa publication, *Une brève histoire de l'avenir*¹ de Jacques Attali. "Une brève histoire du capitalisme", devraient dire si nous voulions être plus proche de l'esprit de l'auteur. Car ce qu'Attali nous dévoile de l'avenir, nous sommes déjà des milliers à l'entrevoir et beaucoup

de ce qu'il avance au futur auraient pu être annoncé au présent tellement notre "Nostradamus" contemporain enfonce de portes ouvertes dans cet essai qui résume assez bien dans quel péril nous nous sommes fourvoyés.

Loin de toute spéculation utopiste, les trois vagues qu'il annonce dans l'avenir, "l'hyperempire", "l'hyperconflit" et "l'hyperméocratie" (il aurait utilisé "nouveau" et "nouvelle", cela aurait largement suffit...) ont déjà posé leurs bases dans notre quotidien, l'hyperempire depuis la chute du mur de Berlin, l'hyperconflit depuis le 11 septembre 2001 et l'hyperméocratie avec l'avènement d'internet et la gratuité des échanges culturels. Mais comme Attali n'est pas employé pour faire le procès du capitalisme, mais bien pour écrire les grandes lignes du programme présidentiel (notez bien p.420 le délicieux "et absolument indispensable" "mener une très ferme politique de sécurité intérieure"), il présente l'évolution de nos sociétés comme une marche forcée implacable qui va dans le sens de l'histoire, tout comme les conseillers américains de Bush avaient écrit "la fin de l'histoire". Ces messieurs sont tous d'accord, nous allons à la guerre et il faut nous y préparer. La course à l'argent effrénée que nous vivons actuellement va tous nous mener sur les champs de bataille et il n'y a rien d'autre à faire que d'enterrer ce mode de pensée féodal en déclarant comme il y a deux mille ans "si vis pacem, para bellum". A nous de l'accepter.

MOI, JE DÉCOUVRE ça sur ma petite île tropicale, loin du monde, et je m'interroge. Si j'essaie de me placer dans les petites cases du grand tableau de statistiques de notre "hyper conseiller", je suis ce qu'il appelle un "hyper nomade transhumain" ! Lui comme ça, ça fait froid dans le dos une telle appellation futuriste pour un simple mammifère, j'ai l'impression d'un coup d'être projeté dans "Starwars" et j'ai bien du mal à croire que j'utilise encore une voiture à essence pour aller

bosser le matin... Par contre, j'ai un gros problème, c'est que dans la grande marche de l'histoire d'Attali, je n'interviens qu'après l'hyperconflit, quand tout le monde (enfin, surtout nos enfants...) se sera bien mis sur la gueule. Notre "hyper conseiller" est incapable d'avancer des solutions révolutionnaires (ou tout simplement de gauche) pour sortir de cet engrenage meurtrier, il entérine seulement une vision de droite de l'histoire de l'humanité qui veut que les puissants ont toujours raison et que les faibles ne sont que des instruments du pouvoir.

PERSONNELLEMENT, je n'ai pas envie de voir mon fils se servir d'une "e-bomb" contre son voisin de palier et je continue de croire aux solutions ici et maintenant. "L'idéal humain fait de mesure et d'ambition, de passion et d'élegance, d'optimisme et d'insolence" dont rêve Attali doit se faire entendre dès aujourd'hui. Etre optimiste et insolent aujourd'hui, c'est dire qu'on peut éviter les deux premières vagues en faisant faire un bond en avant à l'humanité comme 1789, 1936 et 1968 ont su le faire par le passé. Pour cela, il faut oublier la vision féodale d'Attali (...). Si l'on veut sortir de ce schéma de pensée archaïque, il faut d'ores et déjà crier haut et fort que la terre n'est qu'un seul pays et commencer par abolir toute frontière. Du moment que les gens seront aussi libres de circuler que l'est leur argent actuellement, ils deviendront les moteurs d'une nouvelle démocratie mondiale mettant en avant la créativité et la protection de notre seul et unique planète jusqu'à preuve du contraire la terre.

A cause "ou grâce" à Katrina qui a démontré que même le pays le plus puissant du monde ne peut rien contre la puissance des éléments et grâce aux multiples catastrophes climatiques à venir, nous allons être très vite en mesure de sensibiliser l'opinion publique internationale sur le fait que nos vies de terriens sont directement menacées par quelques malades égo-centriques qui demandent chaque soir à leur miroir de leur dire s'ils sont les plus beaux et les plus riches ! (...). En ouvrant ses frontières, non seulement [la France] se mettra directement à l'avant-garde de l'hyperméocratie, mais elle deviendra du même coup ce "dixième cœur" cher à Attali (...). La voici, la rupture !

¹ J. Attali, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, 2006

DABA NA URE



Et les femmes, toutes des salopes ?

Le peintre Marcel Sejour réagit au titre et au contenu de notre dernier dossier, "Les hommes, tous des salauds ?" (Kashkazi n°67)

IL Y A DÉCIDÉMENT DES GROS TITRES qui passent, et d'autres qui passent beaucoup moins bien. Ce qui prouve qu'on peut appliquer aux hommes des traitements qu'un bon journaliste (et Kashkazi en est truffé) n'oseraient pas infliger aux femmes. Explications.

NOURDINE a 25 ans ; il travaille en ville depuis plus de trois ans, possède un scooter et "a marié" à Tsararano. Sa femme attend leur deuxième bébé. Ce soir, lorsqu'il est arrivé chez moi, Nourdine était légèrement ivre, et les deux bières qu'il a bues ne l'ont pas arrangé. En partant il avait le choix entre deux solu-

tions ; 1- laisser le scooter dans ma cour et aller dormir chez sa mère, qui habite à dix minutes à pied de chez moi ; quinze peut-être, si on titube. 2- prendre son scooter, et les risques qui vont avec, pour aller à Tsararano et dormir chez sa femme. Que croyez-vous qu'il choisit ? Il préféra aller chez sa femme parce que, je cite : "je peux mentir à ma femme, pas à ma mère."

TANIA a quinze mois, et aujourd'hui elle hurle à s'en déchirer les cordes. Ca dépasse la minute, puis les deux minutes. Je sors de chez moi et pénètre dans la cour de ma voisine. La mère tient l'enfant sur ses

genoux, une belle sœur lui maintient les jambes, une cousine lui tresse les cheveux pendant qu'une amie raconte des blagues qui font rire tout le monde. La mère, qui ne supporterait pas une seconde que sa fille hurlât ainsi pour une autre raison, maintient son enfant de force pour que ses cheveux soient mis en ordre, et Tania peut hurler ce qu'elle veut, on continue à parler du temps qu'il fit, qu'il fait ou qu'il fera sans que nulle ne se soucie de la torture imposée à l'enfant. "Tu seras femme ma fille ! Et tu seras tressée !"

RUKIA à trente-deux ans, et elle revient de métropole pour la première fois depuis huit ans, avec le petit dernier que ni sa mère, ni ses sœurs ou ses tantes, ni personne d'autre n'a encore vu. Son gendarme de mari est resté à Paris avec les deux autres enfants, qui ont déjà fait un voyage à Mayotte quelques années auparavant. J'ai eu plaisir à retrouver Rukia à sa descente d'avion : elle n'a pas pris une ride et sa coiffure est amusante, faite de locks éparses et clairsemées, façon rasta light. Une frimousse espionnée. Arrivés à Bandraboua, je gare la voiture devant chez sa mère, qui l'attend avec ses sœurs, et je décharge les bagages pendant que les femmes s'escravent et se portouent. La dernière valise tout juste montée, je vois Rukia assise à même le sol, tête penchée, souriante et consentante, tandis que sous l'oeil impérieux et satisfait de la mère, une des femmes du clan refait sa coiffure, tirant chaque natte en arrière, toutes regroupées sur le haut du crâne et maintenues par un chouchou, pour que Rukia "ressemble à une vraie Mahoraise".

SAÏD est un jeune marié, et bientôt jeune père, mais les choses ne vont pas tout à fait comme il le voudrait et il s'en plaint à sa mère ; - Ma femme m'ennuie, maman ; parfois elle ne m'obéit pas ! - C'est toi l'homme, mon fils ; c'est donc toi qui commandes. - Oui maman.

BIG MOTHER'S watching ; et plutôt deux fois qu'une. Big Mother est une femme n'est-ce pas ? Alors, les hommes ? Tous des salauds ou tous des dominés ? Et les femmes ? Toutes normales ou toutes des horreurs ? De toutes façons aucune de ces questions n'est la bonne puisqu'à chaque fois la réponse est non. Il demeure qu'avec un gros titre tel que celui que vous avez choisi vous avez mis l'accent : 1- sur la situation de victime de la femme, ce qui se discute ; 2- sur la responsabilité principale de l'homme, ce qui se discute encore davantage.

Votre biais est d'autant plus évident que vous tenez à préciser, en gros caractères, et en encadré, pour que l'on voit bien, que "la question des violences physiques faites aux femmes, pourtant essentielle" n'a pas été abordée mais va l'être sous peu, avec en prime la violence des maris et le viol. Miam ! Nous en salivons d'avance.

DEUX TYPES DE VIOLENCE ; violence physique, et violence non physique. En ce qui concerne la violence physique le débat est simple au point d'être inexistant. Derrière toute femme battue il y a un homme coupable. Les magistrats peuvent chercher à comprendre, les psy peuvent chercher à expliquer, il demeura toujours que le mâle qui mutilé sa femme, ou même simplement la mord, est un mâle pervers dont la violence révèle une pathologie. Si le lion n'agresse pas sa lionne ce n'est pas parce qu'il espère profiter longtemps des charmes de sa lionne, mais parce que génétiquement il lui est absolument, irrévocablement et indéfiniment interdit d'agresser sa femme. Une question d'ADN en quelque sorte. Il pourra lui bouffer ses petits, ce dont

elle se méfie d'ailleurs, mais il ne l'attaquera pas. La même interdiction s'applique au loup, qui n'est un loup que pour les loups, pas pour les louves, au chimpanzé, à l'oise cendrée, bref à tout ce qui bouge et se reproduit, sous peine d'extinction de l'espèce. Avant d'être un crime contre la société, molester une femme est un crime contre la survie de l'espèce. Quasiment impardonnable. On doit pouvoir trouver quelques statistiques sur le sujet ; quelques propos prononcés par quelque procureur et quelques doctes explications proposées par quelque savant psychiatrie. Voilà qui devrait suffire à faire le tour de la question. Pas besoin de monopoliser trois ou quatre pages du seul journal lisible de la région.

EN CE QUI CONCERNE les violences non physiques le débat est beaucoup plus ouvert. Parce que si les violences non physiques sont des pressions très fortes imposées à l'autre, tels le harcèlement, l'humiliation, l'insulte, la coercition dans le seul but d'imposer sa volonté et rien que sa volonté, alors là les femmes (pardon, les mères) se débrouillent aussi bien que

"Après tout, la mère est la première femme que rencontre l'enfant, la première qu'il entend, qu'il sent, qu'il sent, qu'il caresse. La première à laquelle il va obéir ; la première femme qu'il va aimer, à la folie, et la première, dans le meilleur des cas, qu'il va devoir quitter."

Aha, l'Onu et Sarko, suite

Le Collectif Comores-MasiwaMane, qui milite pour l'intégrité territoriale des Comores, réagit à l'un de nos articles. (Kashkazi n°67)

DANS LE N°67 DE KASHKAZI, vous avez publié un article intitulé "Aha, l'Onu et Sarko : dernière les mots..." (page 14), après avoir montré que le Président Sambi a demandé à l'ONU de se saisir de la question de Mayotte, vous nous demandez : "Pourquoi, dans ce cas, le collectif MasiwaMane, qui défend l'intégrité territoriale de l'archipel, accuse-t-il Aha d'avoir "retiré la question de Mayotte de l'ordre du jour" de l'ONU ?" Et vous répondez avec une certaine condescendance : "Les choses sont en fait plus compliquées", laissant ainsi vos lecteurs comprendre que notre association adore la simplicité.

Nous savons qu'il est difficile de vous convaincre qu'il n'y a pas que des bénéfices idéalistes dans le Collectif Comores-MasiwaMane et dans le Comité Maoré, associations que vous avez souvent pris pour cibles. Mais permettez-nous, au moins, d'apporter à vos lecteurs quelques éléments de compréhension de la question de Mayotte et de l'ONU.

D'abord, nous n'avons pas "accusé" le Président Sambi d'avoir retiré la question de l'île de Mayotte de l'ordre du jour de la 62^{me} session de l'AG de l'ONU. Nous l'avons simplement constaté et condamné.

C'est en effet une question complexe qui mérite plus que la reproduction de la propagande du gouvernement. Il se trouve que jusqu'à l'annonce de la visite du Président Sambi à Paris, "la question de l'île comorienne de Mayotte" figurait à l'ordre du jour des discussions de l'AG. Après, elle a été retirée. Cela n'empêche pas un orateur (en l'occurrence le Président comorien) de témoigner puisque chacun peut parler de ce qu'il veut. Mais, puisque la question a été retirée de l'ordre du jour, il n'y a pas eu de discussions et donc pas de résolution condamnant la présence française à Mayotte comme c'était le cas chaque année avant 1995. Nous expliquons tout cela dans la déclaration que vous n'avez lu qu'en diagonale parce qu'elle ne correspondait pas à ce que vous vouliez croire.

Ce qu'il faut savoir sur cette question, et du coup comprendre réellement sa complexité, c'est qu'une résolution de l'ONU oblige le Secrétaire Général à inscrire "la question de l'île comorienne de Mayotte" à l'ordre du jour de l'AG de l'ONU chaque année, tant qu'elle n'est pas résolue. Et, depuis 1995, tous les gouverne-

ments comoriens par l'intermédiaire du ministre des Relations extérieures ou du Représentant des Comores à l'ONU demandent le retrait de cette question de l'ordre du jour pour éviter que la France soit condamnée comme c'était le cas sous les présidents Ali Soilih, Ahmed Abdallah et Mohamed Djohar. Depuis lors, tous les gouvernements (et celui du président Sambi n'a pas été une exception malgré les promesses) prétendent pouvoir aborder la question d'une manière bilatérale.

CELA PRÉSENTE deux inconvenients majeurs qu'aucun gouvernement ne veut encore reconnaître. D'une part, les autorités françaises peuvent s'adresser à leur partenaires, notamment européens et leur dire que les Comores ne s'intéressent plus à Mayotte puisque depuis 1995, le pays la retire des discussions à l'ONU et qu'il n'exige pas la condamnation de la France. C'est ce que le Président d'une commission parlementaire qui s'est rendu il y a un an à Mayotte nous a confirmé.

D'autre part, les discussions bilatérales se réduisent, le plus souvent à des "négociations" sur la coopération, et sur l'aide économique, dans une sorte de huis-clos où la France a souvent recours au chantage à la coopération. Résultat : depuis 1995, la France continue tranquillement l'assimilation de l'île de Mayotte, a fait adopter un nouveau statut de l'île, la rapprochant de la départmentalisation en 2000, a inscrit "Mayotte" dans la Constitution française et prévoit bientôt la départementalisation. Pendant ce temps-là, autour du Président Sambi, on chante et on danse dans la perspective de nouvelles discussions avec des "hautes personnalités françaises" sur "la libre circulation" entre Mayotte et ses îles sœurs, alors qu'en réalité les Français parlent uniquement de ce dont ils peuvent réellement parler : la régulation de ce qu'ils appellent "immigration clandestine" venant des Comores.

Collectif Comores-MasiwaMane

NOTE DE LA RÉDACTION

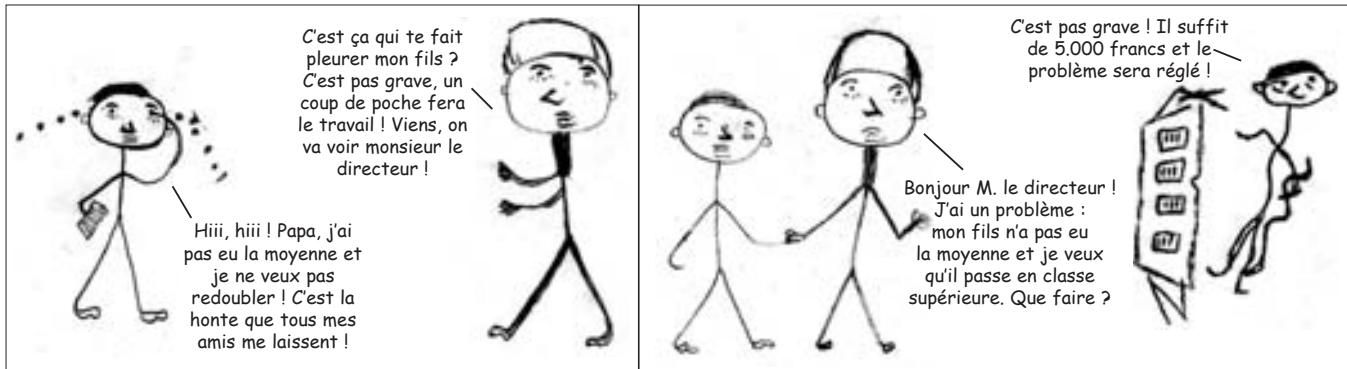
Jamais nous n'avons écrit ni pensé que ce collectif est composé de "bénéfices idéalistes". Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas en accord avec sa stratégie, que nous la méprisons.

les hommes. Et leur importance est plus grande. Après tout, la mère est la première femme que rencontre l'enfant, la première qu'il entend, qu'il sent, qu'il caresse. La première à laquelle il va obéir ; la première femme qu'il va aimer, à la folie, et la première, dans le meilleur des cas, qu'il va devoir quitter. Une répétition en somme de toutes les séparations ou allégeances à venir. Qui va modeler la psyché plus sûrement que ne le fera jamais n'importe quel tyran domestique, lequel fera chier mais ne changera rien à ce qui a déjà été construit. Ce sujet là, la maternité, me paraît autrement plus intéressant que les viols, qu'ils soient ou non conjugaux.

En outre, la place donnée à la mère dans la société comorienne est à ce point plus visible, et sans doute à ce point différent de celle qui est accordée aux mères occidentales qu'il est permis de penser qu'une bonne partie des différences fondamentales entre les cultures *mzungu* et comorienne trouve son origine dans le statut particulier donné, sous ces latitudes, non pas à la femme (préoccupation plus africaine), mais à la mère (préoccupation plus occidentale). J'attends donc de votre compétence, de votre honnêteté et de votre sagacité que vous consacriez au rôle de la mère dans la région un peu plus que les trois malheureuses lignes rapidement écrites en page 45 par Mme Giachino.

UN DERNIER MOT pour vous préciser que si je dis assez souvent que vous êtes bons, ce n'est pas pour me foute de votre gueule. (...) Mais il vous arrive de sacrifier votre superbissime pensée comorienne aux goûts de l'époque et/ou de l'Occident. Dans ces cas là vous devenez moins crédibles.

Marcel Séjour



Faux bulletins : un vrai trafic !

L'école aussi connaît la corruption ! Certains sont prêts à tout pour ne pas redoubler. Et les premières victimes sont les élèves. Nous avons enquêté...

On parle souvent de corruption des hommes politiques. Mais nous aussi, les élèves, avec nos parents, nos professeurs et nos directeurs, nous connaissons ce problème. Tous les jours, et spécialement à la fin de l'année scolaire et au moment de la rentrée. Le but du jeu pour les élèves, c'est de ne pas redoubler même s'ils ont des mauvaises notes. Et pour les profs et directeurs, c'est de gagner un peu d'argent et de garder un nombre assez important de jeunes dans leur école. Pour cela, tous les moyens sont bons : certaines écoles privées distribuent des faux bulletins à des élèves qu'elles ne connaissent pas. Contre un peu d'argent, vous demandez la classe et les notes que vous voulez, et vous n'avez plus qu'à aller vous inscrire dans l'école que vous avez choisie ! Beaucoup d'autres, pour arriver à remplir leurs classes, ferment les yeux sur la moyenne de leurs nouveaux élèves. Des directeurs et des professeurs acceptent de l'argent donné par les parents pour changer les notes d'un enfant. Et des petits malins arrivent à scanner les vrais bulletins et à imiter la signature des professeurs... Vous voulez des exemples ? Pour commencer, nous avons demandé à la direction de notre école, le lycée communautaire du Mboude, combien d'élèves de seconde et première auraient dû redoubler cette année parce que leur moyenne était trop basse. Il y en avait 23. Puis nous avons compté ceux qui sont restés au lycée pour redoubler. Il y en a 4. Que sont devenus les 19 autres ? Ils sont allés dans d'autres écoles qui ont accepté de les faire passer en classe supérieure ! Ensuite, nous avons fait un test dans une école privée de Moroni. Une fille de notre groupe est allée voir le directeur en lui expliquant qu'elle avait 7 de moyenne, mais qu'elle ne voulait pas redoubler. Voici ce qu'il a répondu : "Quand

nous empêchions les élèves qui n'avaient pas la moyenne de passer en classe supérieure, nous avons constaté qu'ils quittaient l'établissement pour ne pas redoubler. Et du coup, nos élèves diminuaient. Alors, nous avons changé de politique... Toi, comme tu ne veux pas redoubler, je vais discrètement m'occuper de ton cas. Tu reviens demain avec ton bulletin, le droit d'inscription et quatre photos, d'accord ?"

Puis nous avons recueilli quelques histoires. Celle de Fatima, par exemple, qui n'a pas eu la moyenne cette année. Sa mère lui a dit de redoubler, mais Fatima n'a pas voulu car toute sa promotion passait en classe supérieure. Elles sont allées voir le directeur, et il a dit à la mère de Fatima de laisser passer sa fille. Elle a répondu : "Non, je préfère que mon enfant prépare de bonnes études." Mais Fatima a dit à sa mère que si elle devait redoubler, elle sortirait de l'école. Finalement, sa mère a donné d'argent aux professeurs pour qu'elle ait la moyenne...

Un garçon nous a expliqué comment il a fabriqué son faux bulletin : "Moi, je ne suis pas habitué à redoubler, et cette année on m'a dit que je redouble. Je leur ai dit qu'il faut changer mon bulletin, et le proviseur a refusé. J'ai quitté le bureau du proviseur pour aller chez le Daf, qui heureusement a accepté de m'aider en me donnant contre un peu d'argent, un bulletin vierge qu'il avait scanné. Je l'ai donné à un ami pour me faire mon bulletin et il a imité beaucoup de signatures de professeurs qui enseignent dans notre école, et j'ai quitté mon établissement pour aller à Moroni."

Un autre élève est d'accord avec lui : "C'est simple avec la technologie, tout est possible ! Un ami a pu avoir le tampon et a imité la signature

du directeur." Les conséquences sont mauvaises pour les élèves : le niveau de l'éducation est moins bon et quand les jeunes comoriens partent dans d'autres pays, ils ont la réputation d'avoir de faux bulletins et faux diplômes. En plus, ce système où il faut payer pour ne pas redoubler pousse les élèves qui n'ont pas d'argent à faire des bêtises. Par exemple, Salima devait redoubler sa seconde. Pour passer en classe supérieure, elle a fait une chose qui lui fait honte : elle a couché avec son professeur d'arabe, afin qu'il écrive une meilleure moyenne sur son bulletin. Elle nous raconte : "A la fin de la classe, je suis allée lui dire que je suis une fille de 18 ans et qu'il me regarde bien. Il m'a répondu : 'Pas de problème, ça va pour moi, je veux bien t'aider...'" Tout ça ne pourra pas exister sans la complicité de parents, de professeurs et de directeurs. Mais pour l'instant, rien n'est fait contre ce problème.

Pour ou Contre le redoublement ?

Ali : "J'ai redoublé ma seconde parce que je n'arrive pas à apprendre la langue arabe et j'ai eu une moyenne de 6,75. Alors j'ai refusé de passer en classe supérieure. Je suis resté en seconde pour m'exercer et avoir la moyenne. Si j'étais passé en classe supérieure, les autres élèves m'auraient détesté : 'Pourquoi tu es avec nous sans avoir la moyenne ?' J'aurais eu honte. Tandis que si je vais en le avec la moyenne, je me sentirai tranquille et je pourrai préparer une bonne école !"

Watt : "Pourquoi redoubler ? Pour moi avoir le niveau, c'est passer en classe supérieure, quels que soient les moyens !"

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

Page réalisée par
ALLACHYA MOHAMED, HAYRA
FARD, MARIAMA OMAR, CHARIFA
KASSIM, HASSANE AHMADA,
DJIBAH MIZAH AHMED
(financement : UNICEF)
(encadrement : KASHKAZI)

La Convention relative aux droits de l'enfant a fêté cette année ses 18 ans. Ce texte te concerne. Voici quelques questions/réponses pour en savoir plus...

La Convention des droits de l'enfant, c'est quoi ?

La Convention des droits de l'enfant est un texte international, c'est-à-dire qu'il est valable sur toute la planète. Elle a été écrite en 1989. Les Comores l'ont ratifiée en 1991. Ratifier, cela veut dire s'engager officiellement à respecter un texte. Cette convention est aussi citée dans la Constitution de l'Union des Comores et dans celles des îles autonomes d'Anjouan et de Grande Comore.

A quoi sert cette convention ?

Elle donne une définition des droits de l'enfant : droits à la protection, à l'éducation, à la santé et au bien-être, à être élevé par ses parents, aux loisirs... Les pays qui l'ont ratifiée doivent mettre en place des politiques pour essayer de respecter ces droits.

Qu'est-ce qui a changé aux Comores depuis son existence ?

Quelques exemples :

- Le nouveau Code de la famille dit que jusqu'à ses 18 ans, l'enfant est sous l'autorité de son père et de sa mère qui doivent le nourrir, le protéger et l'éduquer.
- Des activités pour lutter contre l'infection du VIH Sida chez les jeunes sont mises en place (les clubs anti-Sida, par exemple)
- Le taux de mortalité infantile est passé de 86,2 pour mille naissances vivantes en 1991 à 59 pour mille naissances vivantes en 2000.

- Le taux d'enfants scolarisés est passé de 63,2% en 1991 à 73% en 2003.
- Des actions sont menées pour que les filles aient autant de chances d'aller à l'école que les garçons.

Nassuf Djailani

des nouvelles de...

La page de garde de l'un de ses manuscrits en cours compte autant d'œuvres à paraître que de publications. Autant dire que Nassuf Djailani a de l'appétit : "Je fais je crois partie de ces auteurs boulimiques qui ont une soif insatiable d'écrire", avoue-t-il. De retour en 2005 à Maore, fraîchement émoulu de son école de journalisme et son premier recueil de poèmes publié, *Spirale*, en poche, il travaille pour RFO Mayotte et pour *Kashkazi*, tout en continuant à s'atteler à l'écriture. La même année, il obtient le Grand prix littéraire de l'océan indien pour son recueil de poèmes, *Roucoulements*.

Reparti suivre une formation de journaliste reporter d'images à Bordeaux, Nassuf Djailani se débat avec ses "chantiers", les comédiens du Théâtre Djumbe, à Moroni, planchent sur une lecture scénique de l'une de ses pièces de théâtre (à paraître), *La vertu des ombres*, qui décrit "un conflit générational entre une mère et sa fille".

Il débute à présent dans les stations régionales de la télévision publique française tout en "essayant de bloquer trois chantiers que je mène de front". Parmi ceux-ci, un roman, *Cororior vertigo*, et un recueil de nouvelles, qui interrogent chacun, à travers leurs héros nomades et souvent pleins d'angoisse, le devenir de l'archipel. De Mamoudzou à Moroni en passant par Mutsamudu -sans oublier Marseille- Nassuf balade ses personnages dans le temps et l'espace et montre qu'il a aussi, lui le jeune de Chicorii qui a toujours refusé de se ranger dans une case "mahoraise" et exclusive, besoin de se balader dans les îles pour comprendre quelque chose à ce qu'il est.

Pendant que Nassuf Djailani se débat avec ses "chantiers", les comédiens du Théâtre Djumbe, à Moroni, planchent sur une lecture scénique de l'une de ses pièces de théâtre (à paraître), *La vertu des ombres*, qui décrit "un conflit générational entre une mère et sa fille".



SOUEF ELBADAWI

Gwagwa un homme au salon

portrait type

Glamour et fashion à la fois, il entre dans les rêves de toutes les jeunes mariées sur la place de Moroni et il a su remettre du pep's dans les salons pour dames. A domicile, il se déplace sans compter, jusqu'à pas d'heures, "et plus tendance que lui, tu meurs" assure l'une de ses fans. Dans l'histoire récente de la coiffure-pays, Gwagwa aura imposé à toutes sa patte. Son audace et sa capacité à réinventer des modèles longtemps formatés au goût

seventies l'ont consacré à jamais. Avec lui, fini

les bricolages maisons de dernière minute.

On parle rigueur et créativité.

L'homme innove sans cesse auprès d'une clientèle à qui la routine des bals du samedi soir où tout le monde se ressemble ne parle quasiment plus.

L'originalité paie

par les temps qui courrent malgré la crise, et ces

dames n'hésitent plus à

remplir son agenda.

"C'est qu'il insuffle de la

grâce dans nos cheveux"

commente cette jeune fille en fleur à la sortie d'une longue séance de trois heures.

"Les gens viennent nous voir à cause de l'accueil et du savoir-faire. Ils sont persuadés que nous faisons ce que d'autres ne font pas. Les clients sont satisfaits. Il n'y a pas d'embrouille avec eux" se contente-t-il de dire.

A 36 ans et des cheveux blancs sur son bouc, ce jeune homme qui croque la vie à pleines dents tel un feu follet en transe, n'a plus besoin d'en rajouter sur son sérieux pour séduire. Le bouche à oreille a longuement travaillé pour lui. "Il est

le meilleur d'entre nous, parce qu'il est plus

malin. Il anticipe sur l'avenir et sait prendre des risques" nous dit la concurrence. Lui nous parle d'ouvrir un nouveau salon, avec une main d'œuvre venue d'ailleurs, après avoir longtemps formé des équipes locales aux réactions souvent ingrates. "Les temps changent et il faut à chaque fois se renouveler. Au départ, je n'avais pas d'employés. J'avais pris des jeunes que je formais. Certains ont même monté leur propre affaire après. D'autres sont partis à l'étranger. Quand je cherche à embaucher, je ne trouve pas toujours les gens dont j'ai besoin".

Et à force de chercher le type sûr, qui ne se prend pas pour ce qu'il n'est pas au premier client servi, il finit par vouloir recruter à Madagascar ou en Tanzanie.

Garçon coiffeur devenu brillant entrepreneur, Gwagwa n'oublie pas de raconter ses débuts.

La persévérance qu'il lui fallut accumuler pour se tailler une bonne place au soleil. A l'époque où il chappaient les outils de son père, menuisier et coiffeur, pour pouvoir se faire la main auprès de ses camarades d'école. Un père

exemplaire pour qui le travail (seul) payait dans une vie. A 18 ans à peine, Gwagwa se jetterà à corps perdu dans une aventure mahoraise pour donner raison à ce vieux pater. Il exercera un temps aux côtés de Philippe Perrier à Mamoudzou et en profitera pour apprendre à dragger le cheveu de ces dames au plus près.

"A Moroni, d'où je venais, il n'y avait que des femmes dans ce métier. Ce n'est qu'à mon retour du séjour à Maore que j'ai fait le forcing pour imposer une autre vision des choses".

Un vrai combat où il s'est laissé traiter de tous les noms, à cause d'un tas de préjugés hérités du temps des aïeux. "Il fallait beaucoup de patience pour convaincre et montrer aux gens que le fait de tenir un salon pour un homme n'était pas une forme de perdition.

Mais les choses sont différentes à présent.

D'ailleurs, j'aimerais faire plus de choses. Car les hommes ne sont pas 'caillou' et j'ai encore envie de montrer que le métier évolue. J'ai surtout envie de montrer aux gens que ce métier vraiment le respect."

SOUEF ELBADAWI

Ramilison Besigara / une vie pour le hira gasy

horizons divers

DANS SA PETITE MAISON en planches d'Isotry, Ramilison a le triomphe modeste. Comme il se plaît à le faire remarquer, ce Grand croix de 2^{me} classe de l'Ordre national [qu'il a reçu en septembre dernier], il ne l'a pas demandé. "C'est quelqu'un qui m'a dit que je figurais dans la liste du Journal officiel", confie-t-il en tirant sur sa cigarette. Grand fumeur devant l'Éternel -pas moins d'un paquet de cigarettes au cours d'un spectacle-, c'est cette manie qui lui a valu le surnom de Ramilison Besigara, qui est aussi le nom de sa troupe, l'une des plus célèbres du pays. Couché sur son lit, il récupère d'une longue tournée qui l'a mené jusqu'à Mahajanga. La saison des Famadihana touchant à sa fin, il va pouvoir se reposer. Pour les 20 membres de la troupe, c'est aussi le moment de penser à prendre un second boulot, car le *hira gasy* ne nourrit pas son homme à plein temps. Ce n'est pas sa première distinction. (...) Mais celle-là, il la reçoit comme une reconnaissance particulière. Celle d'une tradition paysanne de plus de cinq siècles qu'il incarne depuis 63 ans.

Son père était un *mpihira gasy*. Son grand-père aussi. De même que son arrière-grand-père. Toute une lignée d'"artistes paysans" que la mémoire familiale fait remonter au temps de Radama II et au grand roi Andrianampoinimerina [au début du XIX^e siècle]. Véritables "chantres royaux", c'est l'époque où les *mpihira gasy* transmettaient aux paysans les messages de la Cour, en même temps qu'ils chantaient les vertus de la vie communautaire, du *fahendrena* et du *fhavhana*. Une tâche dont les *mpihira gasy* s'acquittent toujours aujourd'hui, même si les rois ont passé. "Les *mpihira gasy* avaient la liberté de critiquer", explique

Ramilison. "C'est une dimension qui existe toujours. Moi, politiquement, je me suis toujours considéré comme neutre. Si un parti me commande un spectacle, j'y vais mais je garde ma liberté de ton..."

RAMILISON A 10 ANS, en 1944, quand il entre comme danseur dans la troupe familiale. Elle s'appelle alors le Ramampiherika, la tradition voulant qu'une troupe porte toujours le nom du chef du moment. [Ses parents] sont des paysans comme les autres, qui cultivent l'oignon quand ils ne sont pas à sillonnaient les routes en voiture "mille kilos" au gré des famadihana. Ils sont cinq frères et sœurs. Son frère ainé, Raymond Randrianasolo, est un nom bien connu à la radio nationale. Il y est entré en 1975 pour animer une émission culturelle portant sur les traditions malgaches. Ramilison avait l'opportunité de le suivre, mais il préfèrera, comme il dit, "vivre la tradition au grand air".

En 1986, Ramilison choisit de créer sa propre troupe, le Tarika Ramilison Fenoarivo. Par ses mots simples et faciles à capter, l'"opéra paysan" touche toutes les couches de la population, surtout en milieu rural. C'est pourquoi il a toujours été un instrument de sensibilisation important. Ramilison a ainsi participé aux grandes campagnes d'information civique à travers le pays, que ce soit contre le Sida, l'alcoolisme ou la violence conjugale. "Les *mpihira gasy* touchent le cœur des gens, car ils parlent le même langage qu'eux", estime Ramilison. "C'est cette action concrète qui me donne le sentiment de n'avoir pas perdu mon temps".

L'Express de Madagascar

trop beau (?) pour être vrai

ATTENTION, CETTE HISTOIRE EST FAUSSE ! Un propriétaire de bœuf ayant aperçu un homme se livrant à la zoophilie avec sa vache, a appelé un voisin pour disposer d'un témoignage avant de porter plainte contre l'individu. Celui-ci a reconnu les faits, affirmant avoir adopté cette sexualité particulière "à cause de toutes ces histoires de Sida". Après que le juge lui a donné la parole, l'éleveur

a indiqué qu'il ne voulait plus de vache, considérant qu'elle était "souillée". En revanche, puisque l'indélicat avait "transformé [sa] vache en femme", il lui demandait à présent de "payer la dot" ! Cette anecdote riche en détails truculents a été répétée à Moroni avec un tel aplomb que les imams l'ont intégrée à leurs prêches et que, sous la pression de la rumeur, des autorités ont demandé au Parquet de vérifier,

qui, y compris dans les archives, qu'une telle affaire n'était jamais parvenue au tribunal, ce qui a conduit le procureur à publier un démenti.

Conclusion :

1. Si vous êtes zoophile, agissez dans la discrétion.
2. La crise politique n'a pas encore entamé le pouvoir d'imagination des Comoriens. C'est toujours ça de pris !

simple comme n+1

C'EST UN COURRIER EN DATE du 17 octobre 2007 adressé au Conseil général de Maore par la préfecture. Son objet [le comité de gestion du Fonds intercommunal de péréquation] n'a guère d'importance. C'est un chapitre de la lettre qui nous intéresse. Que dit-il ? "En droit administratif, lorsqu'une loi n+1 modifie une loi n, le décret n d'application de la loi n continue de s'appliquer jusqu'à parution du décret n+1 d'application de la loi n+1", pour autant que ces dispositions soient compatibles avec celles de la loi n+1." Bref, il s'agit d'un cours de droit, mais aussi de maths, comme si les cadres du CG n'étaient pas capables d'assimiler les textes. Certes, le président Oili ne cesse de répéter qu'il y a trop de lois ; certes, certains conseillers généraux avouent leur incapacité à en comprendre la moitié. Mais cela fait-il de tous les cadres de la collectivité des ignares ? Visiblement, il semble qu'on le pense, dans certains bureaux préfectoraux...

mangues présidentielles

AVIS AUX GOURMANDS : les manguiers plantés devant la vice-présidence de l'Union (ancienne Radio Comores) sont surveillés avec zèle. Il y a quelques semaines, des gamins montés dans l'un des arbres pour se régaler et faire quelques provisions ont été chassés et sermonnés par un agent de sécurité. Quand nous lui avons demandé à qui étaient destinés ces fruits, il nous a répondu comme une évidence : "Ils sont pour le vice-président Idris ! Tous des privilégiés, on vous dit !

aha aime ça

DÉCIDÉMENT, Aha se plait à passer l'uniforme. Après avoir revêtu le treillis pour inaugurer des zodiac, le voilà qui récidivait le 23 octobre, lors de sa visite du camp militaire d'Itsoudzou. Il s'est aussi "essayé au tir à la kalach", indique *La Gazette des Comores*. C'est qu'il y prendrait goût...

les jolis poissons rouges !

C'EST L'HISTOIRE D'UNE DÉLÉGATION de gens toujours bien intentionnés quand il s'agit de parler environnement : des fonctionnaires du ministère du même nom. En octobre dernier, ils enfilent tongs et maillots de bain direction Maore, pour étudier la possible création d'un Parc marin autour de l'île. Un Parc marin, c'est bien pour les touristes, mais c'est moins bien pour les pêcheurs. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, certains intégristes de l'écologie voudraient englober toute l'île dans ce projet... Les fonction-

naires parisiens arrivent donc, rencontrent divers interlocuteurs, mais ont oublié de prévenir de leur visite le principal intéressé, à savoir le président du Conseil général, Saïd Omar Oili. Ni lettre de mission, ni courrier. Ces messieurs, après quelques rencontres, ont cependant la bonne idée de lui demander un entretien. Pour le PV de leur visite qu'ils auront à rédiger pour leur hiérarchie, ça fait plus sérieux. Lorsqu'ils arrivent dans le bureau de Oili, ces messieurs affirment que tous les pêcheurs sont d'accord pour la

création d'un tel Parc... Pour en avoir rencontré quelques uns, Oili s'étonne et sent venir le coup fourré. Les autres persistent. Au bout de cinq minutes, le président en a assez et leur dit, avant de les congédier : "Vous voulez créer un aquarium avec des jolis poissons rouges. Mais les Mahorais, eux, ils veulent les manger ces poissons. Car ils ont faim !" Les fonctionnaires sont repartis bredouilles, mais l'histoire ne dit pas s'ils ont retenu la leçon de ce qu'il convient d'appeler... un péché d'orgueil.

modèles périmés

AH, LES CHANTEURS, CES MODÈLES DE LA JEUNESSE... Quelques stars moroniennes se sont livrées peu avant le colloque VIH Océan indien, qui avait lieu cette année aux Comores et était consacré à la lutte contre la stigmatisation, à un débat ne peut plus constructif et de haut vol sur les ondes de Radio Océan indien : ils se sont "accusés mutuellement d'être porteurs du virus, entraînant par la suite, des déments encore plus dégradants", rapporte le journal *Al-watwan*. Voilà qui va encourager les porteurs du VIH à assumer leur statut ! On est bien loin, fait remarquer notre confrère, de l'Afrique du Sud où Nelson Mandela a choisi d'annoncer la mort de son fils des suites du Sida, ou des Etats-Unis où "parler de la séropositivité de célébrités est considéré comme un moyen de lutte et de communication anti-Sida"...

faudra attendre un autre meurtre...

CELA FAISAIT DEUX ANS qu'il attendait à la maison d'arrêt de Moroni d'être jugé pour le meurtre de son épouse, Faouzia Tainamor. Fekkak Abdoulaziz, accusé d'avoir tué à coups de couteau cette commerçante de Moroni, devrait être jugé en début d'année prochaine. Les conditions de détention se sont révélées particulièrement difficiles pour ce prisonnier de nationalité marocaine, sans proche sur place pour améliorer son ordinaire de détenu. "Le dossier criminel était réglé depuis longtemps, mais on ne pouvait pas organiser une cession de cour d'assise pour un seul cas", avoue-t-on au Parquet. M. Abdoulaziz a donc été obligé de patienter - il risque la peine de mort tout de même - jusqu'à ce qu'un autre meurtre soit commis... L'histoire ne dit pas s'il a poussé un ouf de soulagement quand ça a été le cas.

LE CHIFFRE QUI TUE

46

Soit le nombre de **journalistes tués en Irak depuis le début de l'année 2007** (en date du 20 novembre). La dernière victime est Shehab Mohammed al-Hitti, journaliste du journal anglophone *Baghdad News*, qui a été tué le 27 octobre. Le corps de cet homme de 27 ans a été retrouvé dans le quartier nord de la capitale. Il avait été enlevé le jour même à Al Jami'a, à l'est de Bagdad, alors qu'il se rendait à son bureau. La mort d'al-Hitti porte à 206 le nombre de journalistes et professionnels des médias tués en Irak depuis le début du conflit, en mars 2003.

Banque mondiale : vingt ans d'erreurs en Afrique

DIPLOMATIK

DEPUIS QUELQUES MOIS, les rapports et autres études remettant en cause les institutions de Bretton Woods tombent comme des mouches. Certains Etats comme le Venezuela de Chavez et peut-être l'Argentine de Kirchner, n'hésitent plus à sortir de leur champ de compétence. Pourtant, ni la Banque mondiale (BM) ni le Fonds monétaire international (FMI) ne réagissent concrètement. Le dernier épisode de date du mois d'octobre dernier, lorsqu'une évaluation interne de la Banque mondiale, officiellement financée par les Etats riches pour réduire la pauvreté dans les pays pauvres, a été rendue publique. Son constat est sans appel : la BM a longtemps trop négligé l'agriculture dans une Afrique subsaharienne accablée de misère, où la plupart des habitants dépendent de ce secteur pour vivre. "Dans les années 1980 et 1990, lorsque les gouvernements africains étaient confrontés à de graves crises budgétaires, la Banque a fait pression pour que le secteur public, souvent mal géré et inefficace, se retire de l'agriculture, en supposant à tort que les mécanismes du marché donneraient un coup de pouce à la croissance agricole", rapporte *The New York Times*. Selon le rapport, la Banque, qui emploie environ 10 000 personnes, n'a affecté en 2006 que 17 experts techniques au service qui traite du développement agricole et rural en Afrique subsaharienne. La stratégie de la Banque dans les années 1980 et 1990, qui consistait à encourager les gouvernements africains à réduire ou à supprimer les subventions pour les engrangés, à libérer les prix et à privatiser, a peut-être amélioré la discipline budgétaire, mais elle n'a pas fait grand-chose pour la production alimentaire, estime le groupe d'évaluation. "Tout reposait sur l'idée que si on cessait d'intervenir en faveur des plus pauvres d'entre les pauvres, les marchés résoudraient les problèmes", commente le Pr Sachs de l'université Columbia à New York. "Mais les marchés ne peuvent pas, et ne veulent pas, prendre le relais quand les gens n'ont

rien. Si on supprime l'aide, on les laisse mourir." Ainsi, toujours selon l'étude, les paysans se heurtent maintenant à des obstacles concrets comme le prix exorbitant des engrangés, le manque de crédits et la pénurie de semences améliorées. Depuis quelques années, les rendements des cultures céréalières en Afrique subsaharienne ont ainsi été inférieurs de moitié à ceux de l'Asie du Sud et d'un tiers à ceux de l'Amérique latine...

L'ÉTUDE PROPOSE d'en finir avec cette politique et d'effectuer un virage à 180°. "Alors que le débat s'intensifie sur la stratégie à adopter pour combattre la faim en Afrique, l'équipe d'évaluation recommande que la Banque, premier bailleur de fonds pour l'agriculture africaine, s'efforce avant tout d'aider les agriculteurs à se procurer des moyens indispensables pour cultiver et commercialiser davantage de produits alimentaires : engrangés, semences, eau, crédits, routes", note le quotidien américain. Si cette critique a été qualifiée de "cinglante et accablante" par le Pr Sachs, la direction de la BM, dans sa réponse écrite à l'analyse, a montré une réelle incapacité à reconnaître ses erreurs. Elle exprime ses divergences de vues sur certains points et fait une interprétation plus optimiste des données sur la croissance agricole. Elle affirme en outre avoir anticipé la principale recommandation des auteurs de l'étude - à savoir investir davantage dans l'agriculture en Afrique subsaharienne. D'après le rapport, les prêts qu'elle a accordés à cette fin, qui étaient tombés à 123 millions de dollars en 2000 contre 419 millions de dollars en 1991, sont passés à 295 millions de dollars en 2005 et 685 millions de dollars en 2006. "Nous sommes d'accord sur l'idée générale de l'évaluation", assure le vice-président pour la région Afrique. "Ce que nous voulons souligner, c'est qu'une évaluation porte toujours un regard rétrospectif." En d'autres termes, on appelle ça rendre des comptes... RC

“Une aide est une aide.” Et un détournement ?

ALORS QUE LES ONG humanitaires sont mises à mal par la polémique née autour de L'Arche de Zoé au Tchad, et qu'un débat semble enfin s'ouvrir autour du rôle de ces associations qui pour certaines font tourner un vrai business, une affaire a fait grand bruit à Moroni.

A l'origine, il y eut cette rumeur. Une aide destinée au camp cholérique de Moroni aurait été “détournée” à des fins personnelles. Il s'agirait d'une aide collectée à la Réunion par l'organisation caritative NST pour la Paix, avec le concours du Secours Islamique de France. Du chlore pour nettoyer l'hôpital El Maarouf de fond en comble, en collaboration avec UDA, structure associative du quartier Ambassadeur ; des vivres pour nourrir les malades ; et quatre billets d'avion pour les convoyeurs de ce don inespéré -des membres de la diaspora comorienne à la Réunion.

LA DIRECTION d' El Maarouf, ainsi que des familles liées aux porteurs de l'aide, en auraient profité pour se servir au passage. “Nous considérons que c'est un

don de Dieu. Il est normal que tout le monde en bénéficie. Ceux qui nous ont permis de mener cette action à l'hôpital, comme ceux qui travaillent avec les malades, sans oublier nos familles ici, qui sont pauvres” explique Ahmed Ali,

A El Maarouf, lors du don, une prière.



représentant de NST pour la paix. “Je ne parlerais pas de détournement. Je parle de partage” ajoute-t-il en conférence de presse. Une aide qui aurait pu être plus conséquente. “C'est vrai que d'entendre cette histoire peut surprendre”,

explique un aide-soignant. “Pourquoi faire autant de foin pour trois fois rien ? C'est vrai qu'il a fallu payer à manger aux bénévoles qui nettoyaient l'hôpital et déplacer quatre personnes de NST de la Réunion à Moroni, soit plus de 2.500 euros, ce qui est déjà énorme, comparé à ce qui a été donné aux patients pour lesquels la collecte a été faite. Mais je trouve qu'ils exagèrent. C'est comme s'ils utilisaient les malades pour se payer un voyage aux Comores”.

LA DIRECTION DE L'HÔPITAL, représentée par Ismaël Msaidie, nie avoir participé à ce “partage”. Alors que les membres de NST pour la Paix assument l'ambiguïté de la situation : “Il est hors de question que nous ramenions des choses de la Réunion sans que nos familles en profitent un peu” déclare l'un des responsables de l'association. Une affirmation qui choque certains bénévoles engagés dans la lutte contre le choléra. “Comment peuvent-ils recueillir de l'argent au nom des malades, nous obliger à convoquer des journalistes pour une conférence de presse pour un

peu de riz et de sucre, alors qu'ils ont gardé le meilleur pour eux ? C'est inadmissible. Pourquoi ils n'ont pas tenu ce discours là-bas à la Réunion ? Pourquoi ils ont raconté aux gens que c'était seulement pour aider les malades du choléra au moment de la collecte ?”

UNE AFFAIRE qui remet l'aide humanitaire octroyée à ce pays à nouveau en question. Qui aide qui et à quelle fin ? Un des membres de NST pour la Paix a tenu à nous indiquer à marche à suivre face à telle situation. “Nous savons que nous avons tous les mains sales. Vous, les journalistes, vous devez écrire ce qui est sale mais aussi écrire ce qui est bien. Nous faisons tous un peu de bien et un peu de mal”. Conclusion (téléphonée ?) de Ismaël Msaidie à El Maarouf : “Une aide reste une aide, même si ce n'est pas beau-coup. Nous devons quand même les remercier, quoi que les gens en disent”. Rest à demander aux donateurs ce qu'ils en pensent, eux...

SE (avec RC)

LA QUESTION QUI NOUS TARAUDE

Abdoulatif Aly se réjouit-il de la crise anjouanaise ?

Aly : “L'unité comorienne est introuvable”

M. Aly, dans Mayotte Hebdo (n°357, 16/10/2007), vous déclarez en tant que député de Maore que la crise institutionnelle qui touche l'Union “montre en réalité qu'il n'y a plus d'unité comorienne mais une discontinuité et une rivalité entre Anjouanais et Grands-comoriens.” Vous dites : “L'unité chantée avant et après l'indépendance n'est plus un leurre mais un mirage.” Mais la question actuelle n'est-elle pas d'ordre politique et non culturel ? Il s'agit d'un dictateur qui s'oppose à des élections dans son île...

ABDULATIF ALY : Ce que je veux dire, c'est que jusqu'à présent, on disait que Mayotte était à l'origine des problèmes des Comoriens. Cette crise prouve bien que non. Vous ne croyez pas en une unité comorienne ?

AA : Mais cette unité est actuellement introuvable dans la mesure où elle est virtuelle. Par contre, elle est à construire. Tout ce qui arrive prouve qu'elle n'existe pas. Regardez l'Union : tout est théorique, le territoire, l'administration. Mais actuellement on ne parle plus d'un Etat unitaire, certains évoquent l'idée d'une confédération, ce qui démontre que l'Etat reste à construire et non plus à sauver, car il n'a jamais existé contrairement à ce que certains affirment. Ce discours est le même que celui que vous teniez en 1997, lors du séparatisme. Les situations sont tout de même différentes. Là, il ne s'agit pas d'une population qui veut se séparer, mais d'un régime qui refuse les élections...

AA : Justement, c'est encore plus grave

qu'en 1997 car avant, c'était un Etat unitaire, ou aujourd'hui, il s'agit de plusieurs Etats en fait, et ça ne marche toujours pas. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a pas de loi, c'est l'arbitraire, le foutoir...

Certain, à Maore, se réjouissent des difficultés rencontrées par l'Union. Cela légitime l'acte de séparation de 1975 à leurs yeux. Vous en faites partie ?

AA : Non pas du tout. D'ailleurs cette question ne m'intéresse pas car il s'agit d'une affaire comoro-comorienne. Cela m'intéresse uniquement parce que nous devons essayer d'éviter que nos voisins se battent, dans la mesure où, en cas de guerre, nous serions les premiers à recevoir les victimes. On a tout de même l'impression que cela sera à la légitimation de la situation de Maore ?

AA : Mayotte n'a aucun intérêt à légitimer sa position par la sorte. Au contraire, cela porte préjudice à l'ensemble de la région. **Êtes-vous en accord avec la position de la France, qui, comme l'Union africaine et l'Union des Comores, condamne Mohamed Bacar ?**

AA : A partir du moment où on ne respecte pas la loi, on devient condamnable. Si la position de “Mayotte française” est légitime, justement, c'est parce qu'elle se fonde sur le droit [des peuples à disposer d'eux-mêmes], sur la loi. Le non-respect de la loi, ce n'est pas français ! Or quand quelqu'un se croit au-dessus de la loi, c'est que ça va mal.

Recueilli par RC, le 22 novembre

Quand l'avocat Kamardine prend le contre-pied du député Mansour

LES AUDIENCES DU TRIBUNAL correctionnel, bien souvent sordides, n'ont rien de passionnant. Celle du 17 octobre dernier à Mamoudzou valait pourtant son pesant d'or. Ce jour-là quatre institutrices étaient jugées pour avoir, durant la grève des enseignants qui a duré quatre mois début 2007, pénétré dans des écoles élémentaires de la commune de Dembien et pour deux d'entre eux, dégradé du matériel - en l'occurrence des serrures qu'ils avaient bouchées avec des clous. Ce n'est pas tant l'histoire de ces quatre personnes qui a donné à l'audience un côté cocasse : leur forfait reste minime et nombre d'autres grévistes auraient pu se trouver à leur place. Non. Ce pour quoi ce procès valait le détour, c'est parce que l'avocat de trois des quatre prévenus se trouvait être Mansour Kamardine, celui-là même qui, lors du conflit, avait été hospitalisé par les manifestants en tant que député. Le 16 avril dernier, les forces de

l'ordre avaient dû l'évacuer de la foule qui l'entourait devant sa permanence - certains avaient commencé à lui arracher sa chemise. L'un de ses clients avait même publiquement désavoué - avec des mots très durs- le député lors d'une rencontre au Conseil général.

PAS RANCUNIER pour deux sous, l'ex-député mais toujours avocat Kamardine a accepté de défendre les trois enseignants, non sans émotion comme il l'a lui-même dit à l'audience. Mieux : il est revenu, non sans brio, sur le fond de l'affaire. Et là, force est de constater que l'avocat Kamardine tient un discours très différent du député Mansour. Jugez par vous-mêmes... L'avocat dit : “Il y a eu des débordements dans un contexte bien précis, avec cette impression qu'ont les Mahorais de ne pas être totalement français. Il ne faut pas que les condamner, mais il faut aussi les comprendre.” Le député, lui, s'était tou-

jours refusé à entendre les revendications des enseignants et à comprendre les méthodes des syndicats.

Il affirmait (le 10 avril dans Le Mahorais n°142) : “Il y a aujourd'hui beaucoup de bruit pour une revendication qui apparaît comme déjà satisfait aux yeux de la loi. (...) Quant à la question de l'indexation [la principale revendication des grévistes], c'est une des plus belles revendications mais la question qui se pose réellement est la suivante : le moment est-il vraiment opportun pour manifester alors qu'au niveau national le débat porte sur des sujets d'enjeux majeurs ? (...) De plus, des réflexions sont entamées et les tables rondes organisées par Monsieur Bouvier, préfet de Mayotte, sont des solutions tout à fait adéquates pour répondre à ces différentes problématiques.” Comme quoi, il faut toujours écouter son avocat...

RC

Pendant ce temps, les élus travaillent...

POUR RÉDIGER son rapport sur les “dérives” du passeport mobilité (une aide pour les jeunes Dom-tomiens, dont les Mahorais, qui vont faire des études en France métropolitaine), le député français Michel Bouvard ne s'est rendu que dans une seule région d'outre-mer : la Guadeloupe. C'est peu, surtout que des seules informations recueillies sur place, il a fait une vérité pour l'ensemble des neuf collectivités ultramarines française, qui ont pourtant toutes leurs particula-

rités. Et pour cause : aux Antilles-Guyane par exemple, il existe une seule université (Université Antilles Guyane - UAG) déclinée en trois structures dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. Les étudiants bénéficiant du passeport mobilité peuvent ainsi voyager gratuitement entre ces territoires pour suivre telle ou telle filière. Apprenant que ces derniers privilégiéraient le transport maritime (qui existe entre ces départements) plutôt que le

transport aérien (seul remboursé par le passeport mobilité), le député a proposé, fort logiquement, que le voyage en bateau soit aussi remboursé. Mais emporté par son élan, il a cru bon de le demander aussi pour l'interzone la Réunion-Mayotte (proposition n°17). Un détail lui aura échappé, et pas des moindres : il n'existe pas de liaison maritime (passagers) entre la Réunion et Mayotte. A quand l'enseignement du créole martiniquais dans les écoles mahoraises ?



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premier Appel à Propositions de projets relatifs à la gestion des zones côtières et au développement local

Le premier Appel à propositions du Programme régional de gestion durable des zones côtières des pays de l'océan Indien (ProGeCo) a été lancé le 1er novembre 2007.

Cet appel à projets est destiné à promouvoir la participation des acteurs non étatiques au processus de gestion intégrée des zones côtières (Gizc) dans les pays couverts par ProGeCo, à savoir : l'Union des Comores, les Républiques du Kenya, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles, de la Somalie et la République Unie de la Tanzanie.

Les candidats éligibles, sont, entre autres,

- les organisations de la société civile (ONG, associations militantes, organisations communautaires, syndicats etc.)
- les collectivités locales démocratiquement élues (municipalités, conseils de districts et de villages, assemblées régionales etc.)
- les organisations du secteur privé (groupements d'intérêts économiques, coopératives, associations de producteurs etc.)

La date limite de soumission des Notes succinctes des projets est fixée au **21 décembre 2007**. Et la durée maximale de la mise en œuvre d'un projet sera de 24 mois.

Les propositions de projets doivent être formulées de manière à contribuer à la gestion intégrée de la zone côtière en y apportant des solutions à au moins une des priorités suivantes :

- la gestion durable des ressources marines et côtières
- le contrôle de l'érosion des sols en amont
- le contrôle de l'érosion côtière
- la gestion des déchets solides
- la gestion des déchets liquides (les eaux usées)
- la promotion de l'aquaculture marine
- le développement de l'écotourisme côtier

Les interventions seront focalisées sur les zones géographiques prioritaires mais non exclusives définies par pays, tel que décrit ci-dessous :

1. **Union des Comores** - tout le territoire national
2. **Kenya** - trois districts côtiers : Lamu, Tana River et Mombasa
3. **Madagascar** - quatre régions côtières : Anosy, Vatovavy-Fitovinany, Menabé, Antsimo-Andrefana
4. **Maurice** - tout le territoire national y compris l'île Rodrigues
5. **Seychelles** : l'île de Mahé
6. **Tanzanie** : l'archipel de Zanzibar et les trois districts suivants : Tanga, Lindi et Mtwara

Il est à noter que les communautés de base vivant dans les zones côtières sont les bénéficiaires cibles de ProGeCo et de ce fait, elles doivent se situer au cœur de l'action de toute proposition de projet, laquelle devra démontrer clairement les bénéfices qu'elles en tireront. Par ailleurs, les projets formulés sur la base d'un partenariat effectif entre acteurs non étatiques et institutions publiques sont vivement encouragés.

Le montant minimum de la subvention prévu pour chaque projet est de 10 000 euros tandis que le montant maximum est plafonné à 100 000 euros. Une contribution financière ou en nature, équivalent à au moins 5% du montant total du projet, sera cependant demandée au bénéficiaire.

Pour plus de détails, veuillez consulter la brochure d'information et surtout les Lignes directrices de l'Appel à Propositions, en contactant soit l'Unité de coordination régionale (UCR) de ProGeCo à l'adresse au bas du document soit l'Expert national Gize (Engizc) et/ou le Point focal national (PFN) de votre pays dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :

UNION DES COMORES

- o M. Said Ahamada : (269) 37 92 55 ; said.ahamada@coi-loc.org (Engizc)
- o M. Mohamed Halifa : inrapel@yahoo.fr (PFN)
 - M. Issimaila Mohamed : issimaila2002@yahoo.fr (Point focal, Grande Comore)
 - M. Ali Attoumani : attabdal@yahoo.fr (Point focal, Anjouan)
 - M. Loutoufi Madi : loutma2010@yahoo.fr (Point focal, Mohéli)

KENYA

- o M. Patrick Kimani : (254) 726 040 499 ; patrick.kimani@coi-loc.org (Engizc)
- o Mme Caroline Anyango : canyango@nema.go.ke (PFN)

MADAGASCAR

- o M. José Rakotomanjaka : (261) 34 03 975 14 ; jose.rakotomanjaka@coi-loc.org (Engizc)
- o M. Johnson D. Ovaraelison : ovajohnson@yahoo.fr (PFN)

MAURICE

- o M. Henri Agathe : (230) 252 56 49 ; henri.agathe@coi-loc.org (Engizc)
- o Mme C. S. Lang NC Wing : dirdoe@mail.gov.mu (PFN)
 - M. Davis Hee Hongwy : dhee@intnet.mu (Point focal, île Rodrigues)

SEYCHELLES

- o M. Jude Bijoux : (248) 71 14 77 ; jude.bijoux@coi-loc.org (Engizc)
- o M. Will Agricole : w.agricole@pps.gov.sc (PFN)

TANZANIE

- o M. Ahmad Mnyanga : (255) 754 657 323 ; ahmad.mnyanga@coi-loc.org (Engizc)
- o Mme Lilian Lukambuzi : lilan_juka@yahoo.com (PFN)
 - Mme Asha Ali Khatib : ashakhatib@yahoo.fr (Point focal, Zanzibar)

Visitez aussi régulièrement notre site web : www.progeco-oi.org, où les Lignes directrices peuvent être téléchargées.

ProGeCo est un projet de la Commission de l'océan Indien (COI) visant la gestion durable des ressources marines et côtières afin de réduire la pauvreté parmi les populations côtières de sept pays de la région de l'océan Indien occidental. Ce programme est financé par l'Union Européenne à hauteur de 18 millions d'euros, dont le tiers environ est alloué à la Composante « Appels à Propositions ».

Quatre Bornes, le 1er novembre 2007

UNITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE DE ProGeCo

112, avenue Farquhar, Quatre Bornes, île Maurice

Courriel : cfp-ap@coi-loc.org - Tél. (230) 427 2583 - Télécopie : (230) 427 2808

Jetez-les aux fauves, ça réglera le problème...

par Lisa Giachino

C'EST EST L'UNE DES PLAISANTERIES les plus en vogue dans les aéroports comoriens : "Tu pars en voyage ? T'es pas sur la liste ?" Ça pourrait bientôt être une devinette à la mode dans la cour des écoles : "Quel est le point commun entre le président des Comores, un éleveur de poules, un chômeur et un marabout ?" Réponse : "Tous ont leur nom sur une liste qui les empêche de se déplacer à l'intérieur du pays."

■
DE QUOI PARLE-T-ON ? Pour tous ceux qui ne peuvent lire la presse de Moroni ni entendre les rumeurs de sous les badamiers, un petit résumé s'impose.

Acte 1 : l'Union africaine, dans le cadre de ses sanctions contre le régime Bacar, demande au gouvernement comorien de dresser une liste des "autorités illégales d'Anjouan et de toutes autres personnes qui entravent le processus de réconciliation et font peser une menace sur la paix et la sécurité aux Comores". Ces 163 personnes étant interdites de sortir du territoire comorien et de circuler entre les îles, la liste de leurs noms est transmise aux services aériens et maritimes, mais également aux médias, parmi lesquels quelques titres et stations se font un plaisir d'en diffuser le contenu exhaustif.

Acte 2 : comme on pouvait s'y attendre, les autorités de fait de Ndzuani ne tardent pas à riposter et publient de leur côté deux listes de "personnalités politiques, militaires, administratives et autres sympathisants civils soutenant Sambi dans sa démarche pour asseoir une instabilité politico administrative dans l'Île Autonome d'Anjouan" frappées d'interdiction de séjour ou de quitter Anjouan". La première retient en otage à Ndzuani 67 personnes parmi lesquelles de nombreux commerçants, et des proches de membres des autorités de l'Union.

Dans la seconde, 32 individus sont interdits de séjour sur l'île, parmi lesquels une quinzaine de responsables du régime Sambi, ainsi que, en tête de liste, le président de l'Union lui-même. On aura tout vu ! "Même dans les conflits armés d'Afrique, jamais un rebelle n'a annoncé officiellement que le chef de l'Etat n'a pas le droit de se rendre sur une portion du territoire !" s'est étranglé à ce sujet Mourad Taiati, chef du bureau de liaisons de l'Union africaine aux Comores, lors d'une conférence de presse. L'astuce des "autorités illégales d'Anjouan" est cependant ailleurs : elles disposent maintenant d'un "bouclier humain" pioché dans les entourages de ministres et conseillers de Sambi, qui risquent ainsi de voir leurs ardeurs en faveur d'un débarquement armé quelque peu refroidies.

■
CE SYSTÈME DE LISTES qui permettent tous les règlements de compte est même en passe d'être repris au niveau local : les responsables de Domoni, à Ndzuani, parlent d'interdire certains citoyens de quitter la ville. Des maries de l'île ont également publié des communiqués appelant à la vigilance : "Toute personne ayant un étranger dans sa maison doit absolument le dénoncer à la mairie proche de sa localité" ; étant considérés comme "étrangers" les Mahorais, Mohéliens, Grand-comoriens, Zanzibarites ou encore les *wazungu*... Vive la délation ! Face à toutes ces dérives, on ne peut que s'interroger sur l'exploitation politique de ces listes, dont la diffusion publique a vite fait de prendre des airs de chasse aux sorcières. Tout le pays a ainsi pu constater que tel magistrat, tel commerçant, tel sympathisant du colonel Bacar se trouve dans le collimateur des autorités comoriennes, et donc de l'Union africaine. Certes, une bonne part d'entre eux sont connus pour leurs liens avec le régime et leur participation, économique ou politique, au système Bacar. Mais qu'ont-il fait exactement ? Quelle enquête judiciaire et quel jugement permettent de les ranger publiquement et pour la postérité dans le camp des "méchants" ? Pourquoi eux, et pas des dizaines d'autres commerçants qui ont alimenté la caisse de Bacar pour dédouaner leurs conteneurs à moindre prix ? Pourquoi pas des dizaines d'autres fonctionnaires qui ont prêté allégeance pour garder leur poste ?

"Nous ne les connaissons pas du tout", a avoué Mourad Taiati aux journalistes. "L'Union africaine jugeait indispensable que les membres du gouvernement, de la commission insulaire électorale, et de l'assemblée insulaire qui a validé l'élection, soient dans la liste. Pour les autres, c'est au gouvernement de l'Union de juger. Celui qui alimente le port d'Anjouan soutient-il le régime ? On peut dire que oui."

Du côté du Parquet, on apprend que la liste, établie par le gouvernement, a été transmise par le ministère de la Justice qui a demandé l'ouverture d'une information judiciaire pour "faits de rébellion, destruction, coups et blessures volontaires" contre chacune des personnes concernées. Les informations sont pour l'instant au point mort, puisque le juge ne peut recevoir les intéressés ni se rendre sur place. "Ce n'est pas parce que ces gens ont leur nom publié dans la presse qu'ils sont coupables de quoi que ce soit", indique un membre du Parquet. Une précision dont se fiche totalement l'opinion publique qui a lu dans les journaux, sans explication aucune, la "liste des personnalités anjouanaises ciblées par les sanctions individuelles prises par l'Union africaine". Tout comme elle avait pu se repaître, peu après l'élection de Sambi, des noms de fonctionnaires interdits de quitter le territoire. Comme si brandir quelques patronymes remettait en cause un système alimenté par des milliers de personnes. Comme si les fonctionnaires et commerçants complices de Bacar étaient plus coupables "d'entraver le processus de réconciliation" que certains politiciens et responsables de médias qui, à Moroni, relâchaient sa stratégie, ou que les membres de réseaux intérieurs et extérieurs qui le soutiennent financièrement depuis des années...

■
ENTENDONS-NOUS BIEN. Il ne s'agit pas de contester la légitimité de cette liste, certainement dressée sur la base d'informations des renseignements généraux, puisqu'elle émane du directeur de cabinet de la présidence chargé de la Défense¹. Mais puisque ses critères sont pour l'instant confidentiels et ne reposent sur aucune enquête judiciaire, sa publication semble participer bien plus au processus du "montrons-nous-du-doigt-les-uns-les-autres", qu'au "processus de réconciliation". Surtout quand le zèle des différentes forces militaires ajoute au tableau une petite touche d'acharnement... Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de l'absurdité du phénomène, une anecdote en guise de conclusion : il y a quelques jours, un commerçant anjouanais sympathisant de Bacar, de retour de France, a été arrêté à Mwali alors qu'il rentrait à Ndzuani. Comme il ne figurait pas sur la fameuse liste, il a finalement été libéré et conduit à bon port. A peine arrivé à l'aéroport de Ouani, il répondait aux questions des journalistes de RTA quand, dans le hall des départs, une jeune femme a éclaté en sanglots : cataloguée comme "journaliste" alors qu'elle n'exerce plus cette profession depuis belle lurette, elle se voyait refuser le droit de quitter l'île...

¹ Le directeur de cabinet de la présidence chargé de la Défense, Bacar Dossar, était à l'extérieur au moment de la rédaction de cet article. Aucun de ses collaborateurs n'a pu nous éclairer sur les conditions de définition de cette liste.

no comment

"Wallah ! Si Mohamed Bacar ne peut pas se représenter à l'élection présidentielle, je quitte mon bureau. Mais quelle légitimité aurait Bacar, maintenant, à venir discuter avec ses collègues de Ngazidja et Mohéli qui ont été démocratiquement élus ?"

MOURAD TAIATI, chef de bureau de liaison de l'Union africaine aux Comores, lors d'une conférence de presse.

"Si Mohamed Bacar n'organise pas les élections, il regrettera le jour où il est venu au monde."

FRANCISCO MADEIRA, envoyé spécial de l'Union africaine aux Comores, le 7 novembre à Dzaoudzi, lors de la signature des accords avec la France.

"Cette mainmise des notables qui n'existe pratiquement pas à Mohéli, île africaine, paisible."

LAURENT CANAVATE, directeur de *Mayotte Hebdo*, dans son éditorial du 9 novembre.

"A Mayotte, on n'a pas une banlieue. Mais c'est Mayotte toute entière qui est une banlieue"

BACAR ALI BOTO, premier vice-président du Conseil général de Moore, lors de la visite de l'île de la ministre française de la Ville, Fadela Amara, le 22 octobre.

"Actuellement, notre pays débourse chaque mois entre 300 et 400 millions de francs [600 et 800.000 euros] au service de la dette."

MOHAMED ALI SOILIHI, ministre des Finances de l'Union, lors d'une conférence de presse.

"On parle souvent du prix élevé du billet entre Mayotte et la Métropole. Mais on oublie le désenclavement régional ! Ça coûte aussi très cher d'aller à Madagascar, à la Réunion, à Maurice et aux Comores. Cela ne peut que freiner le développement régional."

UN CADRE DU CONSEIL GÉNÉRAL de Moore, lors des Rencontres territoriales de la Ville, le 23 octobre, à Moore.

"L'île de Ngazidja a besoin de s'affirmer. Et moi aussi, j'ai besoin de m'affirmer."

MOHAMED ABDOULOUHABI, président de l'île de Ngazidja, le 24 octobre, lors d'une conférence de presse.

"Il y a des Ayatollahs de la réglementation à Mayotte ; des intégristes de la réglementation."

SAÏD OMAR OILI, président du Conseil général de Moore, lors d'une conférence de presse donnée le 30 octobre.

Elle est où,
la région ?

journal de bord

OU EST LA RÉGION ? Existe-t-elle ? Force est de constater que pour l'heure, elle ne représente pas grand-chose, si ce n'est une belle carte postale touristique. Qui, dans cette zone sud-ouest de l'océan Indien, a conscience d'appartenir à un même ensemble géographique certes, mais aussi humain et historique ? Pas grand monde. Et ce ne sont pas les étudiants comoriens de Madagascar qui vont dire le contraire... Traqués depuis plusieurs semaines par les autorités malgaches, ils vivent désormais dans la quasi-clandestinité. On leur reproche de ne pas satisfaire aux formalités administratives et de ne pas posséder de visa en bonne et due forme (lire ci-contre). Un visa qui vaut 228 euros, 115.000 fc, l'équivalent de trois mois de salaire d'un fonctionnaire moyen... Il en va de la responsabilité de chacun, affirment les autorités comoriennes, qui mettent en avant les fraudes -des Comoriens qui se font passer pour des étudiants et n'en sont pas, et qui se livrent à certains trafics. Soit. Il est normal qu'un étranger paye un visa lorsqu'il demande à vivre dans un pays. L'on peut tout de même s'étonner d'un tel tarif. Ne serait-il pas possible d'envisager un accord entre les deux Etats au sujet d'un visa étudiants à faible coût, pour permettre aux quelques 2000 Comoriens qui étudient à Madagascar de poursuivre leur cursus en toute quiétude ? Est-il utopique de demander à deux nations voisines de quelques centaines de kilomètres, mieux : cousins de sang, de s'entendre pour permettre une plus libre circulation ? L'Union européenne a aboli le visa à l'intérieur de ses frontières, alors que les différences entre un Polonais et un Espagnol sont bien plus importantes qu'entre un Malgache et un Comorien. Pourquoi la Commission Océan Indien (COI) n'y arriverait pas ?

LA COI JUSTEMENT. Cette coquille qui paraissait vide depuis des années et qui pourtant, vient de prouver qu'elle a un rôle essentiel à jouer. En octobre dernier, les pays membres ont signé un accord qui pourrait, dans l'avenir, représenter un premier pas essentiel dans la naissance d'une véritable structure intégrante. Alors que deux Etats (Madagascar et Comores) n'avaient pas grand-chose à craindre des négociations des pays du Sud avec l'Union européenne dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE), deux autres (Maurice et Seychelles) risquaient de tout perdre (lire p.15). Le sucre mauricien notamment, pourrait ne jamais se relever d'un mauvais accord et avec lui tout un pan de l'économie nationale. Face à la menace, les quatre entités ont décidé, dans un élan solidaire rare, de s'unir afin d'être plus fortes dans les négociations. Mieux : elles ont également intégré la situation particulière de la Réunion, qui risquait de souffrir d'une ouverture sans borne de ses frontières. Un exemple qui prouve que la région peut et doit se construire, non pas autour d'une superstructure dont personne aujourd'hui ne sait rien, mais à partir de questions aussi cruciales que l'économie et la libre-circulation des personnes.

Qui sait... Peut-être qu'alors, les réflexes insulaires si prégnants dans cette zone, et notamment dans l'archipel des Comores, s'effriteront... RC

Mada : le cache-cache sans fin des étudiants comoriens

Malgré un accord verbal entre les deux pays quant au problème des visas, les étudiants comoriens à Madagascar se cachent pour éviter les incessants contrôles d'identité dont ils sont la cible.

AU début du mois de novembre et après un séjour d'une semaine dans la capitale malgache, le ministre comorien des Relations extérieures, Ahmed Saïd Djaffar, l'affirmait haut et fort dans les médias : *"Le problème des étudiants comoriens de Madagascar est presque réglé. Ma mission a pu obtenir la suspension des expulsions. Les Comoriens ne seront pas arrêtés car ils ont jusqu'au 31 décembre pour régulariser leur situation."* Pourtant, les jours se suivent et se ressemblent pour ces jeunes de l'archipel installés dans la grande île. Il ne se passe pas un jour sans qu'un ressortissant comorien ne soit arrêté et conduit *manu militari* au commissariat le plus proche. Les descentes de police continuent comme si de rien n'était. A Antananarivo, à Mahajanga ou dans les autres provinces, la politique d'expulsion amorcée par le gouvernement malgache envers les étrangers et les Comoriens en particulier, progresse sans répit. Pour l'instant, personne ne sait combien d'étudiants comoriens sont en instance d'être renvoyés chez eux. *"Rien n'a changé, les expulsions, les arrestations et les incarcérations se poursuivent malgré la visite du chef de la diplomatie comorienne. Parfois, ces étudiants interpellés sont rapidement jugés et placés en détention. On se bat pour trouver des avocats pour défendre leur cas"*, affirme Abdallah Massoud, 1^{er} conseiller de l'ambassade des Comores à Tana.

FACE À CES MESURES qui datent du début du mois d'octobre, lorsqu'un grand nombre d'entre eux avaient été arrêtés, les étudiants adoptent une nou-



Des étudiants comoriens devant l'ambassade des Comores à Antananarivo. (AA)

Cette situation avait révolté les 2.000 étudiants de la ville en octobre, qui avaient réuni leurs passeports pour demander à l'ambassade des Comores à Tana leur rapatriement. Au lieu de régulariser leur situation, la plupart préfèrent retourner au bercail....

UNE QUESTION NE CESSE cependant de revenir : pourquoi toute une communauté refuse-t-elle d'être en règle dans un pays étranger ? Plusieurs raisons pourraient expliquer cette rébellion. La somme de 228 euros (environ 115.000 fc) nécessaire pour payer le visa est devenue très lourde pour ces étudiants, qui reçoivent en moyenne

100 euros (50.000 fc) par mois pour survivre.

"En réalité, on ne paie pas la somme indiquée. On a tellement de papiers à se

procurer et de déplacements à faire que ce montant est largement dépassé en fin de compte. Ensuite, il y a aussi des frais de transfert bancaire. Au total, nos familles sont incapables d'obtenir la somme nécessaire" lance Izidine, étudiant en environnement, qui vit à Tana depuis trois ans.

L'autre facteur qui décourage les jeunes Comoriens dans la recherche du visa touche aux formalités administratives qui entourent la demande. Il faut plusieurs semaines, voire des mois, pour rassembler les documents nécessaires à l'obtention de ce sésame. *"Des fois, on est obligé de sécher les cours pour se présenter dans l'administration. Rien que les papiers de l'ambassade des Comores, il te faut une semaine. N'en parlons pas des autres pièces, qui parfois exigent des parrains. Dans ce par-*

cours du combattant, on finit souvent par abandonner", témoigne Mariata, qui vient de quitter les quartiers comoriens pour s'installer à côté du centre ville malgré les coûts financiers.

Début novembre pourtant, Ahmed Saïd Djaffar avait obtenu du gouvernement malgache la suspension des expulsions et des arrestations. Les étudiants devaient régulariser leur situation avant le 31 décembre. *"Il y a eu entre les deux pays un accord verbal. Les deux parties s'étaient mises d'accord pour que les expulsions cessent et que les étudiants puissent s'inscrire sans visa. Mais jusqu'à présent, aucun procès verbal n'est sorti. C'est pourtant ce qui pouvait faciliter l'application de ces mesures"*, se désole Abdallah Massoud.

Le consul de la République de Madagascar aux Comores, qui a participé aux négociations, a été nommé délégué pour suivre les recommandations de la réunion entre les deux pays. Mais un mois après, il navigue en vain entre les capitales des deux pays et se contente d'indiquer que *"la situation n'est pas réglée tant que les mesures d'expulsion continuent"*.

PENDANT CE TEMPS, certains étudiants ont abandonné momentanément les bancs de la faculté, histoire de régler leur situation ou de fuir la police en attendant des jours meilleurs. Alors que l'on croyait à une accalmie après la visite du chef de la diplomatie comorienne, la situation s'est même aggravée. *"Les jeunes décidés à se régulariser sont systématiquement refusés. D'autres qui se croyaient en situation régulière voient leurs visas annulés. Pour d'autres, qui n'attendaient que d'aller payer, on bloque. Les autorités demandent à*

chaque fois aux Comoriens d'aller se régulariser d'abord chez eux avant de revenir", explique le premier conseiller.

LES ÉTUDIANTS comoriens de Madagascar se retrouvent ainsi prisonniers : en cette période de rentrée universitaire, les facultés sont sommées de ne pas accepter d'étudiants en situation irrégulière, tandis que la police refuse d'accorder un visa sans inscription. Si le problème est soulevé chaque année, il a cette année atteint son paroxysme. *"Chaque fois, ce problème est réglé de manière ponctuelle. Jamais on n'a trouvé de solution durable"*, avoue le premier conseiller. Lorsque, en 2005, la question avait été soulevée et qu'un acharnement identique avait touché les récalcitrants, les autorités comoriennes avaient obtenu pour une année une annulation des arrérés et l'instauration d'un visa exceptionnel.

"Malheureusement, la plupart des étudiants n'avaient pas profité de cette offre alors que le visa était presque gratuit. Actuellement, tu peux trouver des étudiants qui ont des arrérés de visa qui datent de 2005 et c'est inconcevable. C'est justement ces jeunes qui sont dans le périmètre aujourd'hui", souligne Mahamoud qui, lui, avait bénéficié de ce visa exceptionnel. Ce point révèle ainsi la négligence et la maladresse des jeunes de l'archipel dans cette affaire. Ajoutées à une certaine arrogance, à un train de vie plus élevé que la moyenne des habitants et aux bêtises commises par les ressortissants comoriens non étudiants de la grande île, voilà qui a de quoi agacer les autorités locales.

à Antananarivo
AHMED ABDALLAH

"Au total, nos familles sont incapables d'obtenir la somme nécessaire."

velle attitude en se faisant les plus discrets possible. *"Désormais, on ne porte pas de châle. On ne parle plus comorien dans la rue. En tout cas, on n'utilise pas de signe distinctif"*, déclare Amina, étudiante en tourisme, obligée de partir à l'école en jean et débardeur sans se couvrir la tête. Loin d'attendre les étudiants à l'extérieur, la police organise des descentes régulières dans les quartiers où logent les Comoriens. Ankatsou et Andraysoury sont constamment visités par les limiers, en vue de contrôler la situation des étrangers. *"Soit on ne dort pas dans ces quartiers, soit on se lève très tôt dans la nuit pour se réfugier quelque part et éviter leur contrôle. La police n'hésite pas à venir à l'école pour nous cueillir"*, déplore Mahamoud, étudiant en géographie à l'université d'Antananarivo.

Les communes au fond du trou

En quasi-banqueroute, le Conseil général devrait leur verser leur dû avant la fin de l'année.

QUAND le bâtiment va,

Et quand il va, mais qu'il n'est pas payé, que se passe-t-il ? Voilà plusieurs semaines que la Fédération mahoraise du bâtiment et des travaux publics (FMBTP) crie à l'incurie. "Il y a du boulot, ça ne manque pas, mais l'argent n'arrive pas", affirme son secrétaire général. "On estime à 16 millions d'euros les retards de paiement des communes. Certaines entreprises sont endettées ; d'autres ont été obligées d'arrêter un temps leur activité, en attendant d'être enfin payées. Cela ne touche pas que les petites entreprises ; les gros aussi sont concernés. Les maires nous emploient, mais ils n'ont pas de trésorerie." Nombreux sont les entrepreneurs qui, aujourd'hui, croulent sous les commandes publiques, tout en attendant, depuis deux ans pour certains, de se faire payer les anciens chantiers. Mahamoud¹, chef d'une entreprise qui emploie une trentaine de salariés, accuse 800.000 euros de factures impayées par les communes. "Moi, je paye mes employés, mes fournisseurs, je livre les bâtiments, mais je ne vois pas la couleur de l'argent. Cela devient impossible d'acheter les matériaux nécessaires : les vendeurs ne nous font plus crédit. Et je vais être obligé de licencier des gars. Comment leur expliquer qu'on a du travail, qu'on ne compte plus les commandes, mais que je ne peux pas les payer ?" Une situation paradoxe qui a pour cause la banqueroute d'une majorité des communes de l'île née de l'imbroglio politico-juridique entre l'Etat et la collectivité départementale, concernant le Fonds intercommunal de péréquation (FIP), censé financer les communes qui ne possèdent pas de trésorerie propre (lire *Kashkazi* n°67).

Rappel des faits : en septembre dernier,

le Conseil général apprend qu'il devra verser, pour le compte de cette année 2007, 27 millions d'euros aux communes, contre 12 millions prévus dans son budget voté en décembre 2006. La faute à un amendement adopté en février dernier sans l'aval du Conseil général, créant le FIP à Mayotte et fixant une quote-part obligatoire à verser à la collectivité aux communes. Après avoir déclaré, en septembre dernier, ne pas pouvoir débloquer une telle somme, le président du Conseil général vient d'annoncer que la collectivité avait trouvé les fonds nécessaires.

MAIS UN AUTRE PROBLÈME se pose désormais : pour que ce fond puisse être versé aux communes, il est indispensable qu'il soit géré par le comité de gestion du FIP, présidé par le préfet. Or ce comité, pour être opérationnel, doit attendre la parution d'un décret qui n'est toujours pas sorti...

"C'est du grand n'importe quoi", reconnaît-on au Conseil général. "L'Etat nous impose des textes en cours d'année, et après, quand on a réussi à rattraper le coup, l'Etat ne publie pas le décret indispensable pour qu'ils soient applicables." Selon le directeur général des services, André Dorso, "je n'ai jamais vu une telle situation".

Pour éviter que l'économie mahoraise ne subisse trop longtemps les conséquences de cet imbroglio, la collectivité vient cependant de décider de verser la somme au FIP sans attendre le décret. "Les communes ne peuvent plus attendre. Cela bloque l'activité économique de l'île", a indiqué le 23 novembre Saïd Omar Oili, qui compte cependant porter plainte contre l'Etat devant le tribunal administratif. "Nous ne portons pas plainte sur la forme, c'est-à-dire que nous allons payer et cela ne remet pas en

question le versement aux communes. Nous portons plainte sur le fond, pour que l'Etat, à qui incombe la faute de cette situation, soit condamné", affirme M. Oili.

CAR PENDANT CE TEMPS, les communes, qui n'ont rien touché cette année et crient misère depuis bien longtemps, s'impatientent. Ali Souf, président (UMP) de l'Association des maires de Mayotte, ne cesse de réclamer la somme due depuis des mois. Pour l'heure, on se contente de payer les salaires des employés, ce qui a le don d'énerver les entrepreneurs. "Si on ne trouve pas de solution rapidement, on va se tourner uniquement vers le privé", assène Hakim¹, un maçon situé à Mamoudzou.

RC

¹ Craignant des représailles sur leur entreprise quant à l'obtention des marchés, ces deux entrepreneurs ont requis l'anonymat.

Les maires de Maore attendent leur dû avec impatience. Il des 17 communes seraient en faillite. (archives)



Hydrocarbures : le procès du système ?

Après 16 mois d'instruction, le procès de l'affaire des Hydrocarbures a débuté le 26 novembre à Moroni.

UNE salle d'audience pleine et des gendarmes en tenue d'intervention : le palais de justice de Moroni était en état de siège lundi 26 novembre à l'ouverture du procès de l'affaire de la Société comorienne des Hydrocarbures (SCH). Prévu pour durer une semaine, ce procès qui devait symboliser la lutte contre la corruption promise par Sambi, s'annonce comme celui d'un système de gestion étatique des entreprises publiques servant de pompe à fric aux différents gouvernements (lire *Kashkazi* n°49). Le public retiendra de la première journée des dossiers qui semblent davantage relever de l'abus de biens sociaux que du détournement de fonds publics, le chef d'inculpation auquel doivent répondre les sept prévenus déférés devant le tribunal correctionnel. A commencer par Abdou Soefo, ancien directeur de la société et principal inculpé, qui est apparu amaigri

après 13 mois de détention. Deux nouveaux inculpés dont un ancien ministre des Finances, Abou Oubaid, et le directeur de cabinet du président Azali, Houmed Msaidi, ont rejoint les cinq premiers prévenus de cette affaire, inculpés depuis le 3 juillet 2006.

D'ENTRÉE DE JEU, la présidente Maoulida a soumis le directeur de la SCH à un exercice éprouvant, en le rappelant à la barre à chaque audition d'un prévenu. Mais Soefo est resté constant dans sa ligne de défense : "Je ne connais pas les affaires de la justice, mais je vous apporte la vérité des faits tels qu'ils se sont déroulés", a-t-il répété. Interrogé au sujet du chèque de 5 millions de fc (100.000 euros) que la société publique a remis à l'entreprise Barwane pour "un projet qui ne concerne pas les hydrocarbures", Abdou Soefo reconnaît "avoir rendu service à une société qui a conclu

un marché [d'adduction d'eau] avec l'Etat". Sur les 15 millions fc (300.000 euros) accordés à un particulier, Ahmed Koudra, pour l'achat de vedettes destinées à un projet de pêche, Soefo ne dégénère pas à sa stratégie. "Koudra c'est un frère. Lorsqu'il m'a expliqué l'urgence de conclure cette transaction pour son projet de pêche et a sollicité mon aide, je lui ai dit que personnellement je n'ai pas les moyens, mais je vais me débrouiller avec la société. Il m'a apporté un échéancier et un gage, un terrain familial. Avant de quitter mon poste, je lui ai demandé de régler la dette et j'ai mis en place la procédure de règlement". "Les 15 millions ont-ils été remboursés ?" cherche à savoir la présidente. "Oui, par chèque."

SI POUR CES DEUX AFFAIRES, le directeur avoue avoir rendu des services à des connaissances afin de favoriser des projets "intéressants", avec le consentement

ment "a posteriori" du Conseil d'administration, ce n'est pas le cas pour les 67 millions (134.000 euros) remis à M. Bazi, co-gérant de la SCTM, la société propriétaire du navire Le Dauphin. "C'était une affaire d'Etat. J'ai été désigné pour trouver un arrangement pour faire exécuter la décision de l'Etat d'éloigner Le Dauphin des eaux territoriales comoriennes sans léser les intérêts privés de l'opérateur comorien", a-t-il expliqué. "Est-ce vous qui lui avez donné l'argent ?" insiste la présidente. "Mourad Bazi n'a touché aucun franc. La société a payé des services pour mettre en sécurité le bateau aux Seychelles à la demande de l'opérateur. Mais tout était clair, ce n'était pas un don mais un prêt", réplique A. Soefo. Si la cour devra déterminer les responsabilités personnelles des prévenus, pourra-t-elle éviter de juger "des pratiques qui se faisaient et qui se font toujours" ?

KES

baromètre



IDRISS MOHAMED

LE COMITÉ MAORE, dont l'ancien cadre du Front démocratique et candidat malheureux à l'élection présidentielle de Ngazidja, Idriss Mohamed, est le principal porte-drapeau, a réussi à institutionaliser la journée du 12 novembre dont il avait eu l'initiative il y a deux ans. Pour la seconde année consécutive, les manifestations de cette journée consacrée à la revendication des Comores sur Maore, devenue jour férié, ont été co-organisées par l'Assemblée et le gouvernement de l'Union des Comores. Mais alors que l'édition précédente n'avait pas été un succès populaire, plus de 2.000 personnes ont assisté cette année aux débats qui ont précédé le vote d'une résolution par les députés. Le texte "condamne énergiquement le projet de l'Etat français d'organiser un référendum en 2008 et exige l'annulation pure et simple de cette consultation (...) demande instamment au gouvernement français d'accélérer le processus de négociation avec le gouvernement comorien en vue de rendre effectif le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien (...) appelle le gouvernement comorien à demander l'inscription de la décolonisation de l'île comorienne de Mayotte à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies (...)".

PIERRE PUJO

GRAND ARTISAN de la séparation de Maore avec les autres îles en 1975 et partisan du sécessionnisme anjouanais en 1997, Pierre Pujo est décédé le 10 novembre, à Paris. Ce journaliste français fut l'un des grands animateurs du courant royaliste en France : il fut directeur du journal de L'Action française, dont son père fut l'un des fondateurs avec Charles Maurras, mais son nom est plus célèbre dans l'archipel des Comores, où il a joué un rôle prépondérant.



Dans les années 70, il a organisé la propagande du MPM auprès des parlementaires français - qui disait notamment que les Mahorais étaient majoritairement catholiques - afin de les convaincre de conserver l'île dans la République. En 1997, il a activement soutenu dans son journal le rattachisme anjouanais et envoyé sur place Elie Hotam, avocat qui a participé à la rédaction de la Constitution de l'île. Pierre Pujo a écrit un livre sur son combat mahorais, "Mayotte la française", édité chez France-Empire...



Face à la menace APE, la COI se réveille

Les pays membres de la Commission océan Indien vont négocier ensemble avec l'Union européenne.

JUSQU'ICI quasiment parallèle, la Commission de l'océan Indien (COI), structure née dans les années 80 qui était censée devenir l'équivalent dans la région de l'Union européenne, mais qui n'a jamais trouvé sa vitesse de croisière, s'est réveillé en sursaut ces dernières semaines. Comme souvent, c'est une menace qui a poussé les dirigeants des Etats membres de la commission (Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores et la France via la Réunion) à sortir de leur cocon insulaire.

Le 10 octobre dernier, le Conseil des ministres de la COI qui s'est réuni aux Seychelles, a en effet débouché sur un accord historique. Prenant acte de la difficulté de signer un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne à l'échelle de la région Afrique orientale et australie (AFOA), trop vaste, les Comores, Maurice, Madagascar et les Seychelles ont pris l'initiative de former un nouveau groupe (CMMS) afin de signer un accord particulier avec l'UE avant le 31 décembre. En tant que pays ACP, ils doivent en effet conclure avant cette date un APE afin de pouvoir accéder au marché européen dans des conditions intéressantes. Selon le représentant des Seychelles, le groupe CMMS au sein de la COI répond à une urgence, alors que "la situation exige des solutions de repli à l'approche de la date fatidique du 31 décembre 2007", précisait au lendemain de cet accord le quotidien seychellois *Nation*.

LA SITUATION de la région est en effet particulière. Deux États, Madagascar et les Comores, bénéficient déjà d'un accès sans quota et droit de douane au marché européen pour quasiment tous les pro-



Le Premier ministre mauricien, Navin Ramgoolam. (DR)

duits grâce à l'initiative "Tout sauf les armes" lancée en direction des pays dits les moins avancés (PMA) il y a quelques années. Si rien n'est signé à la date butoir fixée par l'Union Européenne, le 31 décembre, Madagascar et les Comores auront toujours une porte de sortie à laquelle n'ont pas accès autres deux pays de la COI : Maurice et les Seychelles. "Sans un accord sur l'accès aux marchés, opérationnel le 1^{er} janvier 2008, ces deux Etats ne pourront pas continuer à exporter leurs produits, hors taxes et sans contingent, vers les pays européens, ceci en raison des nouvelles normes imposées par l'Organisation mondiale du commerce", a déclaré le ministre seychellois Patrick Pillay lors de la conférence. "Vous pouvez imaginer les conséquences sociales et économiques désastreuses d'une telle éventualité pour les Seychelles et Maurice, dont l'Union Européenne est le principal partenaire commercial."

Pour surmonter ce blocage et tenter d'aboutir à un accord avec l'Union Européenne à la date fixée, Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles vont donc élaborer une stratégie commune en constituant un bloc spécifique qui sera plus à l'aise pour discuter avec l'UE.

CET APE PROPRE aux pays de la COI prendra cependant en compte une autre spécificité : celle de la Réunion. La déclaration finale de la session extraordinaire de la COI stipule en effet que les ministres de la commission "décident d'assurer que tout APE prendra en considération les spécificités des îles de l'Océan Indien ainsi que leurs besoins de développement durable", et "de développer une coopération renforcée avec La Réunion, Région Ultraperiphérique de

l'UE". Nombre de producteurs réunionnais craignaient en effet que le futur Accord de partenariat économique ne prenne pas en compte les spécificités de la Réunion dans son environnement régional. "Si tel était le cas, alors le risque était de voir les produits réunionnais concurrencés directement, et à la Réunion, par ceux des pays voisins pouvant entrer sur l'île sans aucun quota, ni droit de douane. Une situation qui ne pouvait qu'amener de graves difficultés dans de nombreuses entreprises", indiquait *Témoignages* le 17 octobre. "Or, la session de la COI a permis de clarifier la situation : le droit à un traitement spécifique est reconnu en premier lieu pour les pays ACP voisins de la Réunion."

Au cours de son intervention, le président du Conseil des ministres, Patrick Pillay, a d'ailleurs insisté sur l'importance de prendre en compte au plus haut niveau les spécificités des pays insulaires : "Il nous

"Cette solidarité dans l'épreuve augmente la crédibilité de la COI."

PAUL VERGÉS, PRÉSIDENT DE LA RÉGION RÉUNION

faut aussi inlassablement redire que même si nous partageons les difficultés générales des pays en développement, nous faisons face à d'autres défis qui sont spécifiques aux pays insulaires."

Adoptée à l'unanimité, cette déclaration commune "pose de nouveaux jalons pour le développement solidaire de la région", analysait le quotidien réunionnais *Témoignages* au lendemain de sa signature. Pour Paul Vergès, "cette solidarité dans l'épreuve augmente de façon très significative la crédibilité même de la COI".

RC (avec *Témoignages* et *Nation*)

Madagascar quitte l'Asecna

Antananarivo a décidé de reprendre le contrôle de ses aéroports. L'Asecna s'en trouve affaiblie.

LES autorités malgaches ont été à l'origine d'une belle pagaille au niveau du ciel africain, ces dernières semaines. En quittant l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique (Asecna) - décision précédant celle du Sénégal de reprendre ses droits sur les aéroports et la plaine du Congo concernant les faibles investissements de l'Asecna-, Antananarivo a plongé l'institution panafriacaine dans une zone de turbulences.

Les autorités malgaches ont officiellement fait part de leur décision le 18 octobre. "La relation de Madagascar avec

l'Asecna ne joue pas en notre faveur" a déclaré ce jour-là le ministre malgache des Transports et du tourisme, Julien Laporte Ravelonarivo. "Nous allons quitter l'agence et gérer nous-mêmes notre espace aérien car nous avons les compétences pour cela. La part de Madagascar dans le budget alloué par l'Asecna n'est pas suffisante. Pourtant les redevances que nous payons sont conséquentes", a-t-il précisé. Jusqu'à présent, l'Asecna assurait la gestion de trois aéroports de l'île (Tana, Toamasina et Mahajanga). Or depuis quelques années, le budget octroyé par l'Asecna à ces trois sites n'a

pas permis les investissements escomptés, affirment les autorités malgaches.

"LES REDEVANCES seront désormais réorientées vers l'extension et la modernisation des aéroports malgaches", mentionne le ministre. Les autorités d'Antananarivo escomptent, en géant directement leur espace aérien, davantage de retombées financières au plan national, pour moderniser leurs propres installations. Une grande partie des redevances perçue par les membres (17 pays africains avec Madagascar et la France) est en effet reversée à l'Asecna qui les

répartit ensuite aux membres selon un principe de solidarité.

Ce retrait sera effectif à partir du mois de mai 2008, après expiration d'un préavis de six mois. Dans le passé, le Mali et la Centrafrique avaient quitté l'agence mais l'avaient réintégree quelques années plus tard. Fondée en 1959, l'Asecna est notamment chargée du contrôle de la circulation aérienne, du guidage des avions et de la transmission des informations de vol et météorologiques dans un espace aérien de 16 millions de km².

RC (avec AFP)

tête d'affiche

Ravi Raghoobeer

RAVI RAGHOBEER N'AURA pas su résister à l'attrait de l'argent facile. Arrêté pour avoir volé Rs 2,3 millions (52.000 euros, 25 millions fc) qu'il était chargé de transporter, cet employé de la société Brinks a bien tenté d'expliquer son geste. Il aurait volé cet argent pour tenter de reconquérir son épouse dont il était séparé depuis un mois. Malchanceux en amour, Ravi l'aura aussi été en affaire. Ce vol audacieux s'est soldé par un passage obligé à la case prison. Cet habitant de Terre-Rouge, âgé de 37 ans, avait tout planifié. Il savait qu'il devait, ce jour-là, faire transiter une importante somme à l'approche des fêtes de fin d'année et il avait donc prévu de s'en emparer. Mais sans violence. C'est peu avant midi que Ravi Raghoobeer et deux de ses collègues, également salariés de Brinks, s'arrêtent sur l'aire de stationnement située en face de l'hypomarché Tang Way, à Beau-Bassin. Ces deux derniers laissent le conducteur de la fourgonnette et s'engouffrent à l'intérieur du bâtiment. Ils doivent y effectuer un important transfert d'argent. Les deux hommes ne se doutent pas un instant de ce que le conducteur du véhicule est sur le point de faire.

RAVI A DONC ATTENDU que ses deux collègues pénètrent dans l'hypomarché pour prendre la fuite avec l'argent que contenait le véhicule. Arrivé à proximité d'un temple, Ravi décharge les sacs remplis d'argent et les place dans le coffre d'une voiture qui l'attend non loin de là. Puis, direction Bate-du-Tombeau. Ravi compte y cacher le magot et planifie de venir récupérer l'argent dans quelques semaines. C'est donc dans un puits d'une profondeur de 20 mètres, que le convoyeur de fonds met à l'abri l'argent. Mais pour ses "dépenses immédiates", Ravi préleve des sacs une somme de Rs 400.000. Entre-temps, les collègues de Ravi, qui ont découvert la disparition de ce dernier, avertissent leurs supérieurs qui avertissent à leur tour la police. Les recherches sont aussitôt engagées. Les policiers retrouvent quelques heures plus tard le fourgon abandonné. À l'intérieur, ils découvrent huit malles vides. Elles ont été forcées et dépouillées de leur contenu. Les policiers mettent également la main sur l'arme de service de Ravi. Les enquêteurs retrouvent le lendemain matin, Ravi à Terre-Rouge. Une opération policière est immédiatement engagée en vue de procéder à son arrestation. Le suspect est, à l'arrivée de la police, en possession d'un sac contenant quelque Rs 395.000. Les policiers l'embarquent aussitôt et l'emmènent aux Casernes centrales pour y être interrogé. Ravi ne tarde pas à révéler aux enquêteurs l'endroit exact où il a dissimulé le reste du butin. Il ne reste plus aux policiers qu'à dépêcher une équipe sur les lieux où se trouve l'argent pour aller le récupérer. Le chauffeur-vigile a été présenté au tribunal de Rose-Hill. L'argent saisi a été placé en lieu sûr en attendant la fin de l'enquête.

(avec *L'Express de Maurice*)

Distributeur agréé Groupes électrogènes SDMO de 1 KVA à 2,2 MVA
Démarrage automatique absence secteur insonorisé
Couplage réseau avec groupe électrogène de 2,2 MVA à 12 MVA

ADC GENIE ELECTRIQUE ADC
 MINI ZONE MAYOUNA, BP 1333 MORONI - TEL : (269) 73 09 51 - FAX : 73 51 15 - adcenet@comorestelcom.km

de Dubaï à la Chine le "rêve américain" des petits commerçants

Dans tout l'archipel, voyager pour affaires était autrefois le privilège de l'élite. Mais depuis une quinzaine d'années, mères de famille et jeunes chômeurs s'aventurent en Tanzanie, à Dubaï et même en Chine, histoire de joindre les deux bouts mais aussi de "voir du pays".

Alors qu'à Maore, l'application prochaine du Code de la consommation inquiète ces petits importateurs, les Comores indépendantes connaissent la déferlante du commerce informel.

Rencontre avec les pros du bazar, de la mode à bas prix et de la pacotille.

DES KIOSQUES

en bois. Des conteneurs aménagés rivalisant avec les boutiques. Des parasols abritant des tablettes posées à l'angle des rues. Des marchandises par milliers, reposant pêle-mêle sur le sol ou sur des nattes, obstruant les trottoirs, tapissant les murs. Des brouettes chargées de produits divers, poussées par des jeunes sans âge fendant la foule des piétons et des véhicules... L'irruption du commerce informel a métamorphosé Moroni en un marché permanent de la débrouille et des petits prix, alimenté par une course vers Dubaï qui a ses aficionados dans chacune des îles de l'archipel. Une petite révolution économique...

Il fut en effet un temps où pour acheter un vêtement ou une pâte à identifier, il fallait faire des kilomètres jusqu'à "chez l'Indien" ou chez l'une des rares familles locales qui détenaient le quasi-monopole du secteur de l'importation. C'est dire que le commerce est longtemps resté la chasse gardée des grosses fortunes, des familles régnantes de souche arabe auxquelles sont venues se joindre quelques lettrés ou militaires démobilisés. Des privilégiés fréquentant les mondanités, ayant accès aux rouages administratifs qui leur ont ouvert des opportunités

tionnaires appauvris par un Etat insolvable qui n'assurait plus le paiement régulier de ses agents, et qui avaient trouvé dans ce secteur le moyen d'arrondir leurs fins de mois. Ou au contraire des cadres placés à des postes clés aux douanes ou aux impôts, et qui usaient de leur pouvoir pour s'enrichir d'avantage.

Dans les deux cas, l'incompatibilité de leur fonction avec l'exercice d'une activité libérale, les obligeait à mettre en place des stratégies pour détourner les circuits classiques qui allaient donner naissance au commerce sous le manteau. La généralisation du pèlerinage à la Mecque a aussi incité certains hadjis à profiter du voyage pour se procurer des marchandises. Repérant l'absence de taxes imposées à ces voyageurs, quelques commerçants se sont d'ailleurs engouffrés dans la brèche.

MAIS LE "BUSINESS" de l'importation ne s'est vraiment démocratisé qu'avec la conjonction de différents facteurs : crise économique, lancement de la micro finance, participation croissante des femmes au budget des ménages, multiplication des dessertes aériennes... Le chômage a fait le reste, en poussant des milliers de candidats dans les bras du commerce ambulant et informel. Laisant les produits de base (riz, viande, ciment...) aux importateurs patentés, les novices se sont rués sur le prêt-à-porter, les accessoires et le "bazar" bon marché offerts par les destinations

les plus accessibles. Les mères de famille tiennent boutique pour faire bouillir la marmite ; des centaines de garçons arrachent leur droit à la réussite en s'accrochant à leur parasol ou en arpantant les rues. Pour ceux qui parviennent à se le payer, le "voyage d'affaires" représente bien plus qu'un moyen de se procurer des marchandises à bas prix. Récompense, preuve d'émancipation, initiation : *"Quand on commence à voyager, c'est un signe de réussite. On sent*

qu'on fait des affaires", remarque Chamsoudine Tourqui, le directeur de la Meck Moroni, principal organisme de micro-crédit de la capitale, qui rappelle *"l'importance du voyage dans la culture comoriene"*. Pour ceux qui empruntaient les bouteilles, sortir des Comores était aussi important que ramener des marchandises. Après l'aristocratie des sultanats, l'élite coloniale et la bourgeoisie post-colonialisation, les "petits" s'offrent le luxe d'une revanche en voyageant à leur tour. La première sortie prend souvent l'allure d'un voyage initiatique, et, pour les femmes, d'une prise d'indépendance. *"Laisser les enfants et le mari, prendre l'avion et aller faire des affaires, c'est quelque chose"*, souligne Sitty Sagaf, présidente de l'Association des femmes d'affaires comoriennes, qui regroupe essentiellement des importatrices.

Si les conditions de cette explosion sont un peu différentes à Maore, la lame de fond est tout aussi importante. Plus que d'une aristocratie peu nombreuse et peu investie dans les affaires, les petits commerçants s'affranchissent des gros fournisseurs, tous d'origine extérieure : la famille Ballou, la Snie d'Ida Nel... A l'offre des grandes surfaces, qui visent principalement à satisfaire les habitudes alimentaires métropolitaines et restent inaccessibles aux petits salaires mahorais¹, ils composent à eux tous un "marché des pauvres" où la qualité importe moins que la certitude d'habiller toute la famille et d'accéder à des produits venus d'ailleurs. L'exemple le plus frappant ? A quelques kilomètres du centre commercial de Hamaha, devant le temple mahorais de la consommation à l'occidentale, le quartier populaire de Majicavo Bandraju a été surnommé "Dubaï" après l'ouverture d'une myriade de boutiques alimentées par des voyages vers les Emirats arabes. Linge, vaisselle, mobilier, équipement électroménager... Pendant le Ramadan, ce centre commercial qui ne dit pas son nom a même concurrencé le marché de Mamoudzou... (lire ci-contre)

Comme dans les autres îles, les femmes sont en première ligne du développement du petit commerce : *"La majorité d'entre nous sont des mamans"*, estime Jean Barège, vice-trésorier de l'Association des commerçants du marché. *"Lorsque nous sommes allés en Thaïlande au mois de juillet, sur une centaine de personnes, nous n'étions que dix hommes."*

LE PHÉNOMÈNE des voyages prend de l'ampleur dans les années 90 et concerne d'abord l'Afrique. *"Avant 1995, les gens n'allait pas en Tanzanie. Ce sont les commerçants de là-bas qui nous approvisionnaient sur place"*, se rappelle Ahmed. Originaire du Nyumakele, la région la plus peuplée de Ndzuani, il a débuté à Moroni en vendant des boîtes de concentré de tomate, il y a douze ans. Mais la fréquence des liaisons maritimes avec le voisin africain, le coût relativement bas des transports et la facilité à obtenir un visa, ont vite constitué un appel d'air en faveur de cette destination. Ahmed a suivi le mouvement. *"C'était mon premier voyage à l'étranger. Je n'avais aucune idée de comment les choses allaient se passer, sauf ce que me disaient les gens. Pour moi, c'était d'abord l'occasion de voir du pays et l'espoir d'acheter quelques châles que je pourrais vendre afin de rentrer dans mes frais. Je ne parlais pas la langue, mais je suis parti avec des habitudes"*, se souvient-il. Ce premier voyage a été déterminant pour le jeune homme. *"On n'avait pas besoin d'avoir une carte de commerçant pour acheter, le paiement est direct en espèces et puis on a le choix en fonction de nos moyens"*, explique-t-il. Quelques voyages plus tard, ce fils de paysans de Komoni y voyait un peu plus clair quant aux réalités économiques : *"Là-bas, c'est comme les Comores. Les vêtements ne sont pas produits sur place et les commerçants importent de Dubaï, de Singapour et de Malaisie. Mais comme c'est à côté, on arrive à faire des bénéfices."* Les plus ...

"Laisser les enfants et le mari, prendre l'avion et aller faire des affaires, c'est quelque chose."

SITTY SAGAF, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

pour prendre la suite des colons, des Indiens et des aristocrates dans le commerce avec l'étranger. L'essentiel des importations provenait alors de l'Europe, de l'Inde et, plus tard, de Maurice. Des produits destinés à une clientèle exigeante, qui n'hésitait pas à payer le prix de la qualité. Aux Comores indépendantes, il a fallu attendre les années 90 et le début de la fin des monopoles, pour voir des anonymes investir la cour des grands. Parmi ces nouveaux venus, des fonc-



“Lorsque nous sommes allés en Thaïlande au mois de juillet, sur une centaine de personnes, nous n'étions que dix hommes”

Jean Barège, commerçant au marché de Mamoudzou

bandraju, le “petit dubai” de maore

LE PÈRE DE BADRANI DAOU a long-temps tenu une bandale épicerie de village qui dépannait les femmes en riz, huile et concentré de tomates, et où les gamins venaient chercher bonbons et sodas. Mais voilà quelque mois que le commerçant a décidé de profiter lui aussi de l'essor de son quartier et a ouvert une boutique nommée tout simplement... “Dubai”. “On y vend des vêtements, des tapis... des marchandises toutes achetées à Dubai”, explique Badrani, qui travaille dans les deux magasins familiaux.

Voilà moins de trois ans que les boutiques ont fleuri dans la rue principale de ce quartier pauvre construit sur les hauteurs de Majicavo. A tel point que les habitants de l'île ont troqué son véritable nom, “Bandraju”, contre celui, emblématique, de “Dubai”... “Parce que les gens viennent et trouvent tout ce qu'ils cherchent”, sourit Ahmed Ali, dit Mdigi, l'un des principaux marchands de la place. “Ceux qui avaient beaucoup d'argent ont prêté aux autres”, poursuit-il pour expliquer l'envolée du nombreux de petits importateurs -ils sont aujourd'hui une vingtaine environ. Particuliers ou commerçants de village, le tout Maore vient désormais se servir à Bandraju, où “aucun prix n'est fixé et les marchands se font concurrence”. A tel point que lors du dernier Ramadan, les commerçants du marché de Mamoudzou ont accusé le coup : “Mon chiffre d'affaires a baissé de moitié”, assure l'un d'eux.

LG

gros plan les petits commerçants

••• avisés on donc compris que leurs marges seraient encore plus fortes s'ils se rendaient à la source. Débute alors la ruée vers les Emirats arabes unis. Professeur à Mutsamudu, Fatima² fait partie des habituées de Dubaï. Pour elle, cette ville "offre tous les avantages. Alors qu'en France, il faut une carte de commerçant pour se fournir chez un grossiste, cette formalité n'est pas nécessaire dans les Emirats. Il n'y a pas

stock par la même occasion. Mais tout n'est pas rose. Si le visa pour les Emirats s'obtient facilement, les frais de transport et de séjour à l'hôtel dissuadent les moins nantis. "Il faut un minimum de 800.000 fc [1.600 euros], sans compter les courses et les autres frais jusqu'à l'arrivée des marchandises aux Comores", reconnaît Fatima. Une contrainte pour Ahmed, qui souhaiterait poursuivre son voyage jusqu'à Dubaï. "Mais les frais dépassent mes possibilités", calcule

til. Même pour ceux qui en ont les moyens, la marge de manœuvre est limitée. Pour 800.000 fc de frais de voyage, beaucoup n'emportent avec eux qu'un ou deux millions (2.000 à 4.000 euros) à investir.

Aux Comores indépendantes, la création des organismes de microcrédit, Sanduk, puis Meck il y a une dizaine d'années, a facilité le voyage des personnes qui disposaient déjà d'un mode de pécule. Les femmes ont été les plus nombreuses à sauter sur l'occasion. "Au moins 60% de nos crédits concernent le commerce avec Dubaï, Madagascar et Dar-es-Salaam", indique Chamsoudine Tourqui. "Ça fait environ 600 personnes dont le crédit est en cours en ce moment. Ce sont les commerçantes que l'on voit en ville, tout au long de Magoudjou et de la médina. Elles font du textile, du bazar, parfois un peu d'alimentation."

Pour ces femmes qui louent une boutique en ville, le commerce représente une solution pour concilier vie familiale et professionnelle, une activité de dépannage en attendant mieux, un moyen de faire la soudure lorsque les revenus du mari sont insuffisants ou inexistant... Bref, de quoi nourrir les enfants, financer leur scolarité et, quand elles le peuvent, améliorer l'ordinaire, à défaut d'engranger des bénéfices... Asma³ a travaillé sept ans dans l'éducation avant de démissionner, en 1998. Son emploi ne

lui permettait pas de se consacrer à ses cinq enfants, explique-t-elle. Ses économies ont financé son premier voyage à Dar-es-Salam. Depuis, elle se rend régulièrement en Tanzanie et, avant le Ramadan, à Dubaï, pour acheter les "produits de l'Aïd : sandales pour hommes, boubous".... Les affaires marchent "molo molo", avoue-t-elle. "J'arrive à payer le loyer, la patente, le taxi. Mais là où je gagne vraiment, c'est que j'arrive à suivre l'éducation de mes enfants. Avant, je devais payer une bonne."

Ancienne couturière, Fatima Boina s'est reconverte dans le commerce quand sa vache a commencé à baisser. Quand à Moichame Ahamada, elle s'est lancée lorsqu'hôtel Galawa, où elle avait travaillé durant sept ans, a fermé. Elle espère ouvrir bientôt une pâtisserie.

TOUTES MEMBRES de l'Association des femmes d'affaires, elles regrettent que "les commerçantes ne soient pas formées pour faire le commerce. 70% ne savent pas lire et écrire. Elles mettent leurs bijoux en dépôt à la Meck pour obtenir un crédit, et parfois elles tombent en faillite". L'arrivée à la fin de leur stock est souvent difficile pour celles qui n'ont pas économisé de quoi le renouveler et rembourser la suite du crédit... "Beaucoup savent l'argent qu'elles ont, savent ce qu'elles vendent mais ne savent pas si elles font des bénéfices", confirme Sitty Sagaf. "Elles n'arrivent pas à mettre de l'argent de côté pour investir car elles piquent

"70% [des commerçantes] ne savent pas lire et écrire. Elles mettent leurs bijoux en dépôt à la Meck, et parfois elles tombent en faillite."

DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

besoin de transactions bancaires. Un obstacle de moins pour les petites gens. Il n'y a pas non plus de contraintes de quantités à l'achat. Les fournisseurs livrent eux-mêmes les marchandises en zone fret. Plus rassurant encore, la présence de plusieurs Comoriens dans le transit à Dubaï est une garantie pour les formalités et l'acheminement."

LA SIMPLICITÉ des transactions explique en grande partie l'engouement pour Dubaï. Alors que la plupart des importateurs traditionnels ne s'y rendent que pour effectuer leur shopping personnel, les petits commerçants y font leur choix au hasard des boutiques, souvent sans idée préconçue de ce qu'ils ramèneront. "Aucun n'a de relation suivie avec un fournisseur", observe Chamsoudine Tourqui. "Même ceux qui importent du matériel informatique de Dubaï vont sur place. Ils n'établissent pas de réseau qui leur permettrait de commander sans se déplacer." Outre l'attrait du voyage, la faiblesse des volumes d'achat de ces modestes commerçants rendrait difficiles de telles négociations... Sans compter que beaucoup mêlent achats personnels et professionnels, achetant le mobilier de leur fille à marier et renouvelant leur

¹ Si l'accès au supermarché tend à se "démocratiser", la plupart des Mahorais et Comoriens des autres îles ne peuvent encore acheter aux grandes enseignes que des produits de base.

² Prénoms d'emprunt

³ K-bis : document attestant de l'existence juridique d'une entreprise commerciale.

⁴ Déformation du shingazidja "Iso rengé" ("Viens prendre") employée par les petits vendeurs.

un outil d'émancipation féminine

INSTRUCTIES OU NON, des milliers de femmes de l'archipel ont vu dans le commerce l'opportunité d'affirmer leur autonomie et de participer au budget du ménage. Les Mahoraises ne font pas exception.

Vice-trésorier de l'association des commerçants du marché de Mamoudzou, Jean Barège a lâché son emploi de mécanicien pour reprendre les activités de sa mère, tombée malade "après plus de trente ans de métier". "Elle a commencé en vendant chez elle des petites boîtes de conserve", raconte le commerçant.

"Puis elle est allée acheter du poison aux pêcheurs de Mtsamudu et Majicavo et l'a revendu à Mamoudzou. A la création du marché, elle y a pris un emplacement et elle a été la première Mahoraise à voyager vers la Réunion pour importer. Elle est ensuite allée en Afrique, à Madagascar, à Dubaï, en Thaïlande..."

Installée avec sa famille à Majicavo, Halima fait elle aussi partie des 600 commerçants du marché. Agée d'une soixantaine d'années, elle est aujourd'hui le principal soutien pour ses enfants et petits-enfants. "Je me suis débrouillée seule", affirme-t-elle. "Je pars en groupe. Je vais à Maurice car c'est plus près et plus facile." "Elle nourrit une dizaine de personnes", confirme l'une de ses filles. "Mon père ne touche qu'une maigre retraite. Si l'y avait pas le travail de ma mère, ce serait la misère pour nous."

Sophiata Souffou a elle fréquenté l'école où elle a été initiée à la comptabilité et la gestion. Mais cette mère de famille n'a pas suivi les camarades de promotion dans la recherche d'un poste administratif. "J'ai commencé en 1988 avec 9.000 francs [français] de marchandises dans 4 mètres sur 4 et ils se sont tous moqués de moi", se souvient-elle. "Mais je ne les envie pas. En 1996, j'ai commencé à importer pour mon compte.

Aujourd'hui je travaille peut-être pas dans un bureau climatisé, mais le soir je dors très bien dans ma chambre climatisée", rigole-t-elle. Sur le pied de guerre douze heures par jour, "remplacée seulement à l'heure des prières par mes enfants", elle vend de l'alimentation, des matériaux de construction, des téléphones portables, et a ouvert une boulangerie. Du haut de sa réussite économique, elle assume l'éducation de ses enfants et négocie plus facilement sa vie conjugale avec son mari polygame...

QUANT À FARIDA, elle a quitté la banque dans laquelle elle a travaillé pendant 17 ans pour seconder son mari. Aujourd'hui elle ne regrette rien : sa liberté et son indépendance la comblent. Une fois par trimestre, elle s'envole pour Paris, la Thaïlande, la Chine et Dubaï... "Avant, mon mari allait à la Réunion pour acheter des marchandises" se souvient-elle. "Dans les années 80, on vendait beaucoup de Mégaline, un lama en voile de polyester. On achetait aussi au Vietnam, à Djakarta et à Djedda". Farida n'accompagnait son mari qu'une fois par an, jusqu'à ce que son goût pour les beaux articles ne la décide à franchir le pas : elle trouvait que son époux ne savait pas acheter ce qui plaît vraiment aux femmes. Désormais, "mon mari m'accompagne pour me protéger. En Thaïlande, c'est dangereux. On peut découper ton sac sans que tu te serre."

Farida parle anglais, connaît les monnaies de chaque pays et les taux de change. Un sens des affaires qui lui vient de loin : étudiante à la Réunion, elle achetait avec sa bourse des sous-vêtements qu'elle revendait à Maore...

LG et KES

au fur et à mesure dans la caisse afin de subvenir aux besoins des enfants. Si elles continuent, ce n'est pas uniquement pour l'argent. C'est aussi pour l'aire de liberté que cela leur offre." La situation n'est guère différente à Maore. "Beaucoup de mamans ne savent pas lire, gérer, compter", observe Jean Barège. "Celles qui vont en Chine se débrouillent : elles entrent dans les magasins et parlent avec des signes de la main." Si elles devaient se rendre en Europe pour leurs importations, elle seraient perdues, estime le commerçant. "Elles ne savent pas ce que c'est qu'un K-Bis¹ et ne pourraient pas acheter en petites quantités."

Sans organisme de micro-crédit, la plupart des marchandes de textile et bazar de Mamoudzou ont recours au shikoa, ces tontines où un groupe de collègues cotisent régulièrement et emportent chacun à son tour la mise collective. "Ça permet de financer une partie des voyages", commente Jean Barège. L'immense majorité des petits importateurs mahorais travaille en revanche sans lien avec un établissement bancaire. Forte de ses études secondaires en gestion et comptabilité, Sophiata Souffou, qui emploie sept personnes dans son épicerie de Chirongui, fait figure d'exception. "J'ai des relations avec des fournisseurs pour faire venir certains produits sans me déplacer, et la banque m'a accordé un prêt de dédouanement en voyant mon chiffre d'affaires", explique-t-elle. "Mais en général, il n'y a pas de collaboration entre les petits commerçants et la banque. Je ne connais que quelques femmes qui ont comme moi des liens avec leurs fournisseurs. Elles sont dans le secteur de la confection."

Les autres improvisent le renouvellement de leur stock au cours de voyages collectifs qui ont largement contribué à la popularisation du commerce. La plupart des femmes partent en groupe, ce qui leur permet d'être plus rassurées et de partager chambres d'hôtel, taxis et conteneurs. Le revers de la médaille : toutes vendent, à quelques détails près, la même marchandise. "On se débrouille, on entre ensemble dans les magasins", expliquent-elles. "Si l'une choisit un modèle de jupe, sa voisine l'imité en se disant

qu'elle a bon goût", observe Sitty Sagaf. On est encore loin des "Mama Benz", ces "grosses femmes illettrées qui roulaient en Mercedes au Cameroun et au Bénin, et se sont enrichies en mettant leur argent en commun"...

D'autant plus que les commerçantes pâtissent désormais, à Moroni mais aussi à Mamoudzou, de la concurrence féroce des marchands des rues, partis bien plus bas qu'elles encore. De simples vendeurs, les plus doués parmi la première génération de ceux qui l'on surnommé à Moroni "To rengé"⁴, sont eux aussi devenus importateurs à petite échelle. Ahmed, qui fait aujourd'hui partie des "permanents" du petit marché de Moroni, se rappelle ses débuts. "Quand je suis arrivé à Moroni vers 1995, j'étais au chômage et avec le peu d'argent dont je disposais, j'ai acheté un carton de boîtes de tomate concentrée que je vendais à l'unité. Je gagnais entre 20 et 25 francs [0,05 euro] par boîte. Selon les besoins des clients, je diversifiais les produits", dit-il. Après trois ans passés à arpenter les rues de Moroni avec ses bras comme rayons à marchandises, il fait maintenant "figure de parvenu et va acheter lui-même ses produits en Tanzanie", lance jalousement Barège, de l'Association des commerçants du marché de Mamoudzou.

"Celles qui vont en Chine se débrouillent : elles entrent dans les magasins et parlent avec des signes de la main."

JEAN BARÈGE, DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHÉ DE MAMOUDZOU

ment à la préfecture et à une autorisation officielle, il a droit à un emplacement fixe pour écouter ses produits aux abords du marché : une table surmontée d'un parasol qu'il déplie le matin et remballe à la fin de la journée. Il fait partie de ces milliers de "petits commerçants" que le système tolère, faute d'avoir pu empêcher leur élosion. Un groupe intermédiaire entre les commerçants ayant pignon sur rue et les vendeurs à la criée, qui n'en bénéficie d'aucune protection et peut être pourchassé à tout moment, selon l'humeur des autorités et malgré les droits qu'il paie à l'administration.

NASSUF², lui, a choisi de rester ambulant. Ancien serveur dans un restaurant en vue de Moroni, il a laissé tomber son maigre salaire pour proposer ses chemises aux fonctionnaires des ministères : un job beaucoup plus lucratif. S'il a déjà effectué une fois le voyage vers Dubaï, il préfère le plus souvent confier ses économies à un "collègue", qui rassemble les commandes d'autres jeunes pour compléter son contenu. "A chaque fois que l'un de nous part, on lui donne rien d'autre que l'argent pour acheter ce qu'on veut", explique Nassuf. "Ça arrange tout le monde." Ainsi, le petit vendeur qui le système tolère, faute d'avoir pu empêcher leur élosion. Un groupe intermédiaire entre les commerçants ayant pignon sur rue et les vendeurs à la criée et l'importateur ne sont parfois qu'une seule et même personne, recherche de profit obligé. "Acheter à un commerçant, ça coûte trop cher, et donner mes marchandises à quelqu'un pour qu'il les vendre, ça fait pas assez de bénéfice", résume Nassuf.

Le business qui inonde les Comores de textiles et produits de pacotille ne cesse d'évoluer. Par petits sauts, les commerçants attirés par les sirènes du "moins cher" s'aventurent jusqu'en Chine, en passant par les comptoirs asiatiques : Indonésie, Malaisie... Des destinations lointaines mais qui en valent la peine, pensent certains, inquiets de l'uniformité des articles vendus sur les marchés comoriens. "Dubaï est un grand marché, mais tout le monde y va et achète la même chose. A la longue, personne n'achète plus rien", fait observer Fatima.

LG et KES (avec AA)



COMORES Informatique

73 53 25 | 33 53 25 www.comoresinformatique.com
 comores.informatique@comorestelecom.km

Les Technologies de L'Information et de La Communication au service des COMORES

Swanaan zaInformatiki naMawaswiliyano SIM zaKOMORI

REFERENCES CLIENTS SOLIDES

Banque centrale des Comores : système de compensation entre établissements émettant des chèques

Postes et services financiers : exploitation en réseau local de HISABU, logiciel de comptabilité générale

Comores Télécom : sécurisation des serveurs Internet / exploitation de CI_STOCK adapté aux besoins du service logistique

Ma-nwe : exploitation de CI_STOCK adapté aux besoins de la société - Ario Comores : réalisation du site Internet de l'agence

Agences des Nations Unies : réalisation d'outil de management, de gestion des appels d'offres restreints et du courrier

Directions des impôts et des douanes : informatisation du recouvrement des taxes, du service des exonérations...

Nassib : exploitation de CI_MAG - ADC-ENERCOM : informatisation des interventions de maintenance chez ses clients

UN PORTEFEUILLE DE LOGICIELS CONSEQUENT : HISABU (comptabilité générale),
CI_MAG (gestion de magasins, dépôts et points de vente), **CI_ECOLE** (gestion d'établissement scolaire privé),
CI_MANAGE (management des structures et collaborateurs), **CI_CONTACT** (répertoire en accès direct), **CI_HOSTO** (gestion intégrée d'établissement hospitalier), **CI_STOCK** (gestion des mouvements de stocks)

Démonstration sur simple rendez-vous !

SIMKO **Salon Comorien**
 Technologies de l'Information et de la Communication

En attendant la 3e édition en octobre 2008, tous nos voeux de bonne année !
 Pour devenir partenaire, renseignez-vous : comores.informatique@comorestelecom.km

DROIT DES ÉTRANGERS
OUTRE-MER, TERRES D'EXCEPTION



Plein droit
Outre-mer, terres d'exception

gisti,
 groupe
 Information
 He soutien
 les immigrés

Plein droit, la revue du Gisti, s'intéresse au droit des étrangers dans l'outre-mer français (Guyane, Martinique, Saint-Martin et Mayotte).

En vente à la Maison des livres (Mamoudzou)
 ou sur : <http://www.gisti.org/spip.php?rubrique8>

LE SELECT

Restaurant



LA NOUVELLE CARTE ARRIVE
 DEBUT DECEMBRE

Croquettes de Manioc
 Pâtes Select
 (Espadon Fumé, Langoustine)
 Beignets de légumes
 Crêpes Farcies...

VENEZ DÉCOUVRIR
 LE PLAT DU JOUR
 À 2.500 FC (LE MIDI)

Des soirées animées par ADINA
 Du mercredi au samedi
 En Terrasse ou dans la Cour Privée de 600 m²

Pour vous accueillir
 Lors de Mariage, Anniversaire...

ET SURTOUT POUR LA SAINT - SYLVESTRE

Venez nombreux, Ambiance garantie - Sur réservation
 Tel : 73 00 31 / 34 46 89

kashkazi

Participez à l'indépendance de votre journal
ABONNEZ-VOUS

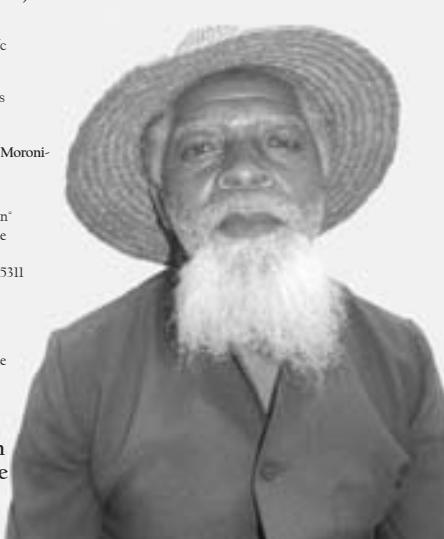
LES TARIFS (pour 1 an, 12 numéros)
Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
 particuliers : 8.000 fc /
 administrations, entreprises : 12.000 fc
Maore /
 particuliers : 40 euros /
 administrations, entreprises : 60 euros

COMMENT S'ABONNER
 (renseignements au 76 17 97 / 36 17 97 - Moroni-
 ou au 02 69 21 93 39 - Maore -)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
 envoyez vos nom, prénom, adresse et n°
 de téléphone + le paiement à l'ordre de
 BANGWE PRODUCTION
 à l'adresse suivante : KASHKAZI, BP 5311
 Moroni, Union des Comores

Maore, La Réunion /
 envoyez nom, prénom, adresse et n°
 de téléphone + le paiement à l'ordre de
 RÉMI CARAYOL
 à l'adresse suivante : Nicole Gellot,
 BP 366, 97615 Pamandzi

L'abonnement est un
 soutien indispensable
 à la presse
 indépendante.



...

Exsangues, les Anjouanais rêvent

Après des mois de ralentissement économique, les dernières restrictions imposées aux autorités de l'île par l'Union

NDZUANI

n'a pas perdu sa joie de vivre et sa nonchalance habituelles. A l'aéroport de Ouani, les contrôles imposés aux voyageurs par les services de l'immigration n'ont pas fait taire les youyous des femmes, ni n'ont tari les senteurs mêlées des colliers de fleurs réservés à ceux qui viennent encore sur l'île. Plus loin dans le centre ville de Mutsamudu, la place de l'Indépendance garde sa vitalité. Les vendeurs de poisson qui y ont établi leurs quartiers, hélent les passants de leurs cris stridents. Les taxis brousse se bousculent, signe qu'il y a encore du carburant sur l'île, bien que dans les chaumières, le pétrole lampant commence à se faire rare. L'embargo, un mot bien connu à Ndzuani, flotte dans l'air mais n'est pas encore réalité. La pénurie de pain serait plus provoquée que subie selon les Anjouanais, qui accusent les commerçants

Sima. Même dans les chaumières, les pépés et mémés rêvent de libération. "Vaut mieux que ça arrive [le débarquement, ndlr] et qu'on en termine, plutôt que de continuer à vivre cette angoisse quotidienne", se réjouit une vieille dame de Hombo.

LE RAS LE BOL qui se dégage des rues anjouanaises est encore sourd, mais il emporte une grande partie de la population, contrairement au discours des autorités de l'île. La protestation n'emprunte pas les lignes de clivage habituelles qui déparent les partisans de Sambi et ceux de Bacar. A Ndzuani, on critique autant le gouvernement Sambi "d'avoir pas tenu ses promesses" que Bacar "qui doit accepter les élections pour que les Anjouanais décident librement de leur destin", précise Attoumani Dhoiffi, ancien député de la région de

L'allocution du président Sambi, le 20 novembre, s'adressait à eux en premier. Mais combien l'ont entendue ? Seuls quelques privilégiés qui ont réussi à capter l'ORTC, se plaisaient à jouer le lendemain les antennes relais sur les places publiques. Pendant ce temps, RTA (Radio télévision anjouanaise), qui en revanche couvre une large étendue de l'île, joue à fond la propagande du régime rebelle, faisant l'apologie de la "résistance" que les forces anjouanaises se préparentraient à opposer à "l'armée continentale". Le tout sur fond de micro-trottoir destiné à prouver que "les Anjouanais veulent le dialogue, et Sambi et l'Union africaine cherchent la guerre". Ce décalage dans l'information est à la mesure des appréciations contradictoires sur la situation dans l'île.

Alors qu'entre Moroni et Addis Abeba (la capitale éthiopienne où siège l'Union africaine), la logique graduelle des sanctions est la norme, à Ndzuani, le temps joue en faveur d'une dérive intérieure qui pourraient surprendre aussi bien le régime

du colonel Bacar, que le gouvernement central. "Tout le monde est sur le qui-vive. A la première déflagration, la population sera la première à se jeter dans la rue", affirme un chauffeur qui connaît bien l'île. C'est sans doute pour cette raison que l'on aurait classé la région de Mutsamudu et de Ouani, "zone rouge", selon Ba Goulam, séparatiste radical et président d'honneur du Parti populaire anjouanais.

CETTE "ZONE ROUGE" a enregistré ces derniers jours les premiers incidents d'une fronde à fleur de peau. Mi-novembre, les

"Je n'étais jamais armé. Mais au vu de l'évolution de la situation, je viens de me procurer une arme. Je préférerais six mois d'embargo plutôt qu'une seule journée d'affrontements."

UN CONSEILLER DE MOHAMED BACAR

d'avoir gardé la farine dans leur magasin pour spéculer sur les prix. L'imam de la mosquée de Chitsangani, un quartier de Mutsamudu, l'a bien compris, qui en fait le sujet du prêche de la prière de vendredi. "Les commerçants qui profitent de la pénurie pour spéculer sur les prix sont dans le péché", a-t-il averti.

C'est connu aux Comores, qu'une pénurie de farine est fortement ressentie lorsque le riz manque. Or, celui-ci est pour l'instant la denrée la plus sûre au vu du va-et-vient des camions chargés de sacs entre le port et les magasins de stockage. "C'est l'argent qui manque, plutôt", fait remarquer un passant. Cela n'a pas découragé les commerçants de la médina, qui n'ont pas changé leurs habitudes.

UNE AMBIANCE qui tranche avec l'impression de "débandade" que l'on ressent au port de Moroni, en voyant affluer les Anjouanais qui disent "fuir le débarquement" annoncé. "Nous on est là, on ne quittera pas l'île", lance du siège de sa voiture un jeune en débardeur. Cri de résistance ou aveu de fatalité ? C'est tout le paradoxe des habitants de cette île, qui ont été capables de se soulever comme un seul homme pour réclamer l'indépendance en 1997, et qui ne retrouvent plus leurs ressorts pour chasser du pouvoir un régime qu'ils affirment ne plus supporter. "Je n'ai pas voté Sambi, mais je veux que ça cesse", affirme un entrepreneur qui figure sur la liste des personnes interdites de quitter le territoire par le gouvernement Bacar.

"Les gens sont exsangues, fatigués et n'attendent rien de Bacar. C'est une clique qui n'a aucune autre vision que celle de ses intérêts et qui empêche l'île de s'engager dans le développement comme les autres" ajoute, plus sévère, un Mutsamudien. "Nous vivons comme des otages. Bacar est un têtu, il ne quittera le pouvoir que par les armes" insiste de son côté un vieil agriculteur de Maweni, un petit village situé sur la route de

Maweni. Coupés de toute source d'information qui leur permettrait de suivre en temps réel les décisions de l'Union africaine et des autorités comoriennes, l'Office de radio et télévision des Comores (ORTC) n'est captée que sur une infime partie de l'île, c'est en effet, au hasard d'une conversation avec un voyageur en provenance de Moroni, que les Anjouanais vont aux nouvelles de l'évolution du conflit qui se joue sur leur propre île. Alors, tout le monde tend l'oreille dans l'espérance de percer une date, de percevoir un signe du jour de la "délivrance".

sanglots d'une jeune femme interdite par le pouvoir de quitter l'île à l'aéroport de Ouani, avaient fait monter la fièvre. Si l'altercation est restée verbale, cela n'a pas été le cas dans un quartier de Mutsamudu, où un gendarme a eu l'arcade sourcilière ouverte par un "coup de boule" alors qu'il voulait s'ingérer dans un groupe de jeunes dont les critiques envers le régime Bacar n'étaient pas à son goût.

DEUX INCIDENTS qui donnent la température de l'île. En d'autres temps, les Forces de gendarmerie anjouanaises (FGA) auraient fait une descente musclée dans le quartier et arrêté les jeunes audacieux. Elles ont préféré laisser passer, sans doute pour ne pas exciter les esprits. Cette stratégie défensive explique-t-elle le transfert in extremis, au salon d'honneur de l'aéroport de Ouani, de la rencontre entre le colonel Bacar et une équipe de journalistes de *Mayotte Hebdo* et de RFO, qui était prévue initialement à l'hôtel Al-Amal (lire p.22) ? "Il fallait éviter tout risque de provocation, on ne sait jamais", nous a confié un proche du régime.

Cette fronde intérieure est sans doute ce que redoutent le plus les hommes du colonel Bacar, loin devant un embargo qu'ils semblent avoir anticipé - comme l'a affirmé le "président" sur RFO- et l'improbable débarquement militaire. "Je n'étais jamais armé. Mais au vu de l'évolution de la situation, je viens de me procurer une arme. Je préférerais six mois d'embargo plutôt qu'une seule journée d'affrontements" lance, inquiet, un ancien ministre de l'Union devenu conseiller du gouvernement Bacar.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

Crise anjouanaise : un

Après un premier ultimatum de 45 jours, l'Union africaine a reconduit pour deux

PAS de nouvelles sanctions contre le colonel Bacar. Lors de sa rencontre du 26 novembre à Addis-Abeba, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a décidé de reconduire pour 60 jours encore, les mêmes mesures de restrictions qui avaient fait l'objet de l'ultimatum de 45 jours décidé le 10 octobre. Ces mesures portaient sur la restriction des déplacements et le gel des avoirs de 145 personnalités politiques, militaires et civiles de Ndzuani, membres des autorités ou soupçonnées de "faire obstacle au processus de réconciliation" et de "faire peser une menace sur la paix et la sécurité aux Comores". Un rapport interne justifie ce maintien du statu quo, par un retard dans la mise en application des mesures du 10 octobre. Ce qui n'aurait pas laissé assez de recul aux Etats membres de la zone pour "dresser un bilan exhaustif de l'impact des mesures décidées par le

Conseil". Ce rapport estime cependant que ces mesures ont "accru l'isolement des autorités illégales d'Anjouan et la pression qui s'exerce sur elles pour qu'elles se soumettent aux exigences de l'UA et de la communauté internationale".

Bien que ce premier ultimatum soit resté sans effet sur le colonel Bacar, qui continue de dénier cette même communauté internationale, le CPS n'a donc pas jugé bon de déployer d'autres moyens de coercition pour le faire plier, se contentant d'affirmer sa volonté de mettre à profit cette période de 60 jours pour renforcer son dispositif militaire par des troupes supplémentaires et un équipement approprié. Le communiqué issu de la réunion du 26 novembre prévoit "un suivi plus effectif de la mise en œuvre des sanctions" et "encourage les pays contributeurs de troupes à déployer des troupes additionnelles et à apporter toute l'assistance requise à cet effet. Il annonce également

le prolongement du mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES), qui devait s'achever le 31 décembre, "pour qu'il coïncide avec la durée des sanctions imposées aux autorités illégales d'Anjouan".

SOIXANTE JOURS ! "C'est trop", réagit la rue comorienne en apprenant cette décision. Au lendemain du "Rassemblement pour la libération d'Anjouan" du 25 novembre à Moroni, où presque un millier de personnes est venu exiger "une solution urgente à la crise anjouanaise", la réaction était prévisible. "Non à l'embargo, oui au débarquement" : ce slogan inscrit sur les pancartes ne laissait aucun doute sur l'état d'esprit des manifestants : marquer symboliquement la fin de l'ultimatum de 45 jours fixé à Bacar et faire pression sur l'Union africaine pour la pousser vers un règlement plus rapide de la crise, y compris par des

► + loin

Pour comprendre la situation sur Ndzuani, lire les n°64 et 65 de **kashkazi**, disponibles sur www.kashkazi.com

(en douce) d'une libération

africaine se font progressivement sentir. Sous l'apparente tranquillité des habitants, la colère couve contre Bacar.



Ci-dessus, un tag dans les rues de Mutsamudu, en juin dernier.

statu quo aux effets incertains

mois ses sanctions à l'encontre du colonel rebelle et de ses hommes. Une victoire psychologique pour Mohamed Bacar.

moiens militaires. Peine perdue. A Ndzuani, l'annonce de ces prolongations a eu l'effet d'une douche froide. "Ils [l'Union africaine et le gouvernement comorien, ndlr] ont donné encore deux mois à Bacar. Les gens commencent à croire que l'Union africaine soutient le régime", réagissait, l'air résigné, un jeune de Mutsamudu. "Après ces 60 jours, l'UA va-t-elle décider un embargo, et de combien de temps ?" ironisait un habitant. Alors que le gouvernement de l'Union ne s'était pas prononcé, lors du bouclage de cette édition, sur la position du CPS, le colonel Bacar se félicitait auprès d'un journaliste de RFI d'une mesure qui affaiblit selon lui "les va-t-en guerre".

La "non décision" de l'UA marque ainsi une victoire psychologique du régime anjouanais dont la propagande vise à disqualifier l'organisation panafricaine. "Dans le passé, Anjouan a déjà subi un embargo. Cela ne nous fait plus ni chaud

ni froid", affirmait le colonel Bacar dans les colonnes de *Jeune Afrique*. Sur le même ton, Mohamed Abdou Madi lançait ce défi : "Nous nous sommes préparés, nous allons affronter l'embargo. Et si ça devait se durcir, nous avons notre stratégie, celle d'une équipe faible qui va faire la guerre contre un puissant Madeira qui assumera les conséquences du sang qui sera versé", déclarait-il. Le porte-parole du gouvernement autoproclamé et partisan de la ligne dure du régime, nous révélait quelques jours avant la fin du délai de 45 jours les deux scénarios concoctés par Bacar et les siens. "Ou c'est le dialogue et nous avons nos propositions, ou c'est l'embargo et nous considérons que l'échéance est finie et que nous ne sommes plus dedans." L'offensive du colonel anjouanais atteint son paroxysme sur Télé Mayotte (lire p.20). Mohamed Bacar qui a affirmé son attachement à une confédération des îles de l'archipel allait plus loin

le 21 novembre : "Sil y a embargo, nous ferons une croix sur l'Union africaine. Ensuite, nous allons observer les réactions de nos frères grand-comoriens et mohéliens. S'ils ne font rien, ça signifiera qu'ils se moquent de nous. Ça signifiera la fin de l'Union, et nous, on prendra le large."

C'EST SUR CETTE PENTE dangereuse que s'engouffrent progressivement les Comores. Et si le colonel Bacar qui joue son va-tout, sait qu'il est en sursis, la désabilisation qu'il incarne dément la naïveté politique de ceux qui vantaient "la fin du séparatisme". Non seulement, le séparatisme ne semble pas "derrière nous", mais tous les scénarios de démembrement se profilent au bout de toutes ces incertitudes partagées. "Si l'Union africaine échoue, j'envoie l'AND, et sinon je démissionne." Cette déclaration proférée voici quelques semaines par le président

de l'Union Ahmed Abdallah Sambi est la preuve que quelque chose échappe aux hautes sphères du pouvoir. Mais pas seulement. Confinés dans leurs préoccupations insulaires, les présidents des îles semblent avoir d'autres chats à fouetter que la survie de l'Etat. Au milieu de ce vide, la rue pavane et fantaisie. "On se donne deux jours. Et mes hommes et moi débarqueront à Anjouan, avec ou sans armes, à la nage ou sur une embarcation." Ce pourrait être une blague si ce n'était pas un ancien officier militaire comorien qui l'affirmait...

"Quelque chose doit être cassé à Anjouan et nous allons le casser." Francisco Madeira ne croyait pas si bien dire. Mais la fameuse phrase de l'envoyé spécial de l'Union africaine annonçait-elle autre chose que la rupture de dix ans de médiation ? Du côté du pourvoir "rebelle", "Madeira n'est plus médiateur. Il n'a pas su réconcilier les Comoriens. Sa mission

est finie à partir du moment où il est allé saluer des militaires", s'explique Abdou Madi. Entre le gouvernement de l'Union et le régime Bacar, aucun couloir n'ouvre sur une issue pacifique. En indiquant que "Bacar est un obstacle qu'il faut enlever", l'envoyé de l'Union africaine constatait que les voies de la négociation sont épivées. Or, quand toutes les issues du dialogue sont fermées, il ne reste plus qu'à attendre l'enlissement où le bruit des armes. En jouant les prolongations, l'UA a-t-elle voulu éviter la radicalisation de part et d'autre qu'aurait pu favoriser un embargo ? Son communiqué du 26 novembre "réaffirme l'engagement de l'UA à explorer toutes les voies en vue de parvenir à une solution pacifique et négociée à la crise". Le revers de la médaille est un risque de pourrissement de la situation dont tout le monde ignore jusqu'où il peut mener.

Le plan com' de Mohamed Bacar

Depuis plusieurs semaines, certains médias mahorais travestissent la vérité dans le but, semble-t-il, de réhabiliter le

DEUX phrases pour résumer la nouvelle tactique de Mohamed Bacar. Deux phrases signées, justement, Mohamed Bacar, concluant un entretien accordé à l'hebdomadaire *Mayotte Hebdo*. "Enfin, je remercie *Mayotte Hebdo* et plus particulièrement Monsieur Saïd Issouf, journaliste, qui s'est intéressé à la découverte de ce qui se passe à Anjouan et de ce que les responsables Anjouanais ressentent. Encore une fois merci de votre contribution." Deux phrases qui en disent long sur la propagande mise en œuvre ces dernières semaines par le régime anjouanais dans le but de séduire les médias mahorais. Propagande à laquelle ont contribué, conscientement ou pas, certains journalistes.

Dans sa quête de vérité sur Ndzuani, Saïd Issouf ne s'est pas rendu sur place. Il s'est contenté d'interroger le dictateur anjouanais, sans jamais aborder les sujets sensibles. Ni les tortures effectuées sur des journalistes, ni les arrestations arbitraires d'opposants politiques, ni le bouscottage des urnes lors du vote présidentiel, le 10 juin 2007. Pas question non plus d'évoquer le système maïeutique mis en place par Bacar. Aucun sujet dérangeant. On se contente de donner la parole à un homme qui a refusé d'organiser des élections libres, sans offrir un contre-point au lecteur. Dans le même numéro consacré à la crise anjouanaise (n°358), *Mayotte Hebdo* pro-

pose une autre interview -légèrement moins consensuelle- du colonel, réalisée sur place cette fois, par Gérôme Guittreau. Trois journalistes ont en effet effectué le voyage mi-novembre. Deux jours durant, ils ont parcouru l'île. Si leur travail offre un tableau intéressant de la situation, le contexte de ces reportages laisse songeur. Accueillis à leur arrivée à Ouanan par le directeur de l'aéroport, le gouvernement leur propose des voitures pour se déplacer -ce qu'ils ont refusé, affirment-ils. Organisé par le secrétaire général de la présidence, leur travail a été minutieusement encadré, comme s'il s'agissait d'une visite officielle. Régulièrement, Ahmed Abdou Madi, porte-parole du gouvernement, s'informent de leur situation. Si les journalistes ont très certainement accompli leur mission en toute bonne foi, cet accueil démontre la volonté du régime de communiquer avec les médias mahorais. Un plan com' de très haute tenue a été soigneusement préparé...

L'ENTRETIEN ACCORDÉ par Mohamed Bacar à Patrick Millan, présentateur d'une émission sur RFO (100% Mayotte) qui faisait partie du voyage organisé, a ainsi été un chef-d'œuvre de communication. Face à un homme qui ne s'était visiblement pas informé sur les récents événements, le président de fait a montré ses qualités de démagogue.

L'opération séduction à l'adresse des Mahorais pouvait commencer... Acte 1 : se faire passer pour la victime. "[Les représentants de l'Union des Comores] exercent une propagande de diabolisation contre nous. Ils n'ont qu'un seul objet en tête : nuire à l'image de Bacar, nuire à l'image d'Anjouan". Ou encore : "L'Union africaine devrait apporter la paix, mais M. Madeira veut apporter la guerre à Anjouan." Aucune question du "journaliste" quant à la guerre qui, quelques heures durant, a opposé sur son ordre ses gendarmes à l'armée nationale en mai dernier. Acte 2 : faire croire qu'à Ndzuani, la démocratie est parfaite. "Vous le voyez, vous êtes ici. Personne n'est arrêté ici pour ses idées politiques alors que même les acteurs économiques d'Anjouan le sont à Mohéli ou en Grande-comore." Il oublie ainsi d'évoquer les nombreuses arrestations effectuées en mai, juin et juillet, d'opposants politiques. Mais après tout, le "journaliste" ne lui en parle pas... Acte 3 : avancer les mêmes arguments que ceux développés par le MMP en 1974, comme le fameux "génocide" qu'aimait annoncer Adrien Giraud en cas d'indépendance forcée. "Ils veulent engendrer le génocide des Anjouanais. C'est le vrai nom de cet embargo. Nous, peuple anjouanais, par mon intermédiaire ou par celui de mon successeur, porterons plainte contre ce génocide." Faut-il rappeler qu'un génocide signifie la planification de l'extinction d'un peuple ? Acte 4 : diaboliser Sambi, le vrai méchant. "Nous les Comoriens sommes des summates modérés. Sambi, c'est un chiite. Cela veut dire la guerre, le terrorisme". Tant pis pour la vérité. Aux oubliettes les terroristes d'Al Qaïda, dont le leader, Oussama Ben Laden, est sunnite. Mais après tout, le "journaliste" ne s'offusque pas quant à une telle allégation... Enfin, le bouquet. Le dernier acte : faire un appel du pied aux Mahorais. "Mayotte est une île comorienne qui a choisi la

la totalité des opposants à Bacar et des journalistes et observateurs présents sur place en juin...³

CETTE SUCCESSION de phrases confuses s'accompagne d'un chapelier d'erreurs. S. Boscher écrit : "Le 9 juin, jour précédent le scrutin, le président Sambi prit l'avion direction l'aéroport de Ouanan". Faux : la dernière fois que Sambi a tenté de se rendre à Ndzuani, c'était le 5 juin, cinq jours avant le vote... La manifestation qui s'ensuivit -le 5 et non le 9- fit selon S. Boscher "trois morts" : il n'y en eut qu'un et deux blessés. Enfin, et ce n'est pas la moindre des approximations, Samuel Boscher répète à l'envi que Bacar a été élu avec 90% des suffrages exprimés, quand les résultats officiels donnés par les autorités de Ndzuani (non reconnus par la Cour constitutionnelle et la communauté internationale) lui prétent un score de 73,22% -une infime différence de 17 points. Mais la véracité des faits n'a guère d'importance. Le but semble être de semer le doute dans les esprits afin de partager à égalité la responsabilité des torts entre Bacar et Sambi, voire à faire de Bacar une victime. Les interrogations de Saïd Issouf après les accords du 7 novembre, dans *Mayotte Hebdo*⁴, rejoignent cette intention. Selon lui, "des observations restent à faire" après les accords de Dzaoudzi (lire ci-contre) : "A qui profite vraiment cette affaire ? Pourquoi l'Afrique incrimine un seul dirigeant comorien lorsqu'on sait que c'est toute la classe politique comorienne qui est responsable du malheur des Comoriens ? Pourquoi une ingérence sur une seule île, lorsque la communauté internationale a le devoir moral de s'ingérer dans les affaires de l'Union des Comores, pour remettre au goût du jour les notions de bonne gouvernance, sans lesquelles tous les efforts déployés se résumeront à un coup d'épée dans l'eau ? Et qu'advient-il de l'imprévisible président

"Vous le voyez. Personne n'est arrêté ici pour ses idées politiques alors que les acteurs économiques d'Anjouan le sont à Mohéli ou en Grande-comore."⁵

MOHAMED BACAR À PATRICK MILLAN, SUR RFO

France. En 1975, nos parents ont fait un choix, ceux des Mahorais un autre. Je reconnais le choix des Mahorais. Je reconnais Mayotte française." Et au cas où les téléspectateurs n'auraient pas été attentifs, il y revient quelques secondes plus tard, alors même que le "journaliste" est passé à un autre sujet. "Je reconnais le choix des Mahorais. Mais Sambi lui, il est hypocrite. Il va saluer la délégation mahoraise aux Jeux des îles puis le réclame le retour de Mayotte dans le giron comorien." Jackpot !

CETTE ŒUVRE de séduction opérée depuis Mutsamudu s'accompagne d'un travail de sape par certains journalistes qui, à Maore, n'hésitent pas à travestir la réalité. Depuis quelques semaines, *Le Mahorais* et *Mayotte Hebdo* (hormis le numéro dont nous avons parlé plus haut) enchaînent phrases des plus ambiguës et informations carrément fausses. Ainsi, que doit-on comprendre quand Samuel Boscher écrit² : "En ne reconnaissant pas le nouveau mandat du président anjouanais Mohamed Bacar qui avait été réélu à plus de 90% des suffrages exprimés, le gouvernement de l'Union tenta désespérément par le biais de menaces, de blocus et de prières, de retrouver l'ordre mais aussi de récupérer les rênes de l'île étoile considérée aujourd'hui comme dirigée par un dictateur" ? Pour un lecteur non averti, la conclusion est limpide : Bacar a été élu démocratiquement et c'est Sambi l'agresseur. Soit. C'est un point de vue. Ou plutôt : c'est le point de vue de Mohamed Bacar... Pas celui de l'Union des Comores, de l'Union africaine, de la France, des Etats-Unis, des pays membres de la Commission Océan Indien, de

Sambi, une fois Anjouan ramenée sous la coupe de Moroni ?⁶

UN TRAVAIL D'ORFÈVRE en matière de désinformation ! Dans ces quelques questions, le journaliste place sur le même pied d'égalité un président qui certes a commis de nombreuses erreurs depuis son arrivée au pouvoir, mais qui a été dématériellement élu -Sambi a recueilli 58% des suffrages- ; et un colonel qui n'a pas hésité à employer la force pour organiser des élections truquées auxquelles n'a participé aucun de ses adversaires. Le journaliste opère ensuite une entreprise d'amalgame assez extraordinaire, qui vise à faire croire que l'Union africaine pourrait intervenir pour toutes les erreurs commises depuis trente ans par la "classe politique comorienne" ! A-t-on déjà vu la communauté internationale s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays pour cause d'incapacité et/ou de malhonnêteté de la part de ses dirigeants ? Non, évidemment -elle aurait dans ce cas beaucoup plus de travail... Qu'à cela ne tienne. L'important, semble-t-il, est de faire croire que l'intervention de l'UA se base sur un échec global de 30 années d'indépendance, alors que son mandat s'arrête aux seules élections présidentielles insulaires. Soit le journaliste de *Mayotte Hebdo* est d'une naïveté sans fin quant à la notion de droit d'ingérence, soit il n'hésite pas à jouer avec les mots pour faire passer ce message : les mesures prises contre Bacar sont injustes car elles auraient dû toucher tout le monde.

L'œuvre de désinformation se poursuit lorsque Saïd Issouf s'interroge quant à l'avenir, quand Ndzuani sera revenue "sous la coupe de Moroni".

Ci-dessous,
Mohamed
Bacar lors
de son investiture, le 14
juin dernier.



pour séduire les Mahorais

dirigeant anjouanais. Dans le même temps, ce dernier organise des interviews et drague activement les Mahorais.

Vieille rhétorique employée en 1997 par les séparatistes anjouanais, qui consiste à faire croire en la domination d'une île sur toutes les autres. Si cette thèse a pu avoir quelques fondements dans le passé, comment lui donner une quelconque valeur aujourd'hui, alors que le président du pays et les responsables de l'armée sont d'origine anjouanaise, et que la Constitution offre une large autonomie à chaque gouvernement insulaire ? D'autant que, cette fois, la crise ne se résume pas à la révolte d'une population contre un pouvoir central, mais à la domination d'une classe politico-mafieuse¹ qui recycle l'idéologie séparatiste pour légitimer sa mainmise sur une population majoritairement opposée à son pouvoir.

La propagande de *Mayotte Hebdo* va jusqu'à inventer des faits. Selon Said Issouf, l'assemblée nationale comorienne ne fonctionnerait pas : "[le pouvoir de Sambi] n'est effectif qu'une fois l'as-

semblée nationale en fonction, ce qui n'a pas été le cas" écrit-il ! D'où sort-il une telle information, alors que les députés comoriens continuent de se réunir dans le Palais du Peuple et n'hésitent pas à critiquer la politique de Sambi ? Cette improbable allégation conforte l'analyse finale de Said Issouf, qui s'interroge sur le mandat de Sambi, qui pourrait être "prorogé pour quatre autres années, une fois que les élections auront été organisées à Anjouan". Voilà comment on transforme un président en potentiel autocrate... Or cette hypothèse ne repose sur aucun fondement juridique : l'élection du président de l'Union n'est, selon la Constitution, pas liée à celle des présidents insulaires.

TOUCHE FINALE à cette opération "Sauvons Bacar" : dans l'entretien accordé par le colonel à Said Issouf dont nous parlions plus haut, ce

dernier lui demande : "Bien que démocratiquement élu, ne craignez-vous pas d'être déporté hors de votre pays comme Said Mohamed Djohar en sont temps ?" Aux oubliettes l'élection truquée de juin dernier. Au-delà de la comparaison étonnante avec Djohar, Issouf reconnaît un scrutin auquel il n'a pas assisté, et que l'ensemble des observateurs conteste. Etrange conception de la recherche "de ce qui se passe"...

Reste à savoir pour quelles raisons les deux médias "politiquement corrects" de Maore agissent ainsi... Le fait que Mohamed Bacar reconnaît le choix des Mahorais de rester français n'est certainement pas anodin, alors que Sambi n'a officiellement pas renoncé à soulever cette question. Le directeur de *Mayotte Hebdo* l'écrit lui-même : "Dans son entretien accordé aux envoyés spéciaux du

journal -et on peut le mettre à son crédit-, le "président" Bacar déclare clairement (...) : 'Je reconnais Mayotte.' " Le fait que le dictateur anjouanais soit soutenu par certains réseaux actifs à Maore. Faut-il rappeler, enfin, que l'instabilité des autres îles a toujours été mise en avant -si ce n'est orchestrée- par certains milieux politico-économiques de Maore pour légitimer la séparation de 1975 ?

RC

¹ Il ne s'agit pas ici de critiquer sa position vis-à-vis du choix des Mahorais -là n'est pas le sujet. Il s'agit simplement de noter qu'elle vient à point nommé...

² *Le Mahorais* n°173, 13/11/2007

³ Lire *Kashkazi* n°64 et n°65, juin et juillet 2007

⁴ *Mayotte Hebdo* n°356, 09/11/2007

Accords de Dzaoudzi : fantasmes ou réalité ?

Premier pas salué vers une reconnaissance de "Mayotte française" pour les uns, concession inacceptable aux conséquences incalculables pour les autres... Et si l'accord signé le 7 novembre entre l'Union des Comores, l'Union africaine et le préfet de Maore n'était rien de tout ça ?

1997. Une grande partie de la population anjouanaise réclame la séparation et son rattachement à l'ancienne puissance coloniale, la France¹. Dans la folie ambiante, des nostalgiques de l'empire français, comme Pierre Pupo et Elie Hatem, satisfont leur soif de grandeur. Quelques illuminés, comme Lasbadias², y voient une chance de se réaliser. Des hommes de réseaux, enfin, font leur travail, simplement. De sape, évidemment. Leur base se trouve à Maore.

Un matin, les habitués du port de Mutsumidu voient accoster le bateau du responsable des Renseignements généraux de l'île sous administration française, François Réale, futur "cerveau" du colonel Abeid. Un autre jour, ce sont des patrons de cette même île qui sont vus dans le bar-QG des chefs séparatistes. Souvent, des bateaux au départ de Maore sont soupçonnés de contenir des armes destinées au mouvement rebelle...

Alors que les autorités françaises affichent leur soutien à la médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, devenue UA), une ONG Humanis, représente le Quai d'Orsay sur l'île et joue les intermédiaires entre la préfecture de Maore et le régime séparatiste. A deux reprises, elle servira de relais pour l'arrestation de personnes recherchées par la justice française. La frontière entre

pas anodin. Il y a dix ans, celui-ci s'était lié d'amitié avec un certain Djaffar Salim, alors réfugié à Maore, devenu depuis le bras droit de Bacar...

DANS CE CONTEXTE, la priorité pour Sambi, s'il souhaite "évincer" Bacar, était de couper ces éventuels ponts incontrôlables depuis Moroni. Tirer la source, en quelque sorte. Pour ce faire, il a choisi une stratégie inédite : se rendre à Maore, discuter avec les autorités préfectorales, et signer avec elles un accord. Bref, coopérer avec "Mayotte française". Le 7 novembre, comme si le différend opposant les Comores à la France au sujet de Maore n'existant pas, les deux Etats ont affiché, au Rocher de Dzaoudzi, la résidence du préfet, une cohésion sans faille. Une délégation composée des représentants de l'Union africaine, MM. Madeira et Taïati, et de l'Union des Comores, M. Dossar, a, pour la première fois dans l'histoire de l'archipel, négocié avec les autorités françaises de Maore, qu'elles ne reconnaissent toujours pas. Francisco Madeira, qui menait cette délégation, s'est déclaré "ravi" de l'accueil qui leur a été réservé, et convaincu que "la France soutient l'Union africaine dans sa volonté d'organiser des élections libres à Anjouan". Bacar Dossar, directeur de cabinet du

OU MAIS VOILÀ : Maore n'est pas la Tanzanie. Et le plus proche conseiller du président comorien qui signe un accord avec le représentant du gouvernement français concernant, notamment, l'expulsion de personnes en situation irrégulière pour la France, mais dans leur bon droit pour les Comores et l'UA, ce n'est pas la même chose qu'un soutien militaire apporté par Dar-es-Salam... Les médias et les militants n'ont pas tardé à le faire remarquer. Dans un communiqué daté du 10 novembre, un collectif d'associations militant pour l'intégrité territoriale des Comores n'a pas hésité à parler de "hautre trahison". "Un pas aux conséquences incalculables vient d'être franchi par le Président Sambi et les siens. C'est la première fois qu'un gouvernement comorien reconnaît aussi clairement que Mayotte ne fait pas partie de l'Union des Comores, que les Comoriens qui se rendent dans l'île comorienne de Mayotte sont des "clandestins". (...) En signant cet accord, M. Dossar et le gouvernement auquel il appartient signifient aux Comoriens et à tous les pays (...) que Mayotte ne fait pas partie de l'Union des Comores", dénonce le communiqué, qui parle de "marchandage". Idriss Mohamed, responsable du Comité Maore, abonde dans le même sens. "Il y a une situation de fait que l'on cherche à canaliser : Mayotte est coupée des autres îles depuis trente ans et vit une situation complètement différente que celle d'ici... C'est une situation que l'on a créée et que l'on cherche à faire accepter. La tactique consiste à faire de petits pas qui montrent que les Comores et le monde acceptent le fait accompli".

IRRISS MOHAMED, DU COMITÉ MAORE

soutien au mouvement rebelle et œuvre humanitaire est floue. Une chose est sûre : sans certains de ces renforts basés à Maore, la rébellion n'aurait pas été aussi forte...

EVITER CE SCÉNARIO. Dix ans plus tard, telle semble être la volonté du gouvernement de l'Union des Comores. Car si la nature de la crise a changé, les risques de voir certains réseaux œuvrer en faveur de Mohamed Bacar sont nombreux. A Maore, certains ont toujours intérêt à ce que les îles voisines se déchirent. Intérêt idéologique pour certains -cela conforter leur choix de 1975-, intérêt économique pour d'autres, qui ont des vues sur l'île "rebelle". "C'est évident que certains patrons lorgnent sur Anjouan", confirme un ancien militaire français proche de ces réseaux. "Cela fait des années qu'ils espèrent que l'île se détachera des autres pour y investir." Le traitement de faveur réservé par *Mayotte Hebdo* et *Le Mahorais* au dictateur anjouanais est un signe qui ne trompe pas (lire ci-dessus). Le fait que ces journaux comptent dans leurs actionnaires Michel Taillefer n'est

président de l'Union des Comores, s'est lui aussi montré satisfait "de voir que la partie française appuie les efforts de l'UA." Un soutien réitéré par le préfet de Maore, M. Bouvier, qui a confirmé "la volonté de l'Etat français d'appuyer l'Union africaine".

Les deux parties se sont entendues sur les modalités de la mise en œuvre du contrôle des liaisons aériennes et maritimes en provenance ou à destination de Ndzouani, conformément à la décision du Conseil Paix et Sécurité de l'Union africaine votée le 10 octobre. Selon M. Madeira, il était indispensable, pour mener à bien le blocus à l'encontre des dirigeants anjouanais, de bénéficier du soutien de la France, sans lequel les personnes visées par les sanctions auraient pu fuir via Maore. "On voulait être rassurés. Ce déplacement à Mayotte avait l'intérêt d'établir des contacts directs, de s'adresser aussi à la communauté anjouanaise vivant à Mayotte. Je me rendrai en Tanzanie et dans les autres îles de la région comme je me suis rendu à Mayotte" a-t-il affirmé dès son retour à Moroni.

A MAORE AUSSI, l'on donne à cet accord une dimension bien plus importante qu'elle ne semble l'être pour le gouvernement de l'Union. Si les responsables politiques n'ont pas été nombreux à s'exprimer, tous se sont réjouis de ce qu'ils appellent "une étape décisive" dans les relations entre Maore et les Comores indépendantes. "C'est sans précédent dans l'histoire de Mayotte, des Comores et de l'Union africaine, car c'est la première fois que l'Union africaine et l'Union des Comores ne nous igno-

rent pas et, mieux ! font le déplacement à Mayotte, chez nous ! C'est très important", pense le député Abdoulatif Aly. Pour le quotidien *Les Nouvelles de Mayotte* ("735, 08/11/2007), qui donne déjà aux "Accords [avec un A majuscule] de la case Rocher" un sens historique, cela prouve "que l'Union africaine et celle des Comores reconnaissent la (...) légitimité de la France à Mayotte".

MAIS NE NAGE-T-ON PAS en plein fantasme ? Car que dit au juste cet accord ? Rien sur le différend opposant la France aux Comores. Il se borne à l'urgence anjouanaise. Certes symbolique, peut-on le qualifier pour autant d'historique ? Est-il, comme le pensent nombreux, une étape importante dans l'abandon par l'Etat comorien de sa lutte pour récupérer Maore ? Le secrétaire d'Etat français à l'Outre-Mer, Christian Estrosi, qui s'est "réjoui de la décision annoncée par l'Union des Comores", s'est contenté dans un communiqué d'affirmer que "cet échange direct intervient un mois seulement après la rencontre à Paris entre le président comorien Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et le président Nicolas Sarkozy constitue un premier signe tangible sur la voie du renforcement de la coopération entre les Comores et la France". Du côté comorien, jamais au cours des deux conférences de presse données à l'issue de cette visite, l'on n'a évoqué l'après-crise anjouanaise. Certes, ce ne sont que des paroles diplomatiques...

PARALLÈLEMENT à cette problématique ultra-sensible, une autre question se pose au gouvernement, bien plus concrète : aurait-il fallu ignorer Maore au risque de voir les rebelles anjouanais s'en servir, d'abord pour s'armer, ensuite pour fuir, comme en 1997 ? En d'autres termes : sous prétexte de poursuivre la lutte pour l'intégrité territoriale de l'archipel, doit-on à Moroni risquer, en refusant l'aide française, de voir une deuxième île "prendre le large", comme l'annonce Mohamed Bacar ? La réponse de Sambi à cette question est non. Sa stratégie repose sur un credo : avant de revendiquer Maore, essayons de conserver Ndzouani. A-t-il pour autant décidé de lâcher du lest sur Maore, comme l'espèrent les leaders politiques mahorais et comme le craignent les associations militaires comoriennes ? Voire... Obnubilé qu'il est par le règlement de la crise anjouanaise, il n'est pas sûr qu'il ait perçu l'impact d'un tel accord signé avec Vincent Bouvier. Un impact qui, pour l'heure, reste symbolique... RC

¹ Lire *Kashkazi* n°64, juin 2007

² Lire son portrait dans *Kashkazi* n°66, septembre 2007

³ *Kashkazi* n°16, 17/10/2005

Mwali : l'anti-eldorado des "refoulés"

L'île craignait un flux ingérable des expulsés de Maore. Mais les "indésirables" sont partis d'eux-mêmes. Vers où ?...

UNE tente joue avec le vent à l'entrée du siège du Croissant rouge à Fomboni. D'autres, qui ont été plantées dans l'enceinte de l'aéroport de Bandar-Es-Salam par l'organisation humanitaire dans le cadre de son dispositif d'accueil des Comoriens refoulés de Maore qui devaient transiter par Fomboni au lieu de Mutsamudu, ont été finalement levées. Signe que les Mohéliens ont réussi à faire entendre leur refus d'accueillir sur leur sol, le flux de ces "indésirables" dont ils redoutaient les conséquences. "La réticence des Mohéliens est compréhensible quand on connaît la taille des villages de l'île. 200 expulsés qui débarqueraient d'un seul voyage du Maria Galanta, c'est l'équivalent de la population d'un village mohélien", explique Ahmed Djabir, historien établi à Fomboni. Cette crainte d'un afflux dépassant les capacités d'accueil de l'île a enrayé le mécanisme initié par l'accord passé à Dzaoudzi le 7 novembre entre le directeur de cabinet de la présidence de l'Union et le préfet, représentant l'Etat français à Maore, dans le cadre des sanctions de l'Union africaine contre les autorités anjouanaises (lire page précédente). Cet accord consistait à détourner les reconduites des personnes expulsées de Maore vers Mwali.

CONSÉQUENCE DE CE TOLLÉ, un premier convoi de 80 expulsés a bord du Maria Galanta a été finalement détourné vers Mutsamudu le 17 novembre. "Nous avons effectué les formalités de contrôle telles que demandées par le gouvernement de l'Union, mais les passagers sont repartis avec le bateau", a expliqué une source proche de la direction de la sûreté de l'île. Passé ce premier épisode, l'exécutif de l'île autonome s'est saisi du dossier et a sorti une note interne interdisant les reconduites vers Mwali au nom "des conséquences des flux migratoires". Très vite, la décision conjointe du gouvernement comorien, de l'Union africaine et du préfet de Maore, a pris une dimension politique. "Le gouvernement de l'Union a pris sa décision sans nous consulter. J'étais absent de Mwali quand c'est arrivé. On ne peut pas nous imposer des choses comme ça sans nous prévenir", s'est plaint Mohamed Ali Said. Le chef de l'exécutif mohélien, qui depuis son élection n'a pas fait de

vague vis-à-vis du pouvoir central, a trouvé dans cette affaire l'occasion de critiquer l'action "*unilateral*" du gouvernement de l'Union. Mwali a même dépêché son ministre de l'Intérieur à Moroni pour discuter de ce dossier. Si une solution n'a pas été trouvée, Moroni n'a pas non plus cherché à envenimer la situation. Au lieu d'un acheminement massif par bateau, c'est en petits groupes que les sans-papiers ont continué à débarquer à Mwali par la voie aérienne, au rythme de "deux rotations par jour" selon les statistiques de la sûreté mohélienne.

LES AUTORITÉS LOCALES qui réclamaient l'arrêt total des expulsions vers leur île, ont tenté le 19 novembre de s'opposer au débarquement

d'un groupe de refoulés arrivés dans un appareil de Comores Aviation. Informée de cette décision, la présidence de l'Union a fait intervenir les troupes de l'Armée nationale de développement (AND) qui se sont imposées à l'aéroport et ont fait descendre les passagers indésirables. De source sûre, près de 300 sans-papiers sont arrivés à Mwali depuis la mise en place du transit obligatoire dans l'île des bateaux et des avions à destination de Ndzuani. Un dispositif qui a évolué depuis l'envoi de fonctionnaires de la douane comorienne à Maore pour contrôler les embarcations au départ de l'île sous administration française, a rétabli la liaison directe Dzaoudzi-Mutsamudu pour le Maria Galanta. Trois cent personnes, c'est beaucoup. Mais les

conséquences que redoutaient les Mohéliens ne se sont pas faites sentir. "Ils sont tous repartis", assure un fonctionnaire de la direction de la sûreté. Vers où ? Pas de réponse. Mais tout le monde est convaincu qu'à peine débarqués, ils sont repartis en kwassa vers Ndzuani, l'île d'origine de la plupart de ces expulsés et point de départ pour un retour à Maore. Une certitude selon un habitué des questions d'immigration : "Les jeunes expulsés de Maore ne pourraient pas rester longtemps à Mwali. Que gagneraient-ils ici ? Mwali n'est pas l'eldorado qu'ils recherchent." Reste que la proximité de la petite île avec Ndzuani et la facilité de mouvements entre les deux a conduit les autorités de l'Union à demander le renforcement du dispositif de contrôle des frontières. Une mission de la force africaine arrivée dans la semaine assure la formation des agents de la direction de la sûreté de l'île.

MOINS PRÉJUDICIALE qu'on le redoutait pour l'équilibre fragile de Mwali, la décision d'acheminer des centaines d'expulsés sur la plus petite île de l'archipel met en évidence une précipitation qui relève plus d'improvisation que de l'action réfléchie de la part des décideurs. Pourquoi n'a-t-on pas prévu un centre d'accueil de ces expulsés, généralement des jeunes adultes, des femmes et des enfants qui arrivent sans aucune ressource ? Alors que l'on sait que la plupart de ces expulsés sont originaires de Ndzuani, aucune disposition n'a été pensée pour les ramener dans leur île. Pourquoi avoir choisi la plus petite et la plus fragile des îles pour recevoir ces flux migratoires, au lieu de les transférer à Ngazidja, qui présente de loin des conditions plus favorables d'accueil ? A ces questions sans réponses qui affectent l'efficacité des mesures prises, s'en ajoute une qui taraude tous les esprits : au nom de quel intérêt, les exécutifs des îles peuvent-ils refuser de se soumettre à l'autorité de l'Etat, y compris face à un enjeu présenté comme national ?

KAMAL EDDINE SAINDOU

HUMEUR VAGABONDE

quand les Comoriens aussi, expulsent...

BIEN que la décision des autorités comoriennes d'envoyer à Mwali le flot des expulsés de Maore, qui se comptent par centaines à chaque toucher de bateau, sans prévoir le moindre dispositif de prise en charge, relève d'une ignorance criante des réalités de l'île, on peut s'étonner du refus systématique de l'exécutif mohélien de recevoir sur son sol ces Comoriens. A aucun moment, le gouvernement insulaire n'a fait preuve ni d'humanité, ni de solidarité envers ces frères refoulés de Maore. Lorsque le ministre de l'Intérieur de l'île s'est rendu à Moroni pour discuter de ce dossier, il n'a aucunement été question de demander au pouvoir central et à l'Union africaine, les moyens d'organiser l'accueil des expulsés, voire de répartir ce flux entre les îles en vue d'aider l'Etat à faire face à un enjeu national. La seule doléance mohélienne aura été de faire valoir devant l'Union, son mécontentement pour n'avoir pas été consultée

et réclamer l'arrêt pur et simple de l'opération. A croire que les exécutifs insulaires se contrefichent que l'Etat retrouve ou pas ses droits à Ndzuani. A Mwali comme d'ailleurs dans les autres îles, l'opinion se contente de suivre ces événements comme l'on suit l'actualité devant sa télévision. Quant aux organisations de la société civile de qui l'on pouvait attendre une mobilisation de solidarité envers ces personnes refoulées, leur indifférence est à la mesure du renoncement aux valeurs qui fondent leur existence même. Il y a longtemps qu'on n'attend rien de la classe politique qui, sur ce sujet d'intérêt collectif qui pose le problème du droit du citoyen comorien à vivre sur le territoire national, a été bien absente. Quand c'est Maore qui, au nom du droit français, expulse les Comoriens, l'opinion s'offusque et la classe politique se fait bonne conscience de montrer du doigt la politique coloniale de la France.

Lorsque le même comportement de discrimination envers des ressortissants comoriens est le fait des Comoriens eux-mêmes, c'est silence radio. A croire que la communauté nationale n'a de nation que dans la rhétorique, et qu'au fond d'elle-même, elle adhère au slogan du chacun chez soi, jamais assumé ouvertement mais qui nourrit le discours des séparatismes comoriens. Ce fil d'Ariane traverse l'esprit des constitutions insulaires qui fondent l'architecture alambiquée de l'Union des Comores. Ce qui frappe le plus dans cette attitude de repli insulaire, c'est l'impression que certains semblent découvrir aujourd'hui l'ampleur des expulsions. Il a fallu que des bateaux et des avions déversent des "gueux" à Fomboni, pour que l'on réalise qu'il s'agit là de la mise en œuvre d'une politique de l'immigration qui ne s'arrêtera pas aux portes de nos contingences locales.

KES

Des alcooliques qui brûlent à 90 degrés

Cinq personnes dont une femme sont décédées en moins de trois jours d'intervalle, fin octobre, à Moroni. Toutes avaient consommé des produits non destinés à la boisson dans le but de s'ennivrer.

AU matin du 27 octobre, la découverte du corps sans vie de F.A., un jeune homme d'un peu plus d'une trentaine d'années dans le quartier de Madadjou, un bidonville de la zone sud de Moroni, ne présageait pas du drame qui allait suivre. Transféré à l'hôpital par les gendarmes, les médecins qui ont constaté le décès, sont restés circonspects quant aux circonstances exactes de sa mort. Aucun prélevement n'a été effectué en vue d'une éventuelle autopsie, malgré le doute entourant la fin subite du jeune homme qui, outre le fait qu'il était accro à l'alcool, ne souffrait apparemment pas d'autre maladie. La thèse du meurtre qui avait circulé dans les heures suivant la découverte du corps, a été écartée dès que les gendarmes ont appris la mort d'une deuxième victime qui appartenait au même groupe de buveurs de Madadjou : un troisième homme gardé dans les locaux de la gendarmerie pour les besoins de l'enquête, a été dirigé vers l'hôpital où il est décédé quelques heures plus tard ; un quatrième a succombé dans les mêmes conditions. En moins de 48 heures, quatre personnes sont tombées comme des mouches, foudroyées par un produit non identifié. Seule la mort d'une femme dans la même période est venue perturber cette conviction. Bien qu'elle soit répertoriée parmi les alcooliques, le fait qu'elle ne fasse pas partie du groupe a intrigué les enquêteurs. Aurait-elle consommé le même produit ? S'agirait-il alors d'un produit en vente dans le commerce ? Où se le serait-elle procurée ? Les victimes sont parties avec leur secret. Mais selon des habitants du quartier, il pourraient s'agir d'un mélange d'alcool à brûler à 90 degrés et d'un produit diluant. "Quand ils se sont retrouvés le soir [la veille du drame, ndlr] comme d'habitude, ils ont commencé à vanter leur nouvelle découverte. L'un d'eux a parlé d'un nouveau produit sans odeur" rapporte un proche. L'entourage n'arrive cependant pas à déterminer la nature de ce diluant.

UNE BOUTEILLE DE WHITE spirit -un diluant pour peinture- retrouvée dans les parages avait orienté les soupçons dans cette direction. "Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un dissolvant. On a connu des exemples de tels mélanges auparavant, mais sans conséquences immédiates", ajoute un connaisseur. Seule certitude dans cet échafaudage d'hypothèses, ce cocktail de la mort contenait de l'alcool à 90°. "Ils [les membres du groupe, ndlr] consomment ça couramment", confirment des amis de F.A., qui soutiennent "avoir déjà aperçu une petite bouteille jaune en plastique sous son lit". Jaune. La couleur de l'alcool le plus prisé, et pas seulement à Madadjou. Les habitués ne sont pas étonnés par ce comportement suicidaire, même si pour Moissi¹, un jeune introduit dans le milieu des alcooliques de la capitale, "il est difficile de connaître les vraies raisons qui poussent ces jeunes vers des alcools qui ne sont pas destinés à la consommation". Confidence d'un ancien fonctionnaire rongé par l'alcool : "J'ai toujours menti à mes amis, mais je buvais en cachette du pétrole lampant." Selon Moissi, "il faut rapprocher ce drame avec l'environnement où il s'est produit. Madadjou est un concentré de la misère sociale comorienne où se développe une délinquance dont les responsables de ce pays n'ont aucune idée. Les résidents de ce quartier, pour la plupart des travailleurs de la mer, n'ont rien pour eux. Lorsqu'une famille trouve sa maison à terre parce qu'elle n'a pas pu payer un loyer de 5.000

francs [10 euros, ndlr] à un propriétaire qui n'est pas dans le besoin, elle est prête à tout". Mais cette misère sociale n'explique pas tout. Les habitués du quartier se comptent aussi parmi des enfants de bonne famille. "Ceux-là trouvent ici un refuge aux pressions sociales de leur entourage. Ici, ils peuvent boire, fumer un joint sans restriction", pense Moissi. Dans cette périphérie de la société, il y a de l'espace pour les excès. "On cherche l'extase ici. Alors soit vous le payez au prix fort en achetant un litre de vin en carton à 4.000 francs [8 euros], soit vous vous procurez une petite bouteille d'alcool à brûler à 500 francs [1 euro] pour le même effet sinon plus." Abdérame, un pilier du Café du port, l'un des coins de rendez-vous des amateurs d'alcool, abonde dans le même sens. "J'ai besoin de trois-quarts de litre de vin pour atteindre ma dose. Cela me coûte presque 3.000 francs [6 euros]. Avec deux fois moins, le marché me laisse le choix entre 75 cl de rhum malgache ou la même dose en pastis. Du coup, les gens abandonnent le vin pour des alcools de plus en plus forts." Les amateurs affirment qu'une petite dose d'alcool à 90 degrés les envoie en l'air pour deux jours...

AUTRE LIEU, MÊMES MŒURS. Adossés à la clôture du port de Mutsamudu, sur la place dite Mnadzju, quasiment la moitié des buveurs sont des amateurs d'alcool à brûler. Mohamed, un jeune entrepreneur qui connaît bien sa ville, accuse le chômage de nourrir l'oisiveté qui mène vers cet alcoolisme particulier. "Les gens ne travaillent pas alors qu'ils veulent à tout prix boire. C'est la débrouille. Avec 100 fc [0,20 euros], ils se procurent une mesure d'alcool à brûler [servie dans une boîte de concentré de tomate, ndlr]. Un peu de citron pour casser le goût, et c'est l'ivresse garantie pour toute la nuit !" Au moins quat-

re bistrots vendent ce produit à Mutsamudu. On en trouve aussi dans les villages alentour. Mais contrairement à Ngazidja où le phénomène est moins répandu, "la consommation de l'alcool à brûler est une vieille habitude dans la ville de Sima", dans l'est de Ndzuanzi, témoigne le voisin de Mohamed. "L'alcool est accompagné d'anguille. C'est un plat pour les amateurs de la région qui a même son nom : "ibrahim [pour l'anguille, ndlr] et salim [pour l'alcool à brûler, ndlr]." Dans le contexte particulier de l'île, sous tension politique depuis dix ans, l'alcool est devenu aussi le refuge d'une jeunesse oisive, désespérée, égarée, qui goûte de plus en plus tôt (entre 15 et 25 ans) aux stupéfiants. "Il faut bien quelque chose pour dormir. La psychose joue beaucoup dans cette attitude", pense Mohamed.

SI LE DRAME du 27 octobre dernier a levé un coin de voile sur cette forme émergente de l'alcoolisme aux Comores, celui de 1984 à Ndzuanzi, où un cocktail à base d'alcool à brûler frelaté avait fait trois morts en une seule nuit à Mutsamudu, n'a pas servi de leçon. "Combien de gens que nous connaissons sont devenus aveugles ou handicapés à cause de cet alcool ? A Bambao, un gardien est mort pour avoir bu de l'acide", révèle un fidèle de Mnadzju. Aucune mesure n'a pourtant été prise pour contrôler ce marché où l'on vend tout et n'importe quoi. "Pourquoi on laisse entrer cet alcool dans le pays ? Je ne comprends pas la logique d'importer des conteneurs d'alcool à brûler qui sert, officiellement, à nettoyer des vitres. Cet usage justifie-t-il ces niveaux d'importation ou c'est pour

donner à boire aux jeunes ?" s'empporte Mohamed. Même réaction de Moissi à Moroni, qui ne comprend pas "qu'un commerçant ne réagisse pas en voyant des jeunes déjà entamés, vider ses rayons d'alcool à brûler. A quoi croit-il que ça va servir ? A allumer du Pétramax ?"²

POUR MOHAMED, Moissi et Abdérame, l'Etat n'a jamais pris ses responsabilités dans ce

"Je ne comprends pas la logique d'importer des conteneurs d'alcool à brûler qui sert, officiellement, à nettoyer des vitres."

MOHAMED, A MUTSAMUDU

secteur abandonné au bon gré des trafiquants et des commerçants sans scrupules. "Le gouvernement a toujours pensé que c'est en taxant les boissons alcoolisées, qu'il réduirait le nombre des buveurs. Et pendant ce temps, il ouvre la voie à des importations de Madagascar et du Mozambique, d'alcools bas de gamme livrés à petites doses dans des bouteilles en plastique, dont on n'a aucune maîtrise de la qualité", analyse Moissi. Les prix abordables de ces nouveaux produits ont créé un marché pour les plus démunis, en somme. Si tout le monde accuse le laxisme des gouvernements "qui ferment les yeux sur les réseaux de vente d'alcool à brûler", Mohamed pense toutefois qu'il faut sensibiliser les consommateurs aux méfaits de ces "eaux de feu". "On n'a pas besoin de ça. J'aurais préféré que les jeunes boivent du Mvuruga [alcool de palme, ndlr] plutôt que cette merde d'alcool à brûler."

KAMAL'EDDINE SAINDOU

¹ Prénom d'emprunt

² Lampe que l'on allume avec une petite dose d'alcool

Ci-dessous, les petites doses d'alcool fort bon marché ont la préférence des buveurs (KES)



Quand la loi (et ses interprétations)

La politique du chiffre dans la lutte contre l'immigration clandestine aboutit à de nombreux abus. Outre la loi qui évolue sans

DE PLUS

en plus, le "sans-papiers" est un suspect en puissance. Dans la rue ou aux champs, c'est un potentiel voleur. Dans les médias, un probable voleur. Dans les maries, un vraisemblable menteur. L'évolution de la loi ces dernières années visant à lutter contre les mariages (lire ci-dessous) et les reconnaissances de paternité de complaisance (nous y reviendrons lors d'une prochaine édition), n'a fait que confirmer cette tendance. Ce n'est plus un homme ou une femme, c'est un nuisible. Un parasite. Un Français fait un enfant avec une Comorienne en situation irrégulière ? ça cache quelque chose... Une Mahoraise épouse un Comorien en situation irrégulière ? C'est pour les papiers... Poussés par des élans xénophobes et électoralistes, certains maires en profitent pour contrarier la vie de personnes qui ne

demandent qu'à être tranquilles, en pratiquant la dénonciation auprès des services de la Police aux frontières. "Laissez-nous nous marier ! Laissez-nous vivre en paix notre amour", crie Fabienne¹, dont la mairie de sa commune croit (ou veut croire) que son mariage avec Hachim, sans-papiers français, est un leurre.

A CETTE DÉRIVE du soupçon s'ajoute le non-respect de la loi française par la préfecture. Obnubilées par les chiffres fixés en haut-lieu, l'administration et les forces de l'ordre n'hésitent pas à expulser des mineurs isolés (qui devraient être pris en charge sur place, lire notre précédente édition) ou des mères et des grand-mères qui ont fait toute leur vie ici et élèvent leurs enfants (alors qu'elles auraient droit à un titre de séjour "vie privée et familiale"), à mégoter sur

les droits et les conditions de vie des personnes détenues au Centre de rétention (lire ci-contre)... La récente formation promulguée par des juristes militants du Gisti, Groupe d'information et de soutien des immigrés - une association française -, a démontré à quel point le droit des étrangers n'est pas respecté à Mayotte. Quelques jours auparavant, les pouvoirs publics se félicitaient de la mise en place du Comité territorial d'accès au droit (CTAD), un outil essentiel dans un contexte où le droit est méconnu, tant par les sans-papiers que par les Mahorais de nationalité française.

"C'est surréaliste cette application bananière et cette violation assez systématique du droit", s'étonne Jean-Eric Malabre, avocat membre du Gisti. "Ce n'est pas spécifique à Mayotte", note pour sa part Marie Duflo,

secrétaire générale du Gisti qui a organisé la formation. "C'est un phénomène qu'on trouve également en Guyane mais aussi dans le reste de la France. La différence, c'est qu'à Mayotte, du fait de l'isolement, tout est accentué. Il y a peu de personnes motivées et compétentes pour lutter contre les injustices. Il faut y ajouter la politique du chiffre à cause de laquelle les policiers doivent passer outre certaines règles, et les textes dérogatoires." "La violation du droit va de pair avec l'absence de contrôle du travail de l'administration par le juge", confirme Jean-Eric Malabre, qui explique ce manque par des textes "propres" à Mayotte, notamment l'absence de recours suspensif en cas de reconduite à la frontière - comme en Guyane -, ce qui ne permet pas d'éviter des expulsions, même quand elles sont

D'amour, de stress et de papiers

Sous prétexte de lutter contre les mariages blancs, certains maires et agents de police détruisent des couples qui n'ont rien à voir avec un quelconque arrangement. Enquête sur une dérive naissante...

UN JOUR, Fabienne¹ s'est réveillée la peur au ventre. Peur de perdre l'homme qu'elle aime, qui partage son existence depuis plus de trois ans. Peur de voir la nouvelle vie qu'il lui avait permis d'entamer après un long parcours de galère, lui échapper. Il y a quelques semaines, Fabienne, Française de l'Hexagone établie à Mayotte depuis plusieurs années, a reçu une convocation orale de la Police aux frontières, lui demandant de se rendre, elle et son conjoint qu'elle souhaite épouser, dans les locaux de la PAF à Dzaoudzi, en vue d'un entretien. Hachim¹, originaire de Ngazidja, vit depuis cinq ans en situation irrégulière sur le sol mahorais... "Il est venu dans un premier temps pour des raisons de santé", affirme Fabienne. "Il avait mal aux dos et au ventre. Au bout d'un an il est rentré chez lui, mais comme il n'y avait rien à faire il a repris le kwassa. C'est à cette époque qu'on s'est rencontrés. C'était il y a trois ans et demi."

OFFICIELLEMENT, l'objectif de cette convocation est de vérifier que les deux personnes vivent effectivement ensemble et s'aiment - il s'agit d'une procédure visant à lutter contre les mariages blancs. Mais au téléphone, lorsque Fabienne appelle pour en savoir plus, l'agent à l'autre bout du fil lui fait comprendre que son futur mari ferait bien de prendre ses effets personnels. Au cas où, par un extraordinaire hasard, il se ferait arrêter avant d'être reconduit à la frontière... "J'ai demandé à l'agent de la PAF s'ils allaient l'arrêter si nous venions. Il a dit : 'Il est possible qu'il fasse l'objet d'une reconduite à la frontière'. Je lui ai dit : 'Et si on ne vient pas'. Il a dit : 'Alors on viendra le chercher dès le lendemain'. Il m'a dit aussi que le pénal était plus fort que le civil. Qu'il [Hachim] ne pouvait pas se marier car il est en situation irrégulière. Tout ceci est faux. Il s'agit de menaces pour faire peur aux gens." Selon le directeur de la PAF, M. Carratello, ses agents ont le droit d'arrêter la personne s'ils ont la confirmation qu'il s'agit d'un mariage de complaisance. "Si l'enquête et l'audition confirment le doute, alors la personne n'est pas régularisable et est en situation irrégulière. Nous pouvons effectivement l'arrêter." Problème : le doute doit s'accompagner d'une enquête de voisinage qui, dans le cas de Fabienne et Hachim,

n'a visiblement pas eu lieu. Dans leur village, aucun de leurs voisins n'a eu la visite d'agents de la PAF ces derniers temps... "Sinon, ils auraient conclu que c'est un vrai mariage" dit-elle. "Dans notre village, tout le monde nous connaît. On est toujours collés ensemble. On nous appelle 'les amoureux', on nous dit : 'c'est pour quand le bébé ?' Il suffisait d'aller à la Poste ou au commerce du coin pour le vérifier."

DEPUIS, HACHIM se terre dans un lieu qu'elle tient à garder secret. Fabienne, elle, prend des médicaments. Pour tenir le coup. "J'ai dit à l'agent de la PAF que jamais je n'irai dans leurs locaux avec lui. Je ne vais tout de même pas le leur livrer en paquet cadeau ! Je lui ai dit aussi que s'ils le prenaient, de toute façon il reviendrait car sa vie est ici. Mais que si jamais il n'arriverait pas à Mayotte, que son kwassa coulait, jamais je ne m'en remettrais... C'est toute ma vie!"

Comme d'autres wazungu en quête d'une seconde chance, Fabienne sortait d'une dépression avant de s'installer à Mayotte. "Je suis venue ici pour me retaper, et c'est lui qui me l'a permis", dit-elle. "On s'est rencontrés parce qu'on était voisins. Rapidement, je m'y suis attachée. Puis j'en suis tombé amoureuse. J'y crois plus à l'amour pourtant..." dit-elle, un brin pathétique. "Au bout de six mois, je lui ai proposé de venir vivre chez moi. J'étais méfiante. D'abord parce que je sors de deux divorces. Ensuite parce que je sais que certains hommes comme certaines femmes cherchent des blancs pour les papiers. J'ai été célibataire ici : je sais ce que c'est que les sollicitations. Mais lui, jamais il m'en a parlé. Jamais il ne m'a demandé de l'argent. C'est incroyable ici pour un mzungu ! C'est un homme qui a des principes..." Lorsqu'elle parle d'Hachim, la voix de Fabienne tremble. "Et puis un jour je l'ai demandé en mariage. Je ne pensais pas du tout aux papiers. Lui non plus. Il ne s'en est jamais préoccupé. Des fois il me disait, quand on s'engueulait : 'J'en ai rien à faire de ces papiers ! C'est un gars de la brousse. Il a arrêté l'école en CE2. Il ne comprend pas toujours l'enjeu que ça revêt.'"

Ce n'est que lorsque les deux amoureux se sont rendus à la mairie pour remplir leur dossier de mariage, que la menace s'est précisée. "On nous a dit que notre dossier était complet. Mais on nous a fait remarquer qu'il

était possible qu'il soit transmis à la PAF dans le cadre d'une enquête préliminaire. C'est ce qui a été fait." Fabienne s'étonne cependant de la célérité des services de l'état civil à prévenir les forces de l'ordre. "Selon la loi", croit-elle savoir, "c'est d'abord à eux d'organiser des entretiens avec les futurs époux ensemble, puis séparés, au cours desquels ils vérifient si on ne triche pas. Mais là, j'ai essayé plusieurs fois d'obtenir cet entretien, je n'ai jamais réussi à avoir le responsable de l'état civil de la mairie. Il n'a jamais répondu à mes appels téléphoniques. Soit il était absent, soit il était

"**Quand on est rentrés dans les locaux de la PAF, on a été séparés. Chacun de notre côté, on a été interrogé. Puis quand je l'ai revu il était menotté. Il a été renvoyé le lendemain. J'ai juste eu le temps de lui ramener des affaires.**" Hadidja,

HADIDJA, À PROPOS DE SON CONJOINT, KAMAL

occupé... Il nous connaît, il sait qu'on vit ensemble depuis des années. Le maire aussi nous connaît. Pourtant un jour, j'apprends qu'avant même de nous voir, il nous a dénoncés au Parquet et à la PAF !" Et Fabienne de s'indigner : "Comment la PAF peut-elle juger de l'amour ?! Comment même l'état civil peut juger de l'amour ?! Qui sont-ils pour avoir ce pouvoir ? Si on me dit que la loi n'autorise pas ces mariages, alors j'accepte. Mais la loi les autorise ! Et cet homme, c'est une révélation !"

LE CAS DE FABIENNE ET HACHIM est loin d'être isolé. Hadidja et Kamal¹ ont vécu la même mésaventure. Hadidja, 19 ans, est Française ; elle a toujours vécu à Miréni et suit des études en CAP. Kamal, 25 ans, est d'origine grand-comorienne ; il vivait à Mayotte, en situation irrégulière, depuis plus de dix ans, et travaillait dans la maçonnerie. Il a eu deux enfants avec une autre femme. Tous deux se sont rencontrés en 2003. "Rapidement, on a vécu ensemble, sous le même toit, dans ma maison", dit-elle. "Puis on s'est mariés devant le cadi. J'ai le jugement cadi [qu'elle nous a montré]. C'était en 2003. Tout le monde nous connaît dans le quartier." Cette année, ils ont décidé de se marier devant le maire, "parce qu'on nous a dit que le droit cadiel ne représentait plus rien ; on ne pensait pas aux papiers. On

se dit très triste. "Je ne sais pas s'il va revenir. Il a peur de prendre le kwassa. Je suis en colère contre le gouvernement et contre la mairie. Pourquoi nous ont-ils séparés ?" Depuis le départ de Kamal, Hadidja n'est pas revenue en cours.

LORSQUE le policier municipal lui a laissé la convocation de la PAF, il en a profité -on ne sait pour quelle raison- pour lui donner une autre convocation, adressée à l'une de ses voisines, Oidhibati (qui a décidé de ne pas cacher sa véritable identité), elle aussi, devait se marier à la mairie de Tsingoni, avec Issouf. Son histoire ressemble en tous points à celle d'Hadidja. "Avec Issouf, on s'est rencontrés en 2005. Moi je suis Française, j'ai toujours vécu à Miréni. Lui est Comorien. Il est arrivé à Mayotte il y a sept ans. On ne s'est pas mariés devant le cadi mais on a un certificat du cadi de Tsingoni comme quoi on vit ensemble." Comme pour Hadidja et Kamal, Oidhibati et Issouf ont rempli leur dossier, ont vu les bans de leur mariage affichés -toujours sans date ni heure- et ont reçu la convocation de la PAF. Mais eux n'y sont pas allés. "Quand j'ai appris que Kamal avait été arrêté, on a décidé de ne pas y aller. J'ai eu un agent de la PAF au téléphone, qui m'a dit qu'il serait mieux qu'Issouf rentre à Moroni pour obtenir un visa d'entrée. C'est ce qu'il a fait." Avant,

•••

étouffe les “étrangers” à Maore

cesse vers le tout répressif, les interprétations des forces de l'ordre sont bien souvent désavantageuses pour les sans-papiers.

illégales... Selon lui, "le jour où toute la loi sera appliquée ici, ce sera une révolution" d'autant plus importante que, rappelle Marie Duflot, "l'absence de droit pour les étrangers se répercute sur l'ensemble de la population, notamment au niveau du droit du travail et des salaires."

CETTE SITUATION précaire des étrangers est d'autant plus inquiétante que la notion même d'"étranger" est, plus qu'ailleurs à Maore, extrêmement floue. Selon la loi française, le Comorien est un étranger, quand tout différence en fait le Mahorais du *mzungu*. Prenons cet extrait d'un article du *Mahorais* (n°167, 02/10/2007) consacré au travail de la PAF : "Chaque brigade nautique est dotée d'un effectif mahorais pour permettre de dialoguer avec

les passagers de kwassas (...)" Qui est l'étranger, dans l'histoire ? Le "clandestin" qui parle la même langue que le Mahorais ou le métropolitain qui a besoin d'un traducteur ? La situation unique de Maore ne cesse d'ailleurs d'intriguer Jean-Eric Malabre, qui s'interroge sur la manière dont on a, "du jour au lendemain" créé des étrangers. "Il a suffi d'un vote en 1976 et de l'instauration du visa en 1995 pour fabriquer de manière artificielle des étrangers. Mais cela n'a pas de limite ! On pourrait imaginer un jour que Mayotte soit divisée en deux et que l'on fabrique à nouveau, sur les mêmes bases, des étrangers. Il s'agit d'une création juridique, politique et administrative effrayante."

RC

¹ Prénom d'emprunt

Ci-dessous, une mère qui vient d'être expulsée de Maore avec son bébé, à l'aéroport de Ouani, en 2006.



“le pire centre de rétention de France”

Une représentante de la Cimade a pénétré pour la première fois dans le Centre de rétention administrative de Maore. Le constat est consternant.

"Centre de rétention de France", dit-elle sans ambiguïté. "Aucune ou presque des règles de base n'est respectée." Capable d'accueillir 60 personnes, le CRA en contient souvent le double - cela peut même aller parfois jusqu'à 200 personnes. Une pièce de 40m² accueille les hommes ; une autre de 60m² accueille les femmes et les enfants. Le CRA possède en tout et pour tout cinq gamelles pour manger, cinq douches et cinq sanitaires, dont certains, affirment des personnes qui y ont pénétré, "ne ferment pas à clé". "Il n'y a ni savon, ni serviette, ni nécessaire de couchage", note Stéphanie Deckens. "Alors que normalement, on devrait leur offrir un nécessaire de couchage, les détenus dorment à même le sol, sans matelas ni draps". Il n'y a pas non plus de cour de promenade. "Ils sont tous entassés dans la pièce, avec la tête à fond", affirme un médecin lors de la Formation au droit des étrangers promulguée par le Gisti en novembre. Des conditions d'autant plus insupportables que les personnes peuvent y rester selon la loi jusqu'à cinq jours - contre deux en France métropolitaine.

"QUAND ON EST LÀ-DEDANS, on n'a pas envie de parler. On dort ou on regarde la télé, mais on ne parle pas. On est dans de telles conditions qu'il n'y a rien à dire. On n'espère qu'une chose : être amené à l'aéroport et monté dans l'avion", nous disait en janvier dernier Abdou, à propos du Centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi¹, où transitent la grande majorité des sans-papiers français avant leur reconduite à la frontière. Dans un tract distribué en décembre 2006, l'UNSA-Police-Mayotte avait corroboré les témoignages des personnes qui étaient passées par le CRA, apportant un éclairage différent. Le syndicat parlait de surpopulation, de conditions d'hygiènes déplorables, de manque de sécurité... "Le personnel du CRA est au bord de l'explosion. Il faut savoir qu'ils sont 7 fonctionnaires par brigade (5 présents compte tenu des repos), ils assurent à eux seuls la garde des rétentionnaires, les transferts (...). Allons-nous attendre un incident grave pour agir ?" pouvait-on y lire. Un rapport rédigé au cours de l'année dernière par des sénateurs français - sur l'immigration clandestine - faisait également état de son délabrement. "Le centre de Cayenne-Rochambeau, en Guyane, totalement inadapté bien que ne datant que d'une dizaine d'années, devrait faire l'objet d'un agrandissement et d'une mise aux normes très prochaines. Il en va de même de celui de Petite Terre à Mayotte". Dans le même temps, une étude sur l'ensemble des Centres de rétention administrative français stigmatisait ces manquements. Remis en juillet 2006 à Dominique de Villepin et Jean-Louis Borloo (alors Premier ministre et ministre de la Cohésion sociale), ce rapport indiquait que sur les 25 centres de rétention en France, deux tiers n'étaient pas aux normes, parmi lesquels celui de Pamandzi.

LA VISITE MI-NOVEMBRE d'une représentante de la Cimade, seule association française habilitée par les pouvoirs publics à pénétrer dans les CRA, vient définitivement confirmer que le Centre de rétention de Maore est indigne. Dans le cadre de la mise en place d'une antenne de la Cimade dans l'île, Stéphanie Deckens a passé quelques heures dans les locaux de la Police aux frontières. "C'est le pire

LES DROIT DES DÉTENUS sont également bafoués : les visites sont parfois refusées par des agents - il n'est pas rare d'attendre plusieurs heures devant la porte du CRA ; ils ne disposent pas d'un téléphone pour appeler leurs proches ou un avocat ; personne ne les informe de leur droit à voir un médecin... Enfin, alors que la loi autorise les personnes à récupérer leurs effets personnels avant leur reconduite à la frontière, aucune disposition ne leur permet à Maore. Eprouvée par cette découverte - "après avoir visité le Centre de rétention de la Guyane, je pensais avoir tout vu, mais ici c'est pire" affirme-t-elle -, Stéphanie Deckens a annoncé la création à Mayotte d'une antenne de la Cimade. Des adhérents devraient prochainement être habilités à pénétrer régulièrement afin d'y observer les conditions de détention. De son côté, la préfecture affirme que ces difficultés seront dépassées lorsque le futur CRA - prévu pour la fin 2008 - aura été construit en remplacement. En attendant, les "étrangers" s'y entassent comme des bêtes : en 2006, 16.246 personnes y sont passées - parmi lesquelles 13.253 majeurs et 2.993 mineurs - ; cette année, la Police aux frontières annonçait début novembre avoir dépassé la barre des 13.000 reconduites.

RC

¹ Lire *Kashkazi* n°59, janvier 2007 (disponible sur www.kashkazi.com)

décryptage sans-papiers

... on lui avait bien fait comprendre que s'ils ne venaient pas à l'entretien, "on viendrait chez nous le lendemain pour l'expulser". Lorsqu'elle s'est rendue dans le bâtiment de la PAF pour avertir les autorités du départ volontaire d'Issouf, qui s'est payé son propre billet d'avion, elle s'est entendue dire : "Pourquoi tu ne le rejoins pas, si tu veux vivre avec, plutôt que de le faire venir ici ?"

SELON DES INFORMATIONS recueillies auprès de la PAF, les cas de Fabienne, Hadidja et Oidihati sont fréquents. Lorsqu'un agent communal a des doutes sur un couple qui souhaite se marier auprès de ses services et dont l'un des conjoints est sans-papiers, il avertit le Procureur de la République mais aussi la Police aux frontières, chargée de mener l'enquête. Celle-ci convoque les futurs époux à un entretien au sein même des locaux de la PAF et, parfois, arrête la personne en situation irrégulière. "Nous avons un groupe qui ne fait quasiment que ça -80% de leur temps de travail environ. Ils effectuent des enquêtes de voisinage et interrogent les personnes sur leurs motivations. Souvent, nous aboutissons à la conclusion qu'il s'agit d'arrangements", indique M. Carratéro.

Il s'agit d'une procédure récemment mise en place, sur ordre du vice-procureur, Thomas Michaud. "J'ai donné des instructions aux officiers de l'état civil lorsqu'ils traitent un mariage dont une (ou les deux) personne est en situation irrégulière", explique ce dernier. "Je leur ai demandé, dans ce cas, de systématiquement faire une audition des deux conjoints. S'ils ont un doute sur la réalité de l'intention matrimoniale,

novembre 2006, précise M. Michaud. "Je les ai reformulées en février 2007, mais il y a eu des difficultés dans la compréhension de ce que je demande." S'il se refuse à parler de dérives, le vice-procureur reconnaît "que les instructions n'ont pas toutes été comprises. Certaines mairies font des signalements non pas sur le mariage, mais sur le fait que des personnes qui sont venues faire une demande de mariage sont en situation irrégulière. Or si les mairies signalent un cas de mariage douteux, elles doivent l'argumenter, la loi est très claire sur ce point et mes instructions aussi. On ne se pose pas la question de la situation des gens au regard de leurs papiers. La question que l'on se pose c'est : qu'est-ce qui les incite à se marier ? Est-ce bien l'amour ? La volonté de fonder un foyer ? Ou est-ce pour obtenir des papiers ou une autre raison ?" "Depuis un an", poursuit le procureur, "c'est un système en rodage. Il marche plus ou moins bien. C'est compliqué notamment pour les officiers d'état civil. Après, il est certain que d'une mairie à l'autre l'interprétation des directives est différente. Certains mairies se sont émus ; d'autres l'ont utilisée un peu trop, et en profitent pour dénoncer des gens, pour régler des comptes. Mon rôle est de canaliser tout ça."

CETTE DIFFÉRENCE D'INTERPRÉTATION des textes aboutit à des erreurs. La pratique n'est pas toujours en accord avec ce qu'autorise la loi. Les exemples de Fabienne, Hadidja et Oidihati montrent que les différentes étapes nécessaires à l'étude des dossiers -entretien avec l'état-civil, enquête de terrain-, ne sont pas toujours respectées. Comment expliquer, sinon,

"Certains maires se sont émus ; d'autres l'ont utilisée un peu trop, et en profitent pour dénoncer des gens, pour régler des comptes."

THOMAS MICHAUD, VICE-PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

le, ils doivent nous le signaler, avec des arguments. A ce moment, je peux ordonner une enquête. Cela peut également arriver directement à la PAF pour des raisons pratiques : je n'ai que 15 jours pour faire une opposition, ou 15 jours c'est court, et j'ai besoin d'informations rapidement. C'est pour ça que s'il y a un signalement sur un cas douteux, il est fait auprès du Parquet mais aussi de la PAF. Cela simplifie les choses. A la PAF ensuite de demander au Parquet si elle doit ou non enquêter." Ces instructions datent de

que le maire, qui connaît la situation de Fabienne et Hachim, ait pu les dénoncer, au mépris de la réalité connue de tout le village ? Comment soutenir qu'Hadidja et Kamal ne vivent pas sous le même toit quand le cadi les a unis il y a quatre ans ? Comment soutenir à Maore depuis que la politique du chiffre a été mise en place par Nicolas Sarkozy, l'interprétation des textes par des forces de l'ordre opprassées par l'obligation de résultats, semble laisser la place à un zèle excessif, d'autant que la décision d'établir un arrêté de

de plus en plus de couples mixtes

LES CAS DE FABIENNE, Hadidja et Oidihati ne représentent qu'une partie visible d'un iceberg autrement plus imposant. Car au-delà des exemples de mariage mixte de droit commun entre un Français et une Comorienne ou l'inverse, une autre réalité, qui se situe à la marge de la loi république, semble incompatible avec ces directives gouvernementales. En effet, le mariage mixte entre Mahorais (de nationalité française) et ressortissants des autres îles (de nationalité comorienne), qui ne possètent pas forcément devant les services municipaux et se contentent d'un jugement cadial, est en pleine explosion. En 2002, l'Institut national de la statistique et de l'étude économique (Insee) recensait 4 365 ménages mixtes (homme français natif de Mayotte/femme comorienne) soit 20% de ce type de ménages.

"De nombreux hommes, après un divorce, ne retournent pas avec une femme mahoraise, mais se réfugient chez une Anjouanaise", analysait en janvier dernier, dans ces mêmes colonnes (Kashkazi n°59), David Guyot. Un phénomène qui s'explique par l'évolution démographique : alors qu'on estime à plusieurs milliers le nombre de Mahoraises parties faire "femme seule" à La Réunion depuis le début de la décennie, le nombre de femmes de nationalité comorienne ne cesse lui d'augmenter. David Guyot avance cependant une autre explication à cette évolution : la fragilisation de la situation des hommes liée à l'entrée massive des femmes dans le monde du travail alors qu'elles conservent leurs avantages traditionnels, comme la propriété de la maison. Si la plupart des hommes qui se marient avec des Comoriennes en situation irrégulière n'officialisent leur union que devant le cadi, qu'adviendra-t-il lorsqu'enfin le monde devra passer devant le maire, comme le prévoit l'évolution statutaire de Maore ?

reconduite à la frontière émane du préfet, et non du procureur, plus regardant sur les droits des personnes. "Il est tentant, pour la PAF, d'arrêter ces gens qui viennent dans nos locaux", confirme un agent de la Police aux frontières, sous l'anonymat. Il faut dire que la lutte contre le mariage blanc est devenue, depuis la loi du 26 novembre 2003, l'un des chevaux de bataille de Nicolas Sarkozy. "L'acquisition de la nationalité française par le biais d'un mariage avec un Français a augmenté de 400% entre 1998 et 2002. On peut s'interroger sur ce soutien engouement pour nos compatriotes !", avait-il déclaré en juin 2003 -il était alors ministre de l'Intérieur-, avant d'annoncer de nouvelles mesures : "Il faudra deux ans, au lieu d'un, pour obtenir la nationalité. (...) Le procureur de la République sera tenu de répondre aux maires qui suspectent un mariage blanc dans un délai de deux mois".

"CETTE EXPLOSION des mariages à l'étranger pose un certain nombre de questions et il s'agit non pas de réduire forcément leur nombre mais de vérifier leur validité, la tentation existant de conclure une union avec un Français dans le but essentiel de venir en France", expliquait Matignon en 2005². Seulement,

contrairement à ce qui avait été annoncé, "la nouvelle donne ne consiste plus à poursuivre la fraude", estime Marie Duflot, secrétaire générale du Gisti, association militant pour les droits des étrangers³, "mais à dissuader ou empêcher les mariages avec des personnes en situation irrégulière." Le procureur Michaud n'est pas d'accord : "Même lorsqu'il y a enquête et décision du Parquet de poursuivre les fraudeurs, le Tribunal peut nous donner tort. Il y a plusieurs contrôles. La PAF n'est pas un électron libre ; le Parquet n'est pas un électron libre." Il estime en outre que cette loi a eu des conséquences : "Les officiers d'état civil se rendent compte de l'impact sur les gens. Ils ont le sentiment que les dossiers qui leur arrivent sont plus sérieux. On peut donc en conclure que cela a dissuadé certaines personnes, ce qui est le but premier des textes."

Les exemples cités plus haut démontrent cependant que la frontière est fragile entre la dissuasion et la menace. En décembre dernier, Moussa Madi, premier magistrat de Bandrélé, n'avait pas hésité à afficher sur le mur de sa mairie un communiqué informant que "pour le mariage de droit commun, les futurs époux sont soumis à une audition préalable par l'officier d'état civil qui peut informer le Procureur s'il y a présomption de mariage blanc. Si l'un des futurs époux est en situation irrégulière, le maire est tenu d'informer le Procureur de la République et la PAF dès le dépôt de dossier. Une enquête est diligentée et la personne concernée peut faire l'objet d'une reconduite aux frontières." Se situe-t-on là dans l'information ou l'intimidation ?

CERTES, LES FRAUDEURS existent. Avant le durcissement des conditions pour ce type de mariage, Malika¹ a pu épouser il y a deux ans un mzungu sans qu'aucune enquête ne soit diligentée. "C'était un ami à moi, sans plus", dit-elle. "On n'a jamais eu de relation amoureuse. Mais comme j'étais expulsable, il m'a proposé un jour qu'on se marie. Lui est célibataire et ça ne le dérangeait pas. Quand on s'est rendu à la mairie, on nous a juste dit quels papiers on devait fournir. On nous a ensuite fait passer un entretien ensemble, mais pas à la PAF, à la mairie. On nous a posé des questions, pendant 20 minutes, sur notre relation." Quelques jours plus tard, ils étaient mariés. Entrée sans visa à Maore en 2000, Malika bénéficie aujourd'hui d'un titre de séjour d'un an qui lui permet de travailler, et espère décrocher la carte de 10 ans. Elle n'a jamais vécu avec son "mari".

Ces cas ne sont cependant pas si nombreux à Maore. Depuis le début de l'année, Thomas Michaud estime qu'"au moins 80% des enquêtes de ce type n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires". Mais combien de personnes concernées ont évité la reconduite à la frontière ?

¹ L'identité des personnes, sauf précision, a été modifiée.

² Dépêche AFP du 29/11/2005

³ www.gisti.org

L'étranger : plus "français" que le Mahorais

LA LOI NOUS RÉSERVE PARFOIS des incongruités assez remarquables, quasiment toujours en défaveur des étrangers. Prenons l'exemple de l'ordonnance du 26 avril 2000 "relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers à Mayotte". Celle-ci stipule dans son article 16, que pour bénéficier d'une carte de séjour "vie privée et familiale" (carte à laquelle pourraient prétendre un grand nombre de personnes en situation irrégulière aujourd'hui), il faut, entre autres, que l'étranger, marié avec un ressortissant de nationalité française, ne soit pas polygame (art. 16-2). Autrement dit : un homme de nationalité comorienne marié à une Mahoraise de nationalité française -un cas fréquent- ne doit pas être polygame s'il souhaite avoir le droit de rester sur le territoire. Une "contrainte" quelque peu paradoxale, alors que les Mahorais -hormis les plus jeunes- ont eux le droit d'être polygames. Un raisonnement logique nous pousse donc à affirmer qu'un Français peut être polygame, mais pas un étranger...

AUTRE PARADOXE particulièrement saveur à Maore : avec la loi Hortefeux qui vient d'être validée par le Conseil Constitutionnel, un étranger marié à un(e) Français(e) devra, s'il souhaite obtenir un titre de séjour, savoir parler convenablement le français. Dans le cas contraire, il devra retourner dans son pays d'origine afin de suivre des stages d'apprentissage de la langue, avant d'espérer revenir -mais pour cela il devra obtenir un visa d'entrée long séjour, ce qui est loin d'être aisé à Moroni... Sachant qu'une partie des Mahorais ne maîtrisent pas (ou peu) la langue française -et pas seulement les anciens : nombreux de jeunes, scolarisés en 4^{me} ou en 3^{me}, sont incapables d'assurer une discussion en français-, on va donc se retrouver avec un étranger qui devra prouver sa compréhension écrite et orale d'un idiome que son conjoint français ne sera pas capable de pratiquer... C'est notamment le cas de Hadidja (lire ci-dessus) : cette jeune Mahoraise de 19 ans qui souhaite épouser un Grand-comorien parle très mal le français -lors de notre entretien,

elle a eu besoin d'un traducteur-, mais on va demander à son futur mari, lui, de le maîtriser...

ENFIN, AUTRE CONTRAINTE imposée aux étrangers qui paraît ubuesque à Maore : pour obtenir la nationalité française lorsque l'on est marié à un(e) Français(e), il faut désormais attendre quatre ans de mariage. Mais cela ne suffit pas, depuis que les lois sur l'immigration se succèdent. L'administration est en droit désormais de se référer à des critères totalement subjectifs pour apprécier ou non la situation du conjoint étranger. Critères parmi lesquels figurent, non seulement la maîtrise de la langue, mais aussi l'assimilation et le loyalisme (notion par ailleurs très vagues). On va donc demander à un(e) Comorien(ne) d'être parfaitement assimilé à la civilisation française, quand son conjoint mahorais(e) ne le sera pas forcément... Une Comorienne devra ainsi être bien assimilée, quand son mari Mahorais sera... polygame.

RC

Indexation : piège à cons ?

Demander l'indexation, c'est réclamer l'égalité avec les autres fonctionnaires français, disent ceux qui la revendent. Mais quelles conséquences pourraient-elle avoir sur l'économie mahoraise et les disparités sociales ?

EN faisant de l'indexation la principale revendication de leur mouvement de grève, les syndicats des enseignants se doutaient-ils en mars dernier de l'énorme machine qu'ils allaient générer ? L'ampleur de leur mouvement qui a duré quatre mois, a en effet obligé les pouvoirs publics à se saisir d'une question jusqu'alors soigneusement évitée. En juillet, la préfecture de Maore a constitué un Observatoire des prix, comme dans les départements d'outre-mer. Selon le préfet Vincent Bouvier, sa mission est "d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus" ; il aura la lourde tâche de définir le coût de la vie à Maore en comparaison avec celui de la France, et donc de fixer, en cas d'indexation, son taux.

Le sénateur Adrien Giraud, "au nom du principe d'égalité" avec les autres territoires ultramarins qui bénéficient de l'indexation, s'est également saisi du dossier. Le 21 novembre au Sénat, il a interrogé le ministre de l'Outremer sur ce point. La réponse alambiquée de Christian Estrosi a révélé la tiédeur du gouvernement -pour ne pas dire la froideur- sur tel sujet. Selon le ministre en effet, l'indexation pose "la question de l'équilibre économique et social de Mayotte et de ses collectivités qu'il faut éviter de fragiliser". Rivomalala Rakotondravelo, leader du Syndicat des enseignants (SE-CGTMa) qui s'est récemment rendu à Paris, confirme : "Pour l'instant il n'est pas question de l'installer à Mayotte alors qu'ils sont en train de réfléchir à l'enlever dans les autres Dom-Tom." Il n'en démonte cependant pas, et se dit prêt à remobiliser...

LE SYNDICALISTE base sa revendication sur deux arguments. Le premier est d'ordre égalitaire. "Tous les autres Dom-Tom y ont droit. Pourquoi pas nous ? L'indexation a été supprimée à Mayotte en 1978 quand l'indemnité d'éloignement a été mise en place. Elle existait entre 1967 et 1978 et se basait sur la loi de 1950 qui dit que les salaires doivent être indexés afin qu'il n'y ait pas de discrimination entre les fonctionnaires. Car, et c'est encore la loi qui le dit, tout fonctionnaire de l'Etat doit être traité sur le même pied d'égalité." Selon lui, il s'agit également de régler le problème du coût de la vie trop élevé. "C'est aussi une question de pouvoir d'achat. La vie est de plus en plus chère. Quand on augmente le Smig de 3%, les produits augmentent de 10%. On l'a vu lors de la dernière hausse du Smig [en juillet 2007]. Avec l'indexation, on règle ce problème puisqu'on base les salaires sur les prix." Mohamed El-Had est de cet avis. L'indexation pourrait selon lui permettre d'inverser la vapeur.

"je n'en suis pas sûr..." L'augmentation des salaires répondra-t-elle à la production locale ? Boinali Saïd, secrétaire général de la Cisma-CFDT qui se dit opposé à l'indexation, ne le croit pas. "Si on te dit 'on l'augmente le salaire, mais pas l'obligation de résultats', ça veut dire quoi ? C'est bien de gagner 4.000 euros, mais encore faut-il les produire. Il faut être honnête, un salaire représente un travail. Moi je ne suis pas d'accord pour que l'Etat donne de l'argent contre rien du tout, car cet argent relève d'un effort de quelqu'un, quelque part..."

LES INTERROGATIONS quant aux conséquences d'une éventuelle indexation sont ainsi nombreuses. Ne va-t-elle pas provoquer encore une fois une forte inflation ? Ne va-t-elle pas creuser un fossé énorme entre salariés du privé et du public ? Bref, ne risque-t-elle pas de créer une classe de privilégiés et, par conséquent, une de délaissés ? "Il y a une totale opacité au niveau des prix", affirme notre économiste. "Ils sont fixés comme le distributeur le souhaite, avec des marges parfois extraordinaires. Or les gens continuent à acheter même si ça augmente. On l'a vu lors du Ramadan : le prix des mabawa a flambé, mais cela n'a pas empêché les gens de continuer à en acheter." Selon lui, l'indexation des fonctionnaires ne pourrait que causer une nouvelle inflation, dont pâtiraient les plus pauvres - notamment les innombrables smigards du privé.

Les militants de l'indexation affirment, comme Rivomalala Rakotondravelo, que c'est au privé, par la suite, de se battre pour accompagner cette indexation. "Moi je pense que l'indexation peut servir de base pour réclamer de salaires plus élevés, donc pour garantir des droits aux travailleurs. Mais pour cela il faut se battre. Or ça, les gens ne l'ont pas intégré ici." A terme pense-t-il, "tout le monde sera gagnant dans cette affaire". Mohamed El-Had est de cet avis. L'indexation pourrait selon lui permettre d'inverser la vapeur.

"La notion d'indexation est un piège créateur d'inégalités sociales et de développement des corporatismes."



Les militantes de l'indexation affirment, comme Rivomalala Rakotondravelo, que c'est au privé, par la suite, de se battre pour accompagner cette indexation. "Moi je pense que l'indexation peut servir de base pour réclamer de salaires plus élevés, donc pour garantir des droits aux travailleurs. Mais pour cela il faut se battre. Or ça, les gens ne l'ont pas intégré ici." A terme pense-t-il, "tout le monde sera gagnant dans cette affaire". Mohamed El-Had est de cet avis. L'indexation pourrait selon lui permettre d'inverser la vapeur.

"Jusqu'à présent, c'est le Smig qui est la locomotive des salaires. C'est à dire que l'on fixe tous les autres salaires à partir du plus bas. L'indexation pourrait changer la donne, et faire que c'est le salaire le plus haut qui tire les autres vers le haut." Mais encore faut-il que le privé puisse suivre. Si pour les deux syndicalistes, cela ne fait pas de doute "les patrons n'ont qu'à baisser leurs marges énormes" dit Rivo. Pour un autre économiste de l'Edom, "il est évident qu'une partie du secteur privé ne pourra pas suivre l'indexation. Les entreprises locales sont quand même fragiles, elles ne peuvent pas absorber des marges brutalement, d'autant qu'il y a une forte concurrence régionale." Un de ses collègues affirme que si "les grosses entreprises amortiront sans problème une hausse des salaires, d'autres, plus petites, pourraient ne pas y résister. Dans le bâtiment notamment... La dernière hausse du Smig a d'ailleurs fait beaucoup de mal à ces petites sociétés."

Si le privé ne peut pas suivre, le risque est grand de voir la société se diviser plus encore. Les pri-

"est-ce que le pouvoir d'achat, c'est le bonheur ?" interroge un membre de l'Edom. L'on ferait mieux, poursuit-il, de se poser la question de la distribution des richesses plutôt que celle du sacro-saint pouvoir d'achat. Boinali Saïd ne dit pas autre chose. "L'économie des villages n'est pas basée sur les fonctionnaires, mais sur le RMI de la Réunion. Toute une partie des villages échappe à l'économie institutionnelle avec ce RMI. Or ces personnes ne bénéficient ni de l'indexation, ni d'une éventuelle hausse du Smig. Comment feront-elles pour manger ?!"

Selon lui, défendre l'indexation des fonctionnaires relève de l'hérésie syndicale : "Un syndicaliste ne peut pas demander l'indexation au profit des seuls fonctionnaires. Et les retraités ? Et les inactifs ?... Le problème se situe au niveau de la distribution des richesses et non dans le don d'avantages à tel ou tel corps de métier. Pour moi, la notion d'indexation des salaires est un piège créateur d'inégalités sociales et de développement des corporatismes. Ce n'est pas seulement en augmentant les salaires qu'on réglera la question du pouvoir d'achat, car les prix vont augmenter avec l'indexation." "Il faudrait", poursuit sur cette voie Saïd Hamidoune, président de l'Association des consommateurs de Mayotte (Ascomca), "agir sur les prix plus que sur les salaires. Aujourd'hui, on a des taux de profits records à Mayotte. Mettons fin à ça plutôt que de demander de l'argent à un Etat qui n'en a pas."

Plutôt que l'indexation, ne vaudrait-il pas mieux renforcer l'économie locale, trop dépendante de la France ou tout du moins, comme le pense Boinali Saïd, "insuffler le goût de l'effort, éviter de dire que l'Etat est là pour distribuer ses coups car c'est une générosité assassine et, au lieu d'étudier les prix, analyser comment on en est arrivé à un tel niveau de consommation." Une révolution, en somme... RC

Ci-dessous,
le vice-recteur
derrière des
enseignants
grévistes,
en avril 2007.
(NB)

¹ Les membres de l'Edom, de par leur situation professionnelle, ont préféré ne pas dévoiler leur identité.

A Madagascar, les voleurs de

Si le phénomène des dahalo -bandits de grand chemin qui volent les zébus- n'est pas nouveau, il a pris depuis quelques



LUNDI

1^{er} octobre dans le district de Toliaro (Tuléar) II, au sud de Madagascar.

"Après avoir attaqué un village, deux bandits ont été abattus par le fokonolona [les villageois]. Les victimes faisaient partie des huit voleurs de bœufs ayant assailli le fokontany [district] d'Antsary, commune rurale de Maromandria, le 27 septembre", rapporte *L'Express de Madagascar* du 2 octobre. Armés de deux fusils de chasse, les dahalo -ainsi sont appellés dans la Grande île les bandits de grand chemin- avaient dérobé un troupeau de bovidés ;

la localité. Le 5 juin, trois dahalo ont été blessés par les forces de l'ordre, après avoir attaqué un village dans la commune rurale d'Ambatomainty, et emporté 26 zébus... Plus tôt dans l'année, début mars, un affrontement entre des voleurs de bœufs et des éléments de la gendarmerie s'était soldé par la mort de 17 dahalo dans le district d'Ambatofinandrahana. Les voleurs s'étaient emparés de 200 têtes de zébus avant d'être rattrapés par les gendarmes 15 km plus loin. Encerclés, ils avaient riposté en ouvrant le feu sur leurs poursuivants. Selon

L'Express de Madagascar du 6 mars, "un échange de tirs s'ensuivit. Le nombre important des bandits a obligé les forces de l'ordre à se servir de fusils d'assaut. Le combat a été

rude, 17 dahalo sont tombés. Un gendarme et cinq membres du fokonolona ont été blessés. Des témoins ont avancé que les forces de l'ordre ont utilisé des grenades lors de cette opération. Les autres dahalo ont fini par s'enfuir en abandonnant les zébus volés." Depuis début 2007, rapportait à la même date le quotidien malgache, "le banditisme rural a pris de l'ampleur. (...) La gendarmerie annonce avoir abattu 40 dahalo depuis le mois de janvier."

LA RIPOSTE des autorités est à la hauteur des crimes commis par ces bandits aux méthodes de plus en plus radicales. Ces derniers ne se contentent plus de voler les zébus comme il y a vingt ans (lire ci-contre), ou de dérober les affaires personnelles des paysans. Désormais, pour protéger

leur fuite, ils n'hésitent pas à tuer, séquestrer, voire torturer. Ainsi le 26 juillet, des dahalo ont pris en otage trois personnes dans le fokontany de Morarano qu'ils venaient d'attaquer ; ils se sont servis des otages pour se protéger dans leur fuite. Fin mai, il a fallu l'intervention conjuguée de la gendarmerie d'Antsalova et de celle de Bekopaka, dans la région du Melaky, pour éviter un véritable carnage : après avoir attaqué le village d'Antsakotsako et volé 20 bœufs de train, les bandits avaient pris en otage douze enfants qu'ils avaient croisés sur leur route, alors qu'ils se dirigeaient vers l'école. "Dans l'après-midi, les gendarmes ont rattrapé les dahalo après avoir parcouru quelques kilomètres", rapportait *L'Express de Madagascar* du 23 mai. "Les dahalo n'ayant pas accepté de se rendre, les forces de l'ordre ont dû ouvrir le feu." L'affrontement s'est soldé par la mort de l'un des pilleurs.

Près à tout les dahalo n'hésitent plus à s'en prendre aux forces de l'ordre : mi-avril, onze d'entre eux ont assiégié un village ; pour réussir leur opération, ils ont d'abord attaqué le camp de la brigade de la gendarmerie locale pour paralyser ses éléments. "Surpris, ceux-ci n'ont, effectivement, pas pu réagir et les assaillants n'ont eu aucun mal à les enfermer dans leur caserne, avant d'investir le village. Ils ont emporté vingt zébus", indiquait *L'Express de Madagascar* du 18 avril. Dans leur fuite, deux dahalo ont été tués.

Comme l'écrivait *L'hebdo de Madagascar* fin juillet¹, "il ne sera à rien de le cacher, le vol de zébus s'accompagne aussi, aujourd'hui, d'actes criminels parfois odieux." Le 14 mars, un boucher a ainsi été torturé puis découpé en morceaux par des dahalo. Peu avant, c'est un gen-

darme de Morafenobe qui, selon l'hebdomadaire national, avait été "haché vif". En 2006, le commandant d'une brigade de gendarmerie avait lui aussi été torturé à mort². "Les dahalo vont jusqu'à amputer les membres de leurs victimes. Ils utilisent aussi la prise d'otage et les viol : l'otage arrive à s'évader ou il est martyrisé."³ Selon le lieutenant-colonel Florens Rakotomahaina, chef du service Opérations de la gendarmerie interrogé par l'hebdomadaire, "la particularité des dahalo actuels est qu'ils ne reculent même plus devant l'arsenal des forces de l'ordre et osent leur faire face".

"Les bandits de grands chemins n'hésitent plus à tirer", titrait dès décembre dernier *L'Express de Madagascar*⁴. C'est que le bilan de l'année était sans appel : si du côté des dahalo, le nombre des tués dans des affrontements avec des membres des fokonolona et des gendarmes n'a guère évolué ces deux dernières années - il est évalué à 58 - les autorités ont dénombré 121 victimes de dahalo en 2006, contre "seulement" 16 en 2005. Une recrudescence qui s'explique, selon le général Georges Bruno Ravelomanantsoa⁵, par la prolifération des armes à feu : en 2006, 252 fusils de chasse et 48 armes de guerre ont été saisis ; l'année précédente, 343 fusils et 11 armes de guerre avaient été récupérés. Selon M. Rakotomahaina, les dahalo "utilisent souvent des fusils de chasse, rarement les armes à feu réservées aux forces de l'ordre. Des armes à feu de fabrication artisanale sont aussi trouvées entre leurs mains".

C'EST QUE LE BUSINESS du vol de bétail a depuis longtemps dépassé le stade artisanal à Madagascar. Durant le premier trimestre de cette année, 877 cas de vol de bœufs ont été recensés dans l'ensemble du pays, totalisant une perte de 9.548 têtes - dont plus de la moitié a été récupérée. En 2006, les autorités malgaches avaient enregistré 3.421 cas de vols de bœufs pour un total de 57.490 têtes dérobées. L'année précédente, les statistiques présentaient 3.368 cas de vols et 47.856 têtes disparues. "Le nombre des zébus récupérés sur ceux volés peut être considéré comme indice d'efficacité du système de sécurisation rurale du pays", indiquait en décembre *L'Express*. D'après les statistiques de la Gendarmerie nationale, il est passé de 23.826 en 2005 à 29.597 en 2006. Le nombre d'arrestations a lui doublé, passant de 1.867 à 3.917...

Si en général, les dahalo volent entre 5 et 15 zébus, ils peuvent parfois organiser de véritables razzias : ainsi le 13 juillet, 150 zébus ont disparu à Befato ; quelques jours plus tard, des dahalo ont volé 63 zébus, tuant dans leur descente trois personnes ; début mai, huit dahalo armés de fusils ont volé 57 bœufs dans le fokontany d'Antsalovabé ; en décembre 2006, quatre bandits avaient réussi à dérober 60 têtes...

Face à une telle évolution, la chasse aux dahalo est devenue une priorité pour le gouvernement malgache, qui voit dans cette activité un frein important au développement du pays. "Si le pays peut se réjouir de ne pas vivre les conflits intérieurs ou les guerres civiles entre ses populations, il est, par contre, miné par l'insécurité des personnes et des biens qui sévit aussi bien en ville qu'à la campagne", indique un document officiel émanant de la présidence⁶. "Cette insécurité est la conséquence de la recrudescence du phénomène dahalo, des feux de brousse, des vols et autres délit de tous genres, perpétrés généralement par des bandes de malfaiteurs

"La particularité des dahalo actuels est qu'ils ne reculent même plus devant l'arsenal des forces de l'ordre et osent leur faire face."

FLORENS RAKOTOMAHAINA, RESPONSABLE DE LA GENDARMERIE

ils avaient également dévalisé des maisons, dérobant au passage des bijoux et une somme de 1,8 million ariary (700 euros, 350.000 fc), avant de prendre la fuite...

Des nouvelles comme celles-ci, les journaux malgaches en publient régulièrement. La litanie est longue... Le 12 août, un accrochage entre dahalo d'un côté et éléments de la gendarmerie et des membres du fokonolona de l'autre s'est soldé par le décès d'un des trois bandits qui avaient mené une attaque dans la commune rurale d'Ampako, et volé 45 zébus. Le 29 juillet, un dahalo recherché depuis des mois a été abattu par la gendarmerie du district de Maevatanana. Le 24 juin, cinq dahalo ont été tués par la gendarmerie dans le district de Belavabary, après avoir attaqué à deux reprises

Ci-dessus,
un paysan
malgache
avec son
zébu.
(2007)

boeufs font parler la poudre

années une dimension criminelle. Prêts à tout et armés jusqu'aux dents, ils n'hésitent plus à enlever, torturer et tuer.

disposant d'armes plus ou moins dangereuses. (...) Avant, le phénomène "dahalo" ne concernait que de simples vols de boeufs que les jeunes hommes de certaines régions, du Sud notamment, doivent réussir au moins une fois, selon la coutume, pour se faire accepter comme des personnes adultes par la société, en particulier par leur future belle-famille. Mais il a évolué en de véritables razzias meurtrières. Les "dahalo" ne se limitent plus au vol de boeufs, mais rasent tout ce qu'ils peuvent emmener. Ils attaquent les villages, commettent des exactions sur leurs populations, tuent et brûlent les maisons. (...) Dans un tel contexte d'insécurité : la campagne se vide aux dépens des centres urbains où tout au moins les attaques des "dahalo" se font plus rares ; les paysans découragés et incertains sur l'avenir de leurs biens et même de leur propre personne et de leur famille n'arrivent plus à produire même pour leur survie ; et il en est de même dans les villes. Bref, cette insécurité constitue un important obstacle au développement humain à Madagascar."

LE PHÉNOMÈNE DAHALO ne date pas d'hier. Depuis quarante ans, les différents gouvernements malgaches sont confrontés à ce problème qui aujourd'hui a pris une ampleur quasi mafieuse, sans avoir jamais réussi à le résoudre (lire ci-dessous). Comme l'indiquait dans un travail universitaire datant de 1991 H. Rasamoelina, "le vol de boeufs est parmi les problèmes d'actualité les plus difficiles à résoudre à Madagascar. Il résiste à l'épreuve du temps

et des transformations socio-économiques et politiques ainsi qu'aux mesures prises." C'est qu'il n'est pas seulement le fruit d'une dérive de la jeunesse liée aux difficultés économiques de la population. Certes, comme le notaient en 1991 cet universitaire, "le banditisme rural qu'on observe aujourd'hui a un objectif majeur d'ordre économique, qui consiste, au sein d'une société très pauvre, en un enrichissement individuel à bon compte." Toutefois, il y a un aspect culturel dans cette pratique, qui la rend d'autant plus délicate à éradiquer. "La pratique du vol de boeufs est très ancienne dans le Sud, notamment en pays barà, où les jeunes en avaient fait un sport, une étape indispensable pour entrer dans la vie et se constituer une dot", rapportait en 1989 le journaliste français Philippe Leymarie dans un article consacré à la question¹. "Le vol est un acte d'éclat, une conduite d'honneur nécessaire pour tout jeune célibataire désirant prendre femme", notaient H. Rasamoelina. En pays betsileo, la possession du boeuf, un animal sacré, est la suprême ambition de tout individu barà qui, ayant le sentiment de sa dignité, considère comme légitime tout moyen de s'en procurer². Une pratique qui a, avec le temps, dégénéré...

Autre difficulté : le vol de zébus mêle aussi bien intérêts économiques, traditions dévoyées... et corruption. Le lieutenant-colonel Florens Rakotomahana affirmait en juillet que "des agents de l'administration, des vétérinaires et même des éléments des forces de l'ordre sont susceptibles d'adopter la culture mafieuse du vol de zébus." Quelques jours

auparavant, le 14 juillet, vingt personnes parmi lesquelles un chef d'arrondissement et un adjoint au maire, avaient été arrêtés pour avoir rédigé des faux certificats d'origine et des faux passeports de zébus. Le 8 juillet, c'est un pré-

posé à décidé la création d'un de ces parcs à Illosy. Mais si pour les autorités, ce système permettra une sécurisation "plus efficace" (dit le lieutenant-colonel Rakotomahana), nombre d'éleveurs semblent réticents à ce qui s'apparente

"Nous considérons nos animaux comme nos enfants. Je ne pourrais pas les surveiller s'ils sont parqués à 5 km."

UN PROPRIÉTAIRE DE 5.000 ZÉBUS

dent de fokontany qui était accusé d'avoir hébergé onze dahalo qui préparaient une razzia à Ambatofinandraha.

FACE À CES INNOMBRABLES difficultés, outre la répression quasi aveugle menée par les forces de l'ordre dans ce qui s'apparente à une guerre anti-mafieuse, les autorités ont décidé de prévenir les vols. Elles viennent de lancer pour cela un plan de développement des "valabé", sortes de ranchs version malgache. L'idée est simple : regrouper le bétail d'une région dans une zone fermée et surveillée par des gardes. Le système importé des Etats-Unis (qui a engendré le mythe des fameux cow-boys) consiste en l'établissement de vastes enclos -jusqu'à 100.000 hectares- pouvant accueillir 30.000 à 50.000 boeufs. Il s'agit selon le général Charles Rabemananjara d'"anéantir la pratique jusqu'à sa racine"³. Annoncée en grande pompe en début d'année, cette mesure a vu sa première concrétisation le 13 juillet, lorsque le gouvernement

te à une véritable révolution. En effet, comme l'affirmait à *L'hebdo de Madagascar* l'un d'eux, propriétaire de 5.000 têtes, "nous considérons nos animaux comme nos enfants. Ils vivent avec nous, et je ne pourrais pas les surveiller s'ils sont parqués à 5 km de chez moi." Nombreux sont ceux qui s'inquiètent d'ailleurs de la "vulnérabilité" de ces installations, certes mieux surveillées, mais aussi susceptibles d'attiser les convoitises : en cas de succès des bandits, ce ne seraient plus 100 têtes qu'ils récupéreraient, mais des milliers...

D'AUTRES IDÉES ont été avancées par le président Ravalomanana, comme l'insertion d'une puce électronique sur chaque boeuf ou l'utilisation d'hélicoptères dans la traque aux dahalo. Mais pour l'heure, c'est en vélo ou à pieds que les forces de l'ordre poursuivent ces bandits de grand chemin armés jusqu'aux dents, conclut *L'hebdo de Madagascar* en juillet.

RC

¹ Fokontany (lire *foukant*) : division administrative comparable à la commune

² *L'hebdo de Madagascar* n°127, 20/07/2007, dossier intitulé : "Dahalo : les zébus de la mort"

³ *L'Express de Madagascar*, 30/12/2006

⁴ www.madagascar-presidency.gov.mg/

⁵ Ph. Leymarie, article de 1989, à lire sur <http://afriquepluriel.ruvenzori.net/madaga-d.htm>

⁶ *Bulletin Madagascar*, n°256, septembre 1967

Depuis 40 ans, les dina se succèdent... en vain

Les dahalo posent problème depuis l'indépendance. De nombreuses mesures ont été prises par les gouvernements pour y mettre fin. Sans succès.

LE problème causé par les dahalo n'est pas nouveau dans la Grande île. Déjà en 1960, écrivait en 1989 le journaliste français Philippe Leymarie dans un article consacré à la question¹, "à l'accession de Madagascar à l'indépendance, Philibert Tsiranana, le président de la 1^{re} République qui rappelait volontiers son passé d'ancien bouvier dans son pays natal Tsimihety, avait lancé une offensive contre les voleurs de bœufs : une ordonnance punissait les coupables de cinq à vingt ans de travaux forcés. Ainsi, pensait-on, le jeune voleur sortirait avec les cheveux presque blancs et les jambes vacillantes, et l'en éviterait la spirale des représailles. Les notables du Sud avaient été invités à signer une convention (*dinan'i Sakrahaha, ndlr*) par laquelle ils s'engageaient à épauler la justice."

Mais à la chute de Tsiranana, en 1972, l'action répressive a été mise en veilleuse. C'est à cette époque que le phénomène, "en perte de vitesse depuis l'indépendance", affirme H. Rasamoelina dans un travail universitaire², a repris. La convention signée avec les notables du Sud a eu beau être généralisée aux provinces limitrophes de Fianarantsoa, Antananarivo et Mahajanga, les vols de zébus se sont multipliés à partir de 1873 en pays betsileo, "au moment où le ministère de l'Intérieur, desserrant son étreinte, venait de supprimer l'impôt sur les bovins"³. Bien que limité, à ses débuts, aux confins ouest de la région, "le problème était déjà assez grave pour décider les responsables à effectuer une vaste opération de ratissement appelée Opération Ikkalamavony, menée sur presque la moitié de l'île". Sans succès... Ainsi pour la seule année 1980, selon les chiffres officiels, on a dénombré pas moins de 1.150 attaques de dahalo dans la province de Fianarantsoa - 1.145 bandits ont participé à ces vols et 13.536 bovins ont été dérobés.

C'est à cette époque que le phénomène a pris une dimension criminelle. Désormais, "les bandits ne volent plus par surprise mais viennent plutôt en armes et en nombre de jour comme de nuit, pour prendre de force les bœufs des villageois"⁴. Dans la seule région d'Amabalavao (Tsienimparhy, il y a eu, de novembre 1983 à mars 1984, 257 attaques de dahalo, 133 maisons pillées et 50 autres brûlées, 37 personnes tuées, 43 villages désertés et 2.893 bœufs volés. Comme le rapporte H. Rasamoelina, les voleurs "peuvent attaquer isolément, par surprise, ou en force en arrivant en groupe. Pendant que les uns font sortir le bétail, les autres empêchent les villageois de quitter leurs maisons en jetant des cailloux sur les portes et fenêtres, ou en tirant des coups de feu."

CONFRONTÉS à l'inefficacité des forces de l'ordre, les paysans décident alors d'organiser leur propre défense. En 1983, un *dina* (dina Rebotika) se généralise en pays betsileo, permettant aux paysans de former des milices d'autodéfense. Le "pouvoir révolutionnaire" de Didier Ratsiraka encourage dans un premier temps la formation de ces milices armées et admet qu'elles peuvent être amenées à exercer elles-mêmes un début de justice. Mais cela aboutit à des dérives. Plus tard, le président Ratsiraka reconnaîtra dans l'article de Ph. Leymarie que la méthode n'avait pas que du bon : "Quand les fokonolona [les villageois] attrapent un voleur, ils le tuent !" avoua-t-il. Le *dina* Rebotika fut interdit et remplacé par un nouveau (*dina* fandriampahalemana), où l'initiative est alors laissée aux forces de l'ordre et aux représentants du pouvoir et non plus aux villageois liguis : dans chaque village, quelques individus formés par les gendarmes sont baptisés "quartiers mobiles" ; ils procèdent au contrôle des passeports des bovidés et des laissez-passer des bou-

viers ; ils agissent sous le patronage des *rayanandremy* (les anciens du village) et ont pour consigne de rendre compte d'éventuelles difficultés auprès des élus et des gendarmes, rapporte en 1989 Philippe Leymarie. Qui poursuit : "Les premiers résultats, selon les autorités, ont été encourageants mais décevants. *Les professionnels, les dahalo*, explique le lieutenant-colonel Raobelina, chef des opérations pour la province d'Antananarivo (...), terrorisent jusqu'à leurs familles. Ils utilisent des armes à feu contre lesquelles les "quartiers mobiles" aux mains nues ne peuvent rien. Et lorsque les forces de l'ordre parviennent à les prendre en chasse, ils n'obtempèrent pas aux halte, gendarmerie!"

Ainsi, les vols continuent. Les paysans, désespérés, ne font alors plus de quartier. "Les villageois pris sont tout simplement lynchés", rapporte H. Rasamoelina. L'armée non plus : "On en a tué quelques-uns", admet à l'époque le lieutenant-colonel Raobelina. "On est passé du constat du flagrant délit à la simple dénonciation par vote secret, pour autoriser l'exécution sommaire à l'aide d'armes de guerre", note alors un opposant au régime, Mananady Rakotomirina⁵. "Parfois, il suffit d'un simple vol supposé de pieds de manioc. Même si les magistrats sont pourris, ce n'est pas une raison pour faire comme si la justice n'existe plus."

Plus grave, Monja Jaona, leader politique très respecté dans le Sud, dénonce alors des assassinats ciblés dans le cadre de la lutte contre les dahalo. "Ces opérations servent surtout à éliminer les opposants, à instaurer la terreur et à faire place nette à l'approche des élections", affirme-t-il à Philippe Leymarie. En 1990, afin de assurer le soutien politique du vieux leader du Sud, le pouvoir central fait marche arrière et lui confie la mise en œuvre d'un autre *dina*, appelé *dinan'ny mpihary*. Le principe en

est la réparation du préjudice par le système de restitution par trois de tout boeuf volé si celui-ci est trouvé vivant et par quatre si l'animal a déjà été abattu. "L'application est immédiate dès que le voleur est pris en flagrant délit ou identifié. Les membres de la famille sont déclarés responsables des actes de personnes appréhendées", rapporte H. Rasamoelina. Mais "les juristes sont consternés. Quand un voleur est pris, c'est en effet à la gendarmerie que revient normalement la responsabilité de reconstituer les faits et de repérer ses complices. Or le *dina* leur enlève cette possibilité durant la procédure nécessitée par l'exécution des sanctions."

LES ÉCHÉCS se multiplient, et les nouvelles mesures s'enchaînent. Un nouveau *dina* (*dinan'i zamany Seta*) promu par un certain Seta, gagne du terrain au début des années 90 : son promoteur propose de protéger les paysans contre une somme d'argent (2 millions de francs malgaches) et quelques mesures de riz par an et par fokontany. "Son succès montre à quel point les paysans ne croient plus au *fajakana*, ou pouvoir central. La protection qu'il offre pourrait en effet en d'autres temps être assimilée à une forme de racket", rapporte H. Rasamoelina⁶. En effet, comme les dahalo, ces nouveaux protecteurs sont "des jeunes rentrés au pays mais sans emploi" !... Entre les deux, la frontière était trop fragile : depuis quelques années, le gouvernement a repris en charge la chasse aux dahalo. Mais là encore, les résultats sont maigres (lire ci-dessous).

RC

¹ <http://afriquepluriel.ruvenzori.net/madaga-d.htm>
² H. Rasamoelina, *Le vol de bœufs en pays betsileo*, Université de Fianarantsoa, juin 1991

Quand les vieux démons racistes

L'affaire des "six de Jena" a révélé la persistance de la ségrégation faite à l'encontre des Noirs-Américains, visible

JENA

Louisiane, USA. Depuis un an, cette petite ville de 3.000 habitants a plongé les Etats-Unis dans le retour vers un passé marqué du fer rouge des initiales KKK¹ : un passé pas si lointain, mais qui semblait définitivement oublié. Symbole de la ségrégation imposée aux Noirs qui, malgré la "discrimination positive", perdure. Symbole d'une lutte qui paraissait avoir été gagnée dans les années 1960. Simple effet d'optique ?

Nous sommes en septembre 2006, dans la cour du lycée de Jena, une bourgade paisible du Sud des Etats-Unis. Quelques jours auparavant, des lycéens noirs avaient demandé au proviseur s'ils avaient le droit de s'asseoir au pied de tous les arbres de la cour. Question loin d'être anodine : l'un d'eux est, depuis des années, réservé aux seuls Blancs. "Ils l'appelaient l'Arbre blanc. Non pour la couleur de ses feuilles ou de son écorce, mais à cause de la couleur des élèves qui avaient l'habitude de s'y asseoir à l'ombre" rapportait en septembre dernier le journaliste Richard G

Jones dans le *New York Times*². Qu'à cela ne tienne : l'un des lycéens "à la mauvaise couleur de peau" défie la loi tacite et s'y installe. Le lendemain, trois cordes de pendus ont fait leur apparition dans les branches de l'arbre -c'est ainsi que le Ku Klux Klan éliminait ses victimes noires au début du XX^{me} siècle. Si les auteurs de la sinistre mise en scène sont punis par la direction de l'établissement, le mal est fait. Les fantômes de la ségrégation et des lynchages refont leur apparition : rixes et violences verbales s'ensuivent dans les couloirs du lycée. A la fin du mois de novembre, le bâtiment principal de l'établissement scolaire est détruit par un incendie. Quelques jours plus tard, un élève blanc est passé à tabac dans une rue par six lycéens noirs. "Soignés dans un hôpital de la ville, la victime est ensuite rentrée chez elle. Les élèves noirs, eux, ont été inculpés non de coups et blessures, mais de tentative de meurtre" souligne Richard G Jones. Les "six de Jena" comme on les appelle, risquent de lourdes peines de prison. Inculpé

par un jury entièrement blanc, défendu par un avocat commis d'office, Mychal Bell, le "leader" présumé, risque alors une peine de prison de 22 ans.

D'abord accusés de tentative de meurtre, puis inculpés pour coups et blessures en réunion, ils ont été reconnus coupables le 28 juin, sans que la peine ne soit communiquée. Mais le 14 septembre, la condamnation de Mychal Bell -le seul à avoir été incarcéré- a été annulée : il a en effet été établi dans un appel que le jeune homme, alors mineur, avait été illégalement jugé par un tribunal pour adultes. Une décision qui ne lui a toutefois pas permis de sortir de prison : le ministère public envisage de le faire juger de nouveau devant un tribunal pour mineurs.

CETTE AFFAIRE ne s'est pas cantonnée au domaine juridique : dès le début de l'instruction, en décembre 2006, les groupes locaux de défense des droits civiques se mobilisent. Ils voient dans cette histoire "un retour à ce que la justice du Grand Sud avait connu de pire"³. Depuis, "l'arbre de Jena" a suscité une campagne dans tout le pays, par le biais de sites web et de chaînes de radio noires. Cette mobilisation a atteint son paroxysme le 20 septembre 2007, lorsque des milliers de personnes ont manifesté à Jena contre l'injustice du traitement réservé aux lycéens noirs. "Je crois que beaucoup de gens se rendent compte que le système judiciaire broie des gens de couleur tous les jours", affirme alors au *New York Times* J. Richard Cohen, président du Southern Poverty Law Center, un groupe de défense des droits civiques. "Bien souvent, cela se fait de façon anonyme, invisible. Pour les gens, Jena est devenue aujourd'hui

Etats-Unis⁴, pour certains universitaires et les défenseurs des droits civiques, cette flambée d'incidents est un reflet des tensions raciales qui persistent, analyse Marisol Bello.

"Ces tensions n'ont jamais disparu de notre culture, malgré tous les progrès accomplis", estime dans *USA Today* Philip Dray, écrivain new-yorkais spécialiste de l'histoire noire. "Sous la surface perdurent une hostilité et une méfiance qui peuvent se réveiller facilement. On peut se retrouver dans une situation où les gens s'entendent pendant des années, puis un incident sert de déclencheur et on assiste à ce genre d'éruption." Pour Romain Huret, historien français, "l'affaire de l'arbre de Jena est incompréhensible sans une prise en compte d'un malaise de la communauté afro-américaine à l'égard des institutions"⁵.

L'HOSTILITÉ et la méfiance vis-à-vis des Noirs dont parle Philip Dray n'ont en fait jamais disparu. "La ségrégation des Noirs, même si elle a faiblement diminué durant les deux dernières décennies, reste extraordinairement forte", notaient en 2006 les chercheurs américains Margery Turner et Hal Wolman dans un article consacré aux ghettos américains⁶. Il citent notamment l'étude de Mustard datant de 2005, "qui démontre que la ségrégation pour les Noirs américains est beaucoup plus élevée que celle que peuvent connaître les divers groupes ethniques des villes européennes, alors que celle des Hispaniques et des Asiatiques aux États-Unis est comparable."

Cette ségrégation passe en premier lieu par l'urbanisation. Ainsi en 2000, un Noir habitait dans un quartier peuplé en moyenne à 51% de Noirs

et 33% de Blancs, alors qu'un Blanc vivait dans un quartier en moyenne à 80% de Blancs et seulement 7% de Noirs. L'analyse de Turner et Wolman démontre que "les niveaux élevés de ségrégation urbaine des Noirs

"Pour les gens, Jena est devenue aujourd'hui la partie émergée de l'iceberg."

J. RICHARD COHEN, MILITANT DES DROITS CIVIQUES

la partie émergée de l'iceberg, et ils se demandent ce qu'il peut y avoir en dessous."

Depuis, la presse s'est justement intéressée à la partie immergée. Dans *USA Today*³, Marisol Bello a recensé un certain nombre d'actes discriminatoires : sur le campus de l'université du Maryland, où un étudiant sur trois appartient à une minorité, un nœud coulant a été retrouvé suspendu à un arbre devant un bâtiment qui abrite des associations noires ; dans l'enceinte d'un lycée pour sourds et malentendants situé sur le campus de l'université Gallaudet à Washington, sept lycéens, six Blancs et un Noir, ont agressé un autre élève noir et l'ont barbouillé des initiales "KKK" et de croix gammées. "Plus d'une douzaine d'incidents de ce genre ont été signalés dans tout le pays depuis l'affaire de Jena", rapporte la journaliste. "Dans la plupart des incidents racistes recensés au cours des derniers mois, des nœuds coulants ont été déposés anonymement dans des établissements scolaires ou sur des lieux de travail." Et de citer Mark Polok, militant d'un groupe de défense des droits civiques dans l'Alabama : "Plus d'une douzaine d'incidents connus du public, c'est beaucoup. Généralement, les incidents de ce genre s'étaient sur un an, pas sur un mois."

Si selon les criminologues, l'augmentation des délits de haine raciale après des événements comme l'affaire de Jena est une constante aux

résultant de cinq facteurs. Tout d'abord, les conditions économiques et démographiques non raciales qui expliquent les schémas résidentiels. (...) Il est possible qu'au moins une partie de la ségrégation (...) résulte d'une ségrégation n'ayant pas pour origine la race, mais plutôt d'autres facteurs, tel le revenu, la taille de la famille, l'âge du chef de famille, le niveau d'instruction, etc. Ainsi, par exemple, si un quartier résidentiel diffère en termes de niveau de revenus et si les Noirs ont un revenu très faible, alors une partie de la ségrégation raciale peut en fait refléter des facteurs économiques plutôt que raciaux. Toutefois, si le facteur déterminant de la ségrégation Noirs/Blancs était le revenu plutôt que la race, celle-ci devrait disparaître une fois ce facteur éliminé, mais ce n'est pas le cas." Une étude publiée en 1988 conclut que "la ségrégation des Noirs reste universellement élevée alors que celle des Hispaniques et des Asiatiques diminue progressivement avec l'élevation de leur statut. (...)"

DEUXIÈME FACTEUR de ségrégation urbaine : "Les comportements reflétant les préférences (qui dans un sens péjoratif pourraient être appelés "des préjugés") des Noirs et des Blancs concernant la composition raciale souhaitée du quartier dans lequel ils aimeraient vivre", notent Turner et Wolman. Une étude datant de 1991⁵

Martin Luther King, la figure du combat des Noirs américains dans les années 1960. (DR)



ressurgissent aux Etats-Unis...

dans l'ensemble des secteurs socio-économiques. La "discrimination positive" n'a pas eu les effets escomptés.

démontrait ainsi que généralement, les Noirs ne souhaitaient pas vivre dans des quartiers peuplés à plus de 50% de Blancs, alors que les Blancs ne souhaitaient pas vivre dans des quartiers peuplés à plus de 20% de Noirs.

Troisième cause selon les chercheurs américains : "Les comportements discriminatoires (et illégaux) de la part des acteurs du marché immobilier". Une étude réalisée en 2000 sur 4.600 tests pour un achat immobilier ou une location, couplés dans 23 zones urbaines, a ainsi révélé que la discrimination contre les Noirs avait diminué depuis 1989, "mais que les Blancs avaient reçu un traitement plus favorable que les Noirs dans 17% des tests pour un achat immobilier (contre 29% en 1989), et 21,6% pour une location (contre 26,4% en 1989)". Le quatrième facteur avancé pour expliquer la ségrégation raciale met en cause "les institutions gouvernementales à travers lesquelles le processus de répartition immobilière s'opère, ayant pour effet d'encourager ou de faciliter la ségrégation résidentielle". Dans ce contexte -il s'agit du dernier facteur -, "les politiques publiques ont un effet direct ou indirect sur le processus de répartition immobilière. (...)"

POUR TURNER et Wolman, la ségrégation raciale immobilière est la première étape d'une ségrégation plus globale, qui touche à tous les domaines. Ils se réfèrent à Massey et Denton qui affirmaient en 1993 que "la concentration de

la pauvreté est le résultat direct de la ségrégation raciale. Vivre dans des zones de forte concentration de pauvreté engendre inexorablement des effets pervers sur les habitants, effets que le même individu (ou foyer) ne subirait pas s'il vivait dans un autre quartier, sans concentration de pauvreté. Parmi ceux-ci, citons la probabilité plus élevée d'être victime d'un crime, la quasi-certitude de rencontrer des services publics défaillants, l'absence de débouchés pour l'emploi et

d'incarcération les plus élevés du monde. Un taux proportionnellement plus important au sein de la communauté afro-américaine, qui fournit une grande partie de la population carcérale - en 2004, 24% des Noirs-américains âgés de 22 à 30 ans avaient été au moins une fois incarcérés. De la même façon, le taux de jeunes Noirs diplômés de l'enseignement supérieur reste dérisoire. Toutefois, les universités les plus cotées semblent ne pas accorder une grande importan-

"La réaction épidermique que suscite l'affaire de Jena cristallise une somme de rancœurs et d'incompréhensions."

ROMAIN HURET, HISTORIEN

la pression sociale qui entraîne vers des comportements contre-productifs." Selon le ministère américain de la Justice, 49% des 16.500 victimes de meurtres en 2005 étaient noires, alors que les Afro-américains ne représentent que 12,8% de la population du pays, rapporte le journaliste Serge Halimi¹. Moins protégés du crime, mais aussi de la pauvreté -il constituent 32% des "pauvres"-, de la maladie -en 2004, 19,7% d'entre eux ne disposaient pas d'une couverture médicale, contre 11,3% de Blancs- et des erreurs judiciaires. Les exemples de Noirs condamnés à mort après un procès inéquitable sont légion. Avec 702 détenus pour 100.000 habitants, les Etats-Unis possèdent l'un des taux

ce à la question de la diversité raciale : en 2003, seuls 14 des 433 professeurs recrutés par les établissements dits d'élite de la Ivy League (Yale, Harvard, Princeton, Columbia...) étaient noirs, rapporte S. Halimi. Enfin -conséquence logique- : le marché de l'emploi ne déroge pas à la "règle" : en février 2007, le chômage était de 4% pour les Blancs, contre 7,9% chez les Noirs (5,2% chez les Hispaniques et 2,7% chez les Américains d'origine asiatique). A croire que les mesures de "discrimination positive" (lire ci-dessous) n'ont eu aucune efficacité... Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que l'affaire de Jena ait eu un tel impact, note Romain Huret. "Le traitement juridique différencié des

incidents du lycée de Jena confirme pour beaucoup l'existence d'une justice à deux vitesses", affirme-t-il. Aggravé par le souvenir de louragan Katrina et la non-intervention du gouvernement fédéral, "la réaction épidermique que suscite l'affaire de Jena cristallise une somme de rancœurs et d'incompréhensions en germe depuis de nombreuses années."

LA RÉSURRENCE des vieux démons est d'autant plus prégnante que, outre la discrimination d'Etat, les actes et slogans racistes sont en vogue. De fait, le Ku Klux Klan semble renaitre de ses cendres. Dans une enquête publiée en septembre², *The Christian Science Monitor* note qu'en s'appropriant des sujets sensibles, le KKK connaît un regain d'activité. Selon le quotidien de Boston, le Ku Klux Klan, qui affichait à son apogée, dans les années 1920, plus de 4 millions d'adeptes, compterait aujourd'hui de 5.000 à 8.000 membres (contre 2.000 dans les années 1970). "Si certains membres du Ku Klux Klan arborent encore de longues tuniques et des cagoules lors de leurs manifestations, les plus jeunes sympathisants ressemblent davantage à des skinheads ou à des néonazis", indique *The Christian Science Monitor*. D'autres, pas forcément militants de ce mouvement, ont la tenue vestimentaire de simples lycéens. Et veulent voir dans un arbre la persistance de leur supériorité raciale...

RC

¹ Fondé le 24 décembre 1865, le Ku Klux Klan est une organisation pronant la suprématie blanche protestante des Etats-Unis d'Amérique sur les autres races.

² R. Jones, "In Louisiana, a Tree, a Fight and a Question of Justice", *The New York Times*, 19/09/2007

³ M. Bello, *USA Today* (traduction : *Courrier international*)

⁴ R. Huret, *Les fantômes de la ségrégation reviennent dans le Sud américain*, www.rue89.com, 10/10/2007

⁵ M. Turner, H. Wolman, *Processus et politiques de ségrégation raciale aux Etats-Unis*, in *Ghettos américains, banlieues françaises*, Hérodote n° 122 (2006)

⁶ S. Halimi, *Le Monde diplomatique* n°642, septembre 2007

⁷ *Courrier international* n°851, 22/02/2007

Les faux semblants de la discrimination positive

La politique de l'affirmative action ne servirait qu'à taire les vraies inégalités - d'ordre socio-économique - affirment des intellectuels.

LE 28 juin 2007, la Cour suprême des Etats-Unis interdit la discrimination positive à l'entrée des écoles publiques, à cinq voix contre quatre. La décision de la Cour stipule que "la recherche par les écoles d'un objectif estimable ne veut pas dire qu'elles sont libres d'effectuer une discrimination sur la base de la race pour l'atteindre". Cette décision de l'instance suprême de la Justice américaine a soulevé le débat sur la constitutionnalité et la valeur morale de ce que l'on appelle aux Etats-Unis l'affirmative action (la discrimination positive en français), également employée en Afrique du Sud¹. Apparue dans les années 1970 après les mouvements de lutte en faveur des droits civiques, l'affirmative action est surtout appliquée à l'embauche ou aux inscriptions dans différents programmes de l'éducation : les employeurs et les universités pratiquent ainsi une politique favorisant les candidats noirs, mais aussi les Hispaniques, les Asiatiques et les femmes... "Se situant au-delà du simple fait de ne pas discriminer, la discrimination positive implique une action 'positive', 'volontariste'", note John D. Skrentny². "Apparue quelques années après le Civil Rights Act (adopté en 1964, cette législation interdit aux employeurs et aux établissements scolaires toute discrimination sur la base de caractéristiques particulières dont la race) dans un climat de violences urbaines à connotations raciales, elle peut, par exemple, prendre la forme d'annonces publiées dans des médias communautaires, ce qui favorise le recrutement de groupes particuliers." Si cette politique a été accusée d'institutionnalité par ses détracteurs, les tribunaux américains ont généralement accepté la discrimination positive comme un remède contre la discrimination contemporaine et historique, qui a touché ces groupes depuis plusieurs siècles. Mais au-delà de la moralité ou non de ce type de discrimination, un autre débat fait rage au sein de l'intelligentsia américaine, dont une

frange s'interroge sur l'efficacité d'une telle politique. Si pour nombre de chercheurs parmi lesquels Turner et Wolman (lire ci-dessus), la base de la ségrégation reste de type racial, pour d'autres, la cause première est socio-économique. Selon eux, la politique de diversité dont l'affirmative action est le symbole, permettrait de masquer le véritable problème qu'est l'égalité des chances pour tous.

COMME le souligne John D. Skrentny, "l'affirmative action n'a pas pour but d'aider les pauvres. Elle concerne ceux qui se trouvent désavantagés en raison de leur 'race' ou de leur sexe [les Noirs et les Hispaniques ne représentent chacun que 13 % de la population américaine, mais les premiers constituent 25 % des pauvres du pays, les seconds, 22 %] (...). En règle générale, l'action affirmative aide les plus favorisés au sein des groupes les plus défavorisés. Controversée car fondée sur la race, elle représente une notion américaine par excellence, car elle cherche à donner des chances à chacun, non à instaurer l'égalité. Ne remettant nullement en cause la structure de classes du pays, son bon fonctionnement permettrait aux cadres dirigeants des entreprises américaines d'afficher une merveilleuse diversité ; ce qui ne changerait presque rien au sort des sans-abri." Autrement dit : conçue pour permettre aux plus défavorisés d'avoir les mêmes chances que les autres, elle se base sur des critères trompeurs, qui ne favoriseraient que des personnes déjà favorisées (issus de la bourgeoisie) mais appartenant à un groupe ethnique ou racial globalement défavorisé.

Certes, il y a eu du mieux. "En matière d'emploi, la discrimination positive peut se prévaloir de résultats significatifs", écrit Skrentny. "Le taux d'embauche des Noirs, par exemple, a progressé de plus de 20%." Dans leur étude sur les ségrégations raciales aux USA, Turner et Wolman notent qu'en moyenne, la part de ségrégation due aux

caractéristiques raciale/ethnique dans les 60 plus grandes zones métropolitaines a chuté de 81,2% en 1970 à 64,9% en 2000, alors que la part due au facteur revenu a augmenté, passant de 17,7% à 33,8%.

EN CE QUI CONCERNE les admissions à l'université, la plupart des observateurs estiment là aussi que la discrimination positive a favorisé l'accès de nombreux Noirs et Hispaniques aux études supérieures, rapporte Skrentny. "Lorsque l'université de Californie a mis fin aux préférences raciales, le 20 juillet 1995, l'impact a été profond. Dans un Etat où Noirs et Hispaniques représentaient environ 38% des diplômés du secondaire, leur nombre à l'université passa de 21% de l'ensemble des étudiants à 15%, et ils se sont retrouvés sur les campus les moins bons." L'universitaire californien s'interroge quant à savoir "s'il ne serait pas préférable d'accorder un avantage aux pauvres plutôt qu'aux minorités raciales. Car, dans les universités d'élite privées (Harvard, Yale, Princeton, etc.), les étudiants dont le niveau d'étude et d'instruction des parents se situait dans le quart inférieur des pays sont toujours moins représentés que quelque minorité raciale que ce soit pris en bloc. Inversement, 75 % de ceux qui fréquentent les universités d'élite sont issus des 25 % des familles les plus riches du pays". Ainsi, note Serge Halimi dans *Le Monde diplomatique*⁴, "l'accent mis sur la dimension ethnico-raciale du recrutement des étudiants paraît encore plus discutable." Alors que près des 2/3 des Américains dont les parents se situent dans le quart le plus riche de la population passent par l'université, ils ne sont que 14% à emprunter la même voie quand ils sont issus du quart le plus pauvre⁴. "Dans le cas des 146 établissements les plus sélectifs, les proportions respectives sont plus accablantes encore : 74% de fils et filles de riches, 3% de fils et filles de pauvres..."

Pourquoi alors, interroge l'universitaire Walter Benn Michaels (cité par Serge Halimi), privilégier la dimension raciale plutôt que sociale du problème ? Et de répondre : "Nous préférions nous débarrasser du racisme plus que de la pauvreté, célébrer la diversité culturelle plutôt que rechercher l'égalité économique".

"ON COMPREND", note Halimi, "que, lorsque les universités d'élite exhibent leurs statistiques d'étudiants appartenant à des minorités elles ne pensent pas tant aux revenus des étudiants qu'à leur 'race'". On comprend aussi que le gouvernement mette en avant cette politique qui a l'avantage de tair les vraies inégalités et de ne pas remettre en cause le système néolibéral. Car comme le pense Michaels, "le problème de l'affirmative action n'est pas qu'elle viole le principe de la méritocratie ; elle produit au contraire l'illusion que nous vivons dans une méritocratie". Et Skrentny de conclure : "Cette valorisation de la diversité et le rôle que joue, spontanément, le secteur privé pour la promouvoir comportent [des avantages]. (...) Toutefois, pour ceux qui, comme Martin Luther King autrefois, rêvent d'un avenir 'indifférent à la couleur de la peau', l'inconvénient est que les mesures prises au nom de la diversité ont tendance à accorder une place essentielle à l'origine ethnique. Loin d'atténuer les différences, elles les institutionnalisent."

RC

¹ Lire *Kashkazi* n°66, septembre 2006 (www.kashkazi.com)

² J.D. Skrentny, *Le Monde diplomatique* n°638, mai 2007

³ M.Turner et H.Wolman, *Processus et politiques de ségrégation raciale aux Etats-Unis*, in *Ghettos américains, banlieues françaises*, Hérodote n° 122 (2006)

⁴ S. Halimi, *Le Monde diplomatique* n°642, septembre 2007

Bob Denard Quel héritage ?

Celui qui aimait se faire appeler le "corsaire de la République" n'est plus. Bob Denard -Robert Bourgeaud de son vrai nom- est mort le 13 octobre à Paris.

Célèbre pour ses expéditions en Afrique, le mercenaire avait fait des Comores le théâtre d'une nouvelle aventure, celle de la gestion d'un pays selon ses propres règles. Nous ne reviendrons pas dans ce dossier sur sa vie. Nous nous arrêterons

sur l'héritage qu'il a légué à cet archipel qui ne fut pas seulement celui des "sultans batailleurs", mais aussi celui d'un pirate bien particulier.

Sous le règne des "anges"

Après avoir été acclamés en 1978, les

"QUAND ils sont arrivés, tout le monde a dansé." La phrase est devenue de rigueur pour décrire la liesse des Comoriens, le 13 mai 1978, lorsque Bob Denard et ses hommes viennent mettre fin à la révolution d'Ali Soilih pour le compte d'Ahmed Abdallah. Traumatisée, la majorité de la population a vécu ces trois années de réformes accélérées sous la houlette de jeunes miliciens et de chamboulement des règles sociales comme une oppression insupportable. "Les Comoriens étaient prêts à se mettre dans les bras de n'importe qui pour se débarrasser de Soilih", se souvient Abdoul Madjid Youssouf, qui fera partie des opposants à Abdallah. "Quand Denard est arrivé, tout le monde a applaudi. Dans un premier temps, on n'a vu que les Français, sans se demander quel genre de Français c'étaient."

A peine débarqué, le "colonel Saïd Mustapha M'Tadjou" -le nom comorien adopté par Denard- sert sur quel bouton appuyer pour rassurer tout le monde et faire jouer les vieux réflexes. "Le grand mufti décide de suivre mes directives à la lettre", écrit-il¹. "Avec ses quelque mille mosquées implantées sur la Grande Comore, Mohéli et Anjouan, cet homme, sage entre les sages, dispose d'un formidable outil de communication. Ses muezzins appelant à la prière donnent aussi des consignes qui, aussi efficaces que les armes, font rentrer dans le rang des milliers de partisans de Soilih." Les notables sont aux anges : ils peuvent

retrouver le confort et l'autorité que leur garantit la tradition. Ahmed Abdallah le leur confirmera à son arrivée, quelques jours plus tard. C'est le début d'une période d'optimisme. "En 78, on ignorait ce qu'était le mercenariat en Afrique. Abdallah a bénéficié d'une longue période d'observation", remarque le journaliste Ahmed Ali Amir, qui était lycéen dans les années 80. "Il y avait une sorte de revanche de la classe brimée sous Soilih, qui reprenait le pouvoir avec Abdallah", rappelle Aboubacar Saïd Salim, ancien militaire du Front démocratique (FD). "Personne ne voulait rebomber dans la révolution. Les jeunes avaient intérêt à faire profil bas car ils avaient commis des exactions. Voilà le discours qu'on entendait : 'Ce sont des anges, pas des mercenaires.' Les gens de pouvoir soutenaient cette thèse et Denard a eu l'habileté de jouer au caméléon. Il a pu jouer sur la communication par l'image et berner la plupart des notables. La jeunesse ne pouvait pas revendiquer quoi que ce soit."

PETIT À PETIT, les "anges" et les Comoriens s'installent dans le train-train de la vie commune. Une certaine stabilité économique rend l'existence plus facile. "Les choses allaient un peu mieux", note Idriss Mohamed, l'un des principaux cadres du FD. "Au début des années 80, les Comores n'avaient rien. Et puis il y a eu beaucoup de prêts internationaux. Le pays a commencé à s'endetter", ce qui a facilité les investisse-

ments. Même les couches de la société les plus méfiantes vis-à-vis des mercenaires semblent se fondre dans la quiétude générale. Les anciens étudiants marxistes de l'Association des stagiaires et étudiants comoriens (Asec), rentrent de France et poursuivent leur engagement au sein du Front démocratique. "Sous Soilih, on estimait qu'on ne pouvait pas rentrer, que c'était trop dangereux", avoue Idriss Mohamed, revenu au pays en 1983. "C'est quand Abdallah a été au pouvoir qu'on est rentrés pour lutter dans le pays. C'est une sorte de paradoxe, mais nous pensions que c'était un meilleur contexte pour planter une révolution." Quant aux grandes familles de la noblesse comorienne, elles musèlent leur orgueil. "Elles recevaient les mercenaires chez elles, mais quand ils voulaient épouser leur fille, c'était la catastrophe !", s'amuse le militant du FD. "C'était comme si leur présence n'avait pas d'importance du moment qu'ils ne se mêlaient pas aux vrais enjeux. Si je peux tirer mon épingle du jeu, je m'en fous, je prends, mais quand ça touche les choses vraiment importantes... Les mercenaires étaient une saleté mais qui permettaient que les choses aillent. Alors, pour les grandes familles, c'était moindre mal. Et le fait qu'ils soient accueillis dans le salon de ces familles faisait penser aux gens plus modestes que c'étaient des gens bien." Il faut dire que toute politesse pouvait trouver sa récompense : "Les commerçants couraient les mercenaires parce qu'ils enlevaient les conteneurs sans formalité de douane", affirme Abdoul Madjid Youssouf.

SI LES PREMIÈRES à épouser les "anges" sont des filles de familles pauvres, la bourgeoisie finira pas leur emboîter le pas. "Denard a donné l'exemple en épousant une Comorienne et en lui faisant mener une vie de château", souligne Abdoul Madjid. L'élu du "patron", épousée avec la bénédiction du Grand mufti, est de condition modeste. Mais son second, le commandant Charles, convolé avec une bourgeoisie de Mitsamihuli. "Une grande famille d'Itsandra l'avait adoubé et on en a fait un mariage entre Mitsamihuli et Itsandra. Ces jeunes femmes étaient enlevées : elles se déplaçaient en voiture et voyageaient. Les mercenaires ont été acceptés par la société et se sont fondus dans le paysage social." Ils ont bâti des maisons. Chacun s'est soi-disant converti à l'islam et avait son cheikh", ajoute Idriss Mohamed. "Le mot 'mercenaire', on a commencé à l'avoir dans nos têtes à partir des dénonciations du FD", se souvient un ancien garde présidentiel. "Sinon on les prenait comme nos frères. Dans les festivités ils se mêlaient aux coopérants. Ce n'est qu'à partir du 8 mars 1985 [lire p.40] qu'on s'est dit : 'Là, on vit avec des gens qui peuvent être dangereux.'" "Dans tout ça, revient la figure de Denard qui avait le don et le flair de s'intégrer le plus possible dans la société dans laquelle il agissait, avec son



mercénaires de Bob Denard vont révéler peu à peu leur véritable visage. Pendant onze ans, les Comoriens subiront leur loi.

dans laquelle il agissait, avec son air de bon père de famille. Je ne sais pas par quelle magie il fascinait les gens", s'étonne Aboubacar Said Salim. S'ils parviennent à jouer avec le mariage et la religion pour se faire accepter, les hommes de Denard ne se fondent pas pour autant dans la société sans la marquer de leur empreinte. Leurs silhouettes ne sont pas encore devenues antipathiques, mais elles dégagent aux yeux des habitants une force et une violence qui semblent flotter en permanence sur la ville... "Ils terrorisaient la population en montrant ce qu'ils pouvaient faire avec leurs armes et leurs muscles", se souvient Aboubacar Said Salim. Accros aux films d'action, les gamins de la capitale en font leurs nouveaux héros et se rebaptisent avec leurs noms. Mais ils sont persuadés que les mercénaires "savent tout ce que tu fais, même quand tu vas aux toilettes".

Le monde de la nuit obéit progressivement à leurs règles. S'ils savent cultiver les amitiés de comptoir et jouer les "jeunes gars serviables", leurs colères sont redoutées. "C'étaient des bons vivants, des bringueurs", décrit un restaurateur. "On était tous jeunes, on avait moins de trente ans, on picolait et on se revoyait à [la discothèque] La Rose. L'étiquette de mercenaire les gênait vis-à-vis des autres Blancs. Je crois même qu'ils avaient été interdits du Tennis Club, le fief des coopérants... C'étaient des coopérants spéciaux, disons qu'il fallait pas les faire chier. Mais les Comoriens les cherchaient, et comme c'était pas des enfants de

cheur... Denard ne voulait pas que ses hommes sortent sans flingue. Ils étaient là presque en conquérants et devant des gens sans arme, ils étaient forcément plus forts. Mais beaucoup s'en foutaient, ils étaient en mission, ils faisaient ce que le Vieux disait et n'avaient aucune ambition personnelle. C'étaient des gens qui n'avaient pas d'étais d'âme. Blindés. Mais quand ils venaient ici, ils étaient cool." Le pouvoir et la force leur assurent les faveurs des plus belles jeunes femmes. La prostitution, jusqu'alors très discrète, devient florissante. "Les meurs ont commencé à se dégrader sérieusement", résume Abdoulmajid Youssouf. "Les filles se sont rendu compte qu'elles pouvaient vivre maritalement avec des expatriés non musulmans, et l'élite intellectuelle s'est acquise avec eux. Les rares voix contre étaient étouffées."

PENDANT CE TEMPS, un double système est érigé à la tête du pays. "Il y avait les GP, leurs activités annexes et domaines réservés d'un côté, et Abdallah, son gouvernement et l'armée nationale de l'autre. Avec Abdallah au sommet de la pyramide", résume Ahmed Ali Amir. Chaque système fonctionne parallèlement. Ahmed Abdallah et son directeur de cabinet Ahmed Abdou² sont les seuls dirigeants politiques en contact quotidien avec Bob Denard. Mais ils sont loin de tout contrôler. La Garde présidentielle a la haute main sur la main financière que représente l'aide accordée par l'Afrique du Sud de l'apartheid³, sur le commerce

international, et sur tous les trafics rendus possibles par son contrôle nocturne de l'aéroport. "Tous les colis et conteneurs importés marqués du sceau 'garde présidentielle' n'étaient pas soumis au contrôle douanier, tout comme les marchandises en transit pour être réexportées", poursuit le journaliste. "Les statistiques d'Eurostat démontrent que les Comores ont exporté vers l'Europe durant le régime des mercénaires, des locomotives, des explosifs, des produits nucléaires..." Aucun de ces produits n'ayant évidemment jamais été fabriqué ou entreposé officiellement sur place. Les mercénaires mettent sur pied leur propre tissu économique : la ferme de Sangani (lire p.45), une société de travaux publics qui assure les chantiers financés par l'Afrique du Sud... Denard favorise aussi l'installation de proches qui, sans être directement impliqués dans le mercenariat, gravitent autour de ses réseaux. Il créera quant à lui une société destinée à assurer la sécurité des hôtels Isandra et Galawa, réhabilité pour le premier et construit pour le second par des investisseurs sud-africains. "La GP que j'ai créée et les hôtels pour lesquels je me suis tant battu font vivre plus de 1.500 familles sur les trois îles", se justifie-t-il⁴. "Comme mes émoluments de patron de la garde ne me permettent pas d'avoir le train de vie auquel je me suis habitué, il est tout à fait normal que je profite un peu, moi aussi, de cette embellie. Je suis donc intéressé au succès du tourisme par le biais d'une société de services, la Sogecom, créée au

nom de ma famille comorienne afin d'assurer le jardinage des sites hôteliers et le transport des bagages de la clientèle."⁵ S'il n'intervient pas publiquement dans les affaires politiques, le mercenaire pèse sur la plupart des décisions importantes.

MAIS APRÈS LES PREMIÈRES années de grâce, le pouvoir des GP paraît à la population de plus en plus arbitraire. Bien que Denard se targue de faire régner la discipline parmi ses hommes, ceux-ci imposent leur loi en multipliant les humiliations et exactions. Papa Ahamada, un exemple parmi tant d'autres, a ainsi été tabassé et harcelé pour le simple fait d'avoir connu autrefois Anoir, dit Rambo, un ex-GP qui défiait ses anciens chefs en commettant des cambriolages. "Quand les mercénaires cherchaient quelqu'un, ils pénétraient dans les maisons sans autorisation", se souvient Papa Ahamada. "Rambo se cachait dans les villages et j'étais de la même promo que lui à Madagascar. J'avais une petite épicerie à Vavuni. Ils sont venus demander : 'Vous connaissez Papa Ahamada ?' J'ai répondu : 'C'est moi'. Ils m'ont arrêté. On était quatre. On est restés de 5-6 heures du soir jusqu'à 8 heures du matin au camp, puis ils nous ont interrogés un à un. Ils ont ouvert un cahier avec des photos. 'Qui est Anoir ?' J'ai dit que je savais pas. Ils m'ont encerclé, j'avais les menottes, et à quatre mercenaires blancs, ils m'ont donné des coups de poing. Je me suis laissé tomber en pensant qu'ils

•••

... allaient me laisser tranquille. Ils m'ont donné des coups de pieds. Je me suis mis debout... On est sortis au bout de quatre jours, l'un de nous est resté six jours. Après, ils venaient toujours ici à minuit ou une heure du matin. Ils m'interrogeaient, ou bien ils m'emmenaient à Mde [un village voisin, ndlr] dans leur voiture et m'y laissaient juste pour que je rentre à pied dans la nuit."

L'ARROGANCE des "anges" devient elle aussi insupportable. Si Denard et ses plus proches lieutenants "se comportent comme des gentlemen", les subalternes agissent en terrain conquis. "Ils passaient devant les autres au guichet et ne voulaient pas montrer leurs papiers d'identité", se souvient un employé de la Banque d'industrie et de commerce (Bic). "J'ai fini par leur dire de venir dans mon bureau quand ils avaient à faire de grosses opérations, et par leur faire comprendre qu'ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient." Un jour, piqués au vif, "ils font la queue au guichet pour demander plus de 100 millions de fc. Les gens autour ont entendu et ont commencé à dire : 'Les mercenaires, dehors !' Leur patron est venu me demander des explications et il a compris qu'ils avaient commis une faute. Mais le soir, on m'a appelé chez Ahmed Abdou et on m'a dit : 'Surtout, ne bouge pas d'ici.' Des voyous de la GP auraient pu me tabasser."

Ces hommes ne doivent des comptes qu'à leur maître : non pas Ahmed Abdallah, mais Bob Denard. Tout se régle en interne ; ceux qui dépassent les bornes sont simplement réexpédiés par le premier avion. Il serait impensable que l'un d'eux ait affaire à la justice du pays. Les mercenaires sont ainsi constamment maintenus aux yeux de la population dans une posture de supériorité et d'impuissance. "Denard avait inculqué aux GP une men-

talité d'être au-dessus des lois. Ils n'étaient pas là pour l'Etat, ne considéraient pas comme normal d'être jugés pour leurs fautes", analyse Abdoulmadjid Youssouf. Ainsi quand, furieux de l'augmentation du prix du champagne, ils dévastent l'Ylang Club, "la police militaire est venue en jeep, a embarqué tout le monde et Denard a payé pour la casse", raconte un restaurateur.

Les dirigeantes politiques eux-mêmes sont impuissantes. Plutôt que d'ordonner aux GP de laisser un innocent en paix, ils préfèrent baisser la tête comme tout le monde et secourir en douce les proches qu'ils savent en danger. "Après la mort d'Adil [l'un des jeunes qui a tenté un coup de force contre les mercenaires, ndlr], il y a eu une fuite comme quoi un tonton à moi était recherché", raconte notre employé de la Bic. "Il n'avait rien fait, mais on ne savait jamais pourquoi on était soupçonné à ce moment-là. Heureusement, il était copain avec Abdourazak et Tamou [des membres du gouvernement, ndlr]. Ils l'ont caché et, comme le président partait en voyage, il s'est habillé en boubou comme les autres, il a fait semblant de l'accompagner, et au dernier moment il a suivi la délégation dans l'avion."

CETTE IMPUNITÉ atteint son paroxysme avec la mort d'Adil et de ses compagnons, dont les corps sont rendus à leur famille dans des sacs de jute balancés en pleine voie publique (lire p. 37). "Mon père n'avait même pas été informé qu'il y avait des morts", assure Salim Abdallah, fils de feu le président. "Il l'a appris dans la rue. Très en colère, il a appelé le commandant Charles, qui a répondu : 'Il y a des gens qui ont un comportement inadmissible, je dois les faire partir dans la semaine.'" Mais de justice, on ne parla point. Cette progression de la violence répond aux mouvements sociaux qui commencent à surgir après

les premières années du régime. "Il y avait des grèves à répétition au lycée", raconte Ahmed Ali Amir. Une grève organisée après que les élèves aient reçu des sardines avariées comme repas entraîne l'expulsion de 24 lycéens. L'association culturelle Msoma numeni éveille les jeunes à la politique et fournit un vivier de sympathisants au Front démocratique. "Les thèmes de nos créations étaient l'indépendance, la lutte contre la pauvreté, les mercenaires... Nous avons répété quatre ans durant, sans obtenir l'autorisation de jouer devant le public. On contourna les interdictions par la duplication des cassettes de nos chants."

Le FD se rappelle quant à lui régulièrement au souvenir d'Abdallah et des mercenaires. "Ils étaient toujours au rendez-vous pour nos rassem-

"traditionnelle", elle perd de nouveaux membres à chacune des nouvelles alliances d'Ahmed Abdallah. Seul Abbas Djoussouf réussit ponctuellement à mobiliser l'opinion autour de lui.

DE LEUR CÔTÉ, les Forces armées comoriennes, en rivalité permanente avec la Garde présidentielle, pratiquent à leur manière une résistance passive. "Le policier qui avait découvert la ronéo-type avec laquelle on faisait les tracts nous a juste dit de déménager. Il y avait une tolérance de l'armée vis-à-vis du mouvement contestataire", explique A. S. Salim. "Pendant les manifestations, on se livrait parfois à la gendarmerie pour échapper à la GP", confie Ahmed Ali Amir. Cette "protection" se vérifiera lorsque les FAC, qui avaient

"Abdallah s'est servi du système comorien en redistribuant l'argent. Et les mercenaires faisaient en sorte que les gens aient peur du président."

AHMED ALI AMIR, JOURNALISTE

blements clandestins du 1^{er} mai", indique Moustoifa Cheikh. "Pendant la campagne présidentielle, Abdallah faisait des meetings région par région. Ces grands rassemblements festifs étaient l'occasion pour le FD de faire une démonstration de force. On préparait le terrain politique par des tracts, des feuilles de propagande locale, des inscriptions murales... Ils anticipaient par des arrestations en amont. On ne pouvait pas passer dix mois sans être arrêté." Le parti révolutionnaire place également ses "pions" dans l'administration. "Dans les années 80, il y a eu un appel massif au retour des étudiants", indique A. S. Salim. "En 1985, on a découvert que des gens qui n'étaient pas d'accord avec le régime se trouvaient à des postes clés." Quant à l'opposition politique

en 1985 procéda à l'arrestation de Moustoifa Said Cheikh, refusant de livrer le leader révolutionnaire aux GP. Il échappa ainsi aux tortures et, peut-être, à la mort.

Quant aux couches populaires, elles s'évadent en rêvant aux exploits imaginaires du fameux Rambo, qui n'a pas peur, lui, d'affronter les mercenaires... "Le peuple avait besoin de mythes", estime A. S. Salim. "Cet ancien GP défait la chronique : il pouvait entrer chez les Blancs, voler..." Mais ces résistances éparses ne sont que le fait de groupes marginaux et discrets : les structures traditionnelles de pouvoir réhabilitées par Ahmed Abdallah continuent d'apporter leur complicité. Le poids de l'autorité et la peur limitent le nombre des protestataires. Selon Ahmed Ali Amir, "on ne sentait pas un mouvement de résistance. Il y avait une sorte de résignation. Abdallah s'est servi du système comorien en redistribuant l'argent. Le Grand mufi avait tout un monde autour de lui. Et les mercenaires faisaient en sorte que les gens aient peur du président."

EN 1985, la GP porte un coup fatal aux velléités de résistance en déjouant coup sur coup deux complots et en démantelant le Front démocratique. Le chef de l'Etat joue le jeu. De Bob Denard dépend sa sécurité et la crainte qu'inspire le régime à la population. De son emprise sur les notables dépend Bob Denard... Les deux hommes sont encore de véritables alliés. Sept ans après la chute d'Ali Soilih, il ne lui est pas difficile de convaincre les chefs traditionnels et les cadres de l'existence d'un nouveau péril révolutionnaire. "Lorsqu'ils ont découverts nos projets, Abdallah a dit : 'Nos enfants ne sont pas nos enfants. Ce sont les ennemis de la nation d'aujourd'hui et de demain'", se souvient Idriss Mohamed. "Il s'en est donné à cœur joie pour mobiliser les gens contre nous. Nous avons été traités de mercenaires, de communistes qui s'attaquaient à la religion."

Quatre ans plus tard, les *kafir* auront changé de camp. "Ce qui m'a le plus choqué durant ce régime, ce sont quelques images", raconte un cadre. "A la mort d'Abdallah, j'ai trouvé chez lui des gens [des mercenaires, ndlr] en train de creuser : ils voulaient l'enterrer comme ça. Omar Tamou était au téléphone et négociait dur pour qu'ils acceptent de relâcher le corps. Quand ils l'ont chargé dans l'avion pour Anjouan, à un moment une partie des jambes s'est mise à pendre, ils l'ont presque jeté dans l'avion..." Dur retour à la réalité. "Il y a eu un silence de mort alors qu'ils se pavavaient dans les rues", rapporte Abdoulmadjid. "Même si Abdallah n'était pas très populaire, c'était la réprobation générale."

LISA GIACHINO

HUMEUR VAGABONDE

les Comoriens ont été fourbes

UN jour, il nous faudra écrire le récit tragique d'un pays qui se meurt dans le culte des chiens de guerre. La peur imprégnée dans les corps, les utopies enterrées sous le *minbar* des mosquées par instinct de survie, le renoncement à toutes les dignités d'un Etat souverain. L'épopée du mercenariat aux Comores relève d'un cas inédit dans l'histoire des peuples sous tutelle coloniale. La manièvre avec laquelle les Comoriens - plus d'un demi million d'habitants au compteur si l'on en croit les statisticiens - admirent douze années durant de subir la mauvaise foi d'une poignée de soldats de fortune jeté un immense trouble dans les consciences éveillées de nos jours. Douze années de soumission active sous la botte du renard bordelais. Une expérience un peu à part. Une expérience qu'aucun peuple dans le monde du 20^e siècle n'a eu à vivre en live, à part le nôtre.

AILLEURS, on aura connu des coups de force, des assassinats d'hommes politiques, des actes de terrorisme insidieux, opérations menées notamment depuis les officines secrètes des grandes puissances de ce monde. Mais jamais un peuple ne connaît l'horreur de perdre son innocence sous un tel pouvoir. Sans doute que le canal historique tracé entre Paris et Moroni depuis plus de cent cinquante ans y était pour quelque chose dans cette situation de souffrances accumulées. Mais on ne pourra pas dire que le système étatique instauré dans l'Archipel à partir de 1978 avec le concours de l'homme de main de la France des réseaux a pu exister sans une certaine forme de collaborationnisme de la part de nos compatriotes. Les historiens parlent volontiers des Comores comme d'un pays ayant toujours ouvert ses portes

aux pirates de toute sorte. Ils évitent de parler de cette majorité silencieuse qui dit "oui" aux bottes mercenaires, une majorité de Comoriens que la presse française a longtemps fait passer pour une confrérie d'hommes pacifiques et inoffensifs.

LE COMORIEN, nous disait-on alors, n'avait pas le cœur à se battre. Peut-être que cela est vrai, si l'on n'omet de citer tous ceux qui croupissaient en cellule pour avoir rédigé des tracts d'appels à l'insoumission. Va-t-on aussi évoquer ceux qui sont rangés sans scrupules aux côtés des chiens de garde, ceux qui les ont mariés à nos filles avec des bén-où-oui religieux ? Va-t-on interroger ceux qui ont commerce avec l'ennemi ou encore ceux qui ont accepté de faire appel à ses services pour une accession rapide au pouvoir ? Certains d'entre eux sont allés jusqu'à témoigner en leur faveur devant la justice. A priori, Denard et ses hommes n'ont pu exister dans ce pays que parce que nous le voulions bien. N'en déplaise à ceux qui professent le contraire, il n'y a pas eu grand'monde dans la lutte contre la présence mercenaire. S'il est vrai que la collaboration au quotidien apparaît parfois inexplicable, l'évacuer des mémoires encore fraîches n'est pas un acte d'intelligence pour les générations à venir. "Ritsi diwaze ke matrisa damu waka wana randzi ho malahoni hatru/ri waremey zigelegelé nge rika u'hemeza nkodo mbada" faisais-je écrire à Makuveti Mva Maguni, un personnage fictif, dans *Théologie d'une catastrophe*. Autrement dit, j'attire l'attention sur le fait que les mercenaires furent célébrés comme étant nos frères de sang, acclamés par les youtous de nos mères, avant de prendre ce visage d'horreur des sai-

gneurs d'hommes aujourd'hui gravé sur nos places publiques. Mais le Comorien oublie vite ! Encore une croyance qui perdure...

DISONS-LE en toute franchise ! Les Comoriens ont été fourbes et trahis. Les historiens n'ont qu'à ressortir les faits au grand jour, vous verrez que les mémoires tourmentées des torturés de Voiyou et de Kandani cesseront d'eux-mêmes ce culte du mensonge à demi-mots. Car les rescapés de la violence mercenaire ne recourent en réalité pas à la vérité. Ils oublient juste de dire ce qu'il faut pour ne pas blesser ceux qui ont profité de l'amitié de ces chiens de garde. Vous me permettrez de le rappeler ! Sans chercher à fabriquer un martyrologue [qui sera sans effet sur le patriotisme éclaté de nos îles], souvenons-nous au passage de ce valeureux Adili, à qui aucun "appareil" ne dicta le sacrifice au nom de la dignité nationale mise sous vide. Adili et ses frères de combats sont ce "symbole" que nous avons longtemps cherché à effacer de nos mémoires. Car la dimension sacrificielle de leur geste rappelle la médiocrité du grand nombre face à la garde prétrôienne. N'oublions pas que les Comoriens adorent le jeu des semblables. Si coupables il y a dans cette histoire, il est préférable de croire qu'on l'a tous été. L'héroïsation d'une résistance anti-mercenaire portée par Adili et les siens suggère de la différence dans les comportements à l'époque de Denard et affirme la médiocrité de nos convictions en politique. Ce qui est fort gênant pour la plupart d'entre nous. Au fait... qui a dit que Denard était un ami des Comores ?

SOUEF ELBADAWI

¹ B. Denard, *Corsaire de la République*, Laffont, 1998

² Ahmed Abdou, qui aurait beaucoup à dire sur cette période, refuse tout entretien avec la presse.

³ Lire à ce sujet notre dossier sur l'Afrique du Sud, *Kashkazi* n°66, septembre 2007

Impénétrables, les voies de la France ?

Entre mercenaires, services secrets et diplomatie française, on peut se comprendre mais les stratégies sont parfois divergentes. La fin du régime d'Abdallah et le coup d'Etat de 1995 sont deux exemples de cette "belle" confusion.

1993 : Bob Denard est condamné à cinq ans d'emprisonnement avec sursis pour avoir monté une attaque contre le président béninois Kérékou, en 1977. L'ambassadeur de France au Gabon et un ancien responsable de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) témoignent en sa faveur. Selon eux, il a "constamment servi les intérêts de la politique française en Afrique".

1999 : le mercenaire et son lieutenant Dominique Malacrin sont acquittés par la cour d'assises de Paris dans l'affaire du meurtre du président Ahmed Abdallah, en 1989. Les éléments à charge ont été escamotés (lire page 40) et, de nouveau, de hauts responsables se portent garants du patriotisme du principal accusé.

2006 : jugé par le tribunal correctionnel de Paris avec 26 autres prévenus pour avoir perpetré le coup d'Etat de 1995 contre Djohar, Denard écope à nouveau de 5 ans de détention avec sursis. Durant toute sa vie, il ne passera guère que quelques mois en tôle.

Autant de demi peines qui dénotent la difficulté de la France à juger un homme qui la renvoie sans cesse à ses propres actes et ses propres stratégies. Examiner réellement les crimes de Denard serait revenu à passer au crible quelques uns des services les plus puissants de l'Etat français -la DGSE, notamment. Exploités par les avocats du mercenaire, ses liens avec les services secrets ont toujours été effleurés lors des procès et n'ont servi que la défense. Les parties civiles et le Parquet s'en sont souvent trouvés désarçonnés, comme s'ils se demandaient en pleine audience s'ils devaient accuser l'homme de main ou ses commanditaires. L'action de ces services et d'autorités politiques plus officielles, est d'autant plus difficile à décrire précisément que leurs intérêts et stratégies peuvent diverger, brouillant les pistes de l'intervention française en Afrique.

SI L'IMPLICATION de la France dans les "coups" de Denard aux Comores n'est plus à prouver, la présence des mercenaires sous le régime d'Ahmed Abdallah, et leur retour en 1995, offrent deux exemples de belle confusion entre l'action de différentes entités, toutes censées "défendre les intérêts de la France".

Ouverte peu après le retour d'Ahmed Abdallah, en 1978, l'ambassade de France à Moroni cohabite avec le pouvoir occulte et parallèle incarné par un Denard aussi puissant que le président comorien. Ses coopérants militaires assistent les Forces armées comoriennes (FAC), rivales de la Garde présidentielle (GP) fondée par Bob. Officiellement, la France n'a aucun lien avec ces "coopérants militaires" -ainsi préfère les nommer Abdallah pour ne fâcher personne- d'un autre type. Ce qui n'empêche pas les uns et les autres de se réunir "à chaque fois qu'il y a une petite crise", assure un proche des milieux politiques et militaires. Les mercenaires "entrent comme ils veulent à l'ambassade", et le colonel Léonard, qui dirige les coopérants officiels, "n'a pas de problème pour boire un coup avec eux", affirme un restaurateur. On collabore même galement quand il s'agit de couvrir les trafics nocturnes, d'armes et de divers produits qui transiteront par l'aéroport, où la GP assure la sécurité et la coopération française, les services de l'aviation civile. Toutefois, vis-à-vis de l'opinion internationale et française, on sauvegarde les apparences. "Si on entendait que des journalistes français venaient ici, on partait tous à la ferme de Kandani", se souvient un ex-GP. "Les Blancs, lors des cérémonies

nies, ne se mettaient jamais en tenue mais plutôt en costume." Qu'importe si au niveau local, "dans toutes les cérémonies à l'ambassade, on savait qui était coopérant, et qui était mercenaire", s'amuse un autre ancien de la garde.

Les choses vont se compliquer lorsque François Mitterrand, président français depuis 1981, prend officiellement en grippe les mercenaires et leurs trafics. Tandis que l'ambassade relâche le projet de fusionner les deux forces armées et d'évincer Bob Denard, les services secrets français continuent d'agir. "C'étaient eux qui faisaient transiter les armes, et non les mercenaires qui se contentaient d'assurer l'escale", affirme un proche du pouvoir de l'époque. Ainsi, lorsque Mitterrand s'attaquait au trafic d'armes destinées aux rebelles du Botswana, qui agaçait la France et l'Afrique du Sud officielles, certains services français auraient souhaité continuer ce même trafic. Selon notre interlocuteur, "quatre institutions de renseignement françaises étaient présentes aux Comores, de sorte que l'attaché militaire de l'ambassade recevait de Paris des informations complètement contradictoires sur le pays"...

DGSE, DIRECTION de surveillance du territoire, Renseignements généraux, DPSD... Les services secrets français, "qui forment une véritable galaxie", sont répartis entre les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Leurs relations avec le gouvernement et entre eux sont souvent complexes", écrivait en 2006 *Le Monde*¹. Au personnel rattaché à l'ambassade et à celui de la GP, se mêlaient en plus quelques électrons dépendant directement de Paris, comme ce garde rapproché du président envoyé par l'Elysée.

La GP n'échappait pas à ce mélange de services et d'intérêts. "Toutes ces agences de renseignement se trouvaient parmi la garde", affirme notre informateur. "Denard ne contrôlait pas tous ses mercenaires." Selon lui, les Comoriens auraient

assisté sans le savoir à une "guerre des services", les uns cherchant à fragiliser Ahmed Abdallah dans ses relations avec Mitterrand, l'Afrique du Sud et le Maroc, les autres à stimuler l'hostilité de la population et à radicaliser l'image déjà mauvaise des "affreux" à l'extérieur. "Des comportements que les Comoriens ne supportaient plus ont émergé : une immixion à tout, dans les affaires et dans la vie privée des gens... Je pense que tout cela était voulu. Il fut un temps où les mercenaires étaient adorés : ils avaient l'image de ceux qui savent, qui vont apprendre aux Comoriens. Il fallait que ça cesse. Pour moi, il y a des mercenaires qui avaient la mission de saquer l'image du mercenariat aux Comores. En boîte, ils gagnaient une fille devant tout le monde, la traînaient comme une chose... La mort des jeunes dont les corps ont été livrés dans des sacs, c'était trop." S'agissait-il vraiment d'une manipulation ? L'agitation des uns et des autres débouche, en 1989, sur le meurtre d'Abdallah et l'éjection des mercenaires du pays.

Lorsqu'un poingé d'entre eux débarque à nouveau dans l'archipel, six ans plus tard, de hautes autorités françaises ont encouragé en amont l'organisation de l'opération. Salim Abdallah, dont les frères ont été libérés grâce au *push*, n'en fait pas mystère (lire p.41). Mais les différents services de l'Etat français vont encore avoir du mal à accorder leurs violons. A Moroni, la complicité des coopérants militaires semble patente. "L'officier français qui assurait la garde du président Djohar, le capitaine Ruby, alias Stanislas, nous a ouvert la porte sans résistance", racontera un membre de l'équipe Denard au journal *Libération*². "Au contraire, tous les portails étaient ouverts. Comme s'ils nous attendaient." L'ambassade joue elle aussi le jeu, en pilotant dans ses locaux la composition d'un gou-

vernement de transition. La "mauvaise surprise" viendra du ministère des Affaires étrangères qui, en vertu de l'accord de défense franco-comorien, déploie une véritable armada de plus de 600 soldats et légionnaires venus de Maore, la Réunion, Djibouti, et de France hexagonale. On connaît le dénouement : Denard négocie sa rédition ; Djohar est déporté à La Réunion, où la France le garde jusqu'à ce que son mandat soit quasiment

"Dans toutes les cérémonies à l'ambassade, on savait qui était coopérant, et qui était mercenaire."

UN ANCIEN DE LA GARDE PRÉSIDENTIELLE

expiré. Le but est atteint : le président est écarté. Mais pourquoi tant de cœfouillages ?

LE PRÉSIDENT Chirac, récemment élu, était maire de Paris au moment où l'opération a été montée. Si la droite était au gouvernement durant la période de cohabitation, celui-ci était dirigé par son rival François Balladur. "Chirac n'était pas dans les secrets d'Etat", affirme Salim Abdallah. "Jacques Foccart a bien géré les choses. Il a calmé Jacques Chirac et Alain Juppé." Foccart, qui a toujours entretenu de bonnes relations avec Bob Denard et dispose de solides réseaux au sein de la DGSE... Or, rapportait en 1996 l'hebdomadaire français *Le Point*, "depuis 1989 et le départ de Bob Denard, le BSR (Bureau sécurité renseignement) comorien et les postes de conseillers militaires français sont en réalité tenus par des cadres de la DGSE. Et leur responsable, en poste lors du coup d'Etat, souvent désigné comme le "colonel Kissler", a tenu des propos étonnantes à plusieurs des hommes de Denard (...) : 'Nous travaillons pour le même patron, mais vous nous filet. Alors vous allez payer...'"³

LISA GIACHINO

¹ *Le Monde*, 23/05/06
² *Libération*, 6/10/1995
³ *Le Point* n°1216, 6/01/1996



Bob Denard après son coup d'Etat de 1995. (LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION)

Le 8 mars avorte la tentative de mutinerie d'un groupe de GP. Quelques mois plus tard, d'autres jeunes décident d'éliminer les hommes de Denard. Ces "durs" excédés par l'arrogance des mercenaires seront tous cueillis avant d'avoir pu agir.

1985 la révolte avortée

AHAMADA

Moindjé déambule dans Moroni parmi la cohorte des citoyens ordinaires. Sur le badge qu'il arbore la pochette de sa chemise, on lit : "Sapeur pompier, policier, agent administratif". Rien qui rappelle qu'il a fait partie des 24 soldats de la Garde présidentielle qui ont tenté d'éliminer les mercenaires, au mess des officiers du camp de Kandani, le 8 mars 1985. Alors que ses "camarades" se font discrets et tentent de recoller les morceaux d'une vie brisée après quatre ans de calvaire dans les gélées des camps militaires de Kandani et Itsoudzou, Moindjé, alias Bayard, exorcise le mal par la parole. "J'ai composé un sketch que

C'est sur le conseil d'un ami qu'Ahamed a fermé en 1983 son atelier de couture pour intégrer la Garde présidentielle (GP) formée par Bob Denard. "J'étais jeune, sportif et volontaire", décrivit-il. En plus de ces trois qualités recherchées par les mercenaires, la jeune recrue possédait un niveau intellectuel relativement supérieur à la moyenne des soldats. "Cela me donnait une certaine considération auprès de la hiérarchie." Un plus qui n'a cependant pas changé grand-chose à son statut d'homme de rang méprisé par les "instructeurs" - c'est ainsi que les mercenaires étaient nommés au sein du camp. "Ils étaient les seuls officiers supérieurs. Parmi

les Comoriens, certains avaient le grade de sous-officier et la masse des soldats était des hommes de rang. On nous traitait comme des moins que rien, on n'avait droit à rien, même pas partager le repas avec les Blancs. Les chiens des mercenaires, des bulldogs, mangeaient mieux que nous. Personne ne peut nous croire, mais ces chiens avaient des galons alors que nous les soldats, n'en avions pas."

ABOUBACAR s'est lui engagé en 1979, à 21 ans. "Au départ, les mercenaires nous ont donné une instruction très efficace", se souvient-il. Mais "cinq ans après, ils ont commencé à être brutaux. Ils parlaient n'importe comment... Les agents français qui venaient là n'avaient aucune instruction militaire, ils ne saivaient rien et après deux ou trois semaines, ils étaient lieutenants ou capitaines pour nous commander.

"On nous torturait comme dans les films sur le Vietnam", assène Ahamed Moindjé, dit Bayard. "Nous sommes restés six mois enchaînés aux pieds, sans pouvoir bouger. Pour éviter que des partisans soient tentés d'attaquer le camp pour nous libérer, notre prison était aménagée à côté de la citerne d'essence et de la salle des explosifs", décrit un autre ancien prisonnier. Les auteurs du "coup" du 8 mars ont vécu 4 ans sur des lits en béton creusés dans le sol, au flanc d'une montagne. "Quand il est venu nous relâcher en novembre 1989", se souvient Moindjé, "Bob Denard a eu cette phrase lourde de sens : 'Un homme normal aurait succombé'". Pour Aboubacar, les pires moments ont eu lieu à Kandani, avant le transfert des rebelles à Itsoudzou. "On a fait neuf mois sans aucun vêtement. On mangeait tous les trois ou quatre jours. Hoefman et d'autres allaient boire puis venaient nous tabasser. Vous êtes guéris ? On va recommencer à zéro", ils disaient. On était enchaînés les uns aux autres avec des cadenas", poursuit-il en montrant ses cicatrices aux chevilles. "On dormait là, on mangeait là, on faisait caca

Chaque samedi, un officier avait plein d'essence gratuite avec 60.000 fc [120 euros] d'argent de poche pour s'amuser. La paie mensuelle d'un soldat de 2^e classe, c'était 20.500 fc [41 euros]. Mais l'essence de notre révolution, c'est que les mercenaires pensaient que ce pays était à eux", poursuit l'ancien soldat, qui fut l'un des leaders du complot. "S'ils entraient dans un hôtel, ils faisaient et disaient ce qu'ils voulaient en buvant leur alcool. Un jour, on a appris que le lieutenant Hoefman avait dit : 'Votre président est au bout de mon canon'." Aboubacar se souvient encore de l'amertume qu'il ressassait quand il a décidé d'agir. "J'étais en prison militaire car j'avais un problème d'argent et j'avais demandé au lieutenant Hoefman de m'en donner. Il m'a insulté et moi aussi. J'ai fait sept jours de taule."

Ras-le-bol des conditions de vie à l'intérieur du camp, frustrations et humiliations : voilà les véritables raisons de la tentative de mutinerie des 24 soldats de la GP, le 8 mars 1985. "On en avait marre, parce que ce pays était étouffé. Les mercenaires ne respectaient personne, même le président ne comptait pas à leurs yeux. On avait décidé de tuer ou de mourir", dit Ahamed. Petit à petit, les rebelles mettent au point leur stratagème. "Il y a 17 soldats à qui j'ai parlé. Les autres, ce n'est pas moi qui leur ai dit. On avait des réunions secrètes dans les chambres, un par un", précise Aboubacar. Pour Ibrahim, un autre GP, "sur 500 soldats, 100 voulaient tuer les mercenaires. Les autres avaient peur". Mais tous n'osent pas passer à l'acte.

"Nous n'avions aucun sous-officier parmi nous. Le plus gradué était le sergent Anoi", indique Ahamed. "Mais nous étions décidés à agir et vite. C'était un vendredi. Le rendez-vous avait été pris pour 19h30, à l'heure du repas du soir, qui était un rituel quotidien. Tous les officiers se réunissaient au mess, sauf le colonel et le commandant [le commandant Charles à l'époque, ndlr]. Nous attendions ce moment pour ouvrir le feu. Deux soldats étaient chargés d'éliminer les deux absents à leur domicile. Nous étions tous en place. Les armes étaient prêtes, on n'attendait que le signal pour passer à l'action."

MAIS RIEN NE SE DÉROULE comme l'avaient prévu les mutins : le jour dit, les officiers viennent manger rapidement par petits groupes et ne se retrouvent à aucun moment tous ensemble au mess. Cherchent-ils simplement à ne pas choquer des visiteurs occidentaux ? "Un bateau américain mouillait au large. Or, chaque fois que des étrangers visitaient les Comores, les mercenaires ne restaient pas en ville pour ne pas être vus. Ils partaient en villégiature [sur le massif de la Grille]", explique Ahamed. Ou avaient-ils été avertis par un "traître", comme l'affirme Aboubacar ? Toujours est-il que l'opération est remise au lendemain.

"Mais un accrochage entre deux soldats pour une banale histoire de dette non remboursée a tout remis en cause" raconte Ahamed. A l'époque, des cambriolages opérés en ville étaient

attribués à des soldats de la GP. "L'un de nous ayant été vu avec son arme, son dénonciateur avait pensé détenir le malfaiteur. Au cours de l'enquête menée directement par les mercenaires qui recherchaient les militaires impliqués dans ce réseau, le collègue a avoué qu'il faisait partie d'un groupe de mutins."

DANS LES 48 HEURES qui suivent, les 24 soldats sont arrêtés et placés en détention au camp de Kandani. Jean Saïd meurt sous la torture quelques heures seulement après son arrestation. "Il a été enterré dans la nuit au camp d'Itsoudzou, sans aucune forme de cérémonie", affirme Ahamed. Les 23 autres sont surveillés à six mois de sévices (lire ci-dessous). Condamnés à perpétuité à la suite d'un procès expéditif pour "complots contre la sûreté de l'Etat", ils ont été internés au camp militaire d'Itsoudzou et ne seront libérés qu'après l'assassinat par les mêmes mercenaires, du président Abdallah. Ils auront entraîné dans leur chute la seule force politique de résistance, composée du FD et du MMLC (lire ci-contre).

La même année, une dizaine de soldats de la Garde présidentielle se jettent à l'eau à leur tour. Parmi eux, des anciens connus pour leur hostilité ouverte aux méthodes des mercenaires : Ali Adili, Gaya et Boina Idi. Leur tentative sera matée dans le sang. "Nous purgions notre peine au camp d'Itsoudzou, lorsque à eu lieu cette deuxième opération", indique Ahamed. "Ce que je sais pour l'avoir appris par les sept soldats qui ont été faits prisonniers, c'est que la stratégie de ce groupe visait à pénétrer dans le camp, prendre les armes et nous libérer pour mener ensemble une offensive contre les mercenaires." Etrangers à tout désir d'exercer le pouvoir, les jeunes têtes brûlées avaient annoncé à un opposant politique d'Abdallah qu'ils s'apprêtaient à "faire une connerie" et lui avaient offert, à lui et ses proches, de prendre les rennes du pays après l'extermination des "Anges". Tuer dans le tas, mourir ou débarrasser le pays de Denard et ses hommes : là s'arrêtait leur ambition.

DÉNONCÉS PAR L'UN d'eux, les mutins sont cueillis à l'entrée du camp d'Itsoudzou. En guise d'exemple, les meneurs sont exécutés et les corps remis à leur famille dans une mise en scène qui restera l'un des symboles de l'horreur de cette décennie. "Boina Idi a été tué par balle. Gaya et Adili ont été torturés à mort", raconte Ahamed. Emballées dans les sacs de jute qui servaient aux poubelles, les dépouilles seront balancées en pleine journée sur la voie publique, sur le pas de la porte ou dans le quartier d'origine des défunts. Les mercenaires qui jusque là faisaient disparaître leurs victimes dans la discréption, venaient de franchir un nouveau cap. Pour eux comme pour la population, ces opérations kamikazes initiaient le début d'une véritable hostilité contre l'Etat mercenaire.

KES et LG

Ci-contre, une manifestation de soutien au Front démocratique, après le départ des mercenaires. Ce n'est qu'après la fin du régime Abdallah que Moustoifa Cheikh se présentera aux élections. (Archives nationales CNDRS)



La "révolution" décapitée

En 1985, les mouvements révolutionnaires ne se sentaient "pas prêts" à renverser les mercenaires. Mais l'auraient-ils jamais été ?

CRIMINELS ou héros ? Dès lors que leur statut de militaire, les survivants des deux tentatives d'assassinat des mercenaires (lire ci-contre) ne bénéficient d'aucune reconnaissance de la nation et restent dans les annales judiciaires du pays comme les auteurs d'un complot "contre la sûreté de l'Etat". Condamnés à perpétuité, ils ont été libérés au hasard de la confusion qui a suivi l'assassinat du président Abdallah, le 29 novembre 1989. Dans les faits, les rebelles ont été pris à leur propre piège, victimes d'opérations précipitées, sans objectif politique et torpillées par la lâcheté de leurs acolytes. Mais ces soldats avaient malgré tout fragilisé la citadelle imprenable de la Garde présidentielle (GP) : en dépit de son échec, le coup du 8 mars 1985 est resté dans l'inconscient collectif comme le symbole d'un hérosisme patriote attribué à l'opposition clandestine, la seule force politique qui brisaît le mur de silence dressé par les mercenaires : le Front démocratique (FD) et sa nébuleuse, le Mouvement communiste marxiste légitimiste des Comores (MCMLC).

Six mois d'enquête de gendarmerie, des dizaines de militaires et civils interpellés, cinq détenus exécutés ou morts sous la torture et des dizaines de perquisitions n'ont pourtant pas réussi à prouver les liens entre les deux tentatives de coup de force, et la stratégie politique affichée par le MCMLC qui, selon les documents saisis chez ses militants, préparait "une insurrection révolutionnaire armée contre le régime". Et pour cause : les anciens GP comme les membres du Front démocratique sont formels. Si Moustoifa Said Cheikh, leader du FD, a bien été contacté par les mutins

peu avant l'opération du 8 mars, il a tenté de les dissuader de passer immédiatement à l'acte. "C'est moi qui ait organisé à Kandani toute la mission pour tuer les mercenaires. (...) Comme la gendarmerie et les FAC [Forces armées comoriennes, ndlr] n'ont pas d'armes, nous serions les maîtres de l'île", a révélé Aboubacar "Maouilda", soldat de la GP, lors des enquêtes. Selon le prévenu, c'est dans l'après-midi du jour prévu pour l'opération que le lien a été établi avec Moustoifa Said Cheikh, au cours d'une réunion secrète dans le quartier de Hadoudja à Moroni. "Il [Moustoifa] m'a dit que Ali Maouilda [un autre GP] lui a expliqué l'affaire", indique la déposition. "Il m'a demandé de remettre la mission à cause de la présence d'un bateau américain et surtout parce que le président [Abdallah] et le colonel [Denard] ne sont pas là."

AUJOURD'HUI employé à la Société des Hydrocarbures, Aboubacar confirme : "Moustoifa m'a dit qu'il fallait arrêter ce coup car il y avait un navire américain qui risquait d'intervenir. Je lui ai répondu : 'Non, on va accomplir la mission. Les Américains ne sont pas là pour ça'". Moustoifa Said Cheikh se souvient de son côté que "des camarades proches m'ont appelé pour me dire : 'Il semble qu'il va y avoir un coup organisé par des GP, il serait bon que tu ailles les convaincre d'annuler'. Je voyais un danger si je n'arrivais pas à les convaincre. J'ai essayé de les impressionner au niveau du rapport de force..." Peine perdue. "Ils semblaient excités, sûrs de leur coup. Ils disaient qu'ils allaient en découdre, qu'ils étaient traités comme des chiens... Pour moi, c'était une

total aventure. Je n'arrivais pas à croire aux capacités et à un nombre suffisant de ces jeunes. Ils en avaient ras-le-bol, et c'est tout." Les réserves du Front démocratique quant à cette offensive étaient cependant beaucoup plus profondes que les arguments déployés par Moustoifa face au jeune soldat. Dans cette rencontre, c'est tout le décalage entre les théories révolutionnaires proônées par les jeunes intellectuels formés en France et la réalité du pays qui est résumé. Toute la fragilité, aussi, d'un

peuvent nous aider dans une stratégie d'infiltration des forces adverses", indique Moustoifa. "Mais ils ne pouvaient pas être des éléments décisifs : idéologiquement, ils étaient trop éloignés du FD." Autre obstacle de taille, "nous étions contre l'idée d'une prise de pouvoir par coup d'Etat".

Aboubacar Said Salim, auteur d'un récit qui retrace l'arrestation des révolutionnaires, n'hésite pas à parler de "faute idéologique". "Tout le monde était d'accord pour chasser les mer-

veaux populaires armés n'était pas programmable. Nous avons échoué à inventer un mode d'action à la fois rapide et populaire : la révolution a été décapitée."

ON NE SAURA jamais si les militants marxistes auraient été capables de dépasser la théorie : le 8 mars agit comme un coup de fouet sur les mercenaires qui se croyaient jusqu'alors intouchables. Les velléités révolutionnaires du FD sont soudain prises très au sérieux ; le complot des GP sert de prétexte au démantèlement du mouvement. L'ampleur des arrestations est telle que le régime envisage de faire appel au Maroc pour compléter les effectifs d'enseignants du lycée !

La discussion entre Moustoifa et Aboubacar a-t-elle été décisive dans le démantèlement du FD ? "Même s'il n'avait pas eu cette rencontre, les mercenaires nous auraient frappés. Ils auraient pu trouver des relations, des points de liaison, des sympathies réciproques", estime Moustoifa. Les interrogatoires musclés, parfois sous la torture, des prévenus, ont fait le reste. "Moustoifa nous a parlé de l'idéologie communiste et de son bilan positif. (...) Il m'a demandé de les aider en établissant une liste de soldats de la GP susceptibles de participer à un coup d'Etat", révèle ainsi un GP dans un PV de gendarmerie. "On sait que les mercenaires n'aimaient pas les élites et les politiciens. Ils ont profité de notre opération pour attaquer le Front démocratique", résume l'ancien GP Ahamada. Comme ses camarades, il se demande vingt-deux ans après leur aventure, s'ils doivent se prendre pour des braves ou de piétre comploteurs.

KES et LG

"Ils auraient allumé un incendie qui n'aurait servi à rien puisqu'il n'y avait personne pour en tirer parti."

Idriss MOHAMED, MEMBRE DU FD

projet politique érigant l'insurrection des masses populaires comme base de la prise du pouvoir, quand bien même ces masses manifestaient peu de volonté de résistance face à un régime autoritaire. Les forces politiques révolutionnaires ne s'estimaient "pas prêtes" à affronter les mercenaires. L'auraient-elles jamais été ? Les mutins de la GP, eux, ne pensaient qu'aux frustrations immédiates et voulaient en découdre tout de suite... "Ils auraient allumé un incendie qui n'aurait servi à rien puisqu'il n'y avait personne pour en tirer parti", affirme Idriss Mohamed, l'un des têtes du FD. "On n'était pas prêts à renverser le pouvoir. On estimait que ce serait très compliqué de le garder ensuite." Pour les penseurs de la révolution, les soldats pouvaient s'intégrer dans un mouvement global de révolution qui n'avait pas encore vu le jour. Ils ne devaient pas en être le "fer de lance". "Les GP

mercenaires, mais il y a eu une inadaptation idéologique : les outils de changement étaient basés sur le parti et il fallait donc des ouvriers. Or, la classe ouvrière était introuvable aux Comores. On pouvait attendre longtemps pour passer aux actes ! S'intégrer aux masses, ça consistait donc surtout à aller jouer aux dominos avec les jeunes des quartiers pauvres pour leur expliquer des choses..." Rédaction de journaux, distribution de tracts, réunions clandestines, inscriptions murales, noyau de l'administration... et, de temps à autre, des dénonciations publiques. Le FD préparait le terrain à son rythme, en dehors de toute notion d'urgence. "La préparation de la révolution était quotidienne, mais pour la prise du pouvoir, il fallait que beaucoup de conditions soient réunies", admet Moustoifa Cheikh. "C'était dans la psychologie de notre idéologie. L'option d'une prise de pouvoir par soude-

Le 9 novembre, Ahmed Abdallah et son garde du corps étaient tués par balles en présence de Bob Denard et de ses lieutenants. Lors du procès du mercenaire accusé du meurtre, qui s'est tenu en France, tous les éléments à charge avaient mystérieusement disparu...

1989 le meurtre impuni

“J’ACHÈVE

ce livre début avril 1998. Dans quelques temps, je passerai devant la cour d'assises. Pour meurtre. On

m'accuse en effet purement et simplement d'avoir assassiné le président Abdallah, l'homme qui a été tué sous mes yeux par la rafale de balles qui m'était destinée. Je ne comprends pas. J'ai perdu un ami et, au chagrin de sa disparition, je dois maintenant ajouter l'humiliation, le déshonneur et l'injustice. Cela me révolte, mais je n'ai pas peur. Chaque nuit, c'est avec ma conscience que je dors, et je ne fais pas de cauchemar. S'il est vrai qu'après la singulière disparition de leur père, la famille Abdallah, sous la pression de l'opinion publique, avait déposé plainte contre moi, elle l'a retirée depuis longtemps. Le dossier avec lequel on m'accuse est vide. Pas de partie civile, pas de mobile, pas de faits constitutifs."

Dans ces quelques lignes qui introduisent son autobiographie¹, Bob Denard omet de préciser que la famille Abdallah s'est désengagée du procès en échange de la libération de ses fils, en 1995 (lire p.42). Il ne dit pas non plus que les pièces à conviction auront mystérieusement

disparu le jour du procès et qu'une expertise balistique française contredisant sa version des faits a eu lieu peu après la mort du président -les résultats de cette expertise finiront transfigurés. Il ne peut cependant cacher le malaise que lui procure cet incident de parcours, lui le professionnel de l'ombre, habitué à agir sous couverture sans devoir s'expliquer publiquement. Car cette fois, la mascarade est trop grossière. De sa mise en scène jusqu'à son jugement, la mort d'Abdallah n'a cessé d'être l'objet d'un tissu de mensonges.

LE SOIR MÊME de sa disparition, les soldats de la Garde présidentielle fondée par Denard ont compris que leurs chefs leur mentaient. *"On a eu un message radio : alerte générale"*, se souvient l'un d'eux. *"On est descendus avec tous nos véhicules, nos armes et nos mortiers. A Daché, devant la maison de Denard, on l'a trouvé en tenue militaire avec Siam, Dunand, et un troisième mercenaire. Ils nous ont dit : 'le commandant Ahmed [le chef d'état-major, ndlr] a accepté un milliard pour renverser le gouvernement'. Notre mission était de désarmer les FAC [Forces armées comoriennes, ndlr]. On a attaqué, coupé*

le téléphone, ligoté les gardiens, et on est restés en alerte jusqu'à 9 h du matin. Là, on a entendu qu'Abdallah avait été attaqué par les FAC. Ça m'a fait très honte car je savais que les FAC n'avaient pas les moyens d'entrer à la présidence : à chaque coin, il y avait des mitrailleuses et des sentinelles contrôlées par les Français toutes les deux heures pour voir si elles ne dormaient pas."

D'abord servi à la population comorienne et à la

aurait ensuite été abattu à la suite d'un regrettable malentendu. Paniqué par les fusillades, il était assis dans un fauteuil de son salon tandis que Denard, au-dessus de lui, tentait de le rassurer, prétend le mercenaire. Faisant irruption dans la pièce, le garde du corps d'Ahmed Abdallah, Jaffar, croit que le président est attaqué. Il fait feu. "T'a juste le temps de me plaquer aux pieds du président, hors de la ligne de tir, quand Abdallah

"Il y avait quelqu'un dans la pièce que je ne contrôlais pas et dont je ne connaissais pas la mission."

BOB DENARD À SALIM ABDALLAH, QUELQUES ANNÉES APRÈS L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT

famille du défunt, ce premier scénario sera abandonné. Celui que Bob Denard décrit dans son livre et à soumis à la cour d'assises est plus sophistiqué : accédant aux vœux du mercenaire qui souhaitait dissoudre les Forces armées comoriennes au profit de sa Garde présidentielle, Abdallah aurait donné son feu vert à la simulation d'une attaque pour provoquer la réaction des FAC et justifier leur désarmement. Le président

reçoit une rafale de balles tirées par Jaffar et qui, visiblement, ne lui étaient pas destinées", écrit Bob. "Siam, qui se trouvait dissimulé par l'un des piliers et qui a vu, lui aussi, l'avance menaçante de Jaffar l'a visé par réflexe et l'a touché à mort simultanément."

LES CONCLUSIONS de l'enquête balistique menée peu de temps après par un expert venu de France contrediront cette version. Confrontant l'impact des balles, la hauteur du fauteuil d'Abdallah, et la position supposée de Jaffar, le spécialiste affirme que les projectiles n'ont pu venir du garde du corps si celui-ci se trouvait debout dans l'entrée. Pour lui, les balles ont été tirées de haut en bas à bout portant. En présence d'un huissier, Salim Abdallah, le fils du président, extrait trois balles de types différents d'un climatiseur et du fauteuil. L'étude de la taille des impacts confirme qu'elles ne viennent pas de la même arme : d'autres personnes que le garde du corps ont tiré sur le président. Salim remet aussi à l'enquêteur le pyjama que portait son père, troué par les projectiles et souillé de traces de poudre. Autre élément troublant, les marques de brûlures de cigarette et de tortures à l'arme blanche observées par les témoins sur le corps de Jaffar -un parent d'Abdallah, originaire comme lui de Domoni- laissent croire qu'il n'a pas été éliminé par balle dès son entrée dans la pièce. Dernières interrogations : l'ordre de désarmement des FAC signé par Abdallah, qui équivaut à une remise des pleins pouvoirs à Denard, est daté de 00h10, ce qui ne coïncide pas avec l'heure annoncée du décès. Une douzaine de mercenaires étrangers sont par ailleurs arrivés à Moroni une semaine avant le meurtre et repartiront le lendemain du décès, affirme S. Abdallah....

TOUTES CES QUESTIONS ne suffiront pas à aiguillonner la curiosité des justices comorienne et française. Après deux ans d'immobilité du tribunal de Moroni, la famille Abdallah finit par se décourager. *"La plainte n'a jamais évolué à cause de pressions intérieures et extérieures"*, affirme Salim. *"Je suis le seul à avoir été entendu. Ça ne bougeait que quand les experts français se déplaçaient."*

En 1992, le fils du président entame au

...



••• nom de sa famille des démarches auprès de la justice française. Cette fois, le procès aura lieu. Mais il ne fera qu'absoudre le mercenaire et son lieutenant Dominique Malacrimo, alias Marquès. En suite, Siam, le troisième accusé, ne sera pas jugé. Le 19 mai 1999, Denard et Marquès sont acquittés par la Cour d'appel de Paris, faute de preuves. Le procureur général, qui n'avait étayé son accusation que d'une supposition "plausible", avait requis douze à quinze de réclusion.

IL FAUT DIRE que le terrain avait été balisé. A la barre, les experts en balistique livrent des conclusions toutes différentes de celles qui avaient été obtenues à Moroni. Les balles fournis par Salim Abdallah ont mystérieusement disparu du dossier. Le pyjama du président "a été lavé" et n'est donc utile en rien, assurent les experts - il avait pourtant été livré tel quel par la famille. Les témoignages pleuvent en faveur du mercenaire - ses nombreuses épouses, ses enfants, des responsables des services secrets et de l'armée française, mais également des personnalités politiques comoriennes. La partie comorienne n'a elle rien à se mettre sous la dent. De partie civile, Salim Abdallah est devenu simple témoin à la suite de l'intervention de Denard en faveur de ses frères (lire ci-contre et page suivante). L'Etat comorien, qui avait d'abord porté plainte, avant de se rétracter et de faire preuve d'une constante passivité dans cette affaire, a finalement accepté de se constituer partie civile à la demande de Me Larifou, qui tenait à le représenter auprès de la justice française. Mais l'avocat est bien en peine de défendre un dossier vide. La présence de l'Etat comorien n'aura finalement servi qu'à légitimer ce qui ressemble à un simulacre de procès. Dix-huit ans après le meurtre du président Abdallah, et alors que Bob Denard vient d'emporter ses secrets dans sa tombe, on ne peut donc que tenter de recoller les morceaux de la vérité.

SUR LA QUESTION du mobile, le "corsaire" n'a eu de cesse de répéter qu'on "ne scie pas la branche sur laquelle on est assis", et qu'il n'avait donc aucun intérêt à éliminer son employeur. La mort d'Ahmed Abdallah est cependant intervenue dans un contexte où le mercenaire était assis sur une branche de plus en plus fragile. Alors qu'une modification de la Constitution lui permettait de briguer un troisième mandat était en cours, Abdallah manifestait de plus en plus clairement sa volonté de prendre ses distances avec Denard. Le président français, François Mitterrand, ne cachait pas son hostilité grandissante au régime des mercenaires. Alors que l'Afrique du Sud, qui avait financé intégralement la Garde présidentielle pendant près de dix ans, annonçait son désengagement dans le but de rejoindre le concert des Nations qui l'avait jusque là écartée, la France "officielle" proposait d'augmenter son budget de coopération militaire à condition que les Forces armées comoriennes et la garde fusionnent, sous l'autorité d'officiers français "réguliers".

Petit à petit, le système qui avait fait la prospérité de la GP et arrangé certains services secrets français partait en miettes. Ainsi, sur les conseils de Mitterrand, Abdallah décide de mettre fin au transit d'armes par l'aéroport de Moroni (l'information selon laquelle du matériel destiné aux rebelles du Bostwana était acheminé par les Comores avait mécontenté l'Afrique du Sud et la France officielles). Dans son autobiographie, Denard ne cache pas son agacement quant aux camouflets qu'il inflige le président aux bailleurs d'Afrique du Sud, à ses revirements et à sa "roublardise". Entre les deux hommes, les relations ne sont plus au beau fixe.

"Ils avaient eu une discussion franche", affirme

Salim Abdallah. "Denard pouvait rester aux Comores mais devait quitter ses fonctions politiques et militaires. Il voulait assurer ses arrêts auprès de la France et de l'Afrique du Sud, et mon père en avait pris l'engagement. Mais ce qui a rendu l'affaire difficile, c'est que mon père a en même temps heurté l'amour propre de la France en saisissant le Conseil de sécurité des Nations Unies sur le problème de Mayotte. Le même ministre a été dépêché à Paris pour saisir la France sur les doléances de Bob, et sur la saisie du Conseil de sécurité."

Après la mort du président Denard entre en contact avec l'Afrique du Sud pour négocier le maintien des accords et sollicite les autorités françaises, qui refusent de négocier avec lui.

"RESPONSABLE MAIS pas coupable", le "corsaire" a toujours nié être l'auteur des tirs contre le président. En 1992, il confiera à Salim Abdallah : "Ce qui est arrivé, je n'y suis pour rien. Il y a eu une panique. Il y avait quelqu'un dans la pièce que je ne contrôlais pas et dont je ne connaissais pas la mission. Je ne me doutais pas qu'il me trahirait." Des propos qui font écho à ceux d'un proche des mercenaires, qui affirme que la Garde présidentielle comptait en permanence un agent infiltré des services français. Selon cette source, Siam était de ceux-là. Le lendemain du meurtre, il prenait l'avion pour ne plus jamais revenir.

Bob Denard a-t-il dit vrai ? Si c'est le cas, il n'a jamais, lui, trahi Siam et ceux qui lui auraient

décrit son geste. Il a préféré pour se protéger jouer avec la mémoire de deux hommes, transformant dans son récit le président comorien en un pantin pleutre et incapable de se contrôler. De son garde du corps assassiné, qui aux dires de Salim Abdallah "ne fumait, ne buvait et ne chiquait jamais", il a fait l'auteur d'un homicide involontaire, qui aurait "passé la soirée avec sa petite amie et fumé de la marijuana" au lieu d'assurer la sécurité du président. C'est grotesque, mais personne ne s'est jamais donné la peine de le démentir clairement.

LISA GIACHINO

B.Denard, Corsaire de la République, Robert Laffont, 1998

"Le bon choix, c'était Denard"

Très proche du président Abdallah, son fils Salim s'est battu afin que les mercenaires s'expliquent sur la mort de son père, avant de recourir aux services de Bob Denard pour libérer ses frères...

Salim Abdallah, quel souvenir gardez-vous de la mort de votre père ?

SALIM ABDALLAH : Je l'ai appris tard le soir en rentrant d'une cérémonie religieuse. Quand je me suis approché du portail de la présidence, j'ai été repoussé *manu militari*. A l'aube, j'ai de nouveau été refoulé. Finalement, j'ai été intercepté alors que je quittais Moroni : Bob voulait me voir. Il était à l'étage et m'a confirmé le décès.

Comment l'a-t-il expliqué ?

SALIM ABDALLAH : En l'espace d'une heure à une heure trente, il m'a donné trois versions. La première disait qu'il y avait eu des assaillants du Front Démocratique, la seconde une attaque de l'état-major militaire. Selon la troisième, il y avait eu des assaillants incontrôlés et inconnus, et le garde du corps, croyant que le président était menacé, avait tiré. C'est celle qui restera...

L'avez-vous cru ?

SALIM ABDALLAH : La situation était très émotionnelle, il était très perturbé. S'il m'avait donné une seule version, je l'aurais cru. Mais mon seul souci, c'était de récupérer le corps. J'ai dû négocier avec fort dévouement : il voulait qu'il soit enterré dans la cour. Le Grand mufti s'est aussi opposé à lui et a été très virulent. Il a finalement accepté qu'il soit enterré à Anjouan, mais à une condition : qu'il soit enterré le même jour.

Votre père avait-il donné des signes d'inquiétude avant ces événements ?

SALIM ABDALLAH : Il savait que quelque chose allait se passer. On avait passé le week-end à Anjouan, et il disait sans cesse qu'il voulait me parler sans que l'occasion ne se présente. Le dimanche soir, je suis arrivé en retard à la présence d'Itsandra pour dîner avec lui. Il m'a dit : "Surtout, ne reviens pas ici." Il a demandé aussi : "Tout ce qui est périsable dans le frigo, vous l'envoyez à ma fille." Il m'avait confié : "On prépare quelque chose contre moi. La seule chose que je demande à ma famille, c'est que vous vous comportiez dignement." Il répétait aussi quelques jours avant : "Je suis prêt à tout accepter, mais pas la démission."

Quelles étaient alors ses relations avec Denard ?

SALIM ABDALLAH : La pensée de mon père, c'était que Denard devait partir. Mais il devait partir amicalement et revenir aux Comores quand il le voulait. Ils avaient eu une discussion franche à ce propos et le décret était signé. Mon père avait épousé les propositions de la France et avait accepté le désengagement de l'Afrique du Sud. Mais il était fragilisé par un tas de facteurs survenus en même temps. Une dispute avec Mitterrand, à propos de Mayotte, à la Conférence de La Baule, qui l'a conduit à porter l'affaire devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'énorme malaise de l'état-major, mal payé, sous-alimenté, et qui était plongé dans

une situation de trafic d'alcool et de cigarettes...

Tout ce sur quoi mon père aurait dû s'appuyer était soudain malmené par la presse à l'extérieur. Je ne pense pas que Denard avait l'intention de l'éliminer, mais il avait un comportement impulsif...

Vous avez déposé plainte, au nom de votre famille, devant la justice française pour le meurtre de votre père. A la suite de l'arrestation de vos deux jeunes frères, en 1992, vous avez retiré votre plainte. Que s'est-il passé ?

SALIM ABDALLAH : Je me suis retrouvé au milieu d'un engrenage que je n'arrivais pas à maîtriser. Après avoir porté l'affaire devant la justice française, j'ai rencontré régulièrement des autorités, jusqu'à François et Jean-Christophe Mitterrand. La même année, mes frères jumeaux ont commis une erreur en s'associant à un coup d'Etat contre Djohar. Je leur ai dit de faire attention, mais ils ne m'ont pas écouté. J'étais en France en même temps que Djohar quand j'ai appris que l'opération avait été montée, qu'elle avait échoué et qu'ils avaient été enfermés. J'ai alors eu à mener une double action judiciaire.

J'ai cherché à négocier la clémence du président et celle du chef d'état-major Azali, car mes frères avaient été emprisonnés sans jugement et dans des conditions inhumaines : on ne pouvait même pas les voir. Finalement, ils ont été jugés et condamnés à mort. J'ai pris contact avec l'Elysée et Matignon, et une cellule de crise a été montée sur les affaires comoriennes. Quand le verdict est tombé avec la perspective d'une exécution immédiate, Amnesty International et l'Assemblée française que j'avais saisies ont réagi. Très rapidement, la peine a été commuée en prison pour perpétuité. J'ai continué les pressions, mais on a fini par faire comprendre à mes avocats qu'il était inutile de continuer à négocier et que la solution était de faire partir le président Djohar. Ceux qui m'aident et me défendaient m'ont fait comprendre qu'il n'y avait pas d'autre issue.

Qui vous a donné ce conseil ?

SALIM ABDALLAH : Des autorités politiques et de l'administration française de haut niveau. Des gens de l'Elysée et de la coopération militaire. Je ne peux pas les citer. La solution d'après eux, c'était de faire un coup d'Etat et de "composer avec l'opposition au niveau local". Mon avocat et moi avons dit qu'on allait réfléchir et qu'on reviendrait. Mon avocat a dit que ce genre d'initiative ne faisait pas partie de sa mission. Mais moi, j'étais prêt à tout : mes frères étaient entre la vie et la mort. J'ai réfléchi, je suis revenu les voir seul, et on a conclu l'affaire. J'ai pris les contacts qu'il fallait. On a mis en place toute la logistique, les entraînements ont été préparés... Mais ceux qui m'aident au niveau français m'ont dit qu'ils avaient réfléchi : "Le groupe que vous avez choisi

ne connaît pas le pays. On vous déconseille de travailler avec eux : ils risquent de faire beaucoup de dégâts et de ne pas récupérer vos frères vivants." Or, mon objectif était de faire libérer mes frères sans tuer le président, qui est d'ailleurs un parent. Ceux qui m'aident m'ont alors fait comprendre que le bon choix, c'était Denard : "Si vous voulez être assuré de la réussite, c'est lui ou rien. Quand vous voulez, nous sommes là."

Votre famille était cependant engagée dans une procédure judiciaire contre lui...

SALIM ABDALLAH : J'ai fait comprendre à ma famille que l'affaire me gênait. J'avais reçu deux mandats : libérer mes frères, et obtenir la vérité sur la mort de mon père. Ma famille a répondu : "Même s'il faut composer avec le diable, l'essentiel est de les sauver."

Qui a financé ce coup ?

SALIM ABDALLAH : Cette fois, ce sont les réseaux de Bob Denard qui ont tout organisé, même la levée de fonds. Nous n'avons apporté qu'une participation morale : j'ai dû rencontrer beaucoup d'autorités et nous avons accepté que le nom de la famille soit utilisé.

La contrepartie ne pouvait donc être que le retrait de la plainte.

SALIM ABDALLAH : Bob Denard ne m'a pas demandé de retirer ma plainte : ça l'aurait gêné. Notre rendez-vous a été arrangé par ceux qui m'aident. On a commencé à parler de la plainte avant d'en arriver à l'éventuelle action qu'il aurait à mener. Il m'a confié certaines choses qu'il m'a demandé de garder pour moi. Il m'a dit notamment : "Ce qui est arrivé, je n'y suis pour rien. Il y a eu une panique. Il y avait quelqu'un dans la pièce que je ne contrôlais pas et dont je ne connaissais pas la mission. Je ne me doutais pas qu'il me trahirait." Par la suite, j'ai annoncé au juge que la famille Abdallah se désengageait de la procédure. Il a pensé que j'avais reçu des menaces et m'a fait surveiller par la gendarmerie. Les gens qui m'aident me l'ont fait clairement comprendre : "On ne peut plus vous rencontrer, vous êtes suivi."

En retirant votre plainte, vous avez contribué à ce que la vérité sur la mort de votre père soit enterrée...

SALIM ABDALLAH : J'étais intervenu en tant que fils défendant son père, mais je me suis trouvé seul de bout en bout. Mon père était un président mort dans l'exercice de ses fonctions et un ancien parlementaire français. Je ne me suis pas senti entouré avec les élans qu'il se devait pour aboutir à la vérité, surtout à Moroni. A Paris, j'ai eu toute la compréhension et l'assistance d'autorités et d'amis, jusqu'au jour de l'arrestation de mes frères où pour moi, tout avait pris une autre forme.

Recueilli par LG

Le 28 septembre, Bob Denard et ses mercenaires, après un long voyage en mer, arrêtent dans sa résidence Saïd Mohamed Djohar et prennent le contrôle du pays. Huit jours plus tard, alors que l'armée française somme le vieux mercenaire de quitter le pays, le président comorien est déporté par la France à la Réunion, où il sera séquestré durant quatre mois. Avant de disparaître en février 2006, il nous avait raconté, en octobre 2005, l'histoire invraisemblable de ce rapt présidentiel...

1995

“vous ne me reconnaisez pas ?”



Ci-dessus,
Saïd
Mohamed
Djohar, en
octobre 2005,
chez lui à
Mitsamihuli.

En octobre 2005, Saïd Mohamed Djohar nous avait reçus dans sa maison de Mitsamihuli (Ngazidja), pour évoquer le coup d'Etat de 1995. Cet entretien avait été publié dans le Kashkazi n°13 (27/10/2005).

Monsieur Djohar, nous sommes le 28 septembre 1995, un peu avant 5 heures du matin à la résidence présidentielle de Mrodjou, sur les hauteurs de Ntsudjini. Racontez-nous ce qu'il se passe alors...

S.M.DJOHAR : J'ai entendu la porte s'ouvrir alors qu'elle était fermée à clé et j'ai vu entrer cinq personnes, des hommes en tenue de combat, le visage barbuillé de cire. Seul Combo [un lieutenant qui a servi au sein de la Garde présidentielle que Bob Denard a libéré de prison le jour même, ndlr] avait le visage découvert. Pendant trente secondes, personne n'a parlé.

Finalement l'homme qui dirigeait le petit commando rompt le silence. "Vous ne me reconnaisez pas ?" me demande-t-il. "Comment voulez-vous que je vous reconnaissiez alors que vous êtes masqué ?", je lui ai répondu. J'étais toujours assis sur mon tapis de prière auprès de mon épouse. Je lui ai demandé : "Mais que faites-vous dans ma résidence ?" "Je suis venu libérer mes enfants que vous avez condamnés", il répond. Je rétorque : "Vous avez des enfants ici ?" Il s'est mis à marcher et c'est là que j'ai compris, car il boitait comme Bob Denard. Alors il me dit : "Monsieur le président, vous êtes bizarre, vous restez ainsi, vous ne tremblez pas ?" "Pourquoi voulez-vous que j'aie peur, je n'ai fait de mal à personne". Il nous a alors dit qu'il nous emmenait.

Quelle a été votre réaction à ce moment-là ? S.M.DJOHAR : J'ai demandé qu'il nous laissez nous préparer. J'ai pris un sachet où j'ai mis mes médicaments, le Coran, je suis parti enfiler un pantalon et un kandzu [la robe que portent les hommes pour la prière, ndlr], un kofia et un chapelet. J'ai dit à ma femme de ne rien emporter avec elle. Je savais qu'ils ne nous laisseraient pas prendre des objets de valeur. D'ailleurs, Denard m'a demandé de rentrer avec lui dans ma chambre où étaient épargnées mes affaires et surtout plusieurs cadeaux offerts au cours de mes voyages par mes homologues. Un des mercenaires m'a demandé s'il pouvait prendre une montre d'un très ancien modèle qui m'a été offerte par le roi [du Maroc] Hassan II. Elle appartenait à sa famille. Je lui ai dit que je préférerais la garder, mais que je n'étais pas en position de dire quoi que ce soit. Le mercenaire l'a prise. Il y avait également dans un petit coffre 15 millions de fc [30.000 euros, ndlr] en espèces qui servaient pour les cas d'urgence.

Votre garde personnelle a-t-elle essayé de s'interposer ? Y a-t-il eu des coups de feu ?

S.M.DJOHAR : Je n'en ai pas entendu un seul. Ils

étaient 25 gardes et ont été désarmés par cinq mercenaires. En quittant la résidence, je les ai vus dans la cour déshabillés et debout devant le portail. A mon avis, le chef de la sécurité, Rubis, était au courant du putsch parce qu'il est entré avec Denard presque en s'excusant me disant qu'ils étaient désarmés et qu'il fallait se rendre.

Depuis quand Rubis dirigeait votre garde présidentielle ? Qui l'avait nommé ?

S.M.DJOHAR : Depuis deux ans. Il m'avait été conseillé par Paris.

Que s'est-il passé ensuite ?

S.M.DJOHAR : On m'a fait monter avec mon épouse dans la voiture présidentielle, sans l'étendard et sans mon chauffeur. Ce sont les mercenaires qui conduisaient en direction du camp militaire de Kandani. Il était aux environs de 6 h 30. On m'a installé dans une petite villa mitoyenne de celle de Bob Denard. Ma femme a été conduite chez sa fille à Moroni. A peine installé et sans manger, je me suis endormi. A 14 heures, Bob Denard m'a réveillé. Un peu agacé, il m'a dit : "Quel homme êtes-vous pour dormir profondément dans de telles circonstances ?" Je lui ai simplement répondu que j'avais la conscience tranquille de celui qui n'a rien fait.

Combien de temps avez-vous passé à Kandani ?

S.M.DJOHAR : Huit jours au cours desquels je n'ai subi aucune maltraitance. Bob Denard venait souvent discuter avec moi. Le huitième jour, j'entends un bruit d'hélicoptères survolant le camp et au loin des tirs d'armes automatiques et d'obus. Bob est rentré, visiblement énervé. Il a dit : "Ils m'envoient ici, et puis ils viennent me chercher !" [Paris avait décidé d'intervenir militairement en lançant l'opération "Azale" menée par des commandos de parachutistes (berets rouges), par l'armée de terre (berets verts) et par des éléments du GIGN hélitreppés la veille à l'aéroport de Hahaya à partir de trois navires stationnés au large de Ngazidja. Les militaires français ont pris rapidement le contrôle du camp et ont emmené Denard avec eux, ndlr]. Vers 17 heures, Bob Denard revient au camp et m'informe qu'un accord a été trouvé avec l'armée. A 22 heures, le colonel des berets rouges entre au camp et me salue. "Monsieur le président, préparez-vous, on va aller à l'ambassade de France ce soir", m'ordonne-t-il.

Sans explications ?

S.M.DJOHAR : Non. Il m'a dit qu'on devait y aller ce soir. J'ai dit : "Pourquoi pas demain matin ?" Il a dit que ce soir, les rues étaient calmes.

••• Qui vous attendait à l'ambassade ?

S.M.DIOHAR : Je trouve l'ambassadeur lui-même, Didier Ferrand. Il m'informe qu'il a reçu des instructions de me faire sortir de mon pays pour me faire soigner à la Réunion ou à Mayotte. Je lui réponds que je ne suis pas malade. Il insiste. Je lui assure que je suis en pleine forme, il insiste encore. Alors j'ai dit : "J'ai compris, vous voulez m'exiler comme notre dernier sultan, Said Ali". Je suis étonné qu'on veuille me faire partir dans cette tenue [le pantalon et la robe que Djohar portait durant ces huit jours de captivité, ndlr]. Réponse de l'ambassadeur : "Les vêtements viendront après". Et ma femme ? "On verra après". A ce moment, je me suis fâché et j'ai promis que je ne quitterais pas les lieux tant que je ne verrais pas ma femme. J'ai été autorisé à appeler ma femme pour l'informer de ce qui m'arrivait et appeler mon fils pour qu'il se prépare à m'accompagner. Dans la foulée, on nous a conduits vers le petit aéroport Moroni-Iconi où nous attendait un hélicoptère, qui nous a déposés à Habaya pour prendre un transall. Nous étions seuls, mon fils, moi et l'équipage. On est arrivés à la Réunion à 2 heures du matin.

Qui d'autres avez-vous rencontré dans l'enceinte de l'Ambassade ?

S.M.DIOHAR : Il y avait mon Premier ministre, Caambi El-Yachourti, qui devait me faire signer une lettre de démission. Il ne l'a pas fait. Je crois qu'il n'a pas osé. Et puis j'ai reçu un appel d'Hervé de Charette, alors ministre français des Affaires étrangères, qui m'a demandé d'excuser le gouvernement. Je lui ai dit que ce qu'il me faisait était une déportation. Il m'a répondu : "Vous êtes toujours le président" et je lui raccroché au nez.

Comment vous a-t-on accueilli à la Réunion ?

S.M.DIOHAR : C'est le préfet et le chef des armées stationnées sur le département qui m'attendaient sur un aéroport désert. Ils m'ont tout de suite fait comprendre qu'ils avaient des instructions pour me conduire à l'hôpital. J'ai encore une fois rouspétré contre cet entêtement à soigner de force un homme qui n'est pas malade. J'ai imposé qu'on ne me soigne pas sans la présence d'un médecin comorien, que je savais en poste sur l'île. J'ai passé trois jours à l'hôpital, où on m'a fait des prélèvements pour un bilan de santé en présence du médecin que j'avais exigé. Le troisième jour, le médecin de l'hôpital m'apportant le rapport de bilan m'a affirmé qu'à l'exception de ma vue qui baissait, je me portais bien. Il m'a demandé mon âge. J'ai dit 77 ans. Il m'a félicité. J'ai eu le temps d'envoyer mon fils photocopier ce rapport. Un peu plus tard, j'ai entendu le préfet reprocher au médecin de me l'avoir montré sans son autorisation. J'ai ensuite quitté l'hôpital pour Hellbourg, dans le cirque de Salazie.

Comment avez-vous passé ces quatre mois dans votre prison dorée ?

S.M.DIOHAR : C'est une maison bien aménagée avec trois chambres, une cuisine et de petites maisons autour pour les gardiens. J'ai demandé qu'on m'installe un téléphone et un fax. J'avais glissé dans mon livre du Coran une liste d'adresses personnelles. J'ai écrit à presque tout le monde pour expliquer ce qui se passait, ma détention. (...)

Et les autorités françaises ?

S.M.DIOHAR : J'ai envoyé un fax à Jacques Chirac pour protester. Il m'a répondu qu'il s'agissait d'une affaire intérieure aux Comores.

Que saviez-vous de ce qu'il se passait dans votre pays ?

S.M.DIOHAR : Je savais que l'opposition ne voulait pas que je retourne aux Comores, mais il y avait mes partisans qui résistaient. Ceux qui

venaient me voir me parlaient des manifestations et des meetings qui étaient organisés.

Dix ans après, pourriez-vous dire pourquoi on vous a renversé et qui sont les responsables ?

S.M.DIOHAR : Je sais très bien pourquoi... Mais je ne vais pas vous le dire. Je dirai tout dans mes mémoires que je suis en train de rédiger. Je ne veux pas indisposer des gens qui sont en activité, mais je sais que c'est l'opposition. Ce n'est pas la première fois qu'on a tenté un coup d'Etat quand j'étais président. Il y a eu celui de la Cour suprême, celui d'une partie de l'armée, de Max Vieillard. Denard m'a dit qu'il était là pour libérer ses enfants, mais je peux vous dire que des amis venus de France m'avaient averti depuis juillet 1995 [deux mois plus tôt, ndlr] qu'il se préparait un coup d'Etat. J'avais alors informé le chef d'état-major de l'armée pour qu'il prenne les dispositions. Mais vous savez comment ça se passe ici. Quand ils ont vu que rien ne se passait les jours qui ont suivi, ils ont arrêté la surveillance.

Etiez-vous en bons termes avec la France ? Vous avez eu des prises de positions dures envers ce pays.

S.M.DIOHAR : Vous savez, j'ai beaucoup souffert pendant la colonisation... J'étais très ami avec François Mitterrand, qui m'a rendu visite

trois mois après mon élection. Il était au courant de tout ce que je faisais. Après toutes ces tentatives de putsch, il m'a conseillé un colonel pour se charger des renseignements et ma sécurité. Tout a changé après avec Chirac. Si Mitterrand avait été là, je n'aurais jamais été déporté.

Mais bien avant, ne vous a-t-on pas reproché des prises de positions comme celle contre le visa d'entrée à Maore, instauré par Edouard Balladur en 1994 ?

S.M.DIOHAR : Oui, c'est vrai, j'étais en colère et je l'ai fait savoir à l'Ambassadeur. Je lui ai dit qu'ils allaient devoir agrandir les prisons à Mayotte, parce que les Comoriens continuerait à aller là-bas. On devait maintenir la situation qui prévalait et non venir la compliquer. Je suis allé le dire à la radio. Tout le monde est descendu pour manifester dans la rue. Il y a eu aussi l'affaire de la célébration de l'indépendance de la Libye. J'étais invité au même titre que beaucoup d'autres chefs d'Etats d'Afrique. La célébration se déroulait sur une avenue recouverte des drapeaux des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France, sur lesquelles défi-

laient [piétinaient, ndlr] les militaires. Moi, j'étais dans la tribune. Mais à mon retour, on m'a envoyé une cassette filmée dans laquelle on me voyait marcher sur ces drapeaux. Alors que j'étais à la tribune des officiels !

Ma visite officielle en Iran a peut-être aussi fâché certains milieux. (...) C'est vrai que les autorités iraniennes nous ont fait des proposi-

"Et puis j'ai reçu un appel d'Hervé de Charette, alors ministre français des Affaires étrangères, qui m'a demandé d'excuser le gouvernement. Je lui ai dit que ce qu'il me faisait était une déportation. Il m'a répondu : "Vous êtes toujours le président" et je lui raccroché au nez."

tions d'aide intéressantes. (...) A mon retour à Moroni, le journal [français] *Le Point* avait écrit que j'étais allé signer des accords de défense pour remplacer ceux avec la France. J'étais tellement scandalisé que j'ai demandé à suspendre les propositions iraniennes.

Recueilli par LG, KES et RC

Le rôle ambigu de la France

Les interrogations quant aux intérêts de Paris dans ce coup d'Etat sont nombreuses.

L'IMPLICATION

française dans la double séquestration du président Djohar peut difficilement être contestée.

D'abord, Bob Denard était placé sous contrôle judiciaire en France, au moment de son opération. Comment a-t-il pu quitter le territoire ? Par ailleurs, la sécurité du président était à l'époque entre les mains de la coopération militaire française. "Tous les ordres émanant des officiers français", rappelle le maître Mzimba, qui était alors conseiller juridique de Djohar. "Le chef de mission de la coopération militaire avait son bureau à côté de celui du président." Le jour du coup d'Etat, 25 soldats étaient censés garder la présidence, racontait en 2005 Said Mohamed Djohar. Les cinq mercenaires qui ont eu l'audace de réveiller le président et son épouse se sont pourtant introduits dans la demeure sans la moindre altercation.

"Nous nous sommes retrouvés dans les locaux de l'Ambassade (...) pour essayer de sortir avec un gouvernement."

ABDASS DJOUSSOUF, ANCIEN OPPOSANT À DJOHAR

Les raisons qui ont pu pousser la France à écarter Djohar sont plus mystérieuses. Le climat d'hostilité qui s'était installé aux Comores suite à l'instauration du "visa Balladur" en janvier 1995, est avancé comme l'une des causes de la disgrâce de Djohar. En imposant un visa préalable aux ressortissants comoriens souhaitant se rendre à Maore, le premier ministre français s'est attiré les foudres des Comoriens. "Il y a eu une manifestation comme on n'avait jamais vu aux Comores", raconte maître Mzimba. "Toutes les autorités étaient là."

Gouvernement, députés, opposition... C'était une manifestation d'Etat." Le 20 janvier, des projectiles sont lancés sur l'Ambassade de France, des Français sont pris à partie. Si Djohar n'encourage pas à haute voix ces poussées de colère, sa position est en accord avec la revendication de la rue. La campagne menée à cette période dans *Al-Watwan*, le journal d'Etat, est à cet égard significative. "Le gouvernement français vient de prouver à tous son intention de parachever la balkanisation de l'archipel", était-il

écrit en une du numéro du 20 janvier 1995.

SELON M. MZIMBA, "il y a une grande frustration collective, et un refus de la France chez le président lui-même. Au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France, il est resté sur ses positions. Il répétait : 'On n'en tirera rien, on est un petit pays, on se fera toujours écraser. Autant qu'on arrête avec la France.'" "Au cours du mois de février, les vols d'Air Comores et les liaisons maritimes vers Maore sont interrompus... Les relations amorcées par le président avec l'Iran et la Libye auraient aussi déplu. Ces relations orageuses ont coïncidé avec la fin, en France, du régime Mitterrand, qui affichait sur Maore une position différente de celle qui a accompagné la mise en place du "visa Balladur". En 1990, le président socialiste s'était engagé à "prendre les mesures qui permettront une communication et des échanges constants entre les îles. Qu'il n'ait plus

de barrières dressées, théoriques mais peu franchissables, entre tous les Comoriens que vous êtes, eux et vous."

La préparation du coup a cependant eu lieu sous le régime de Mitterrand, dont l'ancienne amitié avec Ahmed Abdallah a ouvert à son fils certaines portes de l'lysée. L'ampleur de la réaction militaire française déclenchée dans le cadre des accords de défense avec les Comores laisse penser que Chirac, à peu près depuis peu en septembre 1995 et son gouvernement étaient mal informés de ce qui se tramait. Ce qui pourrait expliquer (un peu) la solution rocambolesque finalement adoptée pour écarter Djohar du pouvoir et l'explication ridicule livrée par le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette : "Le président Djohar est un vieil homme qui a besoin de prendre du repos."

TOUJOURS EST-IL que la France a parrainé la formation d'un nouveau gouvernement d'opposition alors que Djohar était prisonnier, mais toujours en exercice. Principal opposant, Abbas Djoussouf s'est trouvé le 4 octobre à l'Ambassade pour la formation du gouvernement d'Union nationale. "Ignore les raisons externes de la chute de Djohar mais je sais que plusieurs facteurs internes y ont contribué", indique-t-il. "Le régime avait été pris en main par la famille du président et s'était coupé des partis politiques. C'est surtout la mauvaise gestion de Djohar qui a ligué l'opposition contre lui." Une semaine après le coup d'Etat, l'ambassadeur de France convie tous les partis d'opposition pour "trouver une issue à la crise". "Nous nous sommes retrouvés dans les locaux de l'Ambassade où nous avons passé la journée pour sortir avec un gouvernement", raconte Abbas Djoussouf. "Le but a été atteint dans la soirée. On a quitté les lieux vers 23h30. Moins d'une demi-heure après, on entendait les premiers avions de l'opération militaire française pour déloger Bob Denard." Quelques heures après la "libération" du président Djohar, l'ambassadeur de France l'évacuera contre son gré.

LISA GIACHINO (avec KES)

La culture mercenaire en héritage

L'armée comme le monde politique ont été marqués par une éthique bien particulière, ou les fidélités personnelles et le respect des engagements financiers pèsent beaucoup plus lourd que les principes.

“ALI SOILIHI a fait un tort incalculable à ce pays en montrant aux gens qu'on peut prendre facilement le pouvoir par un coup d'Etat", accuse Idriss Mohamed, l'un des plus anciens cadres du Front démocratique. Le président révolutionnaire a offert aux Comores un second cadeau empoisonné : il a permis à Bob Denard de se faire une idée du potentiel qui présentait l'archipel pour le développement de ses petites affaires. En venant former les jeunes soldats recrutés par Soilihi et en organisant l'arrestation d'Ahmed Abdallah à Ndzuani, Denard prenait des repères qui lui permettraient, trois ans plus tard, d'être applaudi par la notabilité et de façonner tout un pan de la gestion du pays en fonction de ses intérêts et de ses principes. A la mercenaire... Un mode de pensée et de gouvernement qui laisse des traces.

L'armée est logiquement l'un des secteurs les plus marqués par le passage des "affreux", dont la mission officielle consistait à former, encadrer et gérer une Garde présidentielle de plusieurs centaines d'hommes. Le clivage entre la GP, entièrement dépendante de Denard et financée par l'Afrique du Sud, et les Forces armées comoriennes (FAC), assistées de quelques coopérants militaires français, se prolongera des années après le départ des mercenaires et la fusion des deux forces. Soigneusement entretenue, le décalage était d'abord, sous la présence de Denard, économique. "Quand tu voyais un GP avec sa belle tenue et un FAC qui avait des

haillons sur le cul, tu voyais tout de suite la différence", glisse un ancien GP. "Il n'y avait pas de relations entre la GP et les FAC, à part entre Bob et le commandant Ahmed", raconte un autre. "On se disait qu'ils étaient nos ennemis, et ils se disaient qu'on était leurs ennemis. On était payés chaque mois, eux tous les trois ou quatre mois." La rivalité était soigneusement entretenue. "Bob jouait avec ça. Il nous disait : 'Vous êtes l'élite par rapport à eux...'"

LA DIFFÉRENCE de traitement est d'autant plus mal vécue par l'état-major de l'armée nationale que le niveau de formation des jeunes GP n'a rien de comparable avec celui des officiers de la hiérarchie classique. Rarement pourvus eux-mêmes d'un parcours militaire orthodoxe, les mercenaires ont recruté en ciblant des jeunes sans grande formation qu'ils pourraient soumettre à d'intenses exercices physiques et endurer mentalement. "La Garde présidentielle était bien formée militairement, mais les soldats étaient d'un niveau intellectuel relativement faible. Il n'y a jamais eu d'officiers dans la GP" de 1978 de 1983, indique un ancien militaire. Une stratégie adoptée par les mercenaires pour monter une armée à leurs ordres. "Ils voulaient des volontaires qui avaient des forces, pour exécuter tout ce qu'ils voulaient", explique Ibrahim Aboubacar, recruté en 1980 à 18 ans. "Denard ne voulait pas des gens qui débattaient, uniquement des gens qui ne sont pas allés à l'école plus loin que la 3^e. Quelques uns étaient allées jus-

qu'en 2^e." "Je suis entré dans l'armée juste après le coup d'Etat contre Soilihi", se souvient de son côté Ali Hassani, qui deviendra aux yeux de tous le fils spirituel de Marquès, l'un des lieutenants de Denard. "Mon père avait un salaire de 12.500 fc, et je me suis retrouvé avec 17.500 fc... pourquoi retourner à l'école ? J'avais 18 ans et comme il n'y avait pas grand monde qui parlait français, je me suis retrouvé comme un adjoint." Ce n'est qu'au moment de quitter les Comores que Bob Denard récompensera certains GP en leur offrant leurs premiers grades d'officiers. A l'inverse, les Forces armées comoriennes font

d'Etat de 1992, commanditée notamment par Mtar Maech et Omar Tamou, et conduite par les fils jumeaux d'Ahmed Abdallah. Formés au Maroc et en France, ceux-ci n'avaient jamais fait partie de la Garde présidentielle, mais leur entraînement au camp des mercenaires pendant les vacances leur avait permis de nouer des liens avec des GP de leur âge. "On avait toujours eu des problèmes", explique un ancien GP qui a participé au coup.

"Les anciens FAC nous disaient qu'on était des mercenaires, et on reste vraiment différents jusqu'à présent. Nous, on avait été formés comme

"Il nous avait sortis de prison : je lui suis reconnaissant de ce qu'il nous a fait. C'est un ami."

MTARA MAECHA, ANCIEN MINISTRE D'ABDALLAH

figure d'armée sans soldats, peuplée de cadres formés au Maroc pour la plupart, appartenant presque tous à la même génération. La fusion entre les deux groupes se fait difficilement : les uns sont considérés comme des "militaires de salon" incapables de se battre, les autres traités de "mercenaires" sans principes ni cervelle.

OFFICIER FORMÉ au Maroc, le colonel et futur président Azali, promu chef d'état-major sous la présidence de Djohar, cristallisera ces tensions. Au point de motiver certains soldats dans leur participation à la tentative de coup

des machines à tuer. Eux, ils étaient formés pour travailler dans les bureaux. Les deux fils Abdallah m'ont parlé en tant qu'amis mais moi, je voulais renverser Azali parce que je n'aimais pas son comportement : il se présentait comme s'il était un intellectuel."

Parvenu à l'âge mûr, un noyau d'anciennes recrues de Denard a conservé une culture commune : une fidélité sans faille au "Vieux" en dépit de tous les excès et injustices qu'ils peuvent dévoiler sur son compte ; une difficulté à concevoir leur présence au sein de l'armée comme un engagement au service de l'Etat ; une forte propension à souhaiter faire et défaire les régimes en fonction d'affinités personnelles ou de gains financiers... Mais aussi le goût du secret et une certaine crainte qui n'ont toujours pas disparu dix-huit ans après le départ des mercenaires. "Je ne peux pas parler en détail de leurs activités économiques", avoue un ancien GP. "Il y a trop de choses qui sont encore en action aujourd'hui, ce serait dangereux."

MAIS L'HÉRITAGE de la "culture mercenaire" n'est pas l'apanage de l'armée. Le monde politique, dont les acteurs professionnels ont appris à changer de camp comme de chemise et à vendre au plus offrant sans jamais épouser de cause, peut en témoigner.

La réussite la plus étonnante de Denard réside cependant dans la manière dont sa mémoire est sauvegardée de critiques trop insistantes dans le pays même où il a exercé le pouvoir. Si le vieux mercenaire possédait une morale en dehors de ses convictions politiques et nationalistes, elle consistait principalement à tenir ses engagements personnels vis-à-vis de ses hommes. Une vision de l'éthique largement adoptée dans l'archipel, où aux yeux de beaucoup, un homme est considéré comme respectable dès lors qu'il n'a rien fait qui vous nuise, ou qu'il a agi en votre faveur... Quoi qu'il ait pu faire au reste du pays. Combien de Comoriens n'ont-ils pas à ce jour répété que "Bob Denard était quelqu'un de réglé, bon père de famille, gentleman, je n'ai jamais eu de problème avec lui" ? L'ancien ministre d'Ahmed Abdallah Mtar Maech indique qu'il a "commencé à avoir des relations normales avec Bob après 1995. Je lui ai rappelé, quand je le voyais, Il nous a sortis de prison (après le coup d'Etat de 95, ndlr) : je lui suis reconnaissant. C'est un ami, puisqu'il m'a aidé à sortir de prison". Tout est dit...

LG et KES



Sangani : des armes à la terre

Sur le massif de la Grille, les hommes de la Garde présidentielle avaient créé une "ferme pilote" qui restera dans les mémoires comme l'une de leurs principales réalisations. Vingt ans après, les villageois en gardent un souvenir confus.

DES maisons sans toit, d'infimes espaces cultivés et éparses et des cierres abandonnées : c'est tout ce qui reste de la ferme pilote de Sangani, qui a servi de grenier pour la garde présidentielle de Bob Denard pendant plus de 10 ans. Ce terrain de 600 hectares n'a plus rien à voir avec le Sangani des mercenaires. Les quelques bâtiments encore debout sont actuellement occupés par l'armée nationale, qui tente tant bien que mal de donner une seconde vie à ce site unique aux Comores, par son climat tempéré et ses vastes espaces cultivables. "Lorsque je suis arrivé, j'ai trouvé étrange cet endroit. Je ne l'ai pas reconnu car il a bizarrement changé. Cette ferme était un paradis lorsque j'y suis passé en tant qu'élève, il y a 15 ans de cela. On dirait que ce n'est pas le même endroit. On dirait qu'un vent violent ou une guerre sont venus tout ravager", déplore le sergent Mena, du détachement de l'armée nationale.

Perdu quelque part entre les régions de Mbude, de Hamanvu et de Hamahamet, à 6 kilomètres au-dessus d'Ivembeni, le seul village qui dispose d'une route bitumée menant jusqu'à la ferme, le site est patrimoine d'Etat depuis des décennies. Lorsque des Comoriens avaient été expulsés de Zanzibar dans les années 70, soupçonnés de fomenter un coup d'Etat, Ali Soilihi leur avait attribué des lopins de terre pour cultiver. "Quand les mercenaires sont venus renverser Ali Soilihi, un ancien député de la région Hamanvu et le président Abdallah leur ont offert ce terrain comme cadeau. L'endroit est resté vierge jusqu'au début des années 80 où ils ont commencé à le mettre en valeur", affirme Amine Ahmada, chef de canton de Mbude. Petit à petit, l'endroit a pris forme. "La ferme a commencé par des cases en paille avant d'évoluer en dur", se souvient Ali Mambo, l'un des premiers employés de la ferme. Depuis ce moment, Sangani pour les mercenaires et Bandassamline pour les riverains, n'a cessé d'évoluer pour devenir vers la fin des années 80 une véritable ferme industrielle en chantier permanent : plus de 150 personnes travaillaient

alors dans les différents secteurs composant la ferme, qui comprenait -fierté de Bob Denard- un impluvium pour pallier au manque d'eau. Ancien de la Garde présidentielle chargé de l'agriculture, Ali Hassani va plus loin : "Près de 1.000 personnes travaillaient aux mains de la GP, avec une bonne trentaine de GP pour les diriger", assure-t-il.

De l'élevage à l'agriculture en passant par le jardinage, la plupart des villageois riverains y ont trouvé leur compte. "On a recruté dans presque tous les villages qui jouxtaient la ferme. On pouvait trouver des employés qui venaient d'Ivembeni, Batou ou Diboni. Il y avait des agriculteurs et des éleveurs certes, mais aussi des maçons et des infirmiers", annonce Madjomba, qui fut le premier adjoint des Blancs.

LA FERME DE SANGANI a trouvé son second souffle lorsque le gouvernement sud-africain de l'Apartheid¹, en quête de légitimité et de soutien en Afrique, est venu financer son développement. A partir de 1986, Sangani est gérée par les Sud-africains, avec la collaboration des mercenaires qui se font plus discrets. Quelques rares fois, des prisonniers et des militaires venaient en renfort pour appuyer les employés ordinaires. Les détenus intervenaient surtout dans la construction, qui nécessitait beaucoup de force. "Avec l'arrivée des Sud-africains, il n'y avait que deux militaires dans la ferme. On avait Tony, un sortant du Génie civil français, qui s'occupait de la construction, et un autre qui avait en charge l'élevage. Ils n'avaient pas beaucoup de responsabilités. Ils supervisaient et étaient l'œil de Denard dans la ferme", lance Madjomba, qui avait fini par se marier dans deux localités voisines de la ferme, Batou et Ivembeni.

Le retrait des mercenaires n'a pas changé pour autant la discipline militaire qui régnait au sein de l'exploitation. "Les heures d'entrée et de sortie devaient être scrupuleusement respectées. On entrait à 7 heures pour ressortir à 17 heures, avec un moment de repos dans la jour-



L'armée nationale essaie depuis peu de redonner vie au site.

née. On recevait des tenues de travail qui n'étaient pas très différentes des uniformes militaires, mais aussi des chaussures typiques de l'armée. Ensuite, celui qui était surpris en train de voler était bien tabassé. Les objets volés dont le voleur n'était pas identifié, les employés devaient les payer collectivement", assène Ali Mambo, qui ne cache pas une certaine nostalgie pour cette époque.

Car ce qui demeure gravé dans l'esprit des employés et des villageois, c'est bien le côté social de la ferme. Comme les familles des contremaîtres comoriens y étaient logées, une école avait été construite sur place. Un dispensaire assurait la santé des employés de l'exploitation, mais aussi des habitants de toute la région. "L'objectif était de construire un village. En tous cas, les patients venaient de partout pour se faire consulter. Certains étaient même évacués vers Johannesbourg [en Afrique du Sud]. Un médecin sud-africain et un autre comorien tenaient l'hôpital", témoigne Madjomba.

LE RESPECT des principes de l'islam, la ponctualité dans le paiement des salaires ainsi que les différents priviléges dont bénéficiaient les travailleurs de la ferme sont restés dans les mémoires des habitants des villages voisins. "Ils étaient bien. Ils venaient souvent dans le village pour leurs achats et jamais ils n'ont eu de problème avec personne. Ils ont même participé au financement de notre foyer en nous donnant gratuitement du sable et de la peinture", se souvient Amine Ahmada, originaire d'Ivembeni.

Autre souvenir marquant, celui de cet Indonésien qui travaillait à la ferme. "Il s'appelait Baktiar mais nous l'avions surnommé Bacar à cause de son assiduité à la mosquée. Il a même cotisé dans les cérémonies religieuses

du village. Il n'a jamais raté de prière de vendredi. Il n'était pas comme un mercenaire", observe Ali Mambo, qui a passé une grande partie de sa vie dans la ferme. Presque tout le village le considérait comme un mercenaire, et pourtant Baktiar était un ingénieur agricole : il faisait partie du personnel civil recruté en France ou en Afrique du Sud pour gérer Sangani.

Destinés au départ à nourrir la Garde présidentielle, les produits fourraient également l'hô-

"Ils venaient souvent dans le village pour leurs achats et jamais ils n'ont eu de problème avec personne."

AMINE AHMADA, D'IVEMBENI

le visage humain des "affreux"

PÉTRI DE RÊVES MISSIONNAIRES même si ceux-ci n'ont jamais pris le pas sur ses intérêts et ceux de ses réseaux, Bob Denard a toujours mis en avant les réalisations concrètes issues de sa présence aux Comores et de ses liens avec l'Afrique du Sud : production agricole à grande échelle, construction du Calavala... Dans son auto-biographie intitulée *Corsaire de la République*, il ne cesse de mettre en avant le "visage humain" du mercenaire qui à travers l'Afrique fait selon lui "la guerre pour bâtir la paix". "Les volontaires de la Garde, encadrés par une trentaine d'Européens, ne se content pas d'assurer le maintien de l'ordre" écrit-il. "Quoique encore insuffisante, les moyens dont ils disposent leur permettent de venir en aide aux villageois privés d'eau ou qui réclament la réfection des pistes menant à leurs hameaux. Ils servent d'ambulanciers lorsqu'il s'agit de conduire un malade, un blessé ou une parturiente à l'hôpital de Moroni. Hommes à tout faire, les soldats de la Garde présidentielle acheminent vers les villages les plus reculés du ciment ou des tôles ondulées destinées à réparer les cahutes des paysans. La ferme modèle de Sangani, depuis longtemps débarrassée de ses ruines et de ses friches, commence à prendre belle allure grâce à l'impluvium que j'ai décidé d'y aménager. Malgré ce que proclament à l'étranger les alliés de Mouzawar Abdallah, les Comores sont loin d'être une République bananière où quelques mercenaires manipuleraient, telle une marionnette, un président fantoche."

¹ Bob Denard, *Corsaire de la République*, Robert Laffont, 1998

pital, l'hôtel Galawa, les marchés de l'île ou encore les cargos qui mouillaient au large de Moroni. "On n'a pu utiliser qu'un tiers de la surface de Sangani et on cultivait des tonnes et des tonnes de légumes. On était les seuls producteurs locaux à qui le Galawa faisait confiance. On disposait de vaches capables de donner jusqu'à 1.000 litres de lait par jour", se souvient Madjomba. "Avec les œufs, on alimentait le marché local, les boulangeries, les hôtels et parfois on expédiait des œufs et des poulets à Mayotte", ajoute Ali Hassani. "Il y a eu un moment où on roulait à 2,5 tonnes de poulet par jour. On avait les plus grands incubateurs de l'océan Indien et de plus belles poussinières qu'à Maurice."

Toute cette opulence n'est aujourd'hui qu'un souvenir : négligée par les pouvoirs successifs et pillée par les riverains, la ferme a rapidement laissé la forêt reprendre ses droits.

AHMED ABDALLAH

¹ Lire *Kashkazi* n°66, septembre 2007 (disponible sur www.kashkazi.com)

Ngazidja en 1898

Portrait d'une société bouleversée

QUELS ÉTAIENT LES RAPPORTS ENTRE LE COLON Léon Humblot, qualifié de "sultan blanc de Ngazidja" après qu'il se soit accapré une grande partie des terres de l'île, et l'administration française tout juste installée ? Comment l'aristocratie grand-comorienne, bercée d'illusions de grandeur, s'est adaptée à la nouvelle donne politique ? Quels étaient, aux débuts de la colonisation française, les schémas de cette société traditionnelle ? C'est à ces questions, entre autres, que l'ouvrage "La Grande Comore en 1898" publié par la maison d'édition comorienne Kom'Edit, tente de répondre. Les superbes photos prises par le Résident de l'époque Henri Pobéguin, illustrent l'étude sociale élaborée par l'anthropologue française bien connue dans l'archipel, Sophie Blanchy, qui parfois s'en sert comme source de réflexion.

A CETTE ÉPOQUE, NGAZIDJA est sous protectorat français depuis 1886, à la suite de l'accord établi par le naturaliste Léon Humblot avec le roi Said

Ali. Après l'exil de ce dernier, le colon reste le seul représentant de la France jusqu'en 1896. Sa "Société" a tous les pouvoirs. Pour limiter ses abus, Paris finit par nommer des Résidents, parmi lesquels Pobéguin. Du haut du belvédère, ce dernier prend des clichés des scènes qui se déroulent sur la place de Badjanani et sur la plage. Il parcourt l'île, fréquente, par nécessité, l'équipe de Léon Humblot - bien que de graves conflits l'opposent au colon qui manipule les notables comoriens pour obtenir son départ -, découvre la société comorienne, qui apparaît de manière tangible dans les clichés et les récits de ce livre.

ARCHITECTURE, OCCUPATION DE L'ESPACE, scènes publiques, portraits privés, activités commerciales et maritimes, les thèmes abordés illustrent la dynamique interne de cette société et son inscription dans l'espace régional aux tout débuts de la colonisation. Nous vous en proposons des extraits issus du chapitre consacré aux portraits, ainsi que des clichés...

AVEC L'IMPORTANT CHANGEMENT de régime que marquent la fin des royaumes et le protectorat, préfigurent la colonie établie en 1912, une partie de l'ancienne élite urbaine s'adapte et se reconvertis. Les premiers collaborateurs de l'administration coloniale

le sont des lettrés, membres des lignages dominants, intelligents et fortunés, à la tête d'un réseau de clientèle qui leur permet de contrôler une partie de la population. La plupart d'entre eux cumule les capitaux de l'exploitation foncière et du commerce. Ils disposent d'une main d'œuvre de dépendants et d'esclaves, et marient leurs filles à des commerçants arabes ou anjouanais de statut *sharif*.

En 1898, les services publics du Protectorat comptent trois administrateurs français et trois collaborateurs comoriens. Le Résident de France, poste occupé par Henri Pobéguin, est également chargé de la Justice de Paix et Officier de l'Etat-civil. Il préside le Conseil des cadis et le Tribunal des cadis. (...) Cette petite administration centrale travaille avec le "Maire indigène" de Moroni, Charifou ben Abdallah, et les cadis, auxquels avait été attribuée la fonction de chefs de province. Les cadis n'apparaissent à Ngazidja qu'au milieu du XIX^e (sous les rois *ntibe* Mwinyi Mkuu ou Msafumu), beaucoup plus tard qu'à Anjouan (Martin, 1983, I : 61). Auparavant, la justice était rendue par des *sheykh*, des imams et les chefs traditionnels. A l'époque de Pobéguin, huit cadis "gouvernement" douze provinces ; ils sont juges de paix et officiers d'état civil pour les indigènes. Les chefs de village doivent récolter l'impôt de capitation sous leur surveillance, avec l'assistance des 62 gardes de police indigène.

(...) DÈS SON ARRIVÉE, POBÉGUIN se heurte à une opposition locale orchestrée par Léon Humblot qui veut récupérer le poste de Résident. L'argument du risque d'abolition de l'esclavage est brandi devant les Comoriens pour les détourner du Résident. Pobéguin note le 2 juillet 1898 : "Le cadi d'Itsandra [il s'agit de son ami Abdou Latif ben Sultan Msafumu] vient me dire que le nommé Amadî ben Sultan avait réuni une partie des habitants de la province leur disant que le Résident avait résolu de libérer tous les esclaves et de se retourner du côté de M. Humblot qui l'empêcherait (sic). Le cadi me dit qu'il serait plus tôt venu me prévenir mais qu'il attendait de savoir ce que les habi-

tants pensaient, et qu'il sait bien maintenant que les gens d'Itsandra n'ont pas voulu écouter Amadî ben Sultan."

Prévenus par les chefs de village, par les "police" et par les habitants, le cadi du Bambao et Sharifu Abdallah tiennent Pobéguin au courant des mouvements d'opposition à Moroni et à Ikon. A Itsandra et à Ntsudjini, l'assemblée est divisée en deux parts, le plus fort estimant que depuis les Résidents Decazes et Pobéguin, comme le note ce dernier, "il n'y a plus de guerres dans le pays, plus de discussions entre les familles de sultans, et la justice est égale pour tous". Ce parti semble être tenu par les grandes familles autres que celles des sultans : lignages de vizirs et branches cadettes des lignages royaux, représentés par des hommes en position dominante dans les assemblées des cités.

LES MAITRES

(...) UN MARIAGE EST PROJETÉ entre Halima et un fils de Mwinyi Mkuu né dans le quartier Madjenini. Le reclassement des enfants des rois et des *sharif*, nés de mères esclaves ou rurales mais bien élevés et lettrés, se fait facilement dans la grande ville, en les intégrant ainsi, par les *âda*, dans les réseaux d'échange des grandes maisons. C'est la filiation paternelle qui fait le rang de cet homme : il est *sharif*, fils de roi. Mais il meurt prématurément. Son cadet Muhidine est déjà pressenti, pour sa fille, par Said Ali bin Cheikh, frère du célèbre cheikh Al Maaruf. Mais Said Ali fait partie de ce réseau très religieux qui milite pour le mariage "à la *darweshi*" sans échanges ostentatoires. Or Muhidine, lui, veut offrir ses *âda* et s'inscrire en bonne position dans le champ de la compétition sociale. Il épouse donc Mwana Halima, et entre dans sa maison bien située à Badjanani non loin du *djumbe*. Bien que les Trabafu soient classés septièmes dans la hiérarchie des lignages de Moroni, Halima défend son rang bac et ongles. Elle a deux filles : Mwana Nuru, qu'elle marie toute jeune à Sharifu Abdallah, et Mwana Allaouiya, épousée par un Arab hadrami. Halima vit de ses terres lignagères, et des travaux d'artisanat qu'elle fait exécuter par ses esclaves (cordonnier). Elle va souvent voir son père à Zanzibar et commerce aussi par boute (poisson séché, objets de *âda*). Quand son époux Muhidine part faire le pèlerinage avec son gendre hadrami, Halima les fait accompagner par deux

femmes esclaves, pour leur servir le café et veiller à leur confort sur le boutre. Humblot, l'accusant de traite, la fait venir à Boboni et la retient deux ou trois jours. On raconte qu'il la convoitait, mais elle lui aurait rétorqué avec mépris qu'elle préférerait mourir que de se donner à un homme non circoncis.

(...) MWANA HALIMA FAIT CONSTRUIRE des maisons à étage (*darî*) pour ses deux filles, aussi la surnomme-t-on Mwana Halima Makiyemba "Dari". On lui rapporte un jour qu'une voisine compare sa maison à la sienne, la conduite de ses gendres à celle des siens.

Furieuse, Halima met son voile, le relève sur les épaules, et d'un pas vif va lui dire : "Ta fille a une maison à étage, ma fille a une maison à étage. Mais il ne faut pas confondre. La tienna l'a eue pour ton travail de vente de tabac, tandis que pour la mième, c'est vraiment une grande maison (dari mnofu) [c'est-à-dire qu'elle l'a eue sans effort, la maison correspond à notre fortune et notre position]. Le père de ta fille était l'esclave (mtrwana) du grand-père de mon gendre !" En tant que chef de maison, elle lutte constamment pour se faire respecter des maris qui entrent chez elle, et des autres maisons de la ville. Car c'est l'honneur d'une maison d'avoir pris comme maris des hommes de haut rang, et les maisons se comparent à travers les maris qu'elles ont pu attirer et garder. Aussi, comme toute forte femme comorienne, elle fait et défait les mariages de ses filles, surtout ceux de Mwana Nuru, l'aînée, avec qui elle habite. Quant ses gendres font quelque chose qui lui déplaît, notamment quand ils veulent prendre une autre épouse, elles les chasse en clamant que ses filles et petites-filles sont au-dessus de toutes les autres femmes. Quand un Mahatwibu (le premier lignage à Moroni), déjà marié, demande en mariage une de ses petites-filles (en deuxièmes noces), Halima répond qu'elle ne veut pas de lui s'il ne répudie pas d'abord l'autre femme. L'apprenant, la mère de celle-ci prend la canne et le livre de prêches de son gendre, et le prie de partir avec ses affaires. Aussitôt, Mwana Halima le renvoie elle aussi (chassé de chez l'autre, il ne vaut plus rien !)

On comprend pourquoi, dans les années 1910, Sharifu Abdallah est contraint de quitter la maison quand il épouse Hishima, une servante qu'il affranchit et dote, parce qu'elle porte son enfant. Halima, tout juste rentrée d'un séjour à Zanzibar, apprend que pendant son absence, Sharifu Abdallah a demandé à sa femme, Mwana Nuru : "Parmi celles qui travaillent dans la

maison, je veux que tu me donnes celle-là (Hishima), je la libère et je l'épouse". Mwana Halima est terriblement vexée : "Il a épousé mon esclave et en a fait la rivale de ma fille !" Un cri qui n'est pas sans rappeler le thème de nombreux contes, "la princesse faite esclave" : au-delà de la symbolique de l'inversion, on peut y lire ce renversement de destin que favorise la promiscuité entre maîtres et esclaves. C'est aussi un rappel du pouvoir masculin du polygame, sans équivalent pour l'épouse.

L'HISTOIRE D'HISHIMA célèbre la beauté et l'amour, au-delà des frontières de classes. Il est en effet possible pour les femmes esclaves de se reclasser, par le mariage ou le concubinage, à travers leurs enfants. Les garçons intègrent les classes d'âge du quartier paternel, les filles sont installées et mariées dans une maison proche du quartier central. Malgré leurs cheveux coupés courts, les servantes de maison, qui partagent les espaces privés de leur maîtres, veillent à l'entretien de leur linge et à leur toilette, sont elles-mêmes bien tenues comparées aux esclaves rurales et portent même quelques bijoux. (...)

LES SERVITEURS

ON DÉSIGNÉ LES ESCLAVES et leurs descendants par les mots *mdrumwa*, pl. *warumwa*, signifiant "celui ou celle que l'on envoie" [faire un travail], *mtrwana*, *mdjahazi* (seulement pour une femme), *suruya* (de l'arabe *surriya*) pour la concubine du maître, *mahuria* (de l'arabe *muhrarr*) pour la femme esclave libérée, *mdzaliya* pour un descendant d'esclave né dans l'île. On appelle aussi l'esclave ou l'engagé africain d'après l'éthnie mozambicaine la plus représentée, les Makua ; ou par deux termes signifiant Africain, *mshendzi*, et de nos jours *mrima* qui est plus neutre. *Mshendzi* désigne l'esclave africain non acclimaté aux Comores, c'est-à-dire ne parlant que sa langue, le *kishendzi*, et ne pratiquant pas l'islam. Les Comores ont connu l'esclavage avant l'arrivée des Européens ; il a repris de l'importance à la fin du XIX^e siècle avec les premières plantations.

Dans les grandes villes, les propriétaires fonciers, agriculteurs-éleveurs nommés "Gens de la terre" (*wandru wa ntsi*), sont les maîtres. Les pêcheurs (*waloz*) et les esclaves (*warumwa*) forment des quartiers périphériques. "On ne voit aux abords de la ville [de Moroni], écrit Gevrey en 1870, que des bananiers, des coco-



NOMDPJ

ters, des manguiers, de champs de manioc, de maïs et de patates, des citrouilles, des haricots du pays etc. Ça à là quelques tamariniers et baobabs ; plus loin, des pâtures avec de nombreux troupeaux et des broussailles." (Gevrey, ibid. : 68). Les esclaves des champs vivent à part dans des hameaux (*iireya*) sur les terres de leurs maîtres de grands lignages (rois, *waziri*). Mais dans les villages côtiers, paysans et pêcheurs se mélangent comme "gens des hauts" et "gens des bas" (*wandru wa djuu, wandru wa mbwani*). Une note coloniale de 1892 sur le régime du travail présente trois catégories d'esclaves à Ngazidja, mais ces informations renvoient peut-être plus à la règle islamique énoncée par un cadi qu'à la pratique réelle.

1) Les esclaves de maison, comoriens d'origine, habitent près de la demeure du maître et sont rarement vendus. Ils sont parfois libérés lors d'occasions comme la naissance d'un enfant dans la maison, ou, pour une femme esclave, en étant épousée par un homme libre, voire par un maître qui l'apprécie. En libérant une esclave, on la dote d'un champ que son mari libre cultive en payant une légère redevance à l'ancien maître. Une concubine est rendue libre par la naissance d'un enfant, mais celui-ci a le rang de sa mère et n'hérite jamais de son père. Les esclaves concubines n'ont aucun droit. Cependant le chef de famille peut, de son vivant, leur constituer un patrimoine, ou leur léguer un bien précis à sa mort, prélevé par les héritiers avant tout partage, comme une dette sacrée. Les affranchis quittent rarement leurs maîtres et continuent à les servir, de plein gré, comme par le passé. Ces esclaves de maison forment le cortège qui chante les louanges des familles dans les Grands mariages. Les quartiers esclaves sont bien concentrés dans les villes entourées de murs. 2) Les esclaves du dehors, comoriens d'origine comme les premiers, employés à la garde des troupeaux et à la culture des champs, vivent dans des hameaux particuliers et nourrissent leurs maîtres. Ces deux premières catégories se vendent rarement. 3) Les esclaves Makois ou Malgaches sont une véritable marchandise ; ils viennent de jour en jour se faire libérer à la Société. Ces trois catégories sont habillées par leurs maîtres mais ne reçoivent aucun salaire.

La Société Française d'Exploitation de la Grande Comore apparaît dans les notes du Résident Pobéguin comme une treizième province, immense puisqu'elle couvre la moitié de l'île (52.000 ha), avec son direc-

teur Léon Humblot et une population de 1.179 travailleurs et de 8 Européens répartis sur 5 centres ou villages. (...)

LES FEMMES ESCLAVES vont toujours tête nue et vêtues de *hami*, un coton non teint (encore porté à la fin du XX^e siècle à la campagne et dans les quartiers anciennement serviles). (...) Les esclaves des villes sont à Ngazidja les premiers artisans détenteurs de savoir-faire spécialisés. Hadidja, reine du Mbadjini (1854-1893), est la première à envoyer ses esclaves à Zanzibar se former à des travaux manuels productifs : maçons, couturiers, cordonniers, menuisiers, charpentiers de marine, forgerons, commerçants (ils apprennent à lire, à écrire et à compter) (Kari-ngama, 2002 : 96). De même Mwana Halima, imitant sans doute les ateliers qu'elle voit lors de ses séjours à Zanzibar, fait fabriquer des sandales en cuir par ses esclaves dans la cour de sa maison de Moroni. Des esclaves travaillant l'or et l'argent sont amenés de la côte africaine dans la capitale. Le quartier servile d'Irungudjani est un réservoir de main d'œuvre, spécialisée ou non, en particulier pour les boutres : matelots sans qualification, mais aussi charpentiers de marine formés auprès de maîtres venus de Lamu. Ces formations sont tardives. Lors de son passage en 1867, Gevrey n'a trouvé à acheter que des nattes : "La seule industrie du pays consiste à fabriquer des pagnes de coton, des rabanes et des nattes en rafia très solides, très élégantes de dessin et richement colorées ; elles coûtent de 2 à 4 piastres suivant leur grandeur et leur finesse" (Gevrey, ibid. : 69). (...)"

Où trouver "La Grande Comore en 1898" ...

DANS L'ARCHIPEL : A la Page (Moroni),
Au Jardin des Livres (Moroni), CNDRS
(Moroni), La Bouquine (Mutsamudu),
La Maison des Livres (Mamoudzou)
A LA RÉUNION : librairie Entrepôt Mediastore
(sur commande), Saint-Denis
EN FRANCE : librairie Anib'we (52, rue
Greneta, 75002 Paris)
SUR INTERNET : www.komedit.net
RÉFÉRENCES : La Grande Comore en 1898,
par POBEGUIN H., BLANCHY S.,
2007, Komedit (15 euros)



KOMEDIT

Moroni en 1967

Tableau d'une déliquescence annoncée

IL Y A UN PEU PLUS DE VINGT ANS paraissait "Le tournis" d'Hortense Dufour aux éditions Grasset à Paris. Un témoignage de fin d'époque. Celle du rêve colonial qui n'en est pas un. Un récit sans fioritures qui nous amène au cœur des bas-fonds coloniaux, empreints d'amour et de haine, de mépris et d'ignorance. Soeuf Elbadawi nous en fait le compte rendu...

IL Y A un peu plus de vingt ans paraissait *Le tournis* d'Hortense Dufour aux éditions Grasset à Paris. Un témoignage de fin d'époque. "J'assistaïs à la fin absurde du rêve européen : un légionnaire criminel pompaît de l'eau où nageaient des rats devant les buissons de frangipaniers, tandis que le grand opéra traversait la fournaise pour entrer par les fenêtres d'un juge, le front appuyé sur ses poings, au-dessus du Code Napoléon : assis sous un ventilateur éteint, alors que pourrissaient une phrase de Malebranche, abandonnée depuis des mois sur un cahier d'écolière où étaient griffonnées des rêves de gloire : Ecrire. Percer le cœur des hommes tel cet archet suave, ce musicien mortel qui repousse ma mort d'encore quelques siècles..." Une belle histoire également dédiée à l'éveil de l'amour [le vrai ?] sous les tropiques. Un roman d'apprentissage qui s'achève en un hommage à l'écriture salvatrice. Un livre qui n'a rien de la chronique de voyage. Qui se lit plutôt comme une conversation appuyée sur les derniers soubresauts de l'empire déclinant. Nous sommes alors en 1967. Sur une île, Ngazidja, où tout n'est que regards et rumeurs. "L'île est une contamination de folie" annonce d'emblé le narratrice, qui déteste les îles. Île, prison, étouffement, qu'il faut néanmoins supporter aux côtés d'un père affecté là comme juge du tribunal de grande instance. "Vingt mois à attendre avant de retourner en Métropole".

DERRIÈRE SES FAUSSES LUNETTES de jeune fille en fleur en quête d'elle-même, la narratrice en profite pour austériser les siens de très près. Ses compatriotes à peau blanche qui ne pensent bien évidemment qu'à amasser de l'argent. "La maison de campagne serait au bout de leur séjour aux Comores. [...] Les Français veulent toujours une maison et c'est pour cela qu'ils sont si faibles" fait-elle dire à Salim, l'anti-héros de cette fable. "Des voleurs, ces types" accuse Marie Cocotier, la prostituée, qui fait ramper les plus valeureux d'entre eux dans son Barbiot Bar. "Les mecs envoyés ici par la princesse ? s'esclaffe-t-elle, la "princesse" étant la république mère. La justice française sous la cabane bambou déguisée en code napoléonien... Ah. ah. L'enseignement en contreplaqué où le Comorien est moins considéré qu'un rat ? Tout ça c'est pour avoir des CFA et une carte de visite". Rapport à "l'argenterie achetée sur le dos des nègres", elle n'en loupe pas une, la Marie Cocotier, bien que n'appréciant pas les Comoriens non plus. "Plus sale qu'un Comorien, j'connais pas, à part mes amants" bougonne-t-elle.

LA FRANCE SE PAVANE ainsi sans grâce sous le soleil de Moroni. Avec en arrière-plan, ces soirées de petits blancs au destin harnaché à la Coloniale, n'espérant plus rien en l'homme, en l'Autre, en l'indigène, soumis et méprisé. "Au fond, qu'est-ce qu'un nègre ? commença M. Jean-Frank Kouglof [le représentant de la France à Moroni] Une espèce de mollusque dans la tête, trois idées de chez nous, un bout d'alphabet, des enfants à la pelle, des histoires infantiles au quintal, la puanteur des égouts et des exigences de pacha". Mais le Comorien est-il un nègre ? s'interrogera le même, quelques phrases plus loin, au bout de sa cinquième bière. Après que l'un des siens aura fini de proclamer que "le cerveau d'un Comorien" égale "le quart de celui d'un rat". Chaque scène nous rappelle [ici] au drapeau du Maître. Jusqu'à la chouroute servie par provocation aux hôtes comoriens. Des ministres "approuvés", dont l'un insis-

te en toute bonne foi : "Nous n'aimons pas beaucoup le cochon, bien que nous soyons obligés de les supporter [...] En général, quand nous recevons à notre domicile, nous nous efforçons de complaire en tout point à nos hôtes". Peine perdue. Parole de "rat", parole "caillou". Surtout que les Comoriens de cette histoire, qui mangent moins bien que le chien du juge, ne doivent leur survie qu'à force d'"adaptation aux eaux saumâtres". A "toutes sortes" d'eaux saumâtres précise-t-elle...

LES COMORIENS sont ce "peuple qui n'espère rien, qui ne souffre pas [...] A qui on ne donne rien. On s'arrête, on prend, on repart" affirme la narratrice. Qui parjure cette France sous les tropiques, comme on le ferait d'une espèce de "clafoutsis" où suragent "les noyaux, une espèce de mauvais gratin, croûte brûlée, cirrhouée, sous laquelle tremblotent sans qu'ils s'en doutassent la chaudière d'un volcan". Son regard se veut de biais. "Je ne veux pas leur ressembler" amone-t-elle, tout en examinant froidement les états d'âme d'une situation politique sans retour, à travers laquelle "on" - le lecteur, malhonnête comme toujours - cherchera à confondre l'auteure elle-même, dont une histoire personnelle sem-

ble nourrir [ici] la fiction. Hortense Dufour, née fille de magistrat français et d'une musicienne italienne, en Charente Maritime, comme son héroïne, a vécu avec son "Juge" de père dans ces îles, où elle a attrapé son "tournis" auprès de ces Comoriens, dont elle retient le "regard de biche malade" et l'"insupportable odeur de crasse et d'huile de coco" dans le récit. Le tournis est un roman marqué par son temps. Un texte qui n'est ni post-colonial, ni postexotique, consacré à une période lourde de notre mémoire en souffrance.

OEIL AUX AGUETS dans les salons expatriés et "répugnans de Moroni". Observation froide des us et coutumes d'une communauté repliée sur elle-même, se perçant de son bon droit, tout en sachant que l'extinction des feux ne saurait tarder. Du moins, la fin d'une époque, où l'on imaginait les Comoriens sans cervelle. Un roman qui se lit bien souvent au présent de la première personne, ressuscitant des ambiances sixties, vécues entre Moroni, Itsanda et Mitsamihuli. Dans un décor d'ylang-ylang, de plages ensoleillées, de bouteilles et pirogues, de villages foncés, hostiles, éclairés, brûlés "où errent des silhouettes en guenilles". Exotisme du

verbe par endroits, intrusion de mots issus du shikomori dans le phrasé, approximations lexicales et d'ordre anthropologique par moments.

IL Y A LÀ AUSSI LA LÉGENDE du légionnaire et de son Opinel. La "susu" noire et son petit cul de métis bâtarde. La nostalgie de l'expatrié blanc sous le soleil accablant de l'hémisphère Sud. Les beautés minérales et les bonheurs sauvages qui réconcilient l'homme avec la nature et font taire les murmures de l'Occident glacé. On notera la vanité des hommes politique du cru, à qui l'idée d'un monde qui change ne parle guère. Les vieux stigmates entre descendants de sultans et esclaves perdurent au quotidien. Demi-mensonges et petits malentendus qui pourrissent les êtres en profond. "La brutalité d'enfant [...] malodorants, vêtus d'oripeaux parfois nus" à qui l'aventurier blanc revenu de tout offre ses dessins et ses fantasmes.

Et puis il y a l'amour. Qui sauve de tout, rend plus humain, y compris lorsqu'il prend le visage d'une prostituée noire aux aguets. Monsieur le Juge le reconnaît sans effet de manches : "Hélas, que veux-tu que fasse un homme devant une noire femme déterminée ?" Quan à celle qui raconte, elle s'y frotte et se révèle à elle-même. "Quand j'aimerais, j'aurais l'air d'une folle [...] et le bonheur me fera cœlacanthe". Car la passion dévore, fait de l'île un lieu de rupture, où l'écrivain, "témoin des hommes", prend confiance et se libère de ses chaînes : "Réveille-toi. Prends la plume. Ne quitte pas ta voie. Traverse...", d'autant qu'au bout du bout rien ne demeure "sauf l'Art". Ainsi va l'amour qui empêche de sombrer sous ces tropiques et qui ramène à la vie par l'écriture. Ecrire n'est-il pas une forme de salut en soi ? Au tout début de cette histoire, la jeune fille n'a presque pas de nom. Elle est la fille du "Juge". Ce n'est que longtemps après que s'imposera "Océan", ce deuxième prénom aux accents prophétiques, donné par une mère qui mise en la renaissance de sa fille dans le génie de la plume. Un destin à rebâtir sur un lit de mots et de cendres issu de la fable des colonies rédemptrices.

L'ÉCRITURE N'EST DONC PAS QU'UN EXUTOIRE pour Dufour. Elle sert même de lieu d'interrogation. "Océan" nous dit ce qui la remue, ce qu'elle n'admet pas dans ce voyage initiatique que lui offre le père. Puis elle constate la fragilité des destins insulaires et des cloisonnements dus au prolongement des tragédies du passé, avant de se laisser transcender par l'affolement des sens et par l'amour qui sédimente la quête de soi en profondeur. L'appel du désir, après des nuits de doute et d'angoisse, la porte en son être intérieur. Et l'on entend ruminer la question ultime. Les hommes ne seraient-ils que des animaux en rut ? L'impression que le livre ne fait que nourrir l'espérance d'une femme à la recherche de son ombre, au travers de l'amour et de l'écriture. Entre dissolution de soi et renaissance. Les vrais combats mènent soit à l'amour, soit à la mort. La fin du roman illustre bien cette croyance. L'héroïne rêve de Paris et de corps entrelacés dans des délires passionnels, pendant qu'un avion s'écrase à Moroni avec Aba, cette jeune naïade qui figure l'amour impossible, parce que prisonnière du passé.

SOEUF ELBADAWI

Le tournis, de H. DUFOUR, Grasset

L'indépendance de **kashkazi** est menacée !

Face aux difficultés financières que nous traversons, voilà ce que l'un de nos plus "fidèles" lecteurs nous propose...

"A Kashkazi, Que Dieu vous accorde longue vie pleine de bonne santé. Cependant, la situation que traverse votre "journal" aujourd'hui ne fait que refléter parfaitement ce que j'avais soulevé dans un courrier que je vous avais adressé le vendredi 02 juin 2006. C'est à dire que Kashkazi sera toujours rattrappé par son propre jeu, celui de la désinformation, du mensonge, de la délation, de la méchanceté et de l'hypocrisie. Dans un courrier que vous venez d'adresser à la presse, vous prétendez évoluer dans une indépendance que vous ne dilapiderez jamais, dans le traitement de l'information. Or, tout ce que vous avez écrit jusqu'ici sur Maoré et surtout sur le choix du Peuple Mahorais n'est qu'une hantise de votre haine à travers vos idées saugrenues sur la Volonté de ce brave Peuple Mahorais dans son choix de refuser éternellement la soumission devant l'Etat comorien avec ses régimes rétrogrades, en témoignent le système sanitaire et environnemental désuets.

(...) A chaque numéro de Kashkazi que vous

publiez, vous ne cessez d'inventer de toutes pièces des âneries dans vos rubriques intitulées "Visa d'entrée" et "Faut qu'ça sorte": rubriques dans lesquelles vous crachez gratuitement sur les autorités mahoraises en particulier et sur les Mahorais en général. Le plus avilissant vous vous en tant qu'organe de presse mensonger voir même un torchon cancérigène, vous ne pouvez mieux vivre ailleurs qu'à Maoré, tant les Mahorais sont exemplaires d'hospitalité, de générosité et de tolérance. (...) Pour revenir à la crise économique que traverse aujourd'hui la "rédaction" de Kashkazi à qui je souhaite encore une fois longue vie malgré elle, je me porte candidat sans à priori ni fortiori pour lui apporter une garantie financière substantielle dans une grande partie de ses actions, à la seule condition qu'elle change radicalement de politique rédactionnelle. Tout ce que je vous demande c'est de mener en toute objectivité et en toute honnêteté, une conduite rédactionnelle qui pourra rapprocher les Mahorais et leurs Cousins Comoriens tout

en respectant ce trait d'union historique qui les unit; Collectivité Française de Mayotte-Union des Comores. D'autant plus que tous les Comoriens de N'Gazidja, N'Dzouani et Moili aspirent profondément à la citoyenneté française et que les Mahorais ont déjà une reconnaissance dans la constitution française.

Encore une fois, je vous réitère ce message: vous n'êtes pas plus Comorien que moi. Parce que vous ne pouvez pas aimer les Comoriens plus que moi. Historiquement, Culturellement et Socialement. Aussi, vous n'êtes pas plus Mahorais et plus Français que moi. De par ma raison d'être ce que je suis. Vive la Démocratie. Que la vérité soit dite et partagée.

Darouèche DAOU, simple et éphémère citoyen

** Nous ne répondrons pas aux attaques infondées et dérisoires de ce citoyen qui est aussi un "éminent" journaliste de RFO.*

Doit-on accepter cette main tendue vénéneuse ?

Doit-on accepter une somme substantielle (de ce cher "ami" ou d'une autre personne) et prostituer notre ligne éditoriale pour sauver le titre et par là-même notre emploi ?

Doit-on cesser de "désinformer" et "mentir" avec "hypocrisie" et "méchanceté" comme nous le faisons depuis deux ans et demi ?

Si vous pensez que **NON.**

Si vous êtes attaché à la liberté et à l'indépendance de la presse. Si vous appréciez de lire dans **kashkazi ce que vous ne trouverez **pas ailleurs**...**

Aidez-nous à échapper aux tentacules de la censure...

abonnez-vous !

LES TARIFS (pour 1 an, 12 numéros) **Mwali, Ndzuani, Ngazidja** / particuliers : 8.000 fc / administrations, entreprises : 12.000 fc
Maore / particuliers : 40 euros / administrations, entreprises : 60 euros

COMMENT S'ABONNER (renseignements au 76 17 97 / 36 17 97 -Moroni- ou au 06 39 40 56 38 -Maore-)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja / envoyez vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone + le paiement à l'ordre de BANGWE PRODUCTION à l'adresse suivante : KASHKAZI, BP 5311 Moroni, Union des Comores
Maore, La Réunion / envoyez nom, prénom, adresse et n° de téléphone + le paiement à l'ordre de RÉMI CARAYOL à l'adresse suivante : Nicole Gellot, BP 366, 97615 Pamandzi

ABONNEMENT EN LIGNE SUR WWW.KASHKAZI.COM

QUESTION(S) D'ÉPOQUE

La bêtise est éternelle, mon cher Watson

par Vincent Misson

IL FAISAIT PARTIE DES DERNIERS des Mohicans. Mohicans, comprendre ici : ces illuminés qui rêvaient d'une Afrique plus blanche que blanche, et qui, de la Namibie au Zimbabwe en passant, évidemment, par l'Afrique du Sud, ne voyaient dans le Noir qu'un sous-homme tout juste bon à assumer les basses besognes. Ian Smith, dernier Premier ministre de la Rhodésie, devenue le Zimbabwe après une rébellion armée contre le régime de la minorité blanche, est décédé en Afrique du Sud à l'âge de 88 ans, le 20 novembre. Jamais jusqu'à sa mort, rapporte Patrice Claude dans *Le Monde*¹, Ian Douglas Smith n'a émis le moindre remord quant à ses méthodes de combat pour la suprématie blanche...

LA BIOGRAPHIE de Ian Douglas Smith n'est pas sans intérêt. Parce qu'il fait partie de ces spécimens qui, au fil des ans, disparaissent, son parcours est une trace dans l'histoire d'un XX^{me} siècle qui aura érigé le racisme en doctrine de gouvernement. Il est né en 1919 à Selukwe, un village minier de la Rhodésie du Sud, colonie britannique quasiment privatisée par Cecil Rhodes, le père idéologique de ces dinosaures-là. C'était un homme d'un autre temps, écrit Patrice Claude. "Au mieux, paternaliste" dans ses relations avec les Noirs, au pire "profondément raciste", disaient ses opposants. Il était convaincu de "la supériorité de la civilisation chrétienne" sur les autres et ne comprit jamais pourquoi la Grande-Bretagne l'avait "trahi" en l'obligeant à céder la place à la fin des années 70. Sous son règne, 95% du corps électoral était issu de la minorité blanche (8% de la population) alors que le pays comptait 90% de citoyens noirs (5% d'entre eux avaient le droit de vote).

"Pour sauver cette Rhodésie qu'il adorait, ce "parfait rebelle", comme le baptisa *The Times*, se montra prêt à tout. Son principal coup d'éclat date de 1965. Ce jour-là, "à la onzième heure du onzième jour du onzième mois" de l'année, Ian Smith, sentant le vent de la suprématie blanche sur l'Afrique tourner "dans la mauvaise direction", rompt avec Londres et prononce sa fameuse "déclaration unilatérale d'indépendance". Suivront quinze années de guerre, de sanctions internationales allégrement détournées par toutes les entreprises, occidentales mais aussi africaines, qui trouvaient intérêt à commercer malgré tout avec le "bastion blanc". Longtemps, sous son règne, la Rhodésie résiste avec succès. Son économie est prospère, son armée bien équipée. Et puis, inéluctablement, à partir de 1976, année où le Portugal

accorde son indépendance au Mozambique voisin, tout s'enraye, les investisseurs s'en vont et des milliers de fermiers blancs déménagent dans l'Afrique du Sud voisine. En 1980, c'est la fin.¹" Vaincu par la rébellion d'un autre illuminé -Robert Mugabe-, héros devenu infréquentable, il ne quittera cependant "son" pays qu'en 2004, "veuf, malade, rongé par l'amertume".

Contre vents et marées, pire ! contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, il avait résisté à la vague de libération du peuple noir, en cadenassant son pays.



Ci-dessus, James Watson, généticien-fou.

"C'était un raciste impénitent et il ne sera pas regretté", a déclaré le vice ministre zimbabwéen de l'Information, Bright Matonga.

UNE PAGE SE TOURNE entend-on ici et là. Ce genre d'illuminés disparaissent, comme avant eux, les racistes du Ku Klux Klan aux Etats-Unis, les nostalgiques du national-socialisme en Europe, les mercenaires hérités de la coloniale en Afrique. Mais leurs idées, elles... Que deviennent-elles, une fois qu'elles ont été soigneusement véhiculées ? Elles continuent leur route, bien sûr ! Voilà belle lurette même qu'elles ont pris leur indépendance. Sankara -dont on a célébré le vingtième anniversaire de la mort en octobre- répétait souvent que les hommes meurent, les idées restent. C'est vrai, et pas

seulement les bonnes. Prenez les mercenaires... *Mayotte Hebdo* affirmait il y a quelques semaines qu'avec la mort de Denard, c'est une page qui s'est tournée. "Le dernier mercenaire", titrait le journal, alors même qu'ils sont des milliers, Américains, Anglais, Sud-africains, Chiliens, Français... à parcourir les champs de batailles du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le dernier des mercenaires de la France alors ? Ben voyons... Certains de ses anciens camarades n'ont pas attendu la mort de "Bob" pour prendre la tangente. Quelques uns n'étaient pas très loin il y a cinq ans, dans la bataille de rues qui a opposé Ravalomanana à Ratsiraka. D'autres ont choisi de se réfugier dans ce qui reste le meilleur endroit pour un mercenaire : l'Afrique centrale, notamment celle du Congo ex-Zaïre.

PRENEZ LES NAZIS AUSSI. Et lisez cet article de *Die Welt*, un journal allemand, qui date de septembre 2007, oui... 2007. "À l'automne dernier, lors des élections régionales, le NPD [Parti national-démocrate d'Allemagne, néonazi] a obtenu 9,3 % des suffrages dans le district de Demmin. Ici, la xénophobie a quitté les marges pour entrer dans les structures normales de la société. "Il est certain que l'extrême droite attire de plus en plus de monde", reconnaît Lorenz Caffier (CDU), ministre de l'Intérieur du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale. Selon l'Organe de protection de la Constitution, en 2006, le nombre de débits à caractère politique a augmenté de près d'un tiers dans ce Land oriental. Au mois de mars, Caffier a publié un décret visant à bloquer l'accès des militants extrémistes aux plus hautes fonctions de l'administration. A l'avenir, les candidats aux élections municipales devront s'engager à respecter la démocratie et l'Etat de droit pour pouvoir se présenter. Selon Caffier, les militants du NPD se sont mis à recruter des sympathisants essentiellement par le biais d'associations "citoyennes", de manifestations culturelles "germaniques" et d'activités sportives. Dans certaines circonscriptions, l'extrême droite a obtenu ici 15% des voix ; elle a même dépassé les 30% dans certaines communes. Au cours des quatre dernières années, dans cette région qui longe la mer Baltique, le NPD est sorti d'un quasi-néant pour s'imposer dans la sphère politique." Poursuivez votre lecture. Quelques lignes encore. Les plus charmantes. "A environ 70 kilomètres au nord de Demmin, au cœur de l'ancien quartier alternatif de Rostock, on peut lire, en grosses lettres rouges sur les stores encore baissés d'un magasin : 'Plus belle la vie sans les nazis' !

Pourtant, que cela plaise ou non aux riverains, cette boutique de souvenirs lève son volet tous les jours, à midi, dévoilant en vitrine un écrâne portant ces mots : 'Nazis à la conquête des Parlements !'

ET PUIS PRENEZ LE KU KLUX KLAN.

Qui savait qu'il vit encore ? Pis, qui se doutait que ses militants recommandent à recruter ? Aux Noirs sont venus se greffer les immigrés comme source de tous les maux du pays de l'Oncle Sam. Selon un quotidien de Boston, le mouvement raciste, qui affichait à son apogée, dans les années 1920, plus de 4 millions d'adeptes, compterait aujourd'hui de 5.000 à 8.000 membres (contre 2.000 dans les années 1970). "Si certains membres du Ku Klux Klan arborent encore de longues tuniques et des cagoules lors de leurs manifestations, les plus jeunes sympathisants ressemblent davantage à des skinheads ou à des néonazis", indique le journal (lire p.32).

ENFIN, PRENEZ CE CHER James Watson,

dont vous avez certainement entendu parler. Vous savez ? cet ancien Prix Nobel de la Paix. Ce formidable généticien qui, à quelques encabures de la mort qui le rapprochera de Ian Smith et de Bob Denard, a déclaré dans une interview accordée au *Sunday Times* : "Les politiques d'aide à l'Afrique noire ne peuvent pas fonctionner car elles reposent sur l'idée que les Noirs sont aussi intelligents que nous ; or toutes les données prouvent le contraire". Voilà, c'est dit. Pour rappel, Watson, 79 ans, est à la tête d'un grand institut de recherche aux Etats-Unis. Jusqu'à présent, il était connu dans le milieu scientifique pour ses positions sexistes et quelques idées scientifiques positivistes du genre : "La bêtise pourra sous peu être guérie" ou, "Dans les dix ans à venir, on trouvera les gènes responsables de la différence d'intelligence entre les êtres humains", ou encore, "Grâce à la génétique, on pourra bientôt rendre toutes les femmes jolies, ce qui sera vraiment super". Certes, le vieux s'est timidement excusé. "Je suis profondément mortifié par ce qui s'est passé. Je ne peux pas comprendre comment j'ai pu dire ce sur quoi on me cite." Mais le mal est fait. Le message est passé. Celui d'un Prix Nobel tout de même !

EN AFFIRMANT qu'elle disparaîtrait un jour, Watson avait-il une idée quant aux moyens d'anéantir la bêtise ? Parce que les vieux dégueulasses, racistes et xénophobes, ont beau mourir comme tout le monde, leur venin idéologique, lui, persiste. Quelle que soit l'époque...

¹ *Le Monde*, 22/10/2007

COMORES EXPRESS WORLD WIDE

Coinstar Money Transfer

**TRANSFERT D'ARGENT
RAPIDE ET MOINS CHER
DANS LE MONDE ENTIER**

the better way to send or receive money all over the world

MORONI : IMMEUBLE IDI ENGENEERING - TEL : 73 84 22/23 FAX : 73 83 90
FOUMBOUNI : KOUHOUNI - TEL : 79 93 94

le mois prochain dans **kashkazi** n°69

notre dossier
l'enjeu des richesses naturelles de la région

déryptage
à maore, les petits trinquent

en kiosque le **10 janvier 2008**



*L'eau est
dans nos
tuyaux !*

Tuyaux PEHD fabriqués par les ETS. MAMADALY à Anjouan
ACHETEZ MADE IN COMORES... Tel : 71 03 35 - Fax : 71 13 35

Depuis
1982,
nos clients
font notre
force.



Ensemble, construisons l'avenir



Histoire de Mayotte *de 1841 à nos jours*

Exposition

du 23 novembre 2007
au 14 janvier 2008

Hall du Conseil Général

Direction des Archives départementales de Mayotte

